

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
*AVIS ET RAPPORTS DU*  
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL

*SENIORS ET CITÉ*

2009

Rapport présenté par  
Mme Monique Boutrand



**MANDATURE 2004-2009**

---

**Séance des 10 et 11 mars 2009**

---

***SENIORS ET CITÉ***

---

**Avis du Conseil économique, social et environnemental  
sur le rapport présenté par Mme Monique Boutrand,  
au nom de la section du cadre de vie**

(Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 13 mai 2008 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental)



## SOMMAIRE

<b>AVIS adopté par le Conseil économique, social et environnemental au cours de sa séance du 11 mars 2009 .....</b>	<b>I - 1</b>
<b>Première partie - Texte adopté le 11 mars 2009 .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE I - CONSTAT.....</b>	<b>7</b>
<b>I - UNE NOUVELLE GÉNÉRATION ? .....</b>	<b>7</b>
<b>II - UNE RÉALITÉ ÉCONOMIQUE HÉTÉROGÈNE.....</b>	<b>8</b>
<b>III - LES AUTRES RÉALITÉS INTERNATIONALES.....</b>	<b>8</b>
<b>IV - UNE TRANSITION QUI REDÉFINIT LES RÔLES .....</b>	<b>9</b>
<b>V - UNE IMPLICATION NOUVELLE DANS LA VIE DE LA CITÉ ..</b>	<b>10</b>
<b>VI - LES ENJEUX COLLECTIFS : UNE OPPORTUNITÉ         SOCIALE ET ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>11</b>
<b>VII - LES IMPLICATIONS TERRITORIALES DE LA MONTÉE         EN PUISSANCE DES SENIORS .....</b>	<b>12</b>
<b>CHAPITRE II - LES PROPOSITIONS.....</b>	<b>15</b>
<b>I - CHANGER LE REGARD DE LA SOCIÉTÉ SUR LES SENIORS ..</b>	<b>15</b>
<b>A - SENSIBILISER LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE À LA RICHESSE             DES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS .....</b>	<b>15</b>
<b>B - VALORISER ET SOUTENIR LE « PACTE             GÉNÉRATIONNEL » DANS LA FAMILLE .....</b>	<b>16</b>
<b>C - CRÉER DES PÔLES TERRITORIAUX DÉDIÉS, OUTILS             POUR LES COLLECTIVITÉS.....</b>	<b>17</b>
<b>D - AMÉLIORER LA CONNAISSANCE STATISTIQUE DE LA             GÉNÉRATION DES SENIORS .....</b>	<b>18</b>
<b>II - PRÉPARER LES TRANSITIONS NOTAMMENT ENTRE         TRAVAIL ET RETRAITE.....</b>	<b>19</b>
<b>A - FAVORISER UNE TRANSITION DOUCE ET PROGRESSIVE             ENTRE TRAVAIL ET RETRAITE.....</b>	<b>19</b>
<b>B - VERS UNE GESTION QUALITATIVE DU DÉPART À LA             RETRAITE.....</b>	<b>20</b>

## IV

C - MAINTENIR LE LIEN AVEC LA VIE PROFESSIONNELLE GRÂCE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES .....	22
<b>III - DU DÉSIR D'ACTIVITÉ AU PROJET DE VIE AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ .....</b>	<b>23</b>
A - RENDRE VISIBLE LE « CAPITAL ASSOCIATIF » DES TERRITOIRES .....	23
B - GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES BÉNÉVOLES .....	24
C - DÉFINIR DE NOUVEAUX « MÉTIERS D'UTILITÉ SOCIALE » AU SERVICE DE LA CITÉ .....	26
<b>IV - UNE CITÉ OUVERTE ACCOMPAGNANT LE PARCOURS RÉSIDENTIEL À TOUS LES ÂGES .....</b>	<b>27</b>
A - ACCORDER UNE PLUS GRANDE ATTENTION AUX SENIORS DANS LES POLITIQUES LOCALES.....	27
B - ÉLARGIR LA RÉFLEXION SUR LE VIEILLISSEMENT À LA PRISE EN COMPTE DES SENIORS.....	29
C - INTÉGRER LA PROBLÉMATIQUE INTERGÉNÉRATIONNELLE DANS L'URBANISME ET L'HABITAT.....	30
1. Vouloir une ville ouverte.....	30
2. Organiser une ville ouverte .....	31
3. Veiller à la mixité générationnelle et sociale dans l'habitat .....	31
4. Ouvrir le champ des possibles en matière de logement .....	33
D - DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE COMME LIEN SOCIAL.....	34
<b>Deuxième partie - Déclarations des groupes.....</b>	<b>37</b>
ANNEXE À L'AVIS.....	61
SCRUTIN.....	61
<b>RAPPORT présenté au nom de la section du cadre de vie par Monique Boutrand, rapporteure .....</b>	<b>II - 1</b>
INTRODUCTION.....	5
TITRE I LES COMPOSANTES DU VIEILLISSEMENT SOCIAL .....	7
CHAPITRE I - UNE NOUVELLE GÉNÉRATION ? .....	11
I - UN CONCEPT ET DES CONTOURS À PRÉCISER.....	11
A - L'IMPRÉCISE NOTION DE SENIOR.....	11
B - LES SENIORS : UN CONCEPT EN CONSTRUCTION .....	16

<b>II - ASPECTS DÉMOGRAPHIQUES ET STATISTIQUES DE LA « SÉNIORITÉ » .....</b>	<b>21</b>
A - LES SENIORS DANS LA POPULATION FRANÇAISE.....	21
1. Un aperçu général de la démographie .....	21
2. Des particularités territoriales.....	27
B - QUELQUES INCERTITUDES SUR L'AVENIR.....	31
1. Une longévité qui progresse inégalement.....	31
2. D'importantes disparités territoriales et sociales .....	33
3. Une morbidité qui pourrait être aggravée par les conditions de vie .....	36
4. Un avenir qui n'est pas nécessairement la reproduction du passé ..	39
<b>CHAPITRE II - UNE RÉALITÉ ÉCONOMIQUE HÉTÉROGÈNE .....</b>	<b>41</b>
<b>I - LES SENIORS ENTRE EMPLOI, CHÔMAGE ET RETRAITE .....</b>	<b>41</b>
A - RAPPELS SUR LE TAUX D'EMPLOI DES PLUS DE 55 ANS EN EUROPE .....	41
B - CHÔMAGE ET ACTIVITÉ : SITUATION FRANÇAISE PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE .....	42
1. Les 55-59 ans.....	42
2. Les 60 - 64 ans.....	43
C - TOURNER LA PAGE DU TRAVAIL : DES INTENTIONS AUX RÉALITÉS.....	44
1. Le point de vue des populations, toutes classes d'âge confondues .....	45
2. Le point de vue des seniors.....	46
<b>II - LES REVENUS ET LE PATRIMOINE DES SENIORS .....</b>	<b>47</b>
A - DES SITUATIONS CONTRASTÉES .....	48
B - UN PATRIMOINE QUI JOUE UN GRAND RÔLE DANS LE NIVEAU DE VIE.....	49
C - DES SENIORS QUI FONT UN USAGE SOLIDAIRE DE LEUR PATRIMOINE .....	52
1. Aides et donations dans les transferts intergénérationnels .....	53
2. Les seniors et leurs descendants .....	54
3. Des apports conjugués de l'État et de la famille réduisent les inégalités .....	55

<b>CHAPITRE III - LES AUTRES RÉALITÉS INTERNATIONALES .....</b>	<b>57</b>
<b>I - LES SENIORS DANS L'UNION EUROPÉENNE.....</b>	<b>58</b>
A - UNE TENDANCE AU VIEILLISSEMENT COMME DÉFI COMMUN .....	58
B - DES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DISSEMBLABLES.....	60
<b>II - DES GÉANTS ÉCONOMIQUES AUX ASSISES PLUS OU         MOINS SOLIDES .....</b>	<b>62</b>
A - LA JAPON FACE À UN TERRIBLE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE .	62
B - LA DISPARITÉ DES SITUATIONS NORD-AMÉRICAINES .....	64
<b>TITRE II LES CONSÉQUENCES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DE LA «SÉNIORITÉ» .....</b>	<b>67</b>
<b>CHAPITRE I - UNE TRANSITION QUI REDISTRIBUE LES RÔLES....</b>	<b>71</b>
<b>I - LA NÉCESSAIRE RECOMPOSITION IDENTITAIRE .....</b>	<b>71</b>
A - LES DÉBUTS DE L'INACTIVITÉ .....	71
1. Une occupation du temps qui varie selon le sexe .....	71
2. Une maîtrise des technologies de l'information et de la communication en progression .....	73
B - LES CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LA RETRAITE .....	78
1. Vécu individuel selon les catégories socioprofessionnelles .....	79
2. Vécu selon les conditions de départ (licenciement, chômage, retraite choisie) .....	80
3. La reprise d'activité.....	82
C - UNE PLACE ET UN DEVENIR DES SENIORS QUI DIFFÈRENT D'UN CONTINENT À L'AUTRE.....	83
1. La tendance au repli générationnel aux États-Unis .....	83
2. L'éclatement des solidarités traditionnelles au Japon.....	84
<b>II - LA SOLIDARITÉ FAMILIALE DE PROXIMITÉ .....</b>	<b>85</b>
A - SOUTIEN AUPRÈS DES ENFANTS ET PETITS-ENFANTS.....	86
1. La participation auprès de la formation de la personnalité de l'enfant.....	86
2. Un soutien pour les enfants, parents de jeunes enfants.....	87
B - SOUTIEN AUPRÈS DES PARENTS DÉPENDANTS .....	89

<b>CHAPITRE II - UNE IMPLICATION NOUVELLE DANS LA VIE DE LA CITÉ .....</b>	<b>91</b>
<b>I - LES ENJEUX SOCIÉTAUX DE L'IMPLICATION ASSOCIATIVE.....</b>	<b>91</b>
A - L'IMPLICATION ASSOCIATIVE DES SENIORS, UNE RÉALITÉ .....	91
B - VALORISER LE BÉNÉVOLAT.....	95
C - LES COLLECTIVITÉS ET L'INTERGÉNÉRATION .....	97
D - IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT DU BÉNÉVOLAT ASSOCIATIF .....	98
1. Des bénévoles au service de l'action dans les quartiers .....	98
2. Des bénévoles au service de causes nationales.....	101
E - POUR UNE BONNE GOUVERNANCE COLLECTIVITÉS/ASSOCIATIONS.....	102
<b>II - LES SENIORS : UN « POUVOIR GRIS » ? .....</b>	<b>102</b>
A - LE POUVOIR DU NOMBRE .....	103
B - LE MYTHE DU POUVOIR GRIS .....	104
C - PLACE DES SENIORS DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.....	106
1. La représentation en politique des seniors : quelques exemples parmi les mandats nationaux ou locaux .....	106
2. Les instances consultatives spécifiques des seniors .....	108
<b>CHAPITRE III - LES ENJEUX COLLECTIFS : UNE OPPORTUNITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>111</b>
<b>I - LES ENJEUX ÉCONOMIQUES DE LA TRANSITION TRAVAIL/RETRAITE .....</b>	<b>111</b>
A - LE COÛT SOCIAL DES DÉPARTS PRÉCOCES .....	111
1. Les déterminants des départs en retraite précoces .....	111
2. Le coût des politiques de gestion de l'emploi par l'âge.....	113
B - LES CONSÉQUENCES DE LA GESTION DE L'EMPLOI PAR L'ÂGE.....	114
C - LES CONSÉQUENCES DE LA GESTION DES CARRIÈRES PAR L'ÂGE DANS LES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES EN ENTREPRISES.....	115

<b>II - DES REGARDS DIFFÉRENTS SUR LES CYCLES DE VIE ET LE TRAVAIL.....</b>	<b>116</b>
A - À L'UNION EUROPÉENNE : AUTANT DE RÉALITÉS QUE DE PAYS .....	116
1. Le grand écart des taux d'emploi .....	117
2. Les effets des nouvelles organisations du travail sur la santé des seniors .....	118
B - « ÉTHIQUE » DU TRAVAIL .....	120
1. Une représentation culturelle française ?.....	120
2. L'Europe du Nord face au travail des seniors.....	120
3. Les seniors aux États-Unis : du travail à la retraite et de la retraite au travail ? .....	121
4. Le Japon aux prises avec ses seniors .....	122
<b>CHAPITRE IV - LES IMPLICATIONS TERRITORIALES DE LA MONTÉE EN PUISSANCE DES SENIORS.....</b>	<b>125</b>
<b>I - LA PRISE EN COMPTE DE LA « SÉNIORITÉ » DANS LES POLITIQUES LOCALES STRUCTURANTES .....</b>	<b>125</b>
A - UNE CITÉ POUR TOUS LES ÂGES .....	125
1. Penser l'espace public .....	126
2. Mixité résidentielle : des contre-exemples .....	128
3. Mixité résidentielle : de bonnes pratiques .....	129
B - DÉPLACEMENTS ET MODES DE TRANSPORTS.....	131
1. Les cultures de la mobilité.....	131
2. Les transports en commun.....	132
C - LES CONDITIONS DE LOGEMENT .....	133
1. Les seniors propriétaires.....	133
2. Les seniors dans le parc locatif.....	134
<b>II - LA QUESTION DES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES .....</b>	<b>136</b>
A - DES LOGIQUES PERSONNELLES QUI ÉVOLUENT DANS L'ESPACE ET LE TEMPS .....	136
1. Des migrations qui demeurent limitées jusqu'à présent .....	136
2. Des profils et des motivations convergents .....	140
B - DES PRÉFÉRENCES TERRITORIALES QUI S'ÉLARGISSENT ET SE DIVERSIFIENT .....	145
1. La mobilité facteur de déséquilibres régionaux.....	145
2. Les conséquences locales de la migration des seniors.....	151
3. Des équilibres fragiles dans le monde rural.....	156

<b>III - QUELQUES ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE .....</b>	<b>157</b>
A - LES PROJECTIONS DE POPULATION .....	157
B - QUELS SCÉNARIOS DE VIEILLISSEMENT ? .....	159
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>163</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>165</b>
Annexe 1 : Répartition en 2006 des personnes âgées de 15 ans et plus selon l'âge quinquennal et le niveau d'éducation le plus élevé .....	167
Annexe 2 : L'utilisation d'Internet par les seniors dans l'UE-25 .....	169
Annexe 3 : Liste des personnalités rencontrées.....	171
<b>Liste des références bibliographiques.....</b>	<b>173</b>
<b>Table des sigles .....</b>	<b>181</b>
<b>Liste des illustrations.....</b>	<b>183</b>



## **AVIS**

**adopté par  
le Conseil économique, social et environnemental  
au cours de sa séance du 11 mars 2009**



**Première partie**  
**Texte adopté le 11 mars 2009**



Le 13 mai 2008, le Bureau du Conseil économique, social et environnemental a confié à la section du cadre de vie la préparation d'un rapport et d'un projet d'avis sur *Seniors et cité*<sup>1</sup>.

La section a désigné Mme Monique Boutrand comme rapporteure.

## INTRODUCTION

Les « baby-boomers », ceux que le marketing a baptisés « seniors », font l'objet de discours, de colloques et d'ouvrages, mais il apparaît rapidement qu'il est difficile de cerner cette nouvelle génération.

Les statistiques démographiques et économiques ou les études portant sur des questions plus qualitatives existent mais, faute d'une définition communément acceptée, elles portent sur des tranches d'âge différentes et permettent difficilement les comparaisons. Les chercheurs comme les décideurs politiques se sont surtout intéressés au vieillissement de la population, au grand âge et aux enjeux en termes de protection sociale. Les partenaires sociaux ont abordé les questions posées dans le monde du travail par le départ de cette génération mais très peu d'études ont exploré cette « nouvelle vie » qui s'ouvre au moment de la cessation d'activité professionnelle.

Le rapport et l'avis tentent d'établir un état des lieux et d'imaginer le rôle et la place que les seniors jouent et pourront jouer demain dans une société où la coexistence de quatre à cinq générations oblige à repenser le pacte social entre ces générations et la qualité du cadre de vie qui leur sera proposé dans la cité. Les questions de logement, de déplacements et de maintien des services, de « bien vivre » tout simplement ne se posent pas qu'en termes financiers mais aussi en termes d'acceptation sociale et de cohabitation harmonieuse entre les générations.

C'est dans cet espace qu'existent déjà de multiples expériences souvent méconnues car nées de la volonté d'acteurs associatifs innovants. Les seniors, grâce à leur disponibilité, y apportent une contribution essentielle.

Donner de la visibilité à leur action, l'inscrire dans une stratégie territoriale et nationale permettra de faire de cette nouvelle génération, une « force de l'âge », une chance et un atout pour la cité de demain, le terme « cité » étant entendu au sens civique du terme, incluant toutes les formes de la vie sociale sur les territoires.

---

<sup>1</sup> L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 187 voix et 3 abstentions (voir le résultat du scrutin en annexe).



## CHAPITRE I

### CONSTAT

L'allongement de la durée de la vie et le bouleversement de la structure de la population posent de multiples questions. L'accroissement de l'espérance de vie en bonne santé est porteur d'opportunité sociale, mais place la génération qui en bénéficie dans une situation de « charnière » ou de « pivot » très sollicitée. Ainsi, en dépit des clivages économiques, sociaux et culturels qui demeurent et traversent cette génération, comme les précédentes, elle s'en distingue sensiblement par l'amélioration globale de ses conditions d'existence et la modification qui en résulte de son rôle social.

Le champ de la réflexion s'intéresse plus particulièrement à cette période de la vie entre sortie du travail et vieillesse, qui s'étend sur une durée d'environ vingt années, de 55 à 75 ans, et que l'on peut qualifier de « séniorité ».

Bien que l'âge légal de la cessation d'activité en France soit fixé à 60 ans, beaucoup de salariés se voient contraints ou choisissent de sortir plus tôt du monde du travail, l'âge médian se situant vers 58 ans. Toutefois, les limites indiquées ci-dessus ne rendent pas compte de la complexité des situations, tant collectives qu'individuelles de la transition travail-retraite.

Pour cette raison, on précisera que le terme senior désigne ici par convention les personnes qui vont quitter ou ont quitté la vie professionnelle et qui disposent, sauf problème de santé, des capacités permettant de mener, si elles le désirent, une vie socialement active en valorisant cette denrée rare : le temps.

#### I - UNE NOUVELLE GÉNÉRATION ?

Sur le plan statistique, les vingt-neuf classes d'âge (1946-1974) nombreuses, dites du « baby-boom », qui ont commencé d'arriver à l'âge de la retraite en 2001 et qui bénéficient de l'augmentation de l'espérance de vie, vont accroître la part des 55-74 ans dans la population totale. Au-delà de ces certitudes démographiques, des interrogations subsistent. Elles sont liées à la progression inégale de la longévité entre hommes et femmes tout d'abord, aux disparités sociales, professionnelles et territoriales ensuite. De plus, bien que la tendance générale soit à l'allongement de l'espérance de vie sans incapacité, la morbidité se modifie avec l'augmentation de l'incidence de maladies graves, dont le lien, pour certaines d'entre elles, avec des pollutions environnementales, apparaît de plus en plus clairement. D'autres facteurs sociaux, comme la pauvreté ou la précarité, peuvent également avoir un impact sévère sur l'espérance de vie.

## II - UNE RÉALITÉ ÉCONOMIQUE HÉTÉROGÈNE

La « séniorité » est d'abord une période de transition entre l'activité professionnelle et la retraite : dans tous les pays d'Europe, le taux d'emploi va s'amenuisant à partir de 55 ans. Pour les 55-64 ans, il s'établit en 2007 à 38,3 % pour la France et à 44,7 % pour l'Union européenne, loin de l'objectif assigné par la stratégie de Lisbonne à l'espace communautaire (50 %). L'évolution dans le sens souhaité se fait à un rythme assez lent.

Le regard que les populations portent sur la cessation d'activité diffère quant à lui en fonction des pays et des âges de la vie.

Les appréciations portées sur la liberté de choix comme critère déterminant de départ en retraite sont nuancées, et varient en fonction du contexte propre à chaque pays. La retraite est perçue majoritairement, presque partout, comme un événement positif. Les enquêtes sur les intentions de départ à la retraite montrent que la satisfaction éprouvée dans l'emploi et l'état de santé peuvent influencer dans une fourchette d'un à deux ans sur le souhait de partir plus tôt ou plus tard.

Sur le plan des revenus et de leur patrimoine, la situation des seniors est très contrastée, même s'ils sont en très grand nombre propriétaires de leurs logements. Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), la génération actuelle des 55-64 ans est celle qui a le niveau de vie le plus élevé.

Cependant, le taux de risque de pauvreté pour les personnes en retraite en France s'établissait en 2006 à 11 % pour les 50-64 ans et 16 % pour les plus de 65 ans, touchant particulièrement les femmes, plus nombreuses que les hommes à avoir connu une carrière incomplète. Cette situation risque bien entendu d'évoluer pour tous avec la baisse entamée du taux de remplacement net depuis déjà plusieurs années. Les rapports récents de la Fondation Abbé-Pierre et du secours catholique font état d'une aggravation récente de la pauvreté des personnes âgées et s'interrogent sur la fin de l'âge doré des « tempes grises ».

De leur patrimoine les seniors font un usage solidaire, surtout envers leurs enfants, mais également envers leurs parents. Ainsi, 64 % des ménages de la génération pivot font des dons sous forme monétaire à leurs enfants et petits-enfants, contre 6 % à leurs parents. Cette redistribution intergénérationnelle s'effectue quel que soit le niveau de revenu du donateur.

## III - LES AUTRES RÉALITÉS INTERNATIONALES

Plus encore que la France, les pays de l'Union Européenne doivent faire face à un vieillissement de leur population qui constitue donc un défi commun, le nombre de jeunes atteignant l'âge de l'activité devenant inférieur à celui des personnes s'appêtant à quitter la leur. Les tendances lourdes, comme par exemple le fait que les femmes peuvent presque partout espérer une vie exempte de handicap plus longue que celle des hommes, ne doivent cependant pas masquer les réalités démographiques dissemblables entre États membres.

Une grande puissance économique comme le Japon connaît pour sa part une situation encore plus inquiétante. Sa fécondité est l'une des plus faibles au monde, et sa population pourrait diminuer de 25 % d'ici à 2050. Dans le même temps, l'espérance de vie a considérablement augmenté.

À l'inverse, la démographie des États-Unis demeure tonique grâce à une fécondité élevée (2,05 enfants par femme) et à une immigration soutenue, même si l'espérance de vie à la naissance est plus faible qu'en Europe et au Japon.

#### **IV - UNE TRANSITION QUI REDÉFINIT LES RÔLES**

Peu de chercheurs se sont arrêtés sur la ligne de fracture qui fait du travailleur un retraité. La retraite demeure souvent en France une rupture brutale, sauf pour ceux qui restent à proximité de leur activité professionnelle, agriculteurs ou artisans pour la plupart. Même si les retraités s'estiment généralement plutôt heureux de leur état, une proportion non négligeable d'entre eux souffre de dépression au moment de la retraite. Le passage d'un temps imposé à des temps choisis librement apparaît à cet égard comme un paramètre majeur. Quelles qu'en soient les conditions, la transition nécessite un remaniement identitaire incontournable.

La catégorie socioprofessionnelle d'origine, les ressources personnelles développées par chacun, l'environnement de travail, conditionnent pour partie ce remaniement. Bien entendu, les conditions de la fin de la vie active influent également sur ce vécu individuel, celles du départ tout particulièrement. Les mises à la retraite imposées créent de longues périodes de mal-être. Ce constat renforce la nécessité de préparer la transition pendant les dernières années de vie professionnelle. Enfin, on relèvera que l'achèvement de cette dernière n'est pas toujours synonyme de l'arrêt de toute activité marchande, différentes formules permettant aujourd'hui à un retraité de compléter ses revenus, et donc de cumuler un travail rémunéré et une retraite. Certains d'entre eux se lancent ainsi dans la création d'entreprises.

Sans méconnaître les responsabilités propres, au sein des familles, des parents vis-à-vis de leurs jeunes enfants, l'importance de l'aide fournie par les grands-parents doit être soulignée. La vitalité des solidarités entre générations en France est une réalité reconnue. Les seniors, à travers le soutien auprès de leurs enfants ayant eux-mêmes de jeunes enfants, jouent un rôle essentiel entre trois générations. C'est la raison pour laquelle on les appelle les « pivots ». Tout d'abord, cette génération joue un rôle important de transmission non seulement du patrimoine, mais surtout de ses modèles d'éducation, de ses valeurs culturelles, politiques et religieuses, ainsi que de la mémoire familiale. Ensuite, elle apporte aux jeunes générations, mais aussi aux parents âgés, un soutien sous forme de services de proximité : l'accueil et la garde des jeunes enfants comme l'aide à la vie quotidienne des parents en réponse à la perte d'autonomie sont des formes d'entraides bien souvent indispensables à ceux qui en bénéficient.

La maîtrise par les seniors des technologies de l'information et de la communication participe au maintien de liens sociaux. Elle constitue l'un des moyens techniques susceptibles de les aider à rester actifs, notamment à travers l'engagement associatif, et à vivre de manière autonome plus longtemps. Elle joue aussi un rôle dans les relations intergénérationnelles, particulièrement entre grands-parents et petits-enfants. La lutte contre la fracture numérique qui menace, en France, 5,78 millions de seniors, est un objectif désormais affiché.

## **V - UNE IMPLICATION NOUVELLE DANS LA VIE DE LA CITÉ**

L'implication des seniors dans la cité revêt des formes multiples.

Elle est particulièrement forte dans le monde associatif. En effet, si toutes les classes d'âge sont bien représentées parmi les bénévoles ou les adhérents ayant une responsabilité, 50 % des dirigeants du monde associatif sont des retraités et 70 % sont des hommes. La France, pour ce qui concerne le taux d'implication associative en Europe, se place actuellement dans la moyenne. Elle devra se mobiliser à l'avenir en faveur du renouvellement des instances dirigeantes de ses associations, et poursuivre la valorisation du bénévolat, dont l'image demeure encore insuffisamment attractive. Sa valeur monétaire était estimée en 2004 à 1 % du PIB. La formation des acteurs du monde associatif semble dans ce cadre devenir une nécessité.

Le développement du lien intergénérationnel est un autre moyen d'incitation des seniors à rompre l'isolement, le leur, mais également celui des jeunes, des parents isolés. Des élus locaux se sont aujourd'hui engagés dans le développement de l'intergénération, persuadés de son importance.

Des initiatives sociales, appuyées sur les collectivités locales, apparaissent, pour répondre aux besoins que fait naître, par exemple, l'éloignement domicile-travail et donc l'absence des parents dans la journée. Il y a là un espace pour les jeunes retraités, en faveur de programmes ou de découvertes périscolaires et d'actions associatives de terrain.

Dans bien des domaines, leur mobilisation, en complément de l'action publique, est importante. Ainsi elle a été exemplaire lors de la tempête de 1999.

Les seniors sont également très présents dans la vie politique, à la fois en tant qu'électeurs et en tant qu'élus, suscitant l'idée qu'ils exerceraient, selon le titre d'un ouvrage récent, un véritable « pouvoir gris ».

Il est en effet exact qu'ils votent proportionnellement plus que les autres tranches d'âge. Certains craignent que le déséquilibre démographique ne finisse par créer chez les retraités une communauté d'intérêts dangereuse pour l'équilibre social. Pour autant, le vote des seniors n'est pas homogène. Il est enraciné dans une histoire individuelle bien antérieure à la retraite. L'âge ne peut être en soi associé à un comportement égoïste ou hostile aux évolutions, qui conduirait à minorer la voix ou le vote des personnes âgées comme le suggèrent certains chercheurs.

Il est également exact que leur poids est grandissant en politique. 59 % des députés ont plus de 55 ans, 58,3 % de sénateurs ont plus de 60 ans, près de 40 % des maires élus en 2008 ont plus de 60 ans. La moyenne d'âge actuelle des membres du Conseil économique, social et environnemental est légèrement supérieure à 60 ans. Par ailleurs, les seniors disposent également, au plan local, d'instances comme les comités départementaux des retraités et des personnes âgées, les conseils municipaux d'ânés et les conseils de sages, où ils sont associés à la décision publique sans être des élus.

Si la question du « pouvoir gris » se pose, c'est qu'elle se fonde sur une image anxieuse et négative du vieillissement de notre société. Elle alimente la crainte d'une dissolution de nos systèmes de protection sociale solidaire et souligne en contrepoint la nécessité d'une plus grande solidarité intergénérationnelle.

## **VI - LES ENJEUX COLLECTIFS : UNE OPPORTUNITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE**

Les enjeux d'une transition réussie entre vie active et retraite ne sont pas seulement individuels. Les départs en retraite précoces ont un coût économique et social, en particulier pour l'assurance chômage. Leurs déterminants sont économiques bien sûr, et dépendent des droits acquis par l'individu, mais aussi des craintes devant l'impact financier de réformes futures. Ils sont aussi liés à la nature et à l'environnement du travail : selon certaines enquêtes menées en Europe, la satisfaction globale au travail influe significativement et favorablement sur le souhait de poursuivre plus longtemps son activité professionnelle.

Les politiques de départ anticipé, qui ont marqué ces dernières décennies, ont alimenté en France la culture de la « sortie précoce » et suscité des pratiques discriminantes pour le travail des seniors. Pour autant elles n'ont pas eu les effets escomptés sur l'intégration des jeunes dans le marché du travail. La gestion par l'âge a surtout créé les conditions pour que les seniors souhaitent durablement cesser leur activité au plus tôt, non sans effets sur le transfert des compétences en entreprises, notamment au moment des départs massifs à la retraite encore à venir. Il y a donc tout intérêt à s'inscrire dans une logique préventive et à promouvoir une véritable gestion de la diversité des âges.

L'Union européenne semble acquise à l'idée qu'il va falloir repenser la place des seniors et les solidarités entre générations. Si l'âge officiel de la retraite comme celui de la cessation effective d'activité varient fortement d'un pays de l'Union à l'autre, elle a adopté pour objectif commun un taux d'emploi de 50 % des personnes âgées de 55 à 64 ans à l'horizon 2010. La crainte de perdre son emploi, l'état de santé au travail, la reconnaissance accordée aux services rendus sont parmi les facteurs qui influent sur le choix des individus. Un certain nombre d'États membres ont d'ores et déjà dépassé cet objectif ; les autres doivent mettre en place des mesures ou renforcer celles qui sont déjà initiées afin de l'atteindre.

Les représentations culturelles du travail comptent également. Le modèle français qui s'inspire d'une politique d'emploi par la gestion de l'âge ne joue pas en faveur de cet objectif européen.

## **VII - LES IMPLICATIONS TERRITORIALES DE LA MONTÉE EN PUISSANCE DES SENIORS**

En termes d'aménagement du territoire, les seniors posent aux responsables locaux des problèmes complexes : aménager sans « ghettoïser », considérer la source de richesse qu'ils représentent pour les territoires sans négliger les déséquilibres du vieillissement ultérieur.

Faciliter la mixité générationnelle nécessite une réflexion approfondie sur les espaces publics, afin de permettre aux générations de se côtoyer, de circuler, d'accéder par des transports fonctionnant comme des traits d'union, entre les différents espaces de vie.

À l'opposé, on peut redouter une certaine tendance au communautarisme, qui conduirait à développer en France des cités fermées, à l'exemple de celles créées aux États-Unis sous le nom de *gated communities*. Des programmes résidentiels clôturés ont déjà vu le jour par exemple dans le sud de Paris ou près de Toulouse. Pour éviter aux seniors la tentation de l'enfermement, il convient de s'inspirer d'expériences locales tendant à favoriser à la fois la mixité sociale et la mixité générationnelle par la mise en œuvre de formes urbaines et d'habitats innovants.

Compte tenu de leur augmentation en nombre, les seniors impactent la politique du logement. Ils sont, c'est un fait, souvent propriétaires immobiliers, ce qui ne les préserve pas des conséquences du vieillissement ou d'accidents de la vie et des aménagements alors nécessaires. Un quart des ménages seniors est locataire et 13 % le sont dans le parc social. Le recours facilité à la colocation, le réaménagement de grands appartements constituent des pistes d'amélioration de la situation qui concernent autant le parc public que le parc privé. Pour autant, l'augmentation du nombre de seniors représente une opportunité en matière de présence dans les quartiers et un atout en termes de médiation sociale.

Parmi les seniors les plus aisés un certain nombre ont quitté leur département ou leur région lors de la retraite, et ces migrations pourraient s'accélérer à l'avenir, indépendamment de celles spécifiques au quatrième âge. La mobilité concerne surtout des seniors urbains qui aspirent à une meilleure qualité de vie, certains optant, à condition d'en avoir les moyens, pour un régime de double résidence. Quoiqu'il en soit, le nomadisme et la « plurirésidentialité » progressent depuis les années 2000.

Cette mobilité est susceptible de modifier les équilibres régionaux. Elle s'effectue principalement vers le sud de la France, mais aussi l'ouest, voire les régions au sud du bassin parisien, les communes rurales attirant les seniors âgés de moins de 70 ans. Le mouvement s'inverse ensuite, vers le bourg ou la ville. L'arrivée des seniors crée des emplois et contribue au dynamisme du commerce local et ce même lorsque les revenus de ces populations sont modestes.

Les seniors renforcent la tendance à la dissociation entre lieu de production et lieu de consommation : cette économie « présenteielle » constitue un véritable enjeu. Bien entendu, de telles migrations peuvent avoir des effets négatifs, notamment là où le solde naturel est déjà faible. Elles risquent d'accroître sur le long terme les dépenses publiques associées à la dépendance dans les territoires concernés. De plus l'arrivée des seniors contribue à favoriser l'essor des seuls emplois de services majoritairement peu qualifiés, et alimente une hausse des prix du foncier et de l'immobilier dans les zones déjà tendues. Pour les communes, mettre en place des stratégies cohérentes permettant de faire coïncider développement des activités locales et vie du territoire avec l'arrivée des populations nouvelles, s'avère complexe. Par ailleurs, les territoires ruraux vont abriter un nombre croissant de seniors dont la vie active se sera déroulée sur ces mêmes territoires, et quant à eux peu mobiles, qui poseront aux responsables locaux les problèmes liés au vieillissement de la population en général, mais accentués en zones de faible densité de population.

\*  
\*            \*

Plusieurs organismes, instituts ou centres de recherche et d'analyse se sont livrés à l'exercice délicat de la prospective. Quel sera à moyen terme l'impact économique et social du vieillissement ? Il est certes relativement simple, comme le fait l'INSEE, de démontrer que le nombre des seniors va augmenter de façon rapide et significative au cours des vingt prochaines années. Il est plus risqué d'échafauder des scénarios. Avec prudence, les organismes qui s'y emploient en livrent généralement plusieurs, du plus optimiste au plus pessimiste, la protection sociale des personnes âgées constituant la question la plus cruciale. Pour autant, tous conviennent que l'avenir n'est pas écrit, que les politiques publiques ont un rôle essentiel à jouer pour mobiliser la valeur ajoutée que représentent les seniors et contribuer ainsi à la cohésion sociale.



## CHAPITRE II

### LES PROPOSITIONS

#### I - CHANGER LE REGARD DE LA SOCIÉTÉ SUR LES SENIORS

Le regard de la société sur le vieillissement évolue lentement. Il reste encore très focalisé sur les préoccupations de santé, alors que les jeunes seniors qui vont ou viennent de quitter le monde du travail, et dont le nombre va continuer à croître, ont de ce point de vue de nombreuses raisons de considérer leur horizon à 20 ans avec optimisme. Ils entendent par conséquent exprimer des attentes différentes de leurs aînés. Les pouvoirs publics se doivent d'accompagner et de faciliter le changement de regard qu'imposent ces évolutions sociodémographiques, afin qu'elles soient perçues par les différentes classes d'âge en termes d'opportunités plus que de contraintes. Les échanges entre générations doivent être valorisés pour contrer le développement de représentations caricaturales qui tendent à opposer les jeunes et les vieux.

Certaines des mesures préconisées ici prennent leur source dans de précédents travaux où ont pu être formulées des propositions sur les mêmes sujets. Leur actualité justifie de les reprendre dans le présent avis.

#### A - SENSIBILISER LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE À LA RICHESSE DES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

La question de la solidarité intergénérationnelle est devenue une question centrale. Cette solidarité est en effet mise à l'épreuve par le déséquilibre croissant de nos régimes de retraite.

**Le Conseil économique, social et environnemental attire l'attention sur l'importance de la clarification du débat public relatif à l'avenir de la protection sociale. Ce débat doit être l'occasion d'informer massivement les jeunes sur la richesse de l'intergénération, notamment sur ce qu'elle apporte à notre économie, afin de lutter contre le risque de fracture entre les âges.**

Le plan national « bien vieillir » 2007-2009 comprend déjà un volet consacré à la promotion de la solidarité entre les générations, qui retient essentiellement deux moyens que sont le développement de la « semaine bleue » d'une part, la diffusion de la charte relative à l'habitat intergénérationnel d'autre part. Il apparaît toutefois clairement que la mise en œuvre de cette solidarité en dehors du cadre familial qui demeure celui, privilégié, du lien intergénérationnel se heurte à des difficultés concrètes, comme d'ailleurs la mixité sociale dont elle partage certains des objectifs.

Le développement de liens intergénérationnels au-delà du seul cercle de famille passe donc par une mobilisation d'un public très large qu'il faut amener à prendre conscience de l'importance de toutes les générations dans l'équilibre social. La représentation que les individus se font de l'âge est différente dans le cercle des proches, où l'utilité sociale des générations précédentes est naturellement perçue, qu'en dehors. Dans le même temps, un certain nombre de retraités se plaignent d'un sentiment d'inutilité, qui les conduit parfois jusqu'à exprimer leur refus d'être considérés comme des citoyens de « seconde zone ». L'enquête conduite par le Comité national des retraités et personnes âgées (CNRPA) en 2006 retenait d'ailleurs comme axe d'action à conduire « changer l'image de la vieillesse dans notre pays ».

**Notre assemblée préconise donc d'agir dans deux directions : communiquer sur le rôle des seniors auprès des autres adultes et auprès des seniors eux-mêmes, en mettant l'accent sur la richesse de l'intergénérationnel.** Cette campagne de sensibilisation initiée au niveau national pourrait être déclinée au niveau local, en tenant compte du champ de compétences des différentes collectivités. Ces déclinaisons territoriales pourraient mettre en avant la réciprocité, le partage d'expérience, tout en présentant objectivement les avantages pour l'emploi et l'économie locale.

#### B - VALORISER ET SOUTENIR LE « PACTE GÉNÉRATIONNEL » DANS LA FAMILLE

La protection sociale a modifié les liens entre les générations. L'amélioration des revenus et des modes de vie des retraités a permis à ces derniers de développer de nouveaux rôles dans la famille. La coexistence de quatre voire cinq générations engendre une mutation des relations qui sont devenues plus libres, plus affectives. Les seniors occupent une position « pivot » à la fois auprès de leurs ascendants et de leurs descendants.

Les grands parents resserrent souvent le « maillage familial ». Les trois quart des enfants de moins de trois ans sont gardés régulièrement ou occasionnellement par leurs grands parents. En plus d'apporter un soutien utile, ces derniers contribuent à la transmission de normes et de valeurs familiales et, comme l'a montré une enquête de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), favorisant notamment la promotion professionnelle des jeunes femmes. Les aînés y trouvent l'occasion de mettre en œuvre leur disponibilité à l'égard de la transmission. Les jeunes enfants trouvent dans cette situation un cadre propice à leur recherche de racines.

Ce constat plaide bien sûr pour la prise en compte par la politique familiale de ce rôle. Pour autant, la politique familiale doit encourager la responsabilité des parents eux-mêmes comme premiers éducateurs et permettre l'équilibre entre leur vie familiale et leur vie professionnelle.

Ceci est d'autant plus nécessaire lorsque l'on constate que cette génération pivot joue un rôle central auprès des parents âgés. Les deux tiers des aidants à distance sont les enfants de la personne dépendante.

Contrairement à une idée reçue, l'enquête ci-dessus citée démontre que l'entraide familiale s'accroît significativement lorsque interviennent des professionnels dont l'action est subventionnée par les pouvoirs publics. La politique familiale, au travers des actions développées en faveur des parents de jeunes enfants, participe de cet effort collectif. Il est également primordial pour bénéficiaire du concours des seniors notamment face aux problèmes cruciaux qui vont être posés par l'augmentation du nombre des « très vieux », de maintenir des politiques publiques actives d'aide à l'accompagnement de la dépendance.

**Le Conseil insiste sur le rôle du financement par les politiques publiques des aides à la petite enfance et à la dépendance, qui permet de favoriser le « pacte générationnel » en facilitant l'accompagnement des échanges entre les générations.**

La situation des aidants naturels que sont les jeunes retraités peut devenir particulièrement difficile lorsque ceux-ci sont très fortement sollicités. Ce peut être bien évidemment le cas lorsqu'ils doivent faire face à la prise en charge des petits-enfants et fournir en même temps de l'aide à leurs parents âgés. Les expériences de type « groupes de parole » sont intéressantes, elles permettent de rompre l'isolement et de partager des expériences, mais ne permettent pas de répondre à tous les besoins.

**Le Conseil économique, social et environnemental demande que la situation des aidants familiaux soit mieux prise en compte et facilitée :**

d'une part, grâce au développement d'actions « d'aide aux aidants ». Il ne s'agit évidemment pas d'envisager une quelconque professionnalisation, mais de permettre aux personnes qui ne sont pas préparées à exercer ce type de solidarités de bénéficier de modules de formation, concernant en particulier les soins aux personnes âgées ;

d'autre part, grâce au développement de solutions d'accueil provisoire, qu'elles concernent les ascendants (accueil de jour par exemple) ou les descendants (accueil temporaire en crèche...).

**De telles mesures pourraient être développées en partenariat entre les collectivités et le monde associatif.** Au moment où l'on réfléchit de nouveau aux orientations de la politique familiale, ces préconisations devront être intégrées dans les équilibres nouveaux à trouver.

#### C - CRÉER DES PÔLES TERRITORIAUX DÉDIÉS, OUTILS POUR LES COLLECTIVITÉS

Les problématiques relatives aux seniors, comme cela est apparu à l'occasion du constat dressé au début de cet avis, se situent à l'intersection de très nombreuses politiques publiques. L'impact de cette catégorie de la population sur les politiques de logement, de transport, d'urbanisme, sur les actions en faveur de la solidarité et de la mixité intergénérationnelles, ira en grandissant à mesure que des générations plus nombreuses parviendront à la « séniorité ». Une attention toujours plus grande devra être accordée aux

modalités de transition vers la retraite et de la cessation d'activité. La vie politique locale, la vie associative, l'économie des services en seront inévitablement modifiées.

Le rapport et le présent avis ont volontairement laissé de côté les problèmes spécifiques posés par l'incapacité comme conséquence du vieillissement, puisque les seniors dont il est question sont ou vont être des retraités en bonne santé pour encore un certain nombre d'années. Il est cependant toujours préférable d'anticiper, comme on le verra plus loin en matière de logement adapté. La capacité d'anticipation dépend pour une large part de la manière dont sera satisfait le besoin de transversalité, de pluridisciplinarité, de recherche sur l'ensemble de ces thématiques.

Certaines collectivités ont tenté de répondre à cette problématique générale. L'Institut régional du vieillissement (IRV) de Franche-Comté rassemble ainsi, par exemple, les acteurs concernés, qu'ils viennent du monde médical, associatif, économique ou social, de l'univers de la recherche ou du secteur de l'habitat. De structure associative, cet organisme s'efforce d'organiser un travail commun autour des différents enjeux de la montée en puissance numérique des seniors, d'élaborer des instruments d'aide à la décision dans une approche territoriale, à laquelle se sont d'ailleurs associés les conseils généraux.

**Les régions devraient être encouragées à créer des instituts sur le modèle de l'IRV, où serait développée, grâce aux synergies mises en œuvre, une réflexion d'ensemble sur les moyens de tirer un bénéfice commun de l'entrée dans un nouveau modèle démographique, marqué par la coexistence de quatre générations. Au cœur de cette réflexion, les questions de santé et de solidarité rencontrent celles liées au développement économique, social et humain. De telles initiatives mériteraient d'être généralisées et coordonnées au niveau national permettant le développement de la recherche dans ce domaine peu exploré en France.**

#### D - AMÉLIORER LA CONNAISSANCE STATISTIQUE DE LA GÉNÉRATION DES SENIORS

Comme cela a été démontré, la notion des seniors ne se laisse pas réduire à des catégories d'âge. La difficulté d'utiliser les statistiques existantes, qui segmentent les individus ou ménages adultes par tranches de cinq, dix ou quinze ans, apparaît par exemple à la lecture du plan national « bien vieillir » : le plan s'appuie ainsi, pour définir la population concernée, ou illustrer les différentes problématiques traitées, sur des statistiques qui visent les plus de 60 ans, mais aussi les 50-70 ans, ou encore les 45-74 ans...

Or, si l'on veut orienter efficacement les politiques publiques ou les actions privées, c'est à une catégorie plus large qu'il convient de s'attacher, celle qui concerne sommairement la période de la vie qui s'étend entre préretraite et incapacité, et au sein de laquelle, si l'on raisonne en tranches d'âge, les statistiques distinguent les 55-64 ans et les 65-74 ans.

**Pour notre assemblée, une meilleure connaissance de leur poids dans l'économie devient chaque jour plus indispensable.**

À l'heure où un véritable débat semble s'engager, avec la constitution d'une commission internationale, dite commission Stiglitz, chargée de réfléchir à l'ensemble des indicateurs qui entrent dans le calcul du PIB, le Conseil propose d'inclure dans la réflexion nationale l'évaluation de l'impact sur le PIB de l'économie non marchande (bénévolat associatif et transfert en nature des aidants familiaux, etc.).

Pour ce qui concerne les territoires, l'impact réel de l'économie présenteielle devrait pouvoir être mesuré grâce à la mise au point d'indicateurs pertinents, dont la collecte pourrait intervenir à différents échelons, par exemple celui des observatoires départementaux, mais dont il conviendrait complémentaiement d'assurer l'exploitation au niveau régional. Plus généralement, il est souhaitable de disposer de statistiques qui croisent mieux les critères d'âge avec ceux du niveau de formation, de la catégorie sociale et du revenu.

**Par ailleurs, pour une meilleure connaissance du rôle des seniors, en particulier au bénéfice de la cohésion sociale,** il conviendrait d'encourager le développement des capacités des Comités départementaux des retraités et personnes âgées (CODERPA) afin qu'ils puissent conduire des enquêtes, se faire l'écho des attentes des retraités et faire connaître les bonnes pratiques identifiées localement.

## **II - PRÉPARER LES TRANSITIONS NOTAMMENT ENTRE TRAVAIL ET RETRAITE**

### **A - FAVORISER UNE TRANSITION DOUCE ET PROGRESSIVE ENTRE TRAVAIL ET RETRAITE**

Que la fin de vie professionnelle soit vécue de façon positive par un investissement dans le travail jusqu'au dernier jour ou que les dernières années pour différentes raisons soient plus difficiles et l'arrivée de la retraite attendue avec soulagement, toutes les études et enquêtes confirment que le passage à la retraite du jour au lendemain reste une étape délicate. Passer d'un temps imposé même pour des cadres très autonomes à des temps choisis librement ou encadrés par des contraintes personnelles est un exercice déstabilisant. Nombre d'incidents de santé voire de périodes de dépression apparaissent dans cette phase de recomposition identitaire qui pourraient être évités par une sortie du travail aménagée « en douceur ».

Un certain nombre de pays européens proposent d'ores et déjà des formules de temps partiels pour les dernières années de vie professionnelle. Cette offre semble répondre aux attentes des seniors en entreprise qui expriment majoritairement leur souhait de disposer de plus de flexibilité dans leur manière d'aborder la fin de carrière.

**Par ailleurs, les politiques de gestion de l'emploi par l'âge ont contribué à stigmatiser les seniors dans le travail et à les dévaloriser. Développer des fonctions tournées vers le tutorat, la transmission de l'expérience rendront attractive la fin de carrière, permettront au salarié senior de s'impliquer de façon positive dans sa succession et de s'orienter vers d'autres formes d'activités tournées vers sa future vie de retraité.**

La participation de seniors à des projets associatifs humanitaires soutenus par des entreprises ou des organisations peut être une occasion de faire « le pont » entre l'activité professionnelle et l'engagement associatif. Au niveau territorial, quelques exemples d'actions d'intérêt général ou de solidarité associent collectivités, associations et entreprises et sont des lieux de collaboration salariés - retraités qu'il serait intéressant de développer.

Le syndicalisme des retraités, qui regroupe à l'intérieur d'une confédération des salariés dans leur secteur professionnel et des retraités ou les fédérations des retraités non salariés constituent une autre forme d'engagement digne d'intérêt. Ces unions de retraités inscrivent leur action dans le cadre d'une solidarité intergénérationnelle et sont en mesure de faire le lien entre les actifs et les retraités, favorisant ainsi la transmission d'expérience.

Par ailleurs, la loi d'août 2003 portant réforme des retraites et la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 ont introduit la possibilité de cumul emploi-retraite dans certaines conditions. Une activité « marchande » à temps réduit et dans un domaine choisi par le nouveau retraité est une autre façon de sortir de la pratique de l'arrêt brutal d'activités. Nombre de cadres recréent une activité souvent dans le conseil et le statut d'auto-entrepreneur, récemment créé, devrait ouvrir de nouvelles possibilités.

**Toutes ces formes de compromis entre travail salarié et activités librement choisies doivent être développées dans l'intérêt de tous :**

**une transition plus équilibrée pour le senior qui lui permettra d'imaginer positivement son « nouveau projet de vie » ;**

**des transmissions de compétences mieux gérées dans une période où le départ important en nombre des baby-boomers va poser des problèmes aux entreprises.**

#### **B - VERS UNE GESTION QUALITATIVE DU DÉPART À LA RETRAITE**

Un certain nombre de caisses de retraite proposent déjà depuis longtemps à leurs ressortissants des stages de préparation à la retraite. Si au départ ces initiatives répondaient surtout à des questions juridiques ou fiscales, la demande s'oriente aujourd'hui vers une approche du projet de vie et une préparation plus qualitative du temps passé à la retraite que chacun espère beaucoup plus long que dans les décennies passées.

Les partenaires sociaux se sont également emparés de la question des seniors au travail pour répondre aux objectifs européens d'emploi des seniors mais aussi dans l'intérêt économique des entreprises qui vont voir partir dans les années à venir de nombreuses compétences et des savoir-faire qui pourraient leur faire défaut. Les mesures envisagées concernent les conditions de travail en fin de carrière professionnelle, mais il serait intéressant de proposer aussi aux seniors encore au travail de se projeter dans leur avenir y compris hors de la sphère professionnelle. Imaginer celui-ci sereinement permettrait de contribuer à la motivation des salariés en fin de carrière professionnelle.

**Notre assemblée propose de réaliser dans l'année qui précède la retraite une forme de bilan des compétences humaines que l'on pourrait appeler bilan de « potentiel retraite ».**

Ce bilan de « potentiel retraite » pourrait prendre plusieurs formes :

un bilan de santé confié aux services de médecine du travail. Dans le cadre de la refonte du plan national « bien vieillir » pour les années 2010 à 2012 initié par le secrétariat d'État à la solidarité, cette consultation de « cessation d'activité » pourrait être proposée à titre expérimental dans l'année qui précède le départ en retraite ;

un bilan « projet de vie » pour permettre aux seniors d'envisager l'avenir. Si certains ont déjà en tête des projets bien construits, nombre d'entre eux idéalisent ce temps libre de contraintes et sont souvent démunis au bout de quelques mois devant les longues années d'inactivité qui s'ouvrent devant eux ;

les caisses de retraite devraient être les leaders naturels de ces actions de prévention et de qualité de la retraite pour leurs ressortissants et porter une attention particulière aux travailleurs en situation de précarité ou de chômage, pour lesquels les problèmes financiers peuvent accroître les risques de désocialisation.

Réussir cette étape n'est pas simplement une question individuelle. Du fait de leur nombre les baby-boomers vont contribuer à amplifier des phénomènes déjà perceptibles : coût en termes de santé d'une transition difficile, équilibre des systèmes de protection sociale etc. Aucun acteur ne peut négliger cette question. Dans le cadre de leur responsabilité sociale, les entreprises sont soucieuses des conséquences sociales et environnementales de leur activité. Ainsi dans l'accord national interprofessionnel du 13 octobre 2005 relatif à l'emploi des seniors, les partenaires sociaux se sont engagés à accompagner cette transition.

**Le Conseil économique, social et environnemental rappelle l'importance des engagements pris dans cet accord en particulier l'implication de tous les acteurs, y compris les pouvoirs publics, dans l'amélioration de la transition travail-retraite, chacun devant assumer les responsabilités qui lui sont propres.**

C - MAINTENIR LE LIEN AVEC LA VIE PROFESSIONNELLE GRÂCE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Nombre d'entreprises se dotent aujourd'hui de sites Internet, de possibilités d'accès externes pour leurs salariés et souvent d'intranets d'entreprises. Ces nouveaux lieux d'échanges et de dialogues s'exercent à distance et autorisent la communication entre le lieu de travail et l'extérieur. Rester en lien avec ses anciens collègues, être informés et participer à quelques manifestations conviviales, échanger des informations liées à l'expérience ou à l'histoire de l'entreprise, autant de pratiques informelles qui s'exercent naturellement lorsque l'entreprise est de petite taille mais qui pourraient être facilitées par les nouvelles technologies de communication dans les grandes entreprises.

Par ailleurs, la complexité des processus de travail rend de plus en plus compliquée la description du quotidien d'un poste ou d'une fonction.

Certains consultants se sont spécialisés dans le repérage du « non-écrit », de l'implicite dans les relations de travail, du « travail gris » selon le terme employé par M. Francis Ginsbourger, économiste du travail. Outre les savoirs techniques, les baby-boomers qui partent nombreux en retraite, vont emporter avec eux ces savoirs implicites qui se transmettent difficilement, une partie de la culture de l'entreprise faite de ces « non écrits » dont l'importance peut soudain apparaître primordiale.

**Le Conseil économique, social et environnemental propose de permettre aux salariés, s'ils le souhaitent, de rester en lien avec leur entreprise, par le biais de l'intranet par exemple, dans les conditions d'utilisation et d'autorisation d'accès fixées par elle. Cette possibilité peut permettre une transition en douceur pour le salarié et un échange utile pour l'entreprise.**

Le retraité pour lequel la transition de la vie professionnelle vers la retraite se passe bien pourrait, s'il le souhaite, rester en contact pendant quelques temps et avoir ainsi la possibilité de transmettre à ses anciens collègues, une partie de son expérience si nécessaire.

Cette possibilité de conserver le lien par le biais de l'intranet de l'entreprise doit être offerte mais doit relever du seul volontariat et pouvoir être interrompue sans conditions à la demande de l'une ou l'autre des deux parties.

\*  
\*                    \*

Les enjeux d'une transition réussie entre la vie active professionnelle et la retraite ne sont pas seulement des enjeux individuels mais représentent aussi un atout pour les entreprises et pour la société. Ce sont des enjeux d'ordre économique mais également sociétaux au sens où ils préparent la « naissance » à une nouvelle vie active selon le souhait formulé par nombre de seniors.

### **III - DU DÉSIR D'ACTIVITÉ AU PROJET DE VIE AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ**

#### **A - RENDRE VISIBLE LE « CAPITAL ASSOCIATIF » DES TERRITOIRES**

La grande majorité des seniors exprime le besoin d'avoir une ou des activités socialement reconnues. En effet, la fin d'activité professionnelle demeure une époque charnière de l'existence : au-delà des premiers mois de liberté et d'une projection idéalisée du temps libre, la transition entre la vie professionnelle et la vie de retraité est une période de bouleversements identitaires rarement vécue de façon paisible. Parallèlement cette génération « pivot » est très sollicitée par enfants, petits-enfants et joue aussi un rôle de « service social invisible » auprès des parents âgés. Elle souhaite donc que soient respectés ses temps de vie, celui nécessaire aux relations familiales, le temps personnel réservé aux activités culturelles ou sportives et elle refuse un bénévolat trop contraignant et dévoreur de temps.

Pour autant, si la famille occupe une place importante, si la retraite « loisirs » a toujours des adeptes, nombre de seniors aujourd'hui souhaitent retrouver assez rapidement une activité et se tournent vers les associations pour proposer leur disponibilité et leurs compétences. Si le taux d'adhésion des retraités à une association n'est pas beaucoup plus important en France que celui des autres classes d'âge (26 % pour l'ensemble de la population, 29 % pour les 60/69 ans), ils sont par contre plus présents dans le quotidien de l'action de ces associations, occupent plus souvent les postes de responsabilité et évidemment disposent d'une richesse aujourd'hui rare : le temps. Ils jouent donc un rôle important pour le tissu associatif dans les territoires quelle que soit la dimension de ces associations.

Toutes ont répertorié le nombre des associations qui œuvrent sur leur territoire. Nombre d'entre elles organisent une fois par an, un forum des associations donnant ainsi de la visibilité à leur action mais ce « capital associatif » reste méconnu notamment dans le rôle qu'il peut jouer dans le « bien-vivre ensemble ». Pour s'en convaincre, imaginons autour de nous, une « grève » d'une semaine des bénévoles des associations !

La vie associative s'apprécie en général à l'échelle des communes. Celles-ci subventionnent la plupart de leurs associations et sont de plus en plus exigeantes, c'est légitime, en termes de comptes rendus financiers et d'activités. Peu encore proposent en amont une politique associative globale coordonnée et

inscrivent leur soutien financier dans une stratégie associative claire, fondée sur des projets précis, pluriannuels et évalués *a posteriori*.

**Proposer aux associations de véritables conventions d'engagement réciproques permettrait aux collectivités publiques de mieux mesurer leur rôle dans la prévention et la cohésion sociale.**

Notons cependant que ce rôle essentiel joué par les bénévoles dans une commune, sur un quartier, ne peut se substituer aux services sociaux locaux. Il apparaît même que la présence des services publics contribue à optimiser l'action associative. Celle-ci est indispensable et constitue souvent un lieu d'innovation sociale. Les associations ont souvent une délégation de service public de fait mais les rôles respectifs de chacun doivent être bien identifiés.

Compte tenu de l'évolution démographique et du poids grandissant des seniors, leur implication est un enjeu de la vitalité associative et du développement des territoires où ils vivent, qu'il s'agisse d'un quartier urbain ou d'une commune rurale. Une meilleure lisibilité et une plus grande transparence contribueront à inscrire ces associations, qui sont déjà des acteurs incontournables de la vie locale, dans un échange « gagnant-gagnant » avec la société. D'un point de vue économique, le bénévolat est une contribution volontaire aux charges qui incombent de façon solidaire à la société.

#### B - GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES BÉNÉVOLES

Les bénévoles potentiels n'ont parfois qu'une vision limitée de l'action des associations. Parce qu'ils en ont une image nationale valorisante, ou plus localement dans le cadre d'un réseau de proximité, ils proposent leur disponibilité et leur bonne volonté sans bien maîtriser *a priori* le périmètre de leur engagement. On ne connaît généralement des associations que leur activité la plus apparente, sans mesurer l'organisation parfois complexe qu'elle nécessite. Le risque de désillusion peut compromettre alors rapidement le désir d'engagement.

Il est donc important que les associations sachent faire partager leurs projets et encadrer ces seniors qui offrent leur disponibilité et apportent leur expérience. Il ne s'agit pas bien entendu de reproduire le fonctionnement du monde du travail mais de respecter leurs temps de vie, donc d'assurer la conciliation entre les besoins auxquels l'association a choisi de répondre et la disponibilité des bénévoles.

Les grandes associations nationales se sont dotées de plans de formation pour les responsables bénévoles. Au niveau local, il apparaît important de mutualiser les formations à l'échelle des intercommunalités par exemple.

**Développer et promouvoir le bénévolat nécessite de mieux gérer à travers des formations appropriées les ressources humaines que sont les bénévoles.**

Construire un projet, le conduire à son terme pour ne pas décevoir ni l'acteur ni le bénéficiaire, prévoir son financement, en faire l'évaluation, autant de démarches qui nécessitent d'être accompagnées. Organiser la logistique d'une manifestation mais aussi savoir écouter des interlocuteurs aux logiques éventuellement opposées demandent des qualités et des compétences qui gagnent à être améliorées par des formations appropriées.

L'apprentissage de l'animation d'équipes de bénévoles pour lesquelles il n'y a pas de hiérarchie formelle, pas de liens de subordination nécessite des règles du jeu claires, transparentes et consensuelles. C'est parfois un défi compliqué !

Autant de questions posées même aux plus petites associations et pour lesquelles la bonne volonté ne suffit pas. S'y ajoute la complexité des interactions sociales qui rend aujourd'hui indispensable la formation des différents acteurs sur le terrain qu'ils soient professionnels ou bénévoles.

Un quart des associations sont aujourd'hui employeurs de main d'œuvre. De multiples associations de terrain ont permis par leur dynamisme de faire émerger des besoins nouveaux et ainsi de créer des emplois dans les domaines social, culturel et sportif. Dans ces associations, les décisions sont de la responsabilité de dirigeants bénévoles et leur lien avec les salariés de l'association est parfois difficile.

**Les dispositifs et les actions de professionnalisation des associations sont nécessaires pour faire partager un projet. Les formations au management associatif sont rares et mériteraient d'être développées.**

Même lorsque dans une vie professionnelle antérieure, les seniors ont été amenés à assurer des responsabilités dans le domaine des ressources humaines, l'animation d'une association, de ses bénévoles et de ses salariés nécessite de faire partager un projet tout en respectant la place de chacun et requiert donc des qualités particulières.

Si les seniors ont et auront demain une place privilégiée dans le dynamisme du monde associatif, il convient de ne pas négliger le risque du « pouvoir gris » selon les termes de M. Jean-Philippe Viriot Durandal lors de son audition. Pour autant il n'y a aucune raison non plus à stigmatiser l'âge comme un critère négatif. Il s'agit plutôt quelle que soit la nature de l'association et l'âge de ses responsables de prévoir le renouvellement régulier des dirigeants.

**Il convient d'inciter les associations à prévoir le renouvellement des instances dirigeantes par des actions destinées à faciliter et à diversifier l'accès aux responsabilités.**

Il est à noter qu'une limitation des mandats, quand elle est librement consentie et inscrite dans les statuts de l'association, est de nature à favoriser ce renouvellement. Un président installé depuis de nombreuses années devient irremplaçable tant l'association et toute son action sont identifiées à sa personne. Le changement amènera inévitablement de nouvelles idées, évitera à

l'association de « vieillir » et facilitera le renouvellement des dirigeants autorisant, ce serait souhaitable, une place plus importante qu'aujourd'hui, aux femmes et aux jeunes dans les responsabilités associatives.

#### C - DÉFINIR DE NOUVEAUX « MÉTIERS D'UTILITÉ SOCIALE » AU SERVICE DE LA CITÉ

La diminution importante du nombre d'actifs par rapport aux « inactifs », le nombre grandissant de seniors en bonne santé et l'allongement de la durée de la vie pour les personnes très âgées poseront demain des problèmes quasi insurmontables que l'État providence et les collectivités territoriales ne pourront seules assumer. Si le financement de la solidarité nationale doit rester une priorité des politiques publiques, il nous faut concevoir d'autres formes d'aides pour assurer à tous les âges une qualité de vie optimum et répondre en même temps aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Pour éviter à l'avenir des tensions intergénérationnelles, il est nécessaire d'imaginer des modes d'intervention nouveaux hors du champ strictement monétaire sur la base d'un « pacte intergénérationnel renouvelé » et qui allie droits et devoirs pour toutes les générations.

**Il est urgent de définir de nouveaux « métiers d'utilité sociale » au service de causes sociales identifiées et officiellement reconnues en dehors de la sphère marchande.**

Il ne s'agit pas ici d'innover complètement mais de profiter d'expériences déjà en œuvre pour en faire le bilan, mesurer les avantages et les risques et imaginer d'autres champs de possibles interventions.

Pour illustrer ce propos, citons trois exemples :

la médiature de la République a créé depuis plusieurs années la fonction de délégué local de la médiature. Si cette mission ne requiert pas de critère d'âge, elle est majoritairement occupée par des seniors. Le délégué est le représentant local du médiateur de la République. Son engagement après sélection fait l'objet d'un contrat d'un an renouvelable ; il bénéficie au départ d'une formation conséquente et s'engage à être disponible une demie journée par semaine. Ces délégués sont des relais locaux (ils sont 270 en France) dont le rôle d'écoute des problèmes du quotidien est irremplaçable ;

dans le parc locatif qu'il soit public, privé ou social, les responsables notent déjà l'importance que jouent les seniors qui y habitent. Leur disponibilité, leur présence dans la journée, font d'eux des référents naturels. Dans nombre de situations, ils sont déjà identifiés comme « référents d'escaliers » et jouent un rôle de médiation. Les défis à relever en matière de respect de l'environnement, d'éducation à la gestion des déchets par exemple sont difficiles à mettre en œuvre.

**Faire des seniors des « ambassadeurs locaux d'environnement »**

**permettrait progressivement de créer des comportements plus responsables pour les habitants des ensembles collectifs ;**

dans ce même souci d'initier de nouveaux comportements pour mieux respecter l'environnement, de nombreuses collectivités ont organisé des « Plans de déplacement domicile-école » autrement dénommés « Pédibus ». Partant du constat que de nombreux parents prenaient leur voiture pour emmener leurs enfants à l'école souvent pour quelques centaines de mètres seulement, créant des problèmes de circulation et de stationnement, des circuits de déplacement à pied sont organisés et sécurisés par des adultes. Ces adultes sont des parents ou des grands-parents disponibles. Ces expériences pourraient être généralisées et nombre de seniors apprécieraient probablement d'y être associés.

On pourrait ainsi faire une liste à la Prévert des multiples aides réciproques qui existent déjà entre les générations, certaines méritant de sortir de l'anonymat et de la simple bonne volonté de voisinage pour devenir de véritables « services d'utilité sociale ».

Loin de concurrencer le secteur marchand, les associations ont souvent ainsi prouvé qu'elles pouvaient non seulement être de véritables laboratoires d'innovation sociale, mais qu'elles pouvaient aussi contribuer à créer des emplois aujourd'hui et anticiper les emplois de demain.

#### **IV - UNE CITÉ OUVERTE ACCOMPAGNANT LE PARCOURS RÉSIDENTIEL À TOUS LES ÂGES**

Raisonnement sur les problèmes spécifiques d'une tranche d'âge ne revient pas à l'isoler artificiellement du reste de la population ni à considérer que toutes ses composantes, supposées disposer des mêmes ressources, partagent des comportements et des désirs communs. Cela permet en revanche d'attirer l'attention de la société et des décideurs publics, en particulier au niveau local, sur des besoins singuliers qu'il convient de prendre en considération dès à présent et d'intégrer dans toutes les démarches prospectives de développement et d'aménagements territoriaux.

##### **A - ACCORDER UNE PLUS GRANDE ATTENTION AUX SENIORS DANS LES POLITIQUES LOCALES**

L'activité et les besoins des premières générations du baby-boom, qui ont commencé d'arriver à l'âge de retraite, ne sont pas ceux des personnes âgées parfois confrontées à des problèmes de dépendance. Dans toutes les politiques de développement local, une réflexion relative à leur accueil et aux conséquences économiques et sociales de leur présence permanente ou intermittente s'impose. Elle doit s'attacher tout particulièrement aux stratégies présentes, à l'intergénération et au parcours résidentiel des retraités.

Le relatif dynamisme démographique de la France profite à tous les territoires et la population des espaces ruraux augmente désormais au même rythme que dans l'ensemble du pays (plus 0,7 % par an). Il reste que 82 % de la population vit aujourd'hui dans des « espaces à dominante urbaine » contre 18 % dans des « espaces à dominante rurale » et que, selon le recensement de 2006, 60 % de la population occupe les 8 % du territoire que constituent les pôles urbains. Les enjeux urbanistiques se posent donc dans des termes très différents aux responsables des collectivités locales.

**Le Conseil économique, social et environnemental, observant que toutes les collectivités locales n'ont pas encore pris la mesure de l'impact à moyen et long terme de l'augmentation du nombre des seniors, engage celles-ci à en analyser les conséquences et à les prendre en compte.** Au niveau territorial le plus pertinent (commune, intercommunalité...), les conséquences prévisibles des migrations résidentielles des seniors devraient être mises à l'étude de façon à éviter la survenue de situations foncières ingérables, en particulier pour les communes d'accueil. Ces perspectives devraient être préférentiellement envisagées dans le cadre de l'intercommunalité et sur la base d'une analyse fine des espaces disponibles, du parc résidentiel et de son occupation.

La plupart des élus ont tendance à faire de la présence d'emplois la condition *sine qua non* du développement de leur territoire alors que les économistes ont montré que celui-ci dépend davantage des revenus, lesquels sont de plus en plus souvent dissociés du lieu où ils sont produits. L'économie de la consommation est aussi créatrice d'emplois peu sensibles à la concurrence interrégionale. Certains territoires se spécialisent aujourd'hui dans la captation de ces revenus, détenus pour près du quart par les retraités.

Savoir retenir ou accueillir les seniors sur son territoire devient ainsi une compétence de première importance pour les acteurs stratégiques que sont les collectivités locales. **Notre assemblée plaide donc pour l'établissement d'une stratégie en vue d'optimiser l'économie présenteielle. Il convient de développer une gestion globale de cette montée en puissance des seniors et du vieillissement de la population dans ses dimensions économique, sociale et culturelle.** Elle est seule à même de faire jouer à cette génération un rôle de levier pour l'économie locale (demandes de biens et services, assiette fiscale...).

Dans la perspective qui vient d'être évoquée, et afin de créer les conditions d'accueil et de maintien des seniors **le Conseil économique, social et environnemental en appelle au maintien des services publics et marchands, les TPE (commerces, entreprises artisanales...) formant le socle de l'économie présenteielle, et au développement par les communes et intercommunalités d'une économie sociale et solidaire, essentiellement portée par les associations, dont on a vu qu'elles étaient un lieu d'investissement privilégié des seniors.**

Notre assemblée estime en outre que les missions des pôles d'accueil qui sont opérationnels dans la plupart des régions depuis 2004 soient élargies. Initialement dédiées aux porteurs de projets, qui peuvent d'ailleurs être des seniors, ils pourraient également être chargés d'accueillir les seniors français ou étrangers et de faciliter leur intégration et les aidant à se loger et en répondant à leurs interrogations.

Convaincue de l'intérêt que présentent pour les régions l'accueil pérenne ou temporaire de ménages de jeunes retraités, **notre assemblée insiste cependant sur le fait que toute spécialisation excessive risquerait d'induire des tensions avec les autres catégories de la population et hypothéquerait la cohésion sociale.** De plus, le vieillissement étant un processus individuel inéluctable, il apparaît prudent que les collectivités se préparent très en amont aux difficultés qu'elles auront à résoudre quand leurs jeunes seniors, ayant vécu leur « âge d'or », verront décliner leur santé, et qu'elles devront assurer tout ou partie des coûts de prise en charge.

Par ailleurs, le Conseil économique social et environnemental tient à rappeler que l'attractivité d'un espace repose en grande partie sur des éléments difficilement mesurables de type « bien public », comme les paysages, le climat, la densité, le potentiel culturel... Autant d'éléments qui déterminent la qualité de vie. Il importe donc de mettre en valeur cette offre territoriale sans en surexploiter les éléments non renouvelables (paysages...) afin de ne pas l'épuiser et préserver ainsi un facteur important du développement durable.

#### B - ÉLARGIR LA RÉFLEXION SUR LE VIEILLISSEMENT À LA PRISE EN COMPTE DES SENIORS

Les attentes des jeunes seniors - c'est-à-dire les seniors au sens du présent rapport - sont évidemment très différentes des plus âgés.

Un certain nombre de commune (Rennes, Nantes, et d'autres...) ont déjà mis en place un service et désigné un adjoint au maire chargé des jeunes seniors, ayant pour mission de traiter des problématiques de cette fraction de la population, différentes de celles traitées par l'élu en charge des personnes âgées. **Le Conseil économique, social et environnemental préconise de désigner au sein des équipes municipales un élu chargé du troisième âge distinct de celui en charge du quatrième âge** et de généraliser cette distinction afin que la demande sociale émanant des seniors soit mieux et plus efficacement prise en charge. Plus que sur des thématiques de santé, celle-ci s'exprime dans le champ de la vie sociale, culturelle et sportive.

## C - INTÉGRER LA PROBLÉMATIQUE INTERGÉNÉRATIONNELLE DANS L'URBANISME ET L'HABITAT

La ville doit se situer au-delà des logiques générationnelles, sauf à s'orienter vers des regroupements communautaires dont les *gated communities* sont l'illustration la plus connue. Sans nier la tendance au regroupement des individus par affinité, âge ou origine, le Conseil économique, social et environnemental entend rappeler son attachement aux fondements de l'idéal républicain d'une communauté de citoyens partageant un projet et un destin communs.

### 1. Vouloir une ville ouverte

Une ville ouverte suppose un refus de la séparation entre les fonctions, entre les espaces et entre les individus. Elle suppose aussi des aménagements et des équipements qui conviennent à tous. L'unité de la ville en dépend. **C'est pourquoi notre assemblée réaffirme son attachement à la présence de la nature dans la ville et à la qualité de traitement des espaces publics, ambition qui doit être présente dans tous les programmes de construction ou de réhabilitation.** Seuls leur accessibilité, leur attractivité, leur confort et leur esthétique sont susceptibles d'en faire des lieux identitaires fréquentés par des habitants de tous âges, qui s'y côtoient et développent le sentiment d'appartenance à un territoire. De tels aménagements urbains rendent possible l'intergénération sans l'imposer, accueillant toutes les temporalités et toutes les pratiques. À l'opposé de la ville ségréguée, la ville ouverte doit être celle du possible, donc du choix. Les exemples abondent de travaux réussis sur l'espace public ayant suscité un renouveau des activités et contribué à un meilleur équilibre des fonctions dans la ville, redonnant ainsi tout leur sens aux valeurs de proximité. À ce titre, le Conseil souligne tout l'intérêt que présentent des expériences visant à renforcer cette proximité, comme celles conduites dans la capitale dans le cadre du programme Vital'Quartier, consistant à assurer le portage des locaux commerciaux situés en pied d'immeubles, leur réaménagement puis leur réattribution à l'issue des opérations immobilières et/ou urbaine.

**Il convient désormais de penser tous les transports et les équipements publics (lieux de formation, établissements de loisirs et de culture, lieux de restauration...) dans cette même logique intergénérationnelle et de travailler à leur polyvalence fonctionnelle.** Dans le cadre des diagnostics territoriaux, notre assemblée se prononce par ailleurs en faveur d'une mise à l'étude systématique des synergies possibles au niveau de la commune ou de l'intercommunalité entre les équipements de façon à réaliser des économies d'échelle, mais aussi des offres de service mieux intégrées. Les infrastructures de mobilité douce (tramway...) peuvent aussi être des vecteurs d'une cohabitation intergénérationnelle réussie.

## **2. Organiser une ville ouverte**

Les élus ont aujourd'hui des outils efficaces à leur disposition, en particulier les Schémas de cohérence territoriaux (SCOT), pour tenter de constituer cette ville pour tous d'où les seniors et les plus âgés ne se sentiront pas exclus. Notre assemblée se félicite de l'initiative innovante prise dans le cadre du suivi du SCOT dunkerquois de lancer une enquête auprès des 55-65 ans qui permettra l'élaboration d'un programme d'actions partagées. Elle engage toutes les collectivités à s'inspirer de cet exemple afin que les seniors acquièrent une véritable visibilité dans les politiques d'urbanisme et que la prise en compte du vieillissement ne se réduise pas à la problématique des personnes à mobilité réduite, comme cela est encore trop souvent le cas.

Si les schémas de cohérence territoriale sont les plus à même d'intégrer cette dimension, les Projets d'aménagement et de développement durable (PADD) inclus dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU) peuvent aussi comporter des orientations relatives à la voirie aux espaces publics favorisant ou non la ville intergénérationnelle, en jouant par exemple sur les déplacements piétons. Cette possibilité mériterait d'être mise à profit.

Notre assemblée préconise de décliner à l'échelle intercommunale, notamment au travers des Programmes locaux de l'habitat (PLH) et communale des quartiers intergénérationnels en s'appuyant sur les réalisations existantes.

**Enfin, pour assurer une véritable cohérence territoriale entre espaces urbains et ruraux, le Conseil économique social, et environnemental préconise que soient envisagés des maillages de transports et de services par bassin de vie, avec les coopérations entre intercommunalités que cela suppose.**

La concertation demeurant essentielle en cette matière, notre assemblée recommande d'organiser des rencontres ouvertes à un large public sur des thématiques liées aux projets urbains. Elle plaide en faveur de la reconnaissance de l'expertise d'usage des habitants jusqu'à prévoir l'arrêt des projets en cas de rejet par la population, comme cela est possible en Belgique. Le Conseil estime également que les conseils des sages mis en place par certaines collectivités témoignent sur les sujets qui les concernent d'une expertise dite profane, dont les élus auraient tort de se priver dans leurs réflexions sur le cadre de vie.

## **3. Veiller à la mixité générationnelle et sociale dans l'habitat**

Un marché immobilier des plus de 55 ans prend de l'importance, que ce soit pour le jeune retraité actif et mobile ou la personne âgée dépendante dont le logement doit être aménagé ou qui doit intégrer un logement-service. Ce phénomène, appelé à se développer en raison de la situation démographique, comporte des conséquences multiples à l'échelle des communes et des agglomérations. Elle instaure une concurrence générationnelle, en particulier avec les plus jeunes qui ne disposent pas de ressources financières comparables à celles des seniors, sur certains produits immobiliers ou certains quartiers, avec

des risques de ségrégation socio-spatiale par l'âge et les revenus. Cette tendance, alimentée par l'immigration résidentielle des seniors français et étrangers, qui comptent parmi les plus aisés et qui, en très grande majorité, vendent leur résidence principale pour financer leur nouvelle installation, déstabilise la règle locale de l'offre de la demande avec, à la clé, un effet inflationniste sur le coût du foncier et de certains segments du marché immobilier (centres-villes, zones littorales, etc.). Pour ces raisons, le Conseil économique, social et environnemental estime que les élus doivent s'efforcer de limiter les risques de coupure sociale et générationnelle sur leur territoire, en particulier par la maîtrise du développement urbain (ZAC, constitution de réserves foncières, préemptions...). Comme notre assemblée l'a noté à plusieurs reprises, notamment dans les avis rapportés par M. Gérard Le Gall, *Réunifier et réconcilier la ville, constat et propositions*, et par M. Henri Feltz sur le *Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés*, ces derniers, en dépit de leurs difficultés propres, sont souvent des espaces où ce double équilibre doit être recherché. Cette richesse, à préserver en cas de requalification urbaine, devrait également servir de modèle à l'échelle de la ville en matière de diversité de peuplement.

Au moment de l'élaboration ou de la révision des PLU, le Conseil économique, social et environnemental ne saurait trop inciter les municipalités à analyser le plus finement possible les incidences envisageables de l'expression d'une demande solvable des seniors sur leur marché immobilier. Pour contrebalancer les éventuels effets négatifs de cette demande et l'homogénéisation générationnelle de certains espaces, le Conseil économique, social et environnemental préconise des collaborations intercommunales, notamment au travers de PLH, chaque fois que cela est possible. Au niveau de la commune, un travail sur le parcellaire et la typologie des habitations mériterait d'être systématiquement effectué pour conserver un peuplement hétérogène dans la commune comme dans les quartiers. Dans cette perspective, notre assemblée encourage les élus à recourir aux ZAC, dont le plan et le règlement sont désormais intégrés au PLU, outils qui permettent de réaliser de véritables quartiers intergénérationnels intégrant toutes les dimensions de la demande, des personnes seules aux familles, des seniors mobiles aux plus âgés dépendants. À ce titre, « *l'ensemble immobilier " Générations " de Saint-Apollinaire (Côte d'Or) qui compte pour moitié des logements - sociaux - loués à des jeunes couples avec au moins un enfant de moins de cinq ans et pour moitié des logements loués à des retraités ainsi que deux appartements thérapeutiques pour personnes âgées physiquement et psychiquement dépendantes* » apparaît comme exemplaire, comme le soulignait déjà en 2007 M. Michel Coquillion dans son avis sur *L'impact de l'allongement de la durée de vie sur les systèmes d'aides et de soins*, d'autant que le programme a été architecturalement pensé pour favoriser les rencontres entre générations. Les exemples qui viennent d'être évoqués, qui apparaissent comme une alternative à l'élargissement de la gamme d'habitat destinée aux seniors, mériteraient d'être facilités. Ils apportent en outre

la preuve que pour répondre de façon globale et cohérente à des besoins diversifiés sans créer de l'exclusion, un partenariat fort entre les acteurs territoriaux publics et privés s'impose.

Concernant le secteur locatif social, confronté depuis quelques années à un vieillissement de ses locataires (un quart d'entre eux ont aujourd'hui plus de 60 ans) et à des candidatures de seniors en hausse, notre assemblée souligne la nécessité, complexe, de prendre en compte les besoins évolutifs de cette population de seniors qui vieillit désormais dans le parc social, par choix ou par impossibilité de se loger sur le marché libre. Les collectivités territoriales devraient être particulièrement vigilantes sur la situation des personnes âgées pauvres vivant dans des logements dégradés, ce qui passe par une meilleure péréquation budgétaire entre les collectivités. Par ailleurs, afin de promouvoir la diversité générationnelle, notre assemblée demande aux commissions d'attribution de tenir compte de ce paramètre dans leurs délibérations.

**Plus structurellement, il conviendrait de réexaminer le système de réservation afin de disposer de davantage de marge pour assurer la mixité au travers des politiques d'attribution des logements.**

#### **4. Ouvrir le champ des possibles en matière de logement**

Fidèle à ses précédents travaux, notre assemblée invite à nouveau les concepteurs à développer une offre de logements adaptables qui, à terme, devraient se révéler moins onéreux que l'adaptation des logements qui, pour être réalisée, exige souvent des montages financiers complexes associant acteurs privés et publics (mutuelles, bailleurs, départements, CNAV...). D'autres pays en Europe et outre-Atlantique, qui disposent déjà de logements adaptés en plus grand nombre, semblent beaucoup plus avancés que la France sur ce dossier. Sur le plan technique, il est à noter que dans le logement collectif ordinaire, une isolation phonique de bonne qualité facilite grandement la coexistence de générations aux comportements et aux rythmes de vie différents.

**De multiples expériences ayant vu le jour en France et à l'étranger en matière d'habitat intergénérationnel, notre assemblée estime qu'il serait utile de les recenser et de les analyser afin de « forger » des outils dont notre société va avoir de plus en plus besoin.**

Pour les seniors qui seront les personnes âgées de demain, l'environnement du logement, consubstantiel de la notion d'habitat, revêt une importance primordiale. Le Conseil économique, social et environnemental rappelle donc que les opérateurs et les responsables locaux doivent attacher toute l'attention qu'ils méritent aux aménagements du cadre bâti (accessibilité, sécurisation des lieux d'accès...) et au cadre dans lequel s'insère le logement (parties communes, jardins et chemins de circulation...). Ils doivent aussi veiller à la proximité et la disponibilité des services. La prolongation d'une vie active et autonome est à ce prix.

## D - DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE COMME LIEN SOCIAL

Parmi les facteurs sociodémographiques qui influencent l'accès aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) et leur usage, l'âge apparaît encore comme une variable déterminante, toutes choses égales par ailleurs. L'écart avec le reste de la population se résorbant peu à peu, les seniors ne restent pas en marge des évolutions technologiques en matière de communication. **Le Conseil économique, social et environnemental considère cependant que le mouvement doit être amplifié et accéléré.**

Faisant le constat que plus de 5,7 millions de seniors restent encore « e-exclus » aujourd'hui en France, le plan France numérique 2012 a prévu une action consistant à favoriser l'usage du numérique par les seniors (action n° 27). La familiarisation avec l'outil et la compréhension de son fonctionnement comme de ses usages est en effet fondamentale pour un public - les plus de 60 ans - qui estime à 34,5 % qu'Internet est trop compliqué et à 24 % qu'il n'est pas utile (CREDOC). Toutefois, l'examen de certaines dispositions du plan fait apparaître un risque qu'elles ne bénéficient qu'aux seniors les plus âgés. **C'est pourquoi notre assemblée demande que le plan France numérique 2012 bénéficie bien à toute la population des seniors dans son ensemble et dans sa diversité.**

Des initiations des retraités à l'informatique par les enfants des écoles ont été conduites dans de nombreuses régions. Elles sont partout considérées comme des réussites. À l'initiative de certaines Unions départementales des associations familiales (UDAF), ont été développées des formations à Internet des retraités par les lycéens. Des collectivités locales organisent également des initiations assurées par de jeunes formateurs en informatique au service des personnes âgées.

**Afin de combler la fracture numérique qui existe encore entre les générations, le Conseil économique social et environnemental préconise de généraliser les expériences d'initiation des retraités à l'informatique et à Internet par les scolaires.** Il souhaite également la poursuite et la multiplication de ces initiatives propres à renforcer les liens sociaux que permettent de tisser les TIC, en nourrissant les relations intergénérationnelles par le biais du partage des connaissances.

Ces formations devraient plus particulièrement porter sur les sites de réseaux sociaux et le Web 2.0, qui permettent de maintenir ou créer du lien social avec sa famille, son quartier ou encore son lieu de travail. La richesse de ces systèmes de partage d'informations et de services provient essentiellement de l'interaction entre les utilisateurs, introduisant par là une forme nouvelle de sociabilité de laquelle sont exclus celles et ceux qui ne disposent pas d'un accès constant et compétent aux réseaux.

En partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, les conseils généraux de la Manche et de l'Oise, ainsi que la communauté urbaine de Dunkerque ont créé sur leurs sites des espaces seniors destinés à fournir au plus de 60 ans des informations pratiques dont ils peuvent avoir besoin et toutes celles leur permettant de participer à la vie locale ou de bénéficier des offres publiques et privées de services et d'activités. De telles initiatives devraient être reproduites si les premières évaluations des sites pilotes sont concluantes. Ces sites devraient également procurer une aide aux seniors porteurs de projets comme, par exemple, la création d'une e-entreprise ou d'un e-commerce.

**Notre assemblée incite donc les collectivités locales à expérimenter des portails Internet dédiés aux informations des seniors et engage plus généralement les élus à investiguer le champ des « outils et usage pour les e-seniors ».** Elle rappelle cependant que la priorité demeure l'équipement et la formation des populations les plus marginalisés par rapport aux TIC, parmi lesquelles on compte une bonne partie des seniors, si l'on ne veut pas que le fossé se creuse encore plus profondément entre elles et les plus jeunes, les plus diplômées, les plus aisées.

\*  
\*                      \*

À l'heure où les acteurs traditionnels et ceux du numérique dessinent la ville « 2.0 », c'est-à-dire une cité où la communication deviendra interactive, soyons vigilants. La fracture numérique qui épouse souvent les contours de la fracture sociale mais aussi générationnelle ne doit pas exclure. Les seniors peuvent être des contributeurs actifs de ces nouveaux modes de communication s'ils ont été informés et guidés pour l'utilisation de ces outils. C'est le défi à relever pour les promoteurs de ces nouvelles technologies qui ouvrent de larges perspectives d'échanges sous réserves que les responsables soient attentifs à l'accès pour tous les âges.



**Deuxième partie**  
**Déclarations des groupes**



### **Groupe de l'agriculture**

*Seniors et cité* : le titre choisi pourrait être ambigu pour les habitants du milieu rural mais il est précisé que le mot « cité » doit être entendu de manière large, c'est-à-dire comprenant l'ensemble de la société et par voie de conséquence l'espace rural.

Il faut changer le regard de la société sur les seniors. Pour les ruraux, c'est une évidence mise en pratique tous les jours. Les seniors sont une chance que notre pays doit saisir. À la condition de se donner les moyens qu'il convient pour qu'ils assument leurs rôles et leurs missions.

Les seniors sont une nouvelle génération pleine d'expériences et ne manquant pas d'entrain. On le voit à l'implication forte des retraités dans le milieu associatif mais aussi dans leur propre cellule familiale, ou encore à leur investissement non marchand dans leur entreprise. C'est particulièrement vrai dans le milieu rural où l'on compte de nombreux anciens exploitants agricoles, artisans et commerçants ayant fait le choix de s'investir dans un travail de médiation. Par leur expérience, ils savent ainsi éviter bien des conflits.

Les liens intergénérationnels se sont distendus depuis une soixantaine d'années y compris en milieu rural, qui est un des derniers endroits où le lien social a vraiment un sens. Il faut, en particulier en ces temps troublés, remettre au cœur des politiques sociales le lien entre les générations. Des initiatives sont prises localement : dans les transports en milieu rural ou dans le soutien aux personnes en difficulté, les seniors sont toujours là. Il suffirait peut-être de proposer des outils juridiques et fiscaux mieux adaptés pour encourager ce mouvement. Dans tous les cas, ces initiatives sont la preuve que les bonnes volontés sont là du côté des seniors, et que les populations sont prêtes à les accepter.

Il est également souhaitable d'aider les seniors à mieux intégrer la vie qui s'offre à eux après leur vie professionnelle. Le progrès met à notre disposition des outils pour faire en sorte que la transition entre travail et retraite se passe le mieux possible, et donner la possibilité à ces jeunes retraités d'être informés, réactifs et efficaces dans leurs nouvelles responsabilités associatives.

Pour rendre tout cela possible, il faut intégrer les problématiques intergénérationnelles dans l'urbanisme et l'habitat et rendre les villes plus adaptées et plus à l'écoute de toutes les populations. Favoriser la mixité entre générations, c'est donner les possibilités matérielles à toutes les générations de bien vivre ensemble. Il faut aussi améliorer les liens entre les territoires grâce à des transports plus efficaces et mieux développés mais aussi grâce à un accès de qualité aux réseaux numériques. Une meilleure cohérence territoriale contribuera à une meilleure entente entre les populations et les générations.

Dans l'espace rural, pour maintenir une présence nombreuse de toutes les générations, il faut aussi des services, publics et au public, adaptés à chaque génération, en nombre suffisant et facilement accessibles. Les seniors sont une chance pour notre pays, pour sa culture, son économie et son équilibre social. C'est à chacun d'entre nous, ensuite, de traduire, dans la réalité, dans chacun de ses gestes quotidiens, les engagements proposés dans le rapport.

### **Groupe de l'artisanat**

Le changement de regard de la société sur les seniors s'est trouvé au fil des auditions de plus en plus confronté à des réalités sociales et sociétales assez inattendues dans la mesure où elles contredisent la plupart des critères sur lesquels reposent un certain nombre de politiques publiques. Au moment des rediscussions sur l'avenir des régimes sociaux et de retraite, il sera nécessaire d'intégrer le fait que les seniors seront de moins en moins nombreux à vivre vieux en bonne santé, mais aussi tenir compte de la détérioration de leur niveau de vie liée aux effets dévastateurs de la crise financière de 2008 sur la valeur de leur patrimoine et de leur revenu. En effet, ces éléments nouveaux viennent percuter de plein fouet la réforme en cours du financement de la dépendance, que le gouvernement souhaiterait voir totalement supporté par le patrimoine, et non plus par la solidarité nationale. Si, au regard du poids des prélèvements obligatoires, cette position peut se comprendre, elle s'avère inéquitable pour la plupart des artisans de cette tranche d'âge qui tirent une partie de leur retraite complémentaire de cette source de revenu. Quant à cela s'ajoute le risque de conflits liés à la réforme de l'obligation alimentaire, le groupe de l'artisanat rejoint l'urgence d'une relance du débat public sur ces questions, pour éviter d'accentuer la fracture entre les âges. À cet égard, une investigation plus fine que celle prévue dans le plan « bien vieillir » doit être menée pour apprécier la spécificité de ces situations hétérogènes, mesurer leur impact et apporter des pistes de réflexion plus adaptées.

S'agissant des 55 - 64 ans, la transition douce et progressive entre travail et retraite doit être effectivement une priorité tant les conséquences sur la santé physique et morale peuvent être dramatiques pour les seniors et leur entourage. Dans ce domaine, des efforts importants ont été réalisés au sein des caisses, des organisations professionnelles voire des entreprises. En dehors des informations disponibles à présent par Internet sur la retraite, les actions et adresses des associations, les artisans ou leurs salariés peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé voire même d'un véritable passage de témoin, grâce à la convention de tutorat et l'aide au cédant prévue dans le cadre d'une reprise d'entreprise.

Pour les 65 - 74 ans, il faut savoir qu'ils peuvent prolonger leur activité professionnelle par des missions à travers le monde dans le cadre du dispositif (COSAME) de coopération avec les pays du sud en apportant leur savoir-faire, leurs compétences de chefs d'entreprise ou de formateurs. Par ces initiatives ce sont de véritables « métiers d'utilité sociale » qui se mettent en place, tant au service du pays d'accueil que du pays d'origine, par les retours sur investissements en terme de produits ou de matériels français vendus.

Compte tenu du retard de la France en matière de prise en compte de la problématique du vieillissement de la population dans l'urbanisme et l'habitat, le groupe de l'artisanat insiste sur l'urgence des travaux d'adaptabilité des logements aux évolutions physique et sociale des individus et d'accessibilité des différents équipements publics et privés et des lieux de vie.

Enfin, si les technologies de la communication peuvent faciliter les échanges dans la ville interactive de demain, rien ne remplacera la présence humaine et à ce titre, il faudrait concrétiser au plus vite la ville ouverte décrite dans cet avis dans la mesure où elle privilégie la logique intergénérationnelle et la polyvalence fonctionnelle.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.

### **Groupe des associations**

La population française des seniors, qui mérite attention pour des raisons quantitatives liées à la pyramide des âges et qualitatives liées à l'allongement de la vie, offre une disponibilité dynamique. Cette génération est l'objet du présent avis pour faciliter la transition entre l'univers professionnel et la vie de retraité ainsi que pour optimiser l'engagement potentiel des jeunes retraités au service de la cité. Il est évident que le premier objectif conditionne le second.

Passer de la vie professionnelle à la retraite est une discontinuité sociale mais peut ne pas être une rupture grâce à une activité citoyenne préparée, concertée, reconnue, favorisée. Comme le propose la rapporteure, toutes les formes de compromis entre travail salarié et activités librement choisies doivent être développées dans l'intérêt de tous. Cette transition est d'autant plus intéressante pour la société que la génération senior est aujourd'hui la génération pivot.

La mise à disposition de l'expérience acquise et de la disponibilité au service de la solidarité transforme l'actif professionnel en actif « aidant » par l'engagement bénévole afin de guider des plus jeunes, de faire face à la dépendance des plus anciens, d'accompagner les enfants ou de partager des projets collectifs.

Le groupe des associations soutient les propositions du projet d'avis qui mettent en avant la richesse de l'intergénérationnel, à commencer par le « pacte générationnel » dans la famille. Il était opportun de rappeler l'intérêt du financement public pour l'aide à la petite enfance et à la dépendance qui permet de développer la richesse des relations humaines pour un moindre coût.

La prise en compte des seniors est devenu un élément de développement des territoires tant sur le plan social qu'économique, ce qui en fait aussi un élément de l'aménagement du territoire. Sans doute l'exemple de l'Institut régional du vieillissement de Franche-Comté mérite-t-il d'être reproduit, voire généralisé. Le projet du territoire est alors d'autant plus riche qu'il est fondé sur la mise en synergie des acteurs des différents secteurs concernés : médical, économique, social, de la recherche, de l'habitat ou bien associatif. On a déjà dit ici l'intérêt d'intégrer les associations dans le dialogue civil pour l'élaboration des politiques publiques, notamment en matière de politique familiale.

Attention cependant aux partenariats entre les collectivités et les associations, ils doivent préserver cette force initiatrice des secondes et non les transformer en simples prestataires de services. Proposer aux associations de véritables conventions d'engagement réciproques - en déclinaison de la Charte d'engagements réciproques signée entre l'État et le mouvement associatif - permettrait effectivement aux collectivités publiques de mieux mesurer leur rôle dans la prévention et la cohésion sociale, d'éviter la confusion des genres et de profiter au mieux de la dynamique de chacun.

Le senior ne peut cependant se concevoir rester actif qu'en « aidant », il doit demeurer un « participant ». Au-delà du temps qu'il consacre aux relations familiales et à ses activités de loisir, il demeure un citoyen parmi les autres et l'engagement associatif constitue une réponse au besoin d'avoir une ou des activités socialement reconnues comme le souligne fort justement le projet d'avis.

Au-delà de cette seule saisine, il est intéressant de rappeler quelques éléments du poids de l'économie sociale associative. Selon l'enquête CNRS - Matisse menée par le Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations en 2005/2006, le budget cumulé du secteur associatif français est estimé à environ 59,4 milliards d'euros et il ne cesse de croître. Les subventions publiques ne représentent qu'un tiers des budgets qui relèvent pour moitié des recettes d'activité et pour le reste des cotisations, des dons et du mécénat. La vraie valeur ajoutée est cependant constituée par le travail offert gratuitement par les 14 millions de bénévoles qui réalisent ensemble un volume de travail de l'ordre de 935 000 emplois en équivalents temps plein. Cette donnée quantitative n'a qu'une valeur qualitative relative car il n'est pas question d'un bénévolat de la pénurie mais d'un bénévolat de la responsabilité qui génère plus d'un million d'emplois salariés en ETP pour près du double en nombre de salariés. Cet emploi mérite d'être encore développé à travers une démarche de professionnalisation des associations comme le souligne le projet d'avis.

On aborde donc la question des ressources humaines où la formation doit tenir toute sa place, un domaine où l'engagement de l'État à travers le conseil de développement de la vie associative reste très faible. En fait, il doit surtout être question de faciliter l'accès aux responsabilités. Les femmes et les jeunes sont insuffisamment présents à la tête des associations, et si, près d'un président sur deux est retraité, il est essentiellement issu des catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures.

Pour renouveler les instances dirigeantes, le groupe des associations invite notamment à des actions de sensibilisation à l'engagement bénévole dès le plus jeune âge, à l'accompagnement dans la gestion du projet associatif, à la valorisation de l'expérience bénévole à travers un « carnet de vie du bénévole », etc. C'est par l'attention à savoir accueillir chacun dans l'action collective au service de la cité que l'association locale saura se doter des instances dirigeantes nécessaires à son projet.

Le groupe des associations remercie la rapporteure et a voté l'avis.

### **Groupe de la CFDT**

Changer de vie ? Entre la fin de la vie active et la retraite passive, un espace reste à construire. Les générations de *baby-boomers*, acteurs et témoins des grands bouleversements de leur époque, ont fait bouger les lignes sociales, culturelles et générationnelles. Ces générations se sont battues pour une meilleure prise en compte de l'individu et des droits collectifs : grèves de LIP, droit d'expression, émancipation, droits des femmes et de l'enfant, prise en compte de la sphère du privé et pas seulement de celle du travail. Elles ont innové dans les modes de vie, dans les organisations du travail, dans les prises en compte des rythmes différents tout au long de la vie.

Cet avis a le mérite de tracer des pistes pour que cette génération et celles à venir définissent de nouveaux rapports au travail, à la famille et dans la société. Mettant en évidence les contributions nombreuses et variées que les « jeunes seniors » peuvent encore apporter à la société, il montre également comment les relations intergénérationnelles peuvent être constructives.

Afin de permettre le maintien dans l'emploi de ceux qui le désirent, il faut adopter une organisation du travail différente en fonction de l'âge : tiers-temps, télétravail, formations notamment aux nouvelles technologies, poste ergonomique, tutorat, bilan professionnel. Dans le cadre d'un enrichissement des relations de travail et du dialogue entre collègues et avec la hiérarchie, la direction de l'entreprise, le CHSCT et les élus du personnel ont un rôle éminent à jouer pour y contribuer.

Pour ceux qui ont une longue carrière et/ou des conditions de travail pénibles affectant leur espérance de vie, la CFDT rappelle la nécessité de maintenir un dispositif équitable pour la cessation anticipée d'activité.

Dans le rapport au temps libéré se jouent de multiples reconversions qui ont un impact sur l'individu mais aussi sur la société. Dans le domaine du logement, nous devons mettre en place des structures d'habitat évolutif, capable d'intégrer les différentes compositions familiales du foyer ou les diminutions de mobilités à venir. Le mode d'attribution des logements sociaux doit évoluer pour permettre une vraie politique intergénérationnelle ; un habitat qui peut aussi être cogéré par des structures alternatives.

Les migrations des seniors vers le sud, l'ouest ou vers la campagne contribuent à créer de l'emploi et à maintenir des services. Le territoire est dynamisé mais l'arrivée de ces seniors actifs qui s'investissent dans les associations et qui souvent, optent pour des mandats électifs dans leur commune, posent la question des équilibres notamment intergénérationnels et nécessitent pour les collectivités accueillantes une réflexion prospective qu'elles n'ont pas toujours les moyens de conduire.

Dans le rapport à la famille, nous devons construire un autre paradigme, pour ces « jeunes seniors » qui se retrouvent souvent démunis face aux parents en perte d'autonomie et face aux enfants avec des difficultés financières et professionnelles : gardes d'enfants, accompagnement en fin de vie... Le poids de ces échanges va grandissant et ils s'avèrent indispensables. Cela représente, même s'il n'est pas reconnu, un poids économique non négligeable. Ils complètent l'intervention publique qui cependant est essentielle car elle encourage celle des « aidants familiaux ». Ces échanges contribuent dans la sphère privée à mettre en valeur la richesse des relations entre les générations.

Cependant l'aide publique devra être mieux ciblée car les inégalités sociales existent surtout au sein des générations et la pauvreté frappe aussi bien les jeunes sans emploi que les mères célibataires avec un travail à temps partiel, ou les retraités avec une petite retraite, conséquence d'une carrière faite d'un travail peu qualifié et discontinu.

Une nouvelle culture reste à imaginer, l'avis pose bien ces différentes problématiques. D'autres rapports du CES doivent venir étoffer les prémices des solutions envisagées. Pour sa part, la CFDT mettra tout son engagement dans les futures négociations pour inventer une société plus juste, plus solidaire, plus intergénérationnelle capable de prendre en compte tous les aléas de la vie et capable de retisser le fil entre les générations aussi nombreuses soient-elles.

La CFDT a voté l'avis.

#### **Groupe de la CFE-CGC**

Le thème est délicat, difficile à traiter. En effet, il touche à un sujet que beaucoup d'entre nous, consciemment ou inconsciemment, se refusent à admettre mais qui nous frappe tous sans distinction « Le vieillissement ». Et, comme malgré tout, l'hygiène et la santé se sont améliorées, les « seniors » sont et seront de plus en plus nombreux.

L'avis a, en effet, le mérite de cibler une tranche d'âge, celle des 55-75 ans, qui demande une attention toute particulière au sein de la notion plus large, et donc plus hétérogène, qu'on pourrait définir de troisième. En effet, les individus qui la composent sont encore souvent en bonne forme et capables de participer au fonctionnement et à l'évolution de notre société.

L'un des objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne est d'employer, à l'horizon 2010, 50 % des personnes ayant entre 55 et 64 ans dans l'Union européenne. Aujourd'hui la moyenne est de 44,7 % et la France est encore en deçà, avec son taux d'emploi de 38,3 % de cette même tranche d'âge. Le constat est très simple : la « séniorité » coïncide dans la plupart des cas avec le passage de la vie active à la retraite, choisie ou subie.

Concernant les propositions qui sont avancées dans l'avis, le groupe de la CFE-CGC tient à souligner plus particulièrement :

Que si la santé des seniors s'améliore incontestablement, cette donnée est vraie en moyenne, mais recouvre de fortes disparités. De plus, cette amélioration « naturelle » de la santé des seniors ne doit pas occulter la question des conditions de pénibilité au travail pour les salariés comme du stress, notamment pour le personnel d'encadrement ;

Qu'il est important de favoriser une transition douce entre travail et retraite, par exemple, avec des fonctions tournées vers le tutorat ou la participation à des projets associatifs humanitaires soutenus par des entreprises ou des organisations qui peuvent faire le pont entre l'activité professionnelle et l'engagement associatif ;

Que le syndicalisme des retraités est également un moyen important pour tisser des liens intergénérationnels entre actifs et retraités ;

Que concernant le dispositif de cumul emploi-retraite, la CFE-CGC estime qu'il faut rester prudent sur cette possibilité qui peut avoir des conséquences néfastes pour les salariés seniors, en particulier pour ceux au chômage. Le recours à un retraité est souvent plus avantageux qu'embaucher un senior. Pour les retraités, le développement de ce dispositif risque de tirer les pensions vers le bas ;

Qu'à propos du bilan « potentiel retraite » que vous proposez de réaliser dans l'année qui précède la retraite, notre groupe s'interroge sur la possibilité de confier ce bilan de santé aux médecins du travail et non aux CPAM qui le proposent déjà ;

Quant à l'accord national interprofessionnel du 13 octobre 2005 relatif à l'emploi des seniors, le groupe de la CFE-CGC rappelle que les accords de branches devaient le décliner, or quelques rares branches seulement ont ouvert des négociations.

Cette tranche d'âge est aujourd'hui particulière et délicate à gérer.

Ces seniors, bien que souvent retraités, ont encore envie de participer à la vie de la société. Il suffit de constater la moyenne d'âge du CESE, ou des

assemblées de la République pour se convaincre que ces seniors souhaitent encore servir.

Le groupe de la CFE-CGC partage également les propositions sur la ville ouverte. La mixité générationnelle et sociale reste l'objectif à atteindre et les élus disposent des outils nécessaires pour le réaliser.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis

### **Groupe de la CFTC**

L'avis qui est présenté pose bien les problèmes résultant de l'allongement de la durée de la vie, problèmes qui concernent au premier chef la génération des 55-75 ans.

Il est évoqué le cas de ceux qui ont eu une carrière incomplète, ce qui est en particulier le cas de beaucoup de femmes et qui souhaitent compléter leurs annuités de retraite.

Il faut changer les mentalités qui ont été marquées ces dernières décennies par ce qui est appelé la culture de sortie précoce, la gestion des effectifs par le départ des seniors, même si le contexte actuel rend moins évidente cette évolution.

Cette politique a privé en particulier les entreprises de tout un savoir-faire en mettant à la charge de la société et de la solidarité des hommes et des femmes tout à fait capables d'exercer leur emploi.

Il est souligné aussi, à juste titre, combien la satisfaction globale au travail influe sur le souhait de poursuivre plus longtemps son activité professionnelle.

Le maintien de notre système de retraite par répartition, nécessitera de toute évidence de traiter très sérieusement de ces problèmes.

Le rapporteur insiste sur la nécessité de prévoir différentes formules de cessation progressive d'activité professionnelle en permettant de cumuler travail rémunéré et retraite.

Différentes solutions devraient être proposées à l'instar de ce qui se fait dans divers pays européens, tel que le temps partiel. Il faut, à cet effet, tirer les leçons de l'expérience des préretraites progressives.

On ne doit plus dévaloriser les seniors dans le travail, voire les stigmatiser. C'est un immense gâchis humain et économique.

Le groupe de la CFTC approuve les propositions visant à rendre plus attractive la fin de carrière des salariés seniors dans l'entreprise.

Les seniors jouent un rôle capital dans l'équilibre de notre société.

Le groupe de la CFTC apprécie qu'il ait été souligné que la génération des seniors, génération « pivot », joue un rôle important dans la transmission des valeurs et de la mémoire familiale, dans l'aide à la vie quotidienne des parents, dans l'accueil de la garde des jeunes enfants. Il faut éviter la fracture entre les âges, même si, comme le rappelle le rapporteur, la politique familiale doit encourager la responsabilité des parents eux-mêmes comme premiers éducateurs et permettre l'équilibre entre leur vie familiale et leur vie professionnelle.

L'attention est attirée sur les problèmes d'habitat. Il est bon qu'il y ait mixité entre les générations, dans le cadre de vrais rapports intergénérationnels. Bien des personnes âgées souffrent de solitude.

Du fait qu'ils disposent de davantage de temps, les seniors jouent un rôle important dans le tissu associatif. Le groupe de la CFTC est bien entendu favorable à ce que l'on forme les candidats au bénévolat et qu'on utilise au mieux les compétences.

Il est préconisé qu'un certain nombre d'incitations soient formulées en direction des associations en particulier pour prévoir le renouvellement des dirigeants (limite d'âge et de durée des postes de responsabilités). Nous ne sommes pas contre, mais nous pensons qu'il ne faut pas que cela conduise à les placer sous une sorte de carcan qui nuirait finalement à l'extrême richesse de la vie associative qui a besoin de souplesse et de liberté.

Il est indéniable que le numérique est un facteur de développement du lien social. C'est pourquoi le groupe de la CFTC souhaite, comme le rapporteur, que le plan France numérique 2012 bénéficie bien à toute la population des seniors.

L'avis constitue une contribution des plus intéressantes à la situation des seniors dont les effectifs vont progresser dans les années à venir.

Notre groupe a émit un vote positif.

#### **Groupe de la CGT**

Nous voulons souligner l'intérêt de cet avis. En effet, peu de textes publics sont venus traiter de l'impact du *mamy* et du *papy boom* dans sa dimension sociétale et au-delà, d'une coexistence de 4 ou 5 générations pour la première fois dans l'histoire de l'humanité. Nous approuvons les propositions construites autour de la volonté de plus de démocratie par la recherche de davantage de solidarités intergénérationnelles pour éviter les dangers d'un « pouvoir gris » ; Nous partageons les préconisations pour une ville plus ouverte en évitant les programmes résidentiels, une transition plus douce entre l'activité et la retraite, une participation accrue des séniors dans la vie associative et plus largement à la vie publique ; nous pensons également que des services publics repensés et adaptés peuvent favoriser le « pacte générationnel ».

Le groupe de la CGT a été entendu en particulier sur le fait que les jeunes seniors d'aujourd'hui ne sont pas tous des anciens salariés appartenant aux classes moyennes ; la séniorité est au contraire caractérisée par une forte hétérogénéité sociale. Il faut même s'inquiéter dans un contexte de crise profonde, d'une aggravation de la pauvreté de centaines des milliers de seniors comme vient de nous le montrer le rapport de la fondation Abbé Pierre.

Nous avons à nous préoccuper de ce que d'aucuns qualifient de la fin de l'âge d'or des « tempes grises » car la baisse déjà constatée des taux de remplacement pour les pensions fait craindre que les seniors de demain ne seront plus ceux d'aujourd'hui dans leur pouvoir d'achat, leur aptitude à se soigner ou à accéder aux pratiques culturelles. L'avis aurait pu accorder plus de place encore à ces préoccupations.

Si relever le taux d'emploi des 50 - 60 ans est nécessaire, cela passe par un autre traitement de ces « jeunes seniors » par les directions d'entreprises. En effet, les licenciements s'accroissent, on continue d'imposer leur mise à la retraite et on les considère souvent comme « inemployables » ! On ne peut passer sous silence que les seniors sont les premiers visés par les plans sociaux.

Quant aux départs anticipés souhaités, ils sont très souvent le produit de conditions de travail pénibles - qu'elles soient physiques ou mentales - aggravées par l'intensification des tâches en particulier à travers les nouvelles formes d'organisation du travail fondées sur le « juste à temps ». La culture du départ anticipé ne disparaîtra donc pas sans une véritable prise en compte des différentes formes de pénibilité, une remise en cause profonde des stratégies entrepreneuriales de gestion des carrières et une recherche de progrès dans les conditions de travail. La promotion de la santé au travail doit devenir un objectif majeur de santé publique. La responsabilité sociale des entreprises doit être invoquée et suivie d'effets.

Enfin, si la « retraite à la carte » préconisée par la Stratégie de Lisbonne de l'Union européenne peut être une voie acceptable dans des pays qui ont su construire par la participation active des partenaires sociaux depuis plusieurs décennies, des compromis sociaux, nous pensons en priorité à certains pays scandinaves, il n'en va pas de même dans tous les pays européens. De même, face aux tendances à élever l'âge légal de la retraite, nous restons de notre côté très attachés au progrès de civilisation que représente le droit à la retraite à 60 ans en France, progrès que l'on voudrait mettre à bas par tous les moyens au nom des évolutions démographiques.

Le groupe de la CGT a adopté cet avis.

### **Groupe de la CGT-FO**

En premier lieu le groupe FO veut souligner l'excellente qualité du rapport et la synthèse faite dans l'avis qui nous est soumis. Celui-ci reflète parfaitement la situation des seniors ou, pour être plus concret, quelle place occupent les 55 à 75 ans dans la société.

Si le groupe FO est en accord avec les appréciations, parfaitement étayées par différents rapports ou expertises, il ne saurait occulter les difficultés nouvelles, essentiellement liées à une profonde transformation économique et sociale, qui frappe désormais cette catégorie.

Les pouvoirs publics ont une fâcheuse tendance à s'attacher aux statistiques pour des raisons démographiques liées au vieillissement sans pour autant en anticiper les conséquences, et ceci n'est pas sans effet pour les citoyens les plus exposés.

FO veut bien admettre que la séniorité représente une période de transition entre activité professionnelle et retraite, mais parfois les départs anticipés ne sont pas du fait des salariés, mais bien de la précarité qui sacrifie cette génération. La vieille rengaine de l'allongement de la durée de vie n'est pas un critère absolu. Plusieurs facteurs entrent en compte : la pénibilité, le stress et autres contraintes liées à l'environnement et aux conditions de travail. Les cadres ont une espérance de vie après la retraite de 22,5 années contre 17 pour les ouvriers.

D'ailleurs, si la retraite est majoritairement ressentie comme positive, on sait avec certitude que le poids des responsabilités influe sur l'âge de départ (dès lors que les annuités sont validées pour l'ouverture des droits).

La « réforme Balladur » notamment, qui concerne le mode de calcul du montant des retraites, a eu pour conséquence, comme le souligne le rapport, de majorer les risques supplémentaires de pauvreté en restreignant le pouvoir d'achat de ces catégories.

S'il est incontestable que les progrès médicaux, soutenus par la recherche, ont permis de prolonger la vie, la lente dégradation des conditions de travail au sein des hôpitaux et leur manque de moyens amènent à s'inquiéter pour les années à venir. Ne dit-on pas que certains examens lourds et coûteux ne sont plus nécessaires passé un âge avancé ?

La rapporteure souligne combien cette génération pivot a un rôle essentiel dans la transmission du savoir et des valeurs républicaines auprès des jeunes.

Des idées reçues prétendent que les actifs partent en retraite avant 60 ans de leur plein gré ; ce qui bien sûr est une contre vérité. Pourtant des solutions alternatives existent : ainsi, le tutorat ou les préretraites et retraites progressives sont des formules de type gagnant/gagnant qui favorisent la transmission des savoirs, la transition de l'entreprise à la retraite et participent à l'amélioration du taux d'emploi des seniors.

En ce qui concerne la place des services dans l'environnement urbain ou rural : il est clair que pour les mieux lotis, posséder leur habitation principale leur laisse la possibilité de vendre, et de rechercher une meilleure qualité de vie, ou un climat plus serein. Par contre se pose la question pour les revenus les plus faibles, du maintien dans les lieux. Le coût des loyers pèse lourdement sur le budget des retraités. On pourrait envisager de revoir les critères d'attribution de l'aide personnalisée au logement, le risque est qu'en effet des quartiers entiers se vident et que cette population soit à terme reléguée dans des ghettos, ce qui porterait gravement atteinte à la mixité sociale, sans oublier l'incidence inéluctable qui pèserait sur le commerce et les services publics.

Le pacte générationnel au sein de la famille évoqué dans le rapport, a permis aux seniors de développer de nouvelles responsabilités. Il n'est effectivement pas rare de voir coexister 4 ou 5 générations ; on établit avec certitude que près de trois quarts des enfants de moins de trois ans sont gardés par leurs grands-parents. C'est un soutien non négligeable qui favorise la promotion professionnelle des jeunes femmes.

L'implication dans le monde associatif ou dans les corps intermédiaires est aussi un réel engagement pour ces générations qui ont le sentiment de faire œuvre utile. Le bénévolat relativement développé chez nos aînés, est là encore, un phénomène de régulation de la société.

Un autre sujet retient l'attention : la grande dépendance, au delà des aspects purement comptables, les besoins en logements adaptés, en maisons spécialisées vont relever de l'urgence. On sait, en effet, que nombre de personnes âgées aspirent à rester le plus longtemps possible au domicile. Il faudra donc que les pouvoirs publics investissent car les familles seules n'ont ou n'auront plus les moyens tant humains que financiers d'en supporter les charges.

Enfin, un lourd sujet est le financement des retraites. Des études fusent de toutes parts, expliquant qu'il faudra travailler plus longtemps. Compte tenu du marché du travail, prolonger sa carrière jusqu'à 75 ans est une utopie : faudra-t-il travailler plus longtemps au nom de principes mathématiques entièrement discutables ? À quoi bon gagner sur la durée de vie si c'est pour mourir au travail ?

Le groupe FO ne voulant pas conclure sur des appréciations négatives, il souhaite que le travail et la qualité d'écoute de la rapporteure soient reconnus, et que ce long rapport inspire les acteurs, qui auront invariablement la responsabilité de conduire une vraie politique pour les seniors.

Le groupe FO a déposé un amendement visant à corriger une inexactitude du texte. Cette rectification effectuée, il a voté l'avis.

### **Groupe des entreprises privées**

Le groupe des entreprises privées salue le travail de Monique Boutrand qui a su se montrer ouverte à toutes les suggestions. À travers cet avis, elle met en lumière cette catégorie de Français de plus en plus nombreux que sont les seniors. Aujourd'hui, de nombreux ouvrages, des enquêtes et, bien entendu, les médias se tournent vers eux sans pour autant que nous ayons des données très précises sociologiques ou économiques sur cette nouvelle génération.

Le groupe des entreprises privées se réjouit des constats faits dans cet avis concernant la place de plus en plus importante prise par les *baby-boomers* au sein de notre société. En effet, toute idée favorisant la mixité générationnelle, le lien intergénérationnel nous apparaît intéressante. L'implication croissante des seniors dans la vie politique locale, la vie associative et surtout, dans la vie familiale, est souhaitable. On ne soulignera jamais assez combien, notamment en période de crise, les seniors peuvent se comporter en « amortisseur social » au sein de la structure familiale.

Il convient donc, comme l'indique l'avis, de favoriser la mixité sociale et générationnelle par la mise en œuvre d'espaces urbains de qualité et d'habitats innovants. L'augmentation de la présence des seniors dans certains quartiers représente aussi un atout en termes de médiation sociale.

De même, sont indispensables aujourd'hui le maintien de la communication, de l'ouverture sur le monde des seniors, par le biais d'Internet notamment.

D'une façon générale, un senior peut faire bénéficier son entourage personnel ou social de son expérience et de son temps. La famille, le voisinage, la cité ont tout à gagner en s'appuyant sur le dynamisme des personnes qui arrivent à la fin de leur activité professionnelle dans un échange « gagnant-gagnant ».

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde sur les effets bénéfiques qu'aurait l'augmentation du taux d'emploi des seniors sur la société, le marché du travail et la situation financière des régimes de retraites. Si nous sommes au-dessus de la moyenne européenne du taux d'emploi des seniors entre 50 et 59 ans, nous sommes quasiment le plus mauvais élève sur l'emploi des plus de 60 ans en raison d'un âge de la retraite très bas comparé à nos voisins de l'Union européenne. Pour faire évoluer cette situation, le paramètre de l'âge de la retraite reste essentiel, en raison d'un double impact financier et psychologique.

Le relèvement de l'âge de la retraite ou l'allongement des durées de cotisations sont des leviers qui permettraient de résoudre le problème de financement des régimes de retraite et d'augmenter le taux d'emploi des seniors en France.

L'amélioration des conditions de travail des seniors, indispensable, ne pourra toutefois pas retenir une personne à son poste. Il est vrai aussi que notre pays a développé une culture telle que certains pensent à leur retraite dès le début de leur vie professionnelle, ce qui est un véritable frein à un épanouissement par le travail.

*A contrario*, la libéralisation du cumul emploi-retraite à l'âge du taux plein nous paraît donc aller dans le bon sens. Il est désormais possible de cumuler un emploi et une pension de retraite sans limite de ressources et sans suspension d'allocations.

Pour conclure, le groupe des entreprises privées est favorable à toutes les démarches qui impliquent de manière toujours plus importante les seniors dans notre société. En conséquence, le groupe a voté l'avis.

### **Groupe des entreprises publiques**

Les seniors occupent une place de plus en plus importante dans la société française. Leur prise en compte et leur prise en charge concernent l'ensemble des acteurs (État, collectivités territoriales, entreprises, associations, citoyens...) dans la mesure où la question des seniors irrigue l'ensemble de la société.

La pleine mesure de la situation des seniors nécessite de sortir d'une approche en termes de dépendance. En effet, les seniors se caractérisent par leur capacité à mener une vie socialement active pendant plus d'une vingtaine d'années après la sortie de la période professionnelle. Or ces dernières années a prévalu au sein des pouvoirs publics une approche de la dépendance centrée sur le quatrième âge. Il est donc heureux que cet avis retrouve une vision plus centrée sur les seniors actifs et en bonne santé.

Leur montée en puissance a des incidences sur le fonctionnement de l'économie et de la société qu'il est indispensable de mesurer. Ainsi tous les acteurs doivent s'adapter à cette évolution majeure. Et les seniors constitueront une force pour la France à condition de reconnaître et de valoriser la place qui est la leur.

Les entreprises françaises ont vocation et intérêt à favoriser les conditions de maintien dans l'emploi des seniors. En effet, le taux d'emploi des plus de 55 ans en France est parmi les plus faibles au niveau européen, en raison surtout du très faible taux d'emploi des plus de 60 ans. Or les seniors constituent bien une « force de l'âge » permettant aux entreprises de disposer de compétences et d'une mémoire de l'activité particulièrement précieuses.

Les entreprises françaises sont aujourd'hui sensibilisées à ces préoccupations qui s'inscrivent largement dans le cadre de leur responsabilité sociale et sociétale. La responsabilité de l'entreprise s'entend, d'ailleurs, au-delà du départ du salarié, comme une contribution plus globale à l'amélioration de la transition emploi-retraite en permettant par exemple le maintien d'un lien avec l'entreprise via l'utilisation des technologies numériques (extranet).

Au-delà, le passage de cette « gestion par l'âge » à une « gestion de l'âge » pour les entreprises doit leur permettre d'appréhender plus globalement les seniors. En effet, les entreprises doivent adapter leurs produits et leurs prestations à ce groupe dont le poids et le rôle dans l'économie sont croissants.

Mais la responsabilité de favoriser l'adéquation entre les besoins des seniors et la société est également du ressort très largement des acteurs territoriaux. Les collectivités territoriales ont ainsi un rôle d'entraînement majeur dans l'adaptation de la ville aux seniors. La ville doit ainsi être aménagée en accord avec les contraintes des seniors en termes d'habitat ou de mobilité.

De fait, les seniors doivent être pris en compte en tant que tels dans l'élaboration des outils de la planification urbaine (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, programmes locaux de l'habitat ou plans de déplacement urbain). Au-delà de ces documents, les collectivités ont intérêt à favoriser des opérations d'aménagement mixte permettant la coexistence de toutes les générations au profit d'un renforcement du lien social.

Il est en effet tout à fait essentiel de veiller à ce que les seniors trouvent des logements adaptés à leur mode de vie. Dans le même temps, il apparaît indispensable de proscrire les tendances à une ségrégation excessive avec la construction de zones résidentielles réservées aux seniors, sauf à prévoir leur mixité intergénérationnelle et pas seulement sociale. Certaines expériences sont intéressantes à cet égard.

Par ailleurs, la question de la mobilité est au cœur de la gestion des besoins des plus âgés. Elle se conçoit d'abord comme une adaptation des espaces publics aux contraintes physiques de déplacement de ceux-ci. Elle doit également être entendue au sens de l'adaptation des modes de transport collectifs, aux rythmes et aux contraintes des seniors. Enfin elle doit prendre en compte le phénomène croissant de double résidence des seniors disposant de moyens importants.

Plus globalement, la mobilité géographique doit être suivie avec attention, surtout quand elle est définitive, car elle peut modifier les équilibres régionaux en favorisant certains territoires, qui bénéficient de cette économie « présente », au détriment des autres. Mais ces effets - résultant de choix individuels - ne peuvent être complètement programmés et surtout pas dirigés.

Enfin, l'intégration des seniors actifs dans les activités collectives, que celles-ci soient associatives ou politiques, souvent locales, ne présente pas *a priori* les difficultés que certains peuvent y voir. Ces engagements découlent en effet la plupart du temps de décisions de longue date et de ce fait ne constituent pas réellement un risque d'interférence brutale de retraités récents dans des activités ayant des logiques trop différentes, le passage s'effectuant plus progressivement qu'on ne le pense.

Le groupe des entreprises publiques a voté l'avis.

### **Groupe des Français de l'étranger, de l'épargne et du logement**

**M. Clave** : « Comme le dit l'avis, les seniors ont un regard beaucoup plus convivial sur les problèmes sociétaux, car n'étant plus soumis aux contraintes et au stress qu'entraîne la vie professionnelle, ils ont le temps et le recul nécessaires pour éviter les conflits des générations. Au-delà de l'implication des seniors dans la vie associative et du bénévolat dans les métiers d'utilité sociale, les seniors peuvent ainsi apporter un plus en matière économique notamment pour les PME.

Les Français établis hors de France qui prennent leur retraite, ont à faire face à une double rupture : celle provoquée par le passage de la vie active au statut de retraité, mais également celle qui intervient dans leur mode de vie, lorsqu'ils réintègrent la France. Or, souvent, ce nouveau retraité français de l'étranger a, au cours de sa carrière, tissé des relations privilégiées avec les responsables politiques, économiques et sociaux de son pays d'accueil, pays dont il connaît toutes les caractéristiques géographiques, structurelles, ses mœurs et ses coutumes.

Cette richesse est pourtant trop souvent inutilisée, alors qu'il y a une chance énorme pour les PME candidates à l'ouverture sur l'international, à condition de préparer une plate-forme de rencontre, qui pourrait se faire par le biais des chambres de commerce par exemple. Le senior représenterait ainsi pour une petite entreprise un gain de temps et d'argent considérable car les PME n'ont pas les mêmes moyens que les grands groupes lorsqu'il faut étudier et aborder les marchés extérieurs.

Voilà une piste et un témoignage que je souhaitais apporter en complément à cet excellent avis que le groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement votera ».

### **Groupe de la mutualité**

Personne ne peut nier que la place des seniors dans la cité constitue un enjeu important pour la société, tant sur le plan collectif qu'individuel.

Pour autant les écueils qu'il convient d'éviter sont nombreux :

une « catégorisation » excessive de la société porteuse de craintes parfois fantasmatiques tel « le pouvoir gris », ou inversement la peur des jeunes, craintes qui ne sont pas forcément favorables à la cohésion intergénérationnelle ;

l'approche par moyennes qui dissimule une extrême hétérogénéité qu'il convient impérativement de prendre en compte si l'on veut proposer des solutions pertinentes.

Si le rapport se fait l'écho de cette diversité, économique, sociale, et au regard de l'état de santé, l'avis est forcément plus réducteur et n'échappe pas à une simplification génératrice d'un peu de déceptions face aux propositions.

L'hétérogénéité peut probablement être beaucoup mieux appréhendée au niveau local qu'au travers d'actions nationales qui risquent de devenir incantatoires si elles ne sont pas relayées sur le terrain. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de tenter de modifier le regard de la société sur les seniors.

La solidarité et la mixité intergénérationnelles ne peuvent se satisfaire de déclarations d'intentions, elles doivent aussi se traduire concrètement pour s'imposer à tous.

Probablement faut-il aussi éviter les ruptures brutales, à la fois par des actions partant sur la fin de la vie professionnelle, mais aussi sur le début de la retraite. À cet égard, le groupe de la mutualité regrette que la question d'une activité d'utilité sociale soit essentiellement abordée sous l'angle du bénévolat.

L'activité des seniors ne se résume pas à un engagement associatif bénévole, mais intègre une palette d'activités indemnisées, ne serait-ce que pour faciliter la reconnaissance de ce type d'engagement et éviter la séparation trop brutale entre le monde des actifs et ceux que l'on continue trop souvent à qualifier d'inactifs. L'activité à temps partiel doit-elle être réservée aux dernières années d'activité, ou peut-elle constituer un moyen de prolonger une activité pour ceux qui le peuvent et le souhaitent ? Il serait en effet dommage que les dispositions sur le cumul emploi/retraite soient confisquées par les seuls cadres qui se reconvertisent dans le conseil.

La proposition d'un bilan « potentiel retraite » pourrait être l'occasion de bâtir un projet de vie qui ne réduise pas l'intégration dans la vie de la cité à un simple palliatif à la vie professionnelle. Cette étape pourrait être aussi l'occasion, comme le préconise l'avis, d'un bilan s'étendant aux questions de santé.

Enfin, si des inégalités entre hommes et femmes au regard du vieillissement existent, on ne peut évidemment passer sous silence le fait que l'aide aux parents âgés est assurée 7 fois sur 10 par une femme.

Il conviendrait bien sûr de souligner aussi l'extrême diversité des situations au regard du logement. Même si une majorité de seniors est propriétaire de son logement, ceci n'aide pas forcément à répondre au défi de la mixité générationnelle dans l'habitat.

Au delà de ces quelques remarques, et parce qu'elles invitent à poursuivre la réflexion sur le sujet, le groupe de la mutualité a voté l'avis.

### **Groupe des personnalités qualifiées**

**M. Le Gall :** « Ce projet d'avis fera date par ses grandes qualités et plus encore par son objet original : l'étude d'une population et de son lien avec la cité. Or, cette population est appelée à être de plus en plus importante par son poids démographique, politique et économique, mais aussi du fait des risques sociaux qui pèsent sur elle, sans oublier les équilibres en jeu à l'échelle des continents.

La question de la séniorité est par ailleurs encore mal cernée, et si l'on n'est pas ici complètement en terre inconnue, la recherche ne s'est cependant pas investie sur cette classe d'âge comme elle la fait pour d'autres, plus préoccupée quelle est par les classes d'âges actives. De nombreux champs d'études devront donc prolonger ce projet d'avis. Je tiens à ajouter que cette méconnaissance du sujet est pour partie liée à l'imprécision du périmètre et à l'absence de définition scientifique de l'objet : quand commence réellement la séniorité et quand finit-elle, en France et ailleurs ? Proposer une définition conventionnelle, pour nécessaire que cela soit, n'est pas pleinement satisfaisant. Il faut également rappeler que la séniorité est un statut social qui se situe à un carrefour de préjugés, que le projet d'avis contribue largement à dissiper en soulignant l'hétérogénéité sociale, culturelle, politique et économique des seniors et en faisant justice de maints stéréotypes.

J'évoquerai le livre « Au pays », de Tahar Ben Jelloun, où le personnage Mohamed rêve de construire une grande maison au Maroc, mais va être rattrapé par l'heure de la retraite, « l'entraite » comme il le prononce dans son français imparfait, et dont il va découvrir le caractère terrifiant : *« Ce n'était pas la mort, c'était quelque chose qui s'en rapprochait (...), la voix lui signifiait quelque chose de précis, de définitif, d'irréversible. Arrêter de travailler, rompre un rythme acquis depuis une quarantaine d'années, changer ses habitudes, ne plus se lever à 5 heures du matin, ne plus passer sa blouse grise (...). C'était l'ennemi invisible, l'ennemi ambigu, car si pour les uns, elle était synonyme de liberté, pour lui, elle était synonyme de fin de vie. »*

Pour éviter que les seniors ne connaissent eux-aussi ce terrible « ennemi », il faudra construire une transition que notre civilisation doit accomplir dans une relative urgence ».

#### **Groupe de l'UNAF**

L'avis présenté « seniors et cités » est riche, équilibré et surtout il a la grande qualité d'être marqué par le bon sens, trop souvent oublié du monde des experts.

Quatre aspects ont retenu l'attention du groupe de l'UNAF :

- un apport des seniors à prendre en compte parmi les indicateurs sociaux ;
- la nécessité de l'éducation au sens civique ;
- la signification profonde du pacte intergénérationnel ;
- le comportement des responsables bénévoles seniors.

Le Premier ministre a chargé le Conseil économique, social et environnemental d'examiner la pertinence d'introduire un indicateur environnemental synthétique, celui de l'empreinte écologique. Le présent avis montre que la prise en compte d'un indicateur synthétique social se pose également, permettant une véritable reconnaissance publique du rôle et de la place des seniors dans la société. Le groupe de l'UNAF partage cette orientation première.

En second lieu, l'avis aborde le rôle central des seniors dans la vie de la cité. L'expérience professionnelle peut être précieuse à l'entreprise elle-même quand les fins de carrière sont bien gérées et les transitions accompagnées. Il est essentiel de faire prendre conscience combien la vie dans la cité, quelle qu'elle soit, urbaine ou rurale, ne peut survivre sans leur disponibilité, leur sens civique, leur compétence librement mis au service de leurs concitoyens notamment dans le monde associatif.

Mais cela a une exigence fondamentale tant pour les familles que l'UNAF représente, que pour le monde éducatif : on ne s'improvise pas « militant » à 65, 60 ou même 55 ans. La compétence et l'expérience sont fondamentales car le bénévolat ne signifie pas amateurisme. Ainsi, plus on est professionnel bénévole, plus on accepte le travail d'expertise ou le travail en tandem avec des professionnels actifs. Mais l'engagement à l'âge senior, à part exception qui confirme la règle, se construit dans une éducation familiale dès le plus jeune âge et dans l'exemple des parents engagés. Voilà pourquoi, le groupe de l'UNAF apprécie l'introduction dans l'avis, de la nécessité de l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. On ne peut faire en effet l'impasse sur une génération de parents actifs. Nous sommes peut-être en train de voir apparaître une génération de seniors de culture individualiste.

Le pacte intergénérationnel est le troisième aspect que le groupe de l'UNAF met en exergue dans votre avis. Cette chaîne entre les diverses générations puise ses racines dans notre pacte social et républicain, source de solidarités et de régulation économique et sociale. Quand ce pacte est rompu volontairement, c'est l'un des premiers signes de tout régime totalitaire. C'est ce pacte qui fonde les mesures sans cesse sur le chantier, tant sur la formation tout au long de la vie, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, le cumul emploi retraite ...

Mais réciproquement, il convient de réduire l'opposition entre le monde de l'entreprise et le monde social, associatif et politique, qui conduit à ignorer les contraintes et les exigences de l'entreprise et même de toute entreprise de service public. Le rôle des seniors dans cette médiation est essentiel et irremplaçable.

L'image du monde associatif dans lequel se dépensent sans compter des centaines de milliers de seniors est enfin très dépendant de l'image qu'en donnent ces mêmes seniors bénévoles. Ils sont souvent jugés un peu vite sur leur seule capacité à manager les organisations et les institutions dont ils sont les responsables et à ne pas transmettre suffisamment les commandes à des plus

jeunes. Pour les dirigeants de ce monde multiforme, il faut veiller à respecter les trois équilibres fondamentaux et naturels du pacte intergénérationnel : homme et femme, jeune et plus âgé, addition d'expériences et de compétences diverses. Il convient de promouvoir le bien-vivre ensemble et non des logiques d'opposition.

Le groupe de l'UNAF n'échappe pas à ce débat, mais a peut-être quelque parole pertinente à apporter dans la construction au jour le jour de ce lien social. En tout état de cause et votre avis le démontre, les seniors en sont sans doute les premiers garants et certainement les premiers responsables.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.

### **Groupe de l'UNSA**

Dans une société où 4 à 5 générations cohabitent, la solidarité entre elles est essentielle. Les échanges doivent être valorisés : tout doit être fait pour éviter une opposition entre générations, entre les jeunes et les vieux. Les pouvoirs publics (État, collectivités territoriales) doivent, à la fois, clarifier le débat relatif à la protection sociale, et valoriser le rôle des seniors auprès des autres générations.

Les seniors occupent dans la famille une position « pivot » entre leurs parents parfois dépendants et leurs petits-enfants qu'ils peuvent être amenés à garder. Ce rôle d'aidant familial doit être mieux pris en compte par les pouvoirs publics qui doivent renforcer les politiques d'aide à la petite enfance et à la perte d'autonomie des personnes âgées.

La création, dans chaque région, d'un institut sur le modèle de celui de Franche-Comté permettrait de développer la recherche sur les problèmes relatifs aux seniors : santé, logement, transport, urbanisme...

Une meilleure connaissance du rôle et du poids des seniors dans l'économie passe par une meilleure connaissance statistique de cette catégorie. Les retraités sont un des moteurs de l'économie. C'est le rôle des CODERPA de connaître leur situation, d'enquêter, de faire connaître les pratiques innovantes.

Le passage brutal de l'activité à la retraite est un moment souvent difficile. Toutes les formes de transition entre travail salarié et activité librement choisie doivent être développées. L'accord national interprofessionnel du 13 octobre 2005 prévoit d'améliorer la transition travail/retraite. Cet aspect ne doit pas être négligé.

Les nouvelles technologies pourraient permettre aux retraités qui le souhaitent de garder un lien avec leur vie professionnelle. De nombreuses entreprises sont suffisamment équipées pour offrir cette possibilité facilitant la transition travail/retraite. Cette proposition de l'avis a des limites puisqu'elle est conditionnée à l'acceptation de l'entreprise.

Les seniors jouent sans aucun doute un rôle essentiel dans les associations (qui se développent en partie grâce au bénévolat) où ils apportent leurs compétences et leur disponibilité. Cette situation doit être encouragée. Des formations pour les bénévoles doivent être développées.

De nouveaux « métiers » d'utilité sociale, dans lesquels les seniors peuvent jouer un rôle important, doivent être définis et reconnus (médiateur de la république, référents d'escaliers, ambassadeurs locaux d'environnement) avec les limites qui s'imposent.

Les politiques locales doivent mesurer l'impact quantitatif y compris économique des seniors. Il est urgent que les collectivités analysent les conséquences de l'augmentation et du vieillissement de la population. Le maintien des services publics, des commerces et des entreprises artisanales sont une condition essentielle à l'accueil et au maintien des seniors. Au sein des équipes municipales, la désignation d'un élu chargé des seniors du 3<sup>ème</sup> âge, en sus de celui du 4<sup>ème</sup> âge, aidera à la prise en compte de leur demande sociale.

L'urbanisme et l'habitat doivent répondre aux besoins de toutes les générations. Les transports et les équipements publics comme l'habitat doivent répondre à la même logique intergénérationnelle. Il serait utile de recenser les expériences d'habitat intergénérationnel et de les faire connaître aux collectivités.

Les Technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent aider à renforcer le lien social. La familiarisation des seniors à l'outil et à la compréhension de son fonctionnement doit être développée. Les collectivités locales pourraient créer des portails internet, avec des informations pour les seniors. Des initiatives renforcées doivent combler la fracture numérique.

Dans une société où les retraités, seniors et personnes âgées, représenteront très prochainement près de 25 % de la population, tout doit être fait pour éviter les conflits entre générations et pour préserver - voire reconstruire - les solidarités.

L'UNSA approuve l'ensemble des propositions de l'avis dont la prise en compte par les pouvoirs publics nous paraît essentielle, même si certaines auront des difficultés de mise en œuvre.

D'autre part, l'UNSA regrette qu'un tel sujet n'ait pas fait l'objet, de la part du CESE, d'un examen transversal prenant en compte de façon bien plus globale tous les aspects économiques, sociaux, de santé, sociétaux, etc.

Malgré ces quelques réserves, le groupe de l'UNSA a voté l'avis.



## ANNEXE À L'AVIS

### SCRUTIN

#### Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

*Nombre de votants.....190*

*Ont voté pour.....187*

*Se sont abstenus.....3*

**Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.**

#### **Ont voté pour : 187**

*Groupe de l'agriculture* - MM. Aussat, Bailhache, Bastian, Baucherel, de Beaumesnil, de Benoist, Chifflet, Mme Cornier, MM. Ducroquet, Giroud, Guyau, Lépine, Lucas, Marteau, Pelhate, Rougier, Sander, Thévenot, Vasseur, Villeneuve.

*Groupe de l'artisanat* - MM. Alméras, Dréano, Duplat, Griset, Lardin, Liébus, Martin, Paillason, Pérez, Perrin.

*Groupe des associations* - Mme Arnoult-Brill, MM. Da Costa, Leclercq, Pascal, Roirant.

*Groupe de la CFDT* - Mme Azéma, M. Bérail, Mmes Boutrand, Collinet, MM. Heyman, Jamme, Mme Lasnier, MM. Le Clézio, Legrain, Mmes Nicolle, Pichenot, M. Quintreau, Mme Rived, M. Toulisse, Mme Tsao, MM. Vandeweege, Vérollet.

*Groupe de la CFE-CGC* - Mme Dumont, MM. Garnier, Labrune, Saubert, Van Craeynest, Mme Viguié, M. Walter.

*Groupe de la CFTC* - MM. Coquillion, Fazilleau, Louis, Mme Simon.

*Groupe de la CGT* - Mmes Bressol, Chay, Crosemarie, MM. Dellacherie, Delmas, Mme Donneddu, M. Durand, Mmes Geng, Hacquemand, Kotlicki, MM. Larose, Mansouri-Guilani, Michel, Muller, Rozet, Mme Vagner.

*Groupe de la CGT-FO* - MM. Bécuwe, Bouchet, Mme Boutaric, MM. Daudigny, Devy, Hotte, Lemerrier, Mazuir, Mmes Peikert, Perray, Pungier, MM. Rathonie, Reynaud.

*Groupe de la coopération* - Mme Attar, MM. Budin, Dezellus, Fritsch, Grallet, Lenancker, Thibous, Verdier, Zehr.

*Groupe des entreprises privées* - Mme Bel, MM. Creyssel, Daguin, Mme Felzines, MM. Gardin, Gautier-Sauvagnac, Ghigonis, Jamet, Lebrun, Marcon, Mariotti, Mongereau, Pellat-Finet, Placet, Roubaud, Salto, Schilansky, Simon, Tardy, Veysset.

*Groupe des entreprises publiques* - MM. Ailleret, Bailly, Brunel, Chertier, Duport, Mme Duthilleul, M. Marembaud.

*Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement* - Mme Bourven, MM. Cariot, Clave, Feltz.

*Groupe de la mutualité* - MM. Caniard, Davant, Ronat.

*Groupe de l'Outre-mer* - MM. Fuentes, Omarjee, Radjou.

*Groupe des personnalités qualifiées* - MM. d'Aboville, Aillagon, Aurelli, Baggioni, Mme Benatsou, MM. Boisgontier, Cannac, Cartier, Mme Cuillé, MM. Decagny, Dechartre, Mmes Dieulangard, Douvin, MM. Duharcourt, Ferry, Figeac, Gentilini, Geveaux, Mmes Grard, Kristeva-Joyaux, MM. de La Loyère, Le Gall, Mandinaud, Masanet, Massoni, Novion, Obadia, Pasty, Plasait, Mme Rolland du Roscoät, MM. Roulleau, Roussin, Slama, Sylla, Mme Tjibaou, MM. Valletoux, Vigier.

*Groupe de l'UNAF* - Mme Basset, MM. Brin, Damien, Édouard, Fresse, Guimet, Laune, Mme Lebatard, M. de Viguerie.

*Groupe de l'UNSA* - MM. Duron, Martin-Chauffier, Olive.

**Se sont abstenus : 3**

*Groupe des professions libérales* - MM. Capdeville, Maffioli, Vaconsin.

# **RAPPORT**

**présenté au nom de la section du cadre de vie  
par Monique Boutrand, rapporteure**



Le 13 mai 2008, le Bureau du Conseil économique, social et environnemental a confié à la section du cadre de vie la préparation d'un rapport et d'un projet d'avis sur *Seniors et cité*.

La section a désigné Mme Monique Boutrand comme rapporteure.

Pour son information, la section a entendu en audition les personnes dont les noms suivent :

M. Pierre-Henri Daure, directeur de la Fédération dijonnaise des œuvres de soutien à domicile (FEDOSAD) ;

M. Serge Guérin, professeur à l'ESG-Paris;

Mme Anne-Marie Guillemard, professeure des universités ;

M. François Laugier, direction des activités sociales du groupe Pro-BTP ;

M. Alain Leuranguer, direction des activités sociales du groupe Pro-BTP ;

M. Mohammed Malki, responsable projets de l'association Accordages ;

Mme Ariella Masboungi, chargée de mission « projets urbains »  
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages ;

M. Alain Parant, démographe à l'Institut national d'études démographiques (INED) ;

M. Jean-Yves Ruaux, président de Seniorscopie ;

M. Robert Rochefort, directeur du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) ;

M. Dominique Thierry, vice-président de France Bénévolat ;

M. Jean-Philippe Viriot Durandal, sociologue.

Que toutes trouvent ici l'expression des remerciements de la section.

La rapporteure tient également à exprimer ses vifs remerciements à Mme Barbara Serrano pour l'aide qu'elle lui a apportée dans sa tâche.



## INTRODUCTION

*« Vieillir ensemble, ce n'est pas ajouter des années à la vie, mais de la vie aux années »*

Jacques Salomé

L'allongement de la durée de la vie et le bouleversement de la structure de la population pose de multiples questions.

En 1962, le rapport Laroque dressait déjà les enjeux : anticiper les changements et mettre en œuvre une politique qui ne soit pas limitée aux questions économiques mais qui traite aussi de la dimension sociale, culturelle, géographique... force est de constater que les décisions publiques n'ont pas toujours pris en compte ces enjeux.

La forte natalité d'après guerre associée à l'allongement de la durée de vie a participé à l'émergence d'une nouvelle génération dont l'espérance de vie en bonne santé peut être une véritable opportunité sociale.

Ceux que l'on appelle les « baby-boomers » vont se retrouver dans une position de génération charnière, particulièrement interpellée. Pour eux, l'ascenseur social a plutôt bien fonctionné. La génération suivante connaît des situations nettement moins favorables.

Tous les aspects de la vie sociale sont concernés par ce phénomène : les relations familiales, la transmission du patrimoine, le transfert des compétences au travail, l'urbanisme, le marché de l'immobilier et globalement l'ensemble du fonctionnement des institutions publiques.

Cette classe d'âge disposant de temps, d'une santé et de revenus meilleurs que les générations précédentes de retraités, cette « force de l'âge » peut représenter une chance pour la société si celle-ci sait changer son regard sur le vieillissement et offrir aux seniors la possibilité d'utiliser leur vitalité, leurs compétences et leur volonté de rester actifs. Génération « pivot » dans la famille, génération ressource pour le monde associatif, elle représente un véritable défi pour les élus locaux convaincus de la place essentielle qu'ils peuvent jouer dans le maintien du lien social.

Cependant cette situation inédite exige de redéfinir un « pacte social républicain » respectueux de toutes les générations dans la diversité de leurs besoins. Cette ambition est déjà à l'œuvre à travers de multiples actions sur le terrain. L'objectif de ce rapport est de les rendre visibles pour passer de l'action locale ponctuelle à un véritable changement de regard sur les relations entre les générations.



**TITRE I**

**LES COMPOSANTES  
DU VIEILLISSEMENT SOCIAL**



Le Conseil économique, social et environnemental a été dans le passé sollicité à deux reprises par le gouvernement afin de donner son avis sur des problématiques qui rejoignent partiellement celles de la saisine : *Les activités d'utilité sociale des retraités et des personnes âgées* ont fait l'objet en février 1993 d'un rapport et avis présenté par M. Henri Théry, puis *Les personnes âgées dans la société* ont fait l'objet en mai 2001 d'un avis présenté par M. Maurice Bonnet.

Deux autres travaux de notre assemblée se sont intéressés également à la valorisation des capacités des seniors, essentiellement sous l'aspect de l'emploi, d'abord *Dynamique de la population active et emploi : la gestion prévisionnelle des âges à l'horizon 2010*, avis présenté par M. Bernard Quintreau en 2001, puis *Scenarii et stratégie pour une France plus active*, rapporté en 2004 par MM. Dominique Taddei, Gérard Alezard, Jean Billet, Michel Gevrey et Bernard Quintreau.

Enfin, on rappellera qu'à l'occasion d'autres rapports et avis consacrés aux systèmes de retraites, à la fécondité et à la natalité, à la solidarité, ou bien encore au logement, auxquels il pourra être fait référence dans la suite du texte, divers aspects de la question ont pu être abordés et faire l'objet de propositions.

Sur un certain nombre de points, les pages qui suivent permettront tout d'abord de confirmer et d'actualiser les hypothèses et données formulées dans les travaux précédents, en particulier ceux de 1993 et 2001, en ce qui concerne notamment l'accroissement de l'espérance de vie ou son impact sur le patrimoine. Elles les compléteront ou les prolongeront ensuite en consacrant par exemple un développement aux comparaisons internationales, en approfondissant le sujet de l'évolution des comportements individuels, en étendant l'analyse des enjeux à la transition travail-retraite, aux migrations résidentielles et politiques territoriales, aux nouvelles technologies...

Le premier point de ce chapitre sera consacré à mieux cerner ceux que la présente saisine désigne sous le terme générique de « seniors », de préférence à « personnes âgées » ou à « retraités ».



## CHAPITRE I

### UNE NOUVELLE GÉNÉRATION ?

Les seniors sont-ils une génération spontanée ? Ils n'existaient pas voici quelques années, où l'on ne parlait encore que du troisième, voire du quatrième âge, et sont omniprésents aujourd'hui. Il importe donc d'éclairer une notion récente et d'évaluer ce que représentent dans la société celles et ceux ordinairement désignés par ce vocable.

#### I - UN CONCEPT ET DES CONTOURS À PRÉCISER

Passé dans le langage courant avant même d'être conceptualisé, le terme senior est utilisé pour désigner des réalités diverses et servir des objectifs variés.

S'applique-t-il à une tranche d'âge, une génération ; répond-il à cette volonté du temps d'édulcorer le vocabulaire ou à la nécessité d'identifier des femmes et des hommes aux caractéristiques sociodémographiques communes ? Il est nécessaire de tenter de répondre à ces questions avant toute analyse.

#### A - L'IMPRÉCISE NOTION DE SENIOR

Dans l'édition de 1995 du Petit Larousse illustré, le terme senior, à la fois adjectif et substantif, ne se dit encore que « *d'un concurrent qui a dépassé l'âge limite des juniors (généralement 20 ans) et qui n'est pas encore vétéran (généralement moins de 45 ans)* ». Avant que le siècle s'achève la définition s'élargit. Elle dépasse le champ sportif pour désigner non seulement « *ce qui est confirmé sur le plan professionnel* », mais encore « *ce qui concerne les plus de 50 ans* ».

Comme aucune définition officielle du terme senior n'existe, son acception est à géométrie variable. L'étymologie latine n'est de prime abord guère éclairante : comparatif de *senex* (vieux), senior signifie plus âgé, plus vieux, plus ancien. Substantif, il est synonyme de vieillard. Le terme dont il est issu s'emploie cependant avec une nuance de respect et marque la considération due aux anciens : il s'oppose à *juvenis* (jeune), tandis que *vetus* (vieux, dans le sens de « détérioré par la vieillesse ») s'oppose à *novus* (neuf). Employé dès le premier siècle sous une forme familière, mais surtout en latin ecclésiastique, comme terme de respect et de politesse, il a successivement donné naissance aux mots seigneur (IX<sup>e</sup> siècle) et sire (XI<sup>e</sup> siècle), désignant des personnes détenant la puissance, l'autorité et exerçant le pouvoir. Réapparu en Angleterre au XIX<sup>e</sup> siècle avec cette même connotation originelle de maturité et d'expertise, le mot senior se révèle en définitive plutôt flatteur. On note d'ailleurs l'émergence d'une vision plus positive des seniors dans l'opinion publique, preuve que la variation des termes traduit une évolution du regard, si ce n'est l'inverse... On

relève aussi que les plus de 50 ans se reconnaissent désormais assez volontiers dans ce vocable. Ainsi, la tendance actuelle à modérer le langage qui consiste ici à rajeunir de façon artificielle ceux que l'on appelait naguère les personnes âgées ou, plus laconiquement, les vieux, peut trouver un écho favorable dans la population.

Il serait hors de propos de retracer ici l'émergence de cette nouvelle acception qui relègue bientôt les autres au second plan. Force est néanmoins de constater qu'elle est apparue pour la première fois à l'appui d'une étude de marché qui considère les hommes et les femmes de plus de 50 ans comme une cible marketing à part entière, d'autant plus intéressante pour les entreprises que ceux qui la composent disposent d'un pouvoir d'achat proche de celui des actifs et que ses effectifs ne cessent d'augmenter. À leur intention sont conçus des produits et services adaptés à leurs attentes supposées, que l'on cherche à leur vendre par une communication appropriée. Il est cependant vraisemblable que les professionnels du marketing s'intéressent prioritairement sinon exclusivement aux jeunes retraités, ceux qui ont entre 50 et 75 ans.

Les plus de 50 ans ne constituent pas, en effet, une catégorie homogène de la population. Certains exercent une activité professionnelle, d'autres ont fait valoir leurs droits à la retraite. Les uns jouissent de toutes leurs capacités physiques et intellectuelles, d'autres connaissent les premières atteintes de l'âge.

À la vérité, nul ne peut a priori savoir de quelle réalité entend rendre compte l'auteur ou le locuteur qui emploie le terme senior. Ainsi, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) l'utilise dans ses études pour désigner les personnes âgées de 50 à 64 ans. Dans le Livre vert de la Commission européenne intitulé *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations*, publié en 2005, ce même terme désigne les 65-79 ans. Dans un langage plus imagé, la tranche d'âge immédiatement inférieure, celle des 55 et 64 ans, est identifiée comme celle des « *travailleurs vieillissants* »... Il ne servirait à rien de multiplier les exemples pour se convaincre que le concept est suffisamment flou et peu fixé pour que chacun l'utilise à sa guise : suivant les sources et les instituts de recherche, les bornes à partir desquelles s'opère le découpage en tranches de la vie humaine se déplacent, de même que varient les vocables plus ou moins imagés qui qualifient chacune d'elles.

On assiste en quelque sorte à un renversement de la pensée de Nicolas Boileau : « *Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément* » (*L'art poétique*, 1674) affirmait le moraliste. Dans le cas présent, le mot arrive aisément ; il est le même pour tous, mais précède une pensée diverse et bien souvent imprécise.

**Dans le présent rapport le terme senior désignera, par convention les personnes qui vont quitter ou qui ont quitté la vie professionnelle et qui disposent, sauf problème de santé, des capacités permettant de mener, si elles le désirent, une vie socialement active en valorisant cette denrée rare : le temps.**

Ils deviennent alors des « retraités » selon la terminologie française. Les choix des termes n'est d'ailleurs pas neutre et révèle la conception que chaque culture a de la période qui s'ouvre à la cessation de l'activité professionnelle. En arabe et dans le monde persan, celui qui prend sa retraite, littéralement, « s'assoit », pour se reposer ou regarder le monde. Les mots en disent long sur l'imaginaire associé à ce temps particulier, qui peut être envisagé comme un statut, un âge, ou plus modestement comme un état économique.

Dans la plupart des langues européennes, et à la différence notoire du français, c'est l'aspect financier qui est privilégié ; ce qui traduit une vision relativement neutre de la retraite, envisagée plutôt comme une forme de rémunération particulière. Cela se traduit par la prépondérance du terme anglais de *pension* et de ses dérivés : *piensia* en russe, *pension* en suédois, *pensione* en italien. Utilisé en français pour les fonctionnaires, « pension » vient du latin *pesare*, qui signifie peser, mesurer, payer. En ancien français (XIII<sup>e</sup> siècle), la pension est une récompense, acception que l'on peut retrouver dans les pensions de guerre par exemple. Plus généralement, le terme est marqué par l'idée de la vie quotidienne, avec comme connotation une certaine modestie. La pension, dans différentes langues européennes, est aussi une façon d'habiter, ou le lieu que l'on habite : être en pension, prendre pension chez quelqu'un ; on parle même des pensionnaires d'une prison ou d'un hospice. Le terme, enfin, est associé à un versement qui serait un dû, un droit, versé par une entité anonyme.

On trouve également le terme de *renten* en allemand et de *renta*, en polonais, qui suppose davantage un échange économique : la rente est en effet associée au produit d'une épargne, elle n'appartient pas à l'imaginaire de l'allocation d'État, minimale et anonyme, mais à celui de l'épargne privée, à géométrie variable et susceptible d'être plus avantageuse. Le rentier est une figure économique bien différente du pensionné. Dans le cas du polonais, on notera que le terme de *renta* s'applique plus spécifiquement aux préretraites, envisagées comme un état intermédiaire, comme un mode de financement spécifique plus que comme un âge ou un statut social.

En effet, pour désigner les retraites proprement dites, on parle d'*emeryta* en Pologne : terme aux connotations différentes, alliant à la fois la récompense due à celui qui a bien travaillé et l'idée d'une valeur, que l'on retrouve dans le français émérite : un travailleur émérite, un professeur émérite, ce dernier se définissant par le fait qu'il conserve le droit de siéger à des jurys et de diriger des thèses après l'âge de 65 ans. Ce terme et la vision positive qui lui est associée sont toutefois relativement isolés dans le monde linguistique européen, partagé

pour l'essentiel entre une vision pratique et financière (celle des *pensions* et des *rentes*) et l'imaginaire plus complexe de la retraite, surtout représenté en France.

Le terme français de *retraite*, plus fort que son équivalent anglais de *retirement* (lequel s'applique davantage au fait de prendre sa retraite et désigne ainsi un moment particulier), frappe par son appartenance à deux univers apparemment fort éloignés du monde du travail, et complètement étrangers à celui de l'argent.

La retraite a d'abord une signification religieuse : « faire retraite » autrefois (ce qui subsiste à l'état anecdotique sous la forme de « retraites » d'une semaine chez les adolescents catholiques), cela signifiait se retirer du siècle, abandonner ses richesses et ses activités, pour une durée indéfinie, quelquefois pour la vie. Aucun rapport avec l'âge ; et ce n'était pas un statut que l'on acquérait : celui ou celle qui se retirait au couvent ne prononçait pas forcément ses vœux. L'horizon symbolique de cette retraite religieuse, c'est ce que l'on appelle la mort au monde. C'est une expérience de retrait hors de l'agitation mondaine, dont le sens est le repli sur une vie communautaire protégée des tentations et plus profondément sur une vie antérieure. L'expérience en elle-même est valorisée, mais il ne faut se dissimuler ni son caractère exceptionnel, ni le caractère primordial de renoncement, voire de sacrifice qui la définit.

Parallèlement à cet usage classique, s'est développée dans le vocabulaire militaire une autre acception du terme : la retraite est comme chacun sait une technique militaire consistant à se replier sur ses positions. Théoriquement, il s'agit d'une stratégie qui est planifiée et peut même s'inscrire dans un processus victorieux. Dans les faits, la retraite est souvent signe de défaite, et l'armée en retraite n'est pas très loin d'être en déroute. La retraite de Russie, exemple classique de retraite militaire, tend ainsi à se réduire à l'épisode dramatique de la Bérézina.

Dans un cas comme dans l'autre, on constate donc qu'il existe une dimension potentiellement positive du terme, mais qu'elle est largement recouverte par des indices négatifs : renoncement, repli, privation, sacrifice. Ceux-ci sont plus intenses encore lorsqu'on envisage l'usage du terme aux animaux, avec l'expression « cheval de retraite » par exemple, qui laisse entendre que l'équarrissage n'est pas loin... Ces indices négatifs, ajoutés à l'occultation de la dimension financière, expliquent sans doute en partie la difficulté du débat français sur les retraites.

Il faut enfin faire leur place à deux termes sensiblement différents, qui ont en commun avec les retraites françaises de ne pas avoir de lien avec l'imaginaire de l'argent.

Le premier est la *jubilación* espagnole, qui comme le terme de jubilé en français est associé à un anniversaire (théoriquement cinquante ans - non l'âge de cinquante ans, mais cinquante ans passés dans un lieu de travail ou dans le monde du travail). Issu de l'hébreu, le terme de *jubilación* a une connotation

festive (le *yobel* est une corne pour annoncer la fête), qui se retrouve dans le verbe français jubiler.

Enfin, en grec, on parle de *syntaxi* pour désigner les retraites. *Taxi* ne fait pas référence aux impôts, mais à l'ordre, et le préfixe *syn* implique l'idée du lien. Les retraites grecques seraient donc associées à un lien entre générations, à une société soucieuse de ménager un ordre où chacun aurait sa place.

Hors régimes spéciaux, l'âge légal de la retraite est actuellement fixé à 60 ans. C'est donc à cet âge que les salariés du secteur privé, qui forment les bataillons les plus nombreux du monde du travail se voient ouvrir leurs droits à une pension à taux plein. Or, à cette date anniversaire, nombre d'entre eux sont déjà sortis du monde du travail de façon choisie ou contrainte. Les données de l'enquête communautaire Eurostat sur les forces de travail indiquent en effet qu'en 2005 l'âge médian de sortie du marché du travail<sup>2</sup> dans notre pays était de 58,3 ans pour les femmes et de 58,8 ans pour les hommes (il est de 59,4 ans pour les femmes et de 60,7 ans pour les hommes au niveau de l'Union européenne). Si l'on préfère se référer à l'indicateur structurel qu'est l'âge moyen, la même enquête indique qu'il était à cette même date de 59,1 ans pour les femmes et de 58,5 ans pour les hommes (respectivement 60,4 et 61,4 dans l'UE des 25)<sup>3</sup>. Plus pertinente encore, au regard de la trajectoire de sortie du marché du travail, est la fourchette d'âge dans laquelle s'opère cette transition de la vie active vers la retraite<sup>4</sup>. En 2005, en France, la fourchette d'âge effective de sortie du monde du travail s'étendait de 54,9 ans à 60,9 ans pour les femmes et de 55,9 à 60,6 ans pour les hommes.

Sur la base du constat qui précède et en raison de l'importance que revêt la transition travail-retraite au regard de la problématique du présent rapport, il apparaît judicieux de fixer à 55 ans le début de la « séniorité »<sup>5</sup>. La fin en serait marquée par le début de la vieillesse, mais où la situer en évitant l'arbitraire ?

---

<sup>2</sup> Dans les statistiques d'Eurostat, une note méthodologique précise que : « *L'âge médian effectif de la retraite (...) est calculé, pour chaque État membre, comme l'âge auquel le pourcentage d'actifs (c'est-à-dire le taux d'activité) atteint 50 % du pourcentage d'actifs à 50 ans. On suppose de façon implicite qu'ils resteront inactifs à partir de cet âge, une hypothèse que l'on ne peut évidemment généraliser en pratique. On part également du principe que personne ne part en retraite avant l'âge de 50 ans (ou que le nombre de ceux qui le font est non significatif) et que le taux d'activité à 50 ans pour une année donnée constitue un indicateur raisonnable du taux d'activité à cet âge de la cohorte qui se retire définitivement du marché du travail.* »

<sup>3</sup> La valeur moyenne présente toutefois le désavantage, par rapport à la valeur médiane, d'être plus sensible à la présence de valeurs extrêmes et non représentatives comme, par exemple, le petit nombre relatif de personnes susceptibles de partir à un âge très avancé. Elle est donc supérieure à la valeur médiane et peut varier sensiblement d'une année sur l'autre.

<sup>4</sup> Dans l'Enquête européenne sur les forces de travail (EFT), la fourchette est comprise entre l'âge auquel le taux d'activité atteint 80 % des actifs de 50 ans d'une part et l'âge auquel le taux de participation tombe à 20 % (indiquant que 80 % sont partis en retraites) d'autre part.

<sup>5</sup> Seniorité : selon Larousse, principe hiérarchique fondé sur l'ancienneté au sein du groupe. Dans le présent rapport, on utilisera ce terme pour désigner, de manière plus neutre, l'état de senior et son ancienneté dans la société, sans notion hiérarchique.

Selon Robert Rochefort, la définition de la vieillesse doit être fondée sur trois critères associés : sanitaire (l'état de santé et le niveau de dépendance), social (les liens familiaux et sociaux), psychologique (la capacité à se projeter dans l'avenir et à agir). En France, le croisement de ces paramètres permet de situer l'âge de la vieillesse à 76 ans. Par commodité, cet âge pourrait être arrondi à l'unité inférieure, d'autant que l'espérance de vie en bonne santé à l'âge de 50 ans serait de l'ordre de 25 ans.

#### B - LES SENIORS : UN CONCEPT EN CONSTRUCTION

Les frontières entre les différentes périodes de la vie deviennent progressivement plus floues. Le marketing a cependant identifié quelques critères objectifs permettant de désigner sous le terme de senior les plus de 50 ans. Des évolutions et des changements majeurs autres que physiologiques interviennent en effet durant la cinquantaine qui modifient les conditions de vie :

- la maturité professionnelle pour certains mais, pour d'autres, des problèmes d'emploi (qui deviennent d'ailleurs plus aigus dès la fin de la quarantaine) ;
- le départ des enfants, qui intervient à 53 ans en moyenne (le pic de la cohabitation avec les enfants se situe vers 40 ans) ;
- le remboursement des derniers crédits, qui se produit à 52 ans en moyenne, pour ceux qui ont eu la possibilité d'accéder à la propriété ;
- la survenue du décès des parents, dans certains cas un héritage non négligeable à la clé, qui intervient vers 57 ans en moyenne, etc.

Si cette décennie est à bien des égards charnière, elle ne marque jamais qu'un début. La segmentation à laquelle procède le marketing évite le piège de considérer les seniors comme un tout. M. Jean-Paul Treguer, président de Senioragency et fondateur en 1993 d'un observatoire européen des marchés concernant les plus de 50 ans, la Senior Academy, propose la décomposition suivante.

Tableau 1 : Répartition des seniors en quatre groupes d'âge

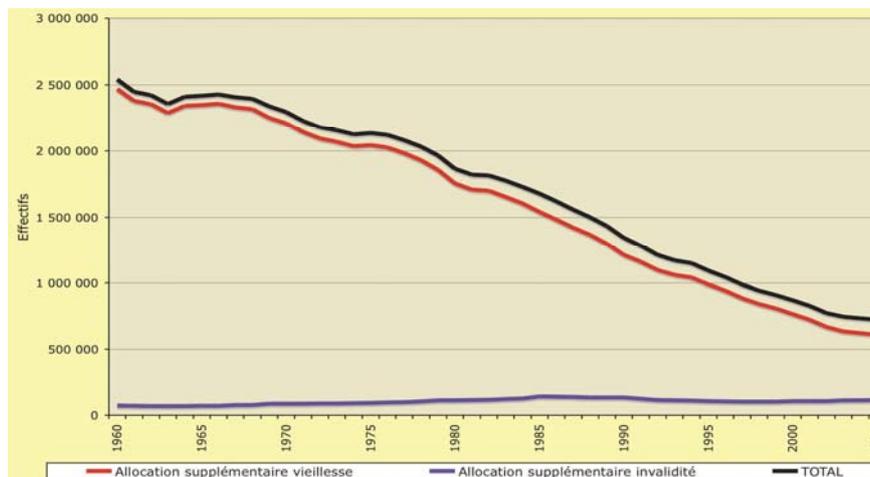
Critère	Les Masters	Les Libérés	Les Paisibles	Les Grands aînés
	50-59 ans	60-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus
L'argent	Un fort revenu paisible	Revenu disponible maximum : l'âge d'or de la consommation	Pouvoir et appétit d'achat plus faible (économique et psychologique)	Nombreux en état de précarité, notamment les veuves
La santé	La très grande majorité est en bonne santé, la vue baisse	Encore une bonne santé mais la vue continue de baisser, l'ouïe décline, la précision des gestes est moins bonne	C'est la variable la plus influente, accentuation des problèmes vus précédemment	Taux élevé de personnes dépendantes
Le temps	Du temps libre mais en quantité modérée	Beaucoup de temps libre	Beaucoup de temps libre	Beaucoup de temps libre, mais ne sortent plus

Source : Senioragency.

Selon cette caractérisation, les seniors appartenant à la tranche d'âge qui nous intéresse (55-75 ans) disposent d'aptitudes physiques et intellectuelles intactes et de moyens financiers. En capacité de profiter de l'existence en raison de leur bonne santé, ce sont des retraités actifs qui voyagent et ont du temps. Ce tableau quelque peu idyllique ne rend évidemment compte que d'une tendance générale qui occulte de fait la situation de tous ceux qui ne disposent pas des ressources financières suffisantes (souvent des femmes) pour mener l'existence de la majorité ou qui ont effectué leur carrière dans des professions physiquement éprouvantes et qui, avant d'autres, sont frappés par une dégradation ou une dépendance physique.

Pour autant, le vieillissement est de moins en moins synonyme de détresse économique comme l'indique le graphique suivant.

Graphique 1 : Bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse et invalidité (1960-2005)



Source : DREES, 2006.

En 1956, date à laquelle le minimum vieillesse a été créé, on estimait que 85 % des 65 ans et plus en étaient des bénéficiaires potentiels. Aujourd'hui, alors que la population âgée de 60 ans et plus est nettement plus élevée qu'en 1956 ou en 1960 (première année du graphique), le nombre de bénéficiaires de l'allocation s'est effondré. Ils n'étaient plus que 600 000 en 2005, essentiellement des femmes très âgées n'ayant pas eu une carrière complète ou n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle. On peut imaginer que le minimum vieillesse s'éteindra avec ses actuels bénéficiaires. On peut aussi penser, compte tenu des réformes qui ont conduit à l'élévation de la durée de cotisation et à la diminution du taux de remplacement d'une part, de la dégradation du marché du travail d'autre part, que le nombre de retraités pauvres augmentera dans les prochaines années. Ce mouvement semble déjà amorcé comme le souligne un rapport récent de la Fondation Abbé Pierre<sup>6</sup>.

À cet égard, comme l'a rappelé un récent travail de notre assemblée<sup>7</sup>, la situation des personnes, essentiellement des femmes, qui ont effectué de longues périodes à temps partiel, restera très difficile : « à l'horizon 2040, les pensions de retraite globale des femmes âgées de 65 à 69 ans seraient encore inférieures d'un quart à celle des hommes. Le mouvement de réduction des écarts apparaît donc très lent<sup>8</sup> ».

<sup>6</sup> Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés ; *L'État du mal-logement en France* ; Rapport annuel, 3 février 2009.

<sup>7</sup> Geneviève Bel ; *Les femmes face au travail à temps partiel* ; avis du Conseil économique et social, février 2008.

<sup>8</sup> *Ibid.*

Le fait que les revalorisations de cette allocation intervenues depuis 1970 ont davantage bénéficié aux personnes seules qu'à celles vivant en couple apparaît judicieux si l'on examine les évolutions ayant affecté la composition des ménages. Entre 1954 et 2006, et surtout à partir de la fin des années 1970, les ménages comptant trois, quatre et cinq personnes ont fortement diminué. Ceux composés de six personnes ont quant à eux commencé de s'effondrer dès la fin des années soixante. En revanche, le nombre de ménages de deux personnes augmente régulièrement depuis le milieu des années soixante et celui de ménages d'une personne explose littéralement : 20 % en 1954, plus de 36 % en 2006 - dont la moitié de personnes âgées de 60 ans ou plus -, et les enquêtes intervenues depuis la date du dernier recensement exhaustif montrent que ce chiffre s'est encore élevé. Si la tendance se poursuit, c'est presque un ménage sur deux qui pourrait être constitué d'une seule personne dans les prochaines années.

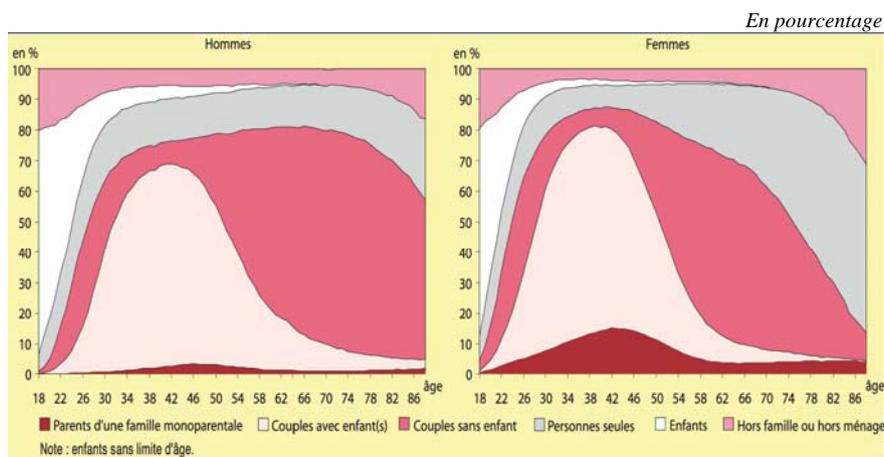
Grossièrement, on peut considérer qu'actuellement un tiers des ménages est composé de personnes seules, un tiers de deux personnes<sup>9</sup> et un tiers de plus de deux personnes, le chiffre moyen s'établissant à 2,3 personnes par ménages en 2005. On s'aperçoit donc que la coexistence accrue des générations, qui résulte de facteurs démographiques (fécondité, mortalité), ne s'accompagne pas nécessairement d'une cohabitation des générations. La décohabitation a au contraire été favorisée par l'amélioration des conditions de vie des retraités qui ne sont plus obligés de vivre chez leurs enfants (ou de les accueillir chez eux).

Comme l'indique le schéma suivant, la cohabitation varie fortement selon l'âge et le sexe.

---

<sup>9</sup> Sauf à procéder à une exploitation particulière des données issues des recensements, il n'est pas possible de produire une composition détaillée de ces ménages (personnes appartenant ou non à la même famille, du même sexe ou pas, etc.). Il est cependant possible d'isoler les ménages autres que les familles comprenant un couple (avec ou sans enfants), les familles monoparentales et les personnes seules. Ces « autres ménages sans famille », suivant la nomenclature de l'INSEE, représentent 4,3 % de l'ensemble des ménages, 3,9 % des 50-59 ans et 2,3 % des 60-74 ans.

Graphique 2 : La cohabitation selon l'âge et le sexe (2005)



Source : INSEE, enquêtes annuelles de recensement 2004-2005-2008.

À 55 ans, environ 80 % des hommes et femmes vivent en couple, avec ou sans enfants, ou sont parents isolés. À 70 ans, en revanche, on est rarement parent d'une famille monoparentale, même si M. Parant fait observer que ce taux pourrait augmenter à l'avenir car les enfants divorcés, quand ils sont sans emploi, sans revenus suffisants ou confrontés à des problèmes de logements reviennent cohabiter avec leurs parents, créant ainsi des situations potentiellement conflictuelles. La grande différence entre les hommes et les femmes, dans la tranche d'âge qui nous intéresse, est la proportion toujours plus importante de femmes vivant seules - tendance qui se poursuit jusque vers 85-90 ans - alors que les hommes continuent de vivre très majoritairement avec leur conjoint. À 55 ans, 14 % des hommes et 18 % des femmes vivent seuls ; à 75 ans cette proportion est respectivement de 17 % et 44 %. Il s'agit là d'un effet de la surmortalité masculine, qui crée du même coup un renversement radical de la situation antérieure. Dans l'âge adulte et jusqu'à 50 ans les hommes sont plus nombreux à vivre seuls que les femmes, d'une part parce qu'il naît plus de garçons que de filles, d'autre part parce que les immigrants sont plutôt des hommes que des femmes, or tous n'auront pas recours au regroupement familial.

Entre 1990 et 1999, la population âgée de 60 à 74 ans vivant en ménage collectif (foyer logement, maison de retraite, long séjour...) a légèrement régressé en pourcentage (- 0,2 %), mais légèrement progressé en valeur absolue (+ 2 466 personnes) en raison de l'accroissement de la population dans cette tranche d'âge (+ 716 000 personnes).

Il n'existe pas de données exhaustives qui permettraient de tracer le portrait de la population d'ailleurs complexe des 55-75 ans à partir des caractéristiques sociologiques habituelles. En s'en tenant aux niveaux d'études, une première approche est toutefois possible à partir de l'enquête emploi 2006 de l'INSEE.

Des différences générationnelles se manifestent en effet par rapport au niveau scolaire, qui s'élève très régulièrement depuis l'entre-deux-guerres. De ce point de vue, les seniors tels que nous les envisageons (55-75 ans) ne constituent pas une catégorie homogène de la population : les écarts sont plus importants entre les 70-74 ans et les 55-59 ans qu'entre ces derniers et les 40-44 ans<sup>10</sup>.

L'évolution la plus considérable se situe au niveau de l'enseignement scolaire de base. Les 70-74 ans sont beaucoup plus nombreux que les autres à n'avoir qu'un niveau d'enseignement primaire : 54 % contre 26 % des 55-59 ans et 7 % des 40-44 ans. Les seniors âgés de 65 à 75 ans sont également plus nombreux à n'avoir jamais fait d'études.

On observe par ailleurs une augmentation continue du nombre de diplômés de l'enseignement secondaire (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles). Ils représentent 19 % des 70-74 ans, 26 % des 55-59 ans (+ 7 %) et 33 % des 40-44 ans (+ 14 %). Les 55-59 ans ne sont cependant que 8 % à détenir un baccalauréat et les 70-74 ans 5 %.

L'enseignement supérieur, technologique (DUT, BTS) ou universitaire, progresse sensiblement au même rythme. Les effectifs de diplômés augmentent d'un peu plus de 3 % par tranche d'âge quinquennale. 7 % des 70-74 ans possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur, 10 % des 65-69 ans, 14 % des 60-64 ans et 18 % des 55-59 ans. Pour les 40-44 ans cette proportion n'est que de 19 %, attestant à nouveau d'une plus grande proximité des jeunes seniors avec les 40-44 ans qu'avec les 70-74 ans par rapport à ce critère. Au regard du niveau scolaire, les générations à venir sont, sur une quinzaine d'années, assez semblables à celle des 55-59 ans de 2006 si l'on excepte la nette diminution de ceux n'ayant qu'un niveau scolaire de base.

## II - ASPECTS DÉMOGRAPHIQUES ET STATISTIQUES DE LA « SÉNIORITÉ »

### A - LES SENIORS DANS LA POPULATION FRANÇAISE

#### 1. Un aperçu général de la démographie<sup>11</sup>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la population de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer était estimée par l'INSEE à 63,8 millions d'habitants. La population des collectivités d'Outre-mer (Polynésie française,

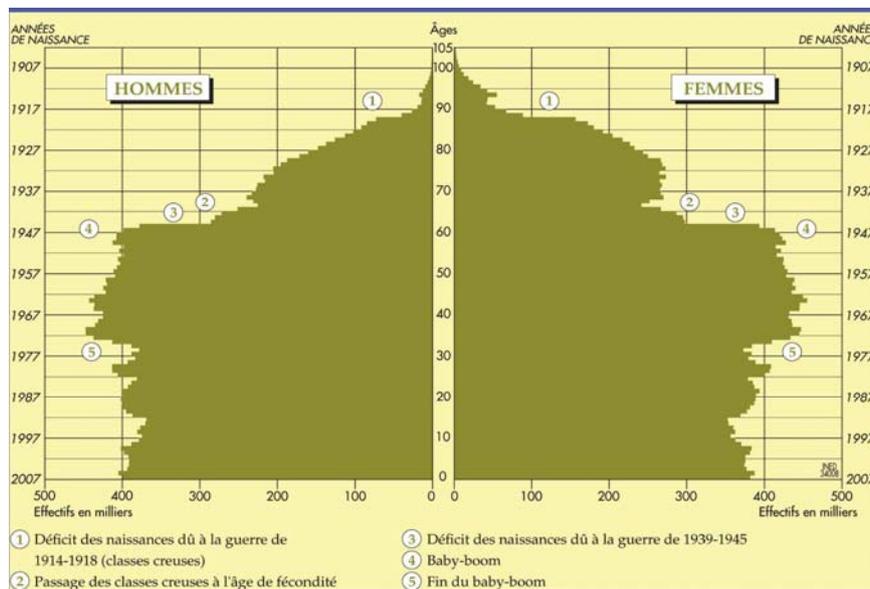
<sup>10</sup> Les 55-59 ans sont à égale distance de ces deux générations quinquennales.

<sup>11</sup> Les développements qui suivent doivent beaucoup à la synthèse présentée par M. Alain Parant, chercheur à l'INED, lors de son audition à la section du cadre de vie, le 29 octobre 2008.

Nouvelle-Calédonie, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna) étant évaluée à cette même date à 720 000 habitants, la population totale des territoires français atteignait au début de l'année 2008 64,5 millions de personnes.

Sur la base des estimations de l'INSEE, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la pyramide des âges se dessine comme suit :

Graphique 3 : Pyramide des âges - France métropolitaine  
(estimation au 1<sup>er</sup> janvier 2008)



Source : INSEE, 2008.

Comme on peut le constater, cette pyramide repose sur un rectangle. Les générations qui se succèdent depuis 1974 comptent en effet 750 000 naissances en moyenne. Suit un second rectangle dont la base est un peu plus large. Le paradoxe n'est qu'apparent : il est certes composé de personnes plus âgées qui ont été plus exposées que les précédentes au risque de décéder, mais qui sont les survivants de générations beaucoup plus nombreuses à la naissance (850 000 en moyenne). La première de ces générations est apparue en 1946 et la dernière en 1974 : ce sont les vingt-neuf générations dites du baby-boom. Au-dessus de ces deux rectangles se trouve un triangle dissymétrique, les femmes ayant à chaque âge une survie supérieure à celle des hommes. Sa base est beaucoup plus étroite car les générations de l'entre deux guerres, dont ces cohortes sont issues, comptaient en moyenne 650 000 individus. On remarquera que si l'on écriète cette pyramide à 75 ans on obtient presque un troisième rectangle qui se dessine au-dessus de l'étranglement dû au passage des classes creuses à l'âge de fécondité puis de la Seconde Guerre mondiale.

Cette pyramide est annonciatrice d'un vieillissement démographique qui va être très marqué.

L'INSEE note par ailleurs que la stabilité des décès permet le maintien d'une forte croissance naturelle, indépendamment du solde migratoire estimé en moyenne depuis le début de la décennie à + 89 000 par an. En baisse en 2007 (+ 71 000 contre + 91 000 en 2006), celui-ci ne représente qu'un cinquième de l'accroissement total de la population, qui résulte essentiellement de l'accroissement naturel, situation assez singulière au sein de l'Union européenne (UE). Dans la plupart des États membres, ce sont en effet les migrations qui expliquent l'accroissement de la population.

La population continue néanmoins de vieillir. Ce phénomène qui n'est pas nouveau, puisqu'il a été amorcé il y a une trentaine d'années, résulte de l'allongement de la durée de vie et de la baisse de la fécondité par rapport au très haut niveau atteint dans les années cinquante et soixante, au plein cœur du « baby-boom ». Anne Pla relève que « *le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus dans la population augmente rapidement depuis deux ans avec l'arrivée à cet âge des générations nombreuses du baby-boom d'après-guerre. Ainsi le nombre de personnes de 55 à 64 ans croît de 9 % en 2007. Parallèlement, la proportion des moins de 20 ans diminue très légèrement et passe sous la barre des 25 % pour la première fois* », bien que le nombre de jeunes de moins de 20 ans progresse régulièrement depuis le début des années 2000<sup>12</sup>. Ainsi, entre 1980 et 2007, alors que la population totale s'accroît de 7,8 millions, les personnes de 60 ans et plus passent de 9,1 millions à 13,1 millions, soit une augmentation de quatre millions<sup>13</sup>.

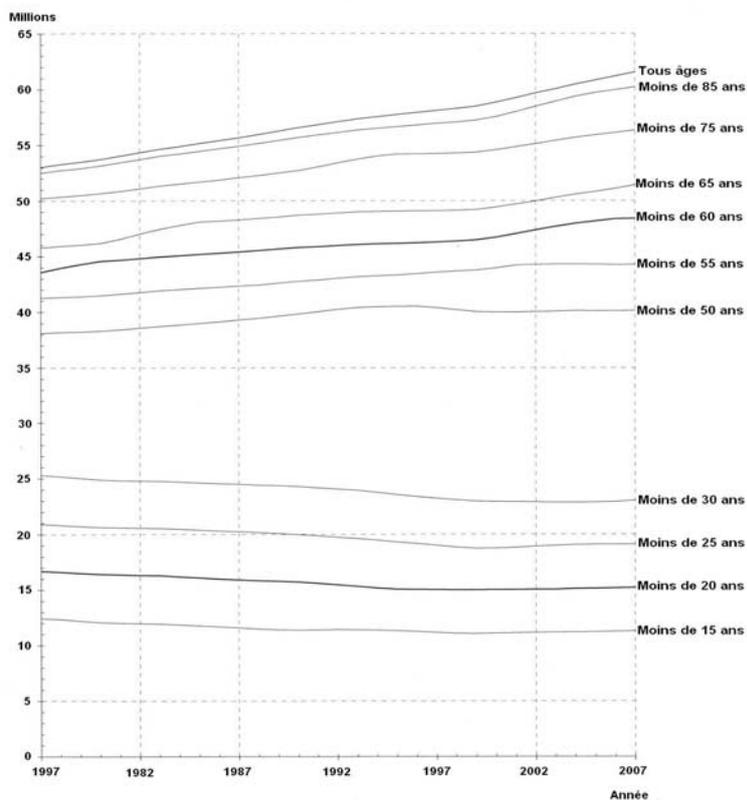
Le graphique ci-après illustre cette évolution sur les trente dernières années (1977-2007).

---

<sup>12</sup> Anne Pla ; INSEE Première n° 1170, janvier 2008.

<sup>13</sup> Un graphique illustrant cette évolution sur les trente dernières années (1977-2007) figure en annexe n° 1.

Graphique 4 : Population totale au 1<sup>er</sup> janvier par groupe d'âges de 1977 à 2007

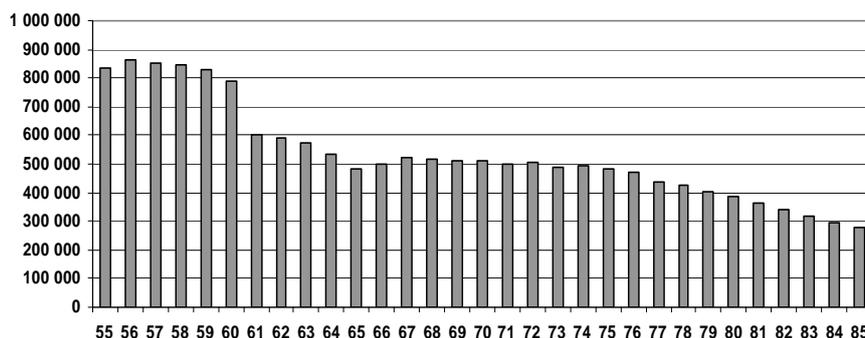


Lecture : Au 1er janvier 2007, 15,2 millions de personnes ont moins de 20 ans ; au 1er janvier 1977, 30 ans plus tôt, les moins de 20 ans étaient 16,7 millions (à partir de 2000, ce sont des évaluations provisoires prenant en compte les résultats des derniers recensements).  
 Champ : France métropolitaine.

Source : INSEE.

Si l'on s'intéresse à la population française de 55 ans et plus, la photographie est la suivante.

Graphique 5 : Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2007 de la population française pour chaque âge allant de 55 à 85 ans



Source : INSEE/Résultats n° 84 société, août 2008.

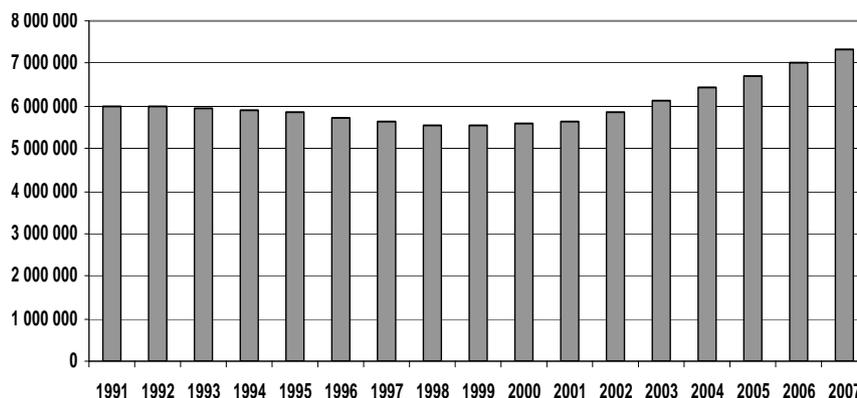
Champ : France métropolitaine et départements d'Outre-mer. Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental.

Au sein de la population totale, la population âgée de 55 à 64 ans, qui va passer en partie de l'emploi à la retraite, rassemble au 1<sup>er</sup> janvier 2007<sup>14</sup>, 7,3 millions de personnes soit 11,5 % de la population totale. Dans cette tranche d'âge, les hommes sont aussi nombreux que les femmes. Après avoir diminuée de 1991<sup>15</sup> à 1997, la population âgée de 55 à 64 ans augmente de nouveau de façon importante à partir de l'année 2001, suite à l'arrivée dans cette classe d'âge des générations nombreuses du baby-boom.

<sup>14</sup> La dernière pyramide des âges disponible au niveau France entière est au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Pour le 1<sup>er</sup> janvier 2008, on dispose d'une estimation de la population totale et d'une estimation de certaines tranches d'âge. D'où l'utilisation des données de l'année 2007.

<sup>15</sup> Pour la France métropolitaine et les départements d'Outre-mer, les séries chronologiques démographiques par âge débutent en 1991. Pour la France métropolitaine, les séries chronologiques démographiques débutent en 1901.

Graphique 6 : Effectif au 1<sup>er</sup> janvier de la classe d'âge 55 à 64 ans pour la France entière entre 1991 et 2007

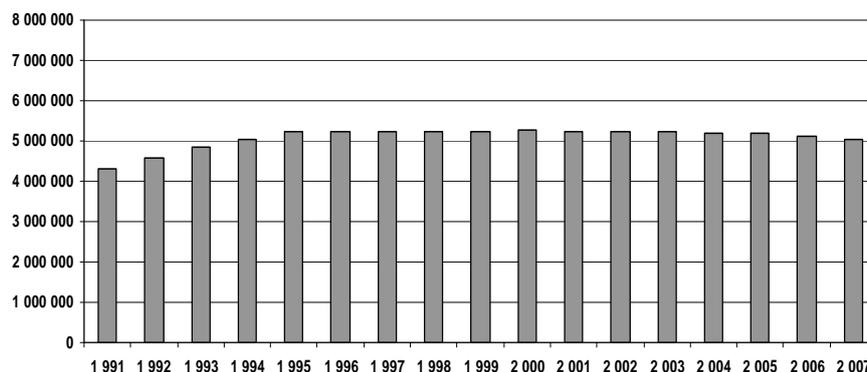


Source : INSEE/ INSEE/Résultats n° 84 société, août 2008. France métropolitaine et départements d'Outre-mer. Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental.

Au sein de la population totale, la population âgée de 65 à 74 ans, qui regroupe les « jeunes retraités », rassemble au 1<sup>er</sup> janvier 2007, cinq millions de personnes soit 8,6 % de la population totale. Dans cette tranche d'âge, les femmes sont plus nombreuses que les hommes : 54 % de femmes pour 46 % d'hommes. Depuis 1991, un léger rééquilibrage s'effectue progressivement : au 1<sup>er</sup> janvier 1991, les femmes regroupaient 56 % de la population âgée de 65 à 74 ans. Après avoir progressé de 1991 à 2000, passant de 4,3 millions à 5,3 millions, la population âgée de 65 à 74 ans a diminué<sup>16</sup>. Ses effectifs remonteront dans les prochaines années avec l'arrivée à ces âges des générations de la fin de la Seconde Guerre mondiale et du baby-boom.

<sup>16</sup> À la fin des années 1920 et dans les années 1930, la baisse de fécondité amorcée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle se poursuit, des générations moins nombreuses que les précédents parviennent aux âges de fécondité et la crise économique a probablement accentué cette tendance à la baisse de la natalité.

Graphique 7 : Effectif au 1<sup>er</sup> janvier de la classe d'âge 65 à 74 ans pour la France entière entre 1991 et 2007



Source : INSEE/ INSEE/Résultats n° 84 société, août 2008. France métropolitaine et départements d'Outre-mer. Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, sur la France entière (France métropolitaine + DOM), l'INSEE estime à 13 052 524 le nombre des personnes âgées de 55 à 75 ans révolus, soit 20,5 % de la population. La première tranche (55-65 ans) compte 8 106 466 d'individus (12,7 % de la population) la seconde (66-75 ans) 4 946 058 (7,8 % de la population).

## 2. Des particularités territoriales

On le sait, la répartition de la population et sa composition par âge ne sont pas homogènes sur le territoire. Nous ne retiendrons ici que les tranches d'âge auxquelles s'intéresse plus particulièrement le présent rapport en les extrayant du tableau général établi par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Tableau 2 : Estimation de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2006 par âge quinquennal

Régions	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	Total de la région	%
Alsace	114 705	77 557	72 387	68 010	332 659	18,3
Aquitaine	222 857	152 567	142 905	145 358	663 687	21,4
Auvergne	99 501	66 638	64 217	65 333	295 689	22,2
Basse-Normandie	99 793	62 569	65 121	66 319	293 802	20,3
Bourgogne	118 732	78 411	77 085	76 457	350 685	21,6
Bretagne	214 587	134 971	144 319	143 088	636 965	20,7
Centre	176 707	116 878	111 985	111 902	517 472	20,7
Champagne-Ardenne	92 716	56 601	56 025	54 557	259 899	19,4
Corse	19 518	15 804	14 447	13 105	62 874	22,5
Franche-Comté	78 693	52 764	49 316	47 297	228 070	19,9
Haute-Normandie	121 799	76 129	70 920	69 270	338 118	18,7
Île-de-France	723 014	469 137	384 814	344 085	1 921 050	16,7
Languedoc-Roussillon	178 223	131 506	116 292	118 889	544 910	21,6
Limousin	54 718	36 251	36 574	39 977	167 520	23,1
Lorraine	156 509	97 466	102 197	97 550	453 722	19,4
Midi-Pyrénées	190 158	133 078	124 371	129 104	576 711	20,9
Nord-Pas-de-Calais	255 988	143 025	146 853	145 087	690 953	17,1
Pays de la Loire	232 061	145 434	145 320	144 371	667 186	19,5
Picardie	127 923	76 648	71 558	69 495	345 624	18,3
Poitou-Charentes	123 827	83 411	82 193	85 395	374 826	21,9
PACA	325 787	254 832	221 464	215 915	1 017 998	21,3
Rhône-Alpes	395 725	282 702	239 929	228 128	1 146 484	19,1
<b>France métropolitaine</b>	<b>4 123 541</b>	<b>2 744 379</b>	<b>2 540 292</b>	<b>2 478 692</b>	<b>11 886 904</b>	<b>19,4</b>
Guadeloupe (p)	23 249	18 345	15 149	12 731	69 474	15,5
Martinique(p)	21 299	17 401	16 333	13 632	68 665	17,2
Guyane(p)	6 317	3 796	2 672	1 901	14 686	7,3
La Réunion(p)	33 972	26 262	22 203	15 531	97 968	12,5
<b>DOM (p)</b>	<b>84 837</b>	<b>65 804</b>	<b>56 357</b>	<b>43 795</b>	<b>250 793</b>	<b>13,7</b>
<b>France entière</b>	<b>4 208 378</b>	<b>2 810 183</b>	<b>2 596 649</b>	<b>2 522 487</b>	<b>12 137 697</b>	<b>19,3</b>

Source : INSEE - Estimation de population au 1<sup>er</sup> janvier 2006 (extrait).

Même si les données concernant les départements d'Outre-mer n'étaient que provisoires au moment où le tableau a été établi et bien que l'ensemble du découpage quinquennal n'ait pas été repris, il apparaît clairement que la population y est beaucoup plus jeune qu'en métropole. Les seniors, au sens où nous l'entendons dans ce rapport, n'y représentent que 13,7 % de la population (1 831 996 habitants) alors qu'à cette même date ils représentent 19,3 % de celle vivant en métropole (61 166 822 habitants). En France métropolitaine, ce sont les régions Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais qui comptent le moins de seniors en proportion de leur population (inférieur de deux points à la moyenne nationale) et l'Auvergne, la Corse, le Limousin et le Poitou-Charentes où l'on en recense le pourcentage le plus important (supérieur à 2,5 points à la moyenne nationale).

Les projections réalisées à l'horizon 2030, tous âges confondus, confirment d'importants écarts entre régions qui correspondent assez globalement, sur la seule population des seniors, à ceux que l'on relève dès aujourd'hui.

Tableau 3 : Âge moyen et structure des populations par âge  
(scénario central de projection)

	Âge moyen en 2005	Structure par âge en 2005 (en %)				Âge moyen en 2030	Structure par âge en 2030 (en %)				Âge moyen en 2030 sans migrations
		Moins de 20 ans	20-59 ans	Plus de 60 ans	Dont plus de 80 ans		Moins de 20 ans	20-59 ans	Plus de 60 ans	Dont plus de 80 ans	
Languedoc-Roussillon	40,70	23,50	52,40	24,10	5,30	43,60	21,80	46,70	31,50	7,40	44,40
Midi-Pyrénées	40,90	22,80	53,30	23,80	5,50	43,60	21,60	47,30	31,10	7,50	45,10
Provence - Alpes -	40,50	23,70	52,50	23,80	5,40	43,60	21,80	47,10	31,10	7,90	44,20
Rhône-Alpes	38,20	25,80	54,30	19,90	4,10	41,60	23,80	48,50	27,70	6,90	42,90
Pays de la Loire	38,90	25,60	53,30	21,10	4,70	43,10	23,00	46,30	30,70	7,50	42,40
Aquitaine	41,10	22,70	53,30	24,00	5,50	44,80	20,70	46,20	33,10	8,10	45,30
Alsace	38,00	25,10	56,20	18,80	3,50	42,30	21,80	50,10	28,10	5,90	43,70
Bretagne	40,00	24,40	52,70	22,80	4,90	44,00	21,90	45,80	32,30	7,60	43,00
Corse	41,50	21,80	53,40	24,80	5,30	46,00	18,40	47,20	34,40	8,40	46,70
Poitou-Charentes	41,60	22,70	52,30	25,10	5,80	45,80	20,20	44,60	35,20	8,80	44,90
Île-de-France	36,60	26,10	57,40	16,50	3,60	39,20	24,80	52,70	22,50	5,90	42,30
Centre	40,20	24,30	53,00	22,80	5,20	44,50	21,50	45,60	32,90	8,30	43,50
Franche-Comté	39,00	25,10	53,90	21,00	4,40	43,40	22,30	46,90	30,80	7,70	43,00
Picardie	37,60	26,90	54,60	18,50	3,80	42,30	23,30	47,70	29,00	6,50	41,60
Haute-Normandie	38,00	26,30	54,50	19,20	4,10	43,00	22,40	47,70	29,90	7,20	42,30
Basse-Normandie	39,80	24,90	52,70	22,40	4,90	44,90	21,10	45,10	33,80	8,20	43,00
Limousin	43,50	20,20	52,00	27,90	7,00	46,50	19,00	45,00	36,00	9,50	46,80
Nord - Pas-de-Calais	36,70	27,90	54,40	17,70	3,70	40,90	24,40	49,40	26,10	5,90	40,70
Auvergne	41,70	21,90	53,20	24,90	5,70	45,90	19,80	45,20	35,00	9,10	45,50
Bourgogne	41,10	23,20	52,60	24,10	5,60	46,00	19,90	44,80	35,30	9,00	44,50
Lorraine	38,90	24,70	54,90	20,40	4,00	43,80	21,10	48,10	30,80	7,10	43,70
Champagne-Ardenne	38,90	25,10	54,40	20,50	4,50	44,10	21,20	47,20	31,70	7,80	43,10
<b>France métropolitaine</b>	<b>39,00</b>	<b>24,90</b>	<b>54,30</b>	<b>20,80</b>	<b>4,50</b>	<b>42,60</b>	<b>22,60</b>	<b>48,10</b>	<b>29,30</b>	<b>7,20</b>	<b>43,20</b>

Source : INSEE, modèle OMPHALE.

Si l'on affinait des mesures au niveau territorial, on verrait apparaître que nombre de communes de France sont aujourd'hui peuplées à plus de 50 % par des personnes de 65 ans et plus.

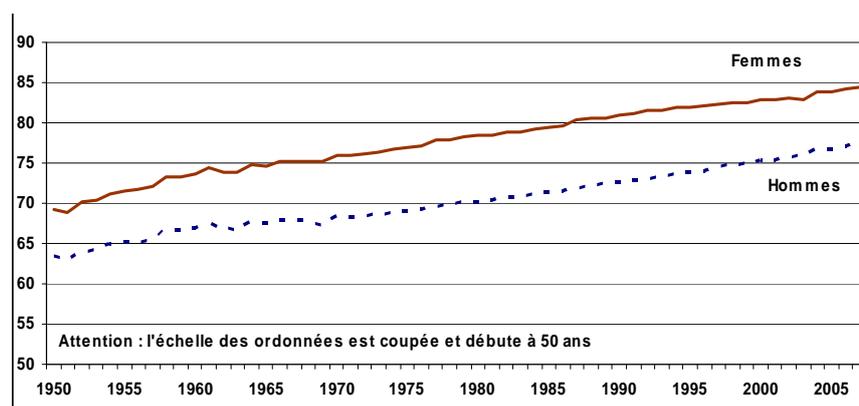
## B - QUELQUES INCERTITUDES SUR L'AVENIR

### 1. Une longévité qui progresse inégalement

L'espérance de vie à la naissance est le nombre moyen d'années que peut espérer vivre un nouveau-né si la structure de la mortalité par âge, telle qu'elle existe l'année de sa naissance, ne se modifie pas. Par analogie on décrit l'espérance de vie à différents âges. L'espérance de vie à la naissance et l'espérance de vie à 65 ans, qui reflètent la mortalité aux âges élevés, sont les indicateurs les plus utilisés au niveau international.<sup>17</sup>

En 1950, en France métropolitaine, l'espérance de vie à la naissance des hommes était égale à 63,4 ans et celle des femmes à 69,2 ans. Entre 1950 et 2006, la progression est continue et spectaculaire : 14,2 ans de gain pour les hommes et 15,3 ans pour les femmes. Cette amélioration de l'espérance de vie touche toute la population française y compris les groupes les plus fragilisés comme par exemple les personnes handicapées et les personnes malades.

Graphique 8 : Espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes (1950-2007)



Source : INSEE/graphique de la Mission INSEE du CESE.  
Champ : France métropolitaine.

<sup>17</sup> DREES, ministère chargé de la Santé ; *L'état de santé de la population en France en 2006* ; Indicateurs associés à la loi relative à la politique de santé publique.

En France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer, entre 2000 et 2007, les gains d'espérance de vie à la naissance sont de 2,2 années pour les hommes et de deux années pour les femmes. Mais, l'espérance de vie n'a pas seulement augmenté à la naissance, elle a également progressé pour plusieurs niveaux d'âge et ce à la fois pour les hommes et pour les femmes. Par exemple, les hommes âgés de 60 ans en 2007 ont en moyenne une espérance de vie égale à 22 ans contre 20 dix ans auparavant. Les résultats détaillés figurent dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Espérance de vie à divers âges

Année	Hommes					Femmes				
	0 an	1 an	20 ans	40 ans	60 ans	0 an	1 an	20 ans	40 ans	60 ans
2000	75,3	74,6	56,0	37,2	20,4	82,8	82,1	63,3	43,9	25,6
2001	75,4	74,8	56,2	37,4	20,6	82,9	82,2	63,5	44,0	25,7
2002	75,7	75,1	56,4	37,6	20,8	83,0	82,3	63,5	44,1	25,8
2003	75,8	75,2	56,5	37,6	20,8	82,9	82,2	63,4	43,9	25,6
2004	76,7	76,0	57,4	38,4	21,5	83,8	83,1	64,3	44,8	26,5
2005	76,7	76,0	57,4	38,4	21,5	83,7	83,0	64,2	44,7	26,3
2006	77,2	76,5	57,8	38,8	21,8	84,1	83,4	64,6	45,1	26,7
2007 (p)	77,5	76,8	58,1	39,1	22,0	84,4	83,7	64,8	45,3	26,9

(p) Résultats provisoires.

Champ : France métropolitaine et départements d'Outre-mer. Lecture : en 2007, l'espérance de vie des hommes de 60 ans est de 22 ans. Ce chiffre représente le nombre moyen d'années restant à vivre aux hommes de 60 ans avec les conditions de mortalité à chaque âge observées en 2007.

Sources : INSEE, statistiques de l'état civil et « enquête Villes ».

Pour la seule année 2007, l'espérance de vie a progressé de trois mois pour les hommes comme pour les femmes. Ainsi, un garçon né en 2007 peut espérer vivre 77,5 ans ; une fille 84,4 ans, soit sept années de plus. La France est d'ailleurs en tête des pays de l'Union européenne pour l'espérance de vie féminine : « *seules les Françaises peuvent espérer vivre en moyenne plus de 84 ans* », indique Anne Pla, qui précise aussitôt que « *la situation des hommes est un peu moins favorable puisque leur espérance de vie à la naissance se situe à peu près au niveau de la moyenne de l'ancienne Europe des 15* »<sup>18</sup>.

Deux appréciations paradoxales sont portées par M. Alain Parant sur la situation française. L'écart d'espérance de vie à la naissance entre les hommes et les femmes, qui est encore le plus important des pays de développement économique comparable à la France, lui apparaît comme un échec de santé publique : une mauvaise appréhension de la maladie et de la mort conduit la population mâle à persister dans des pratiques dangereuses ou à risques dans les âges jeunes, qui se traduisent par un taux de morts par accident exceptionnellement plus élevé que dans les pays qui nous sont comparables et

<sup>18</sup> Id.

par des maladies graves résultant du tabagisme et de l'alcoolisme qui se déclarent aux environs de la soixantaine.

Plus paradoxal encore, le deuxième échec de santé publique que constitue la réduction de cet écart d'espérance de vie puisque celle des hommes continue d'augmenter sensiblement au même rythme que par le passé, tandis que celle des femmes progresse désormais moins vite - environ un an de différence sur la dernière décennie. Cela s'explique par leurs conditions de travail et par l'adoption de modes de consommation, notamment de cigarettes et d'alcool, qui ont longtemps été l'apanage des hommes et qui se traduit pour elles comme pour eux par une montée de la mortalité par tumeurs, laquelle impacte fortement la progression de leur espérance de vie.

Aussi n'est-il pas certain que nous puissions aujourd'hui escompter des gains de durée de vie aussi rapides que ceux dont ont bénéficié nos aînés dans la période récente, en raison des incertitudes que nos conditions d'existence et nos modes de vie font peser sur l'avenir.

Pour autant, un nouveau-né a actuellement environ 80 ans d'espérance de vie et l'on se rapproche des seuils de longévité maximale fixés actuellement par la médecine aux environs de 120 ans. Puisque la probabilité pour un nouveau-né de fêter son soixantième anniversaire est aujourd'hui d'environ 90 %, les réserves de survie se trouvent dans les âges élevés. D'ailleurs, si depuis 1950 l'espérance de vie à la naissance a augmenté d'environ 20 %, l'espérance de vie à 65 ans a dans la même période progressé d'environ 45 % pour les hommes et pratiquement 50 % pour les femmes. Depuis la Seconde Guerre mondiale, note encore M. Alain Parant, « *les gains de durée de vie sont essentiellement dépendants de ce qui se passe dans les âges élevés. On a de plus en plus de personnes qui arrivent à devenir seniors et, quand ils le sont, ils passent de plus en plus de temps dans ce qu'on appelle la séniorité* ».

## **2. D'importantes disparités territoriales et sociales**

### *2.1. Une situation contrastée en métropole*

En 2005, les hommes qui finissent leurs jours en Île-de-France bénéficient de la durée de vie moyenne la plus élevée : 78,5 ans<sup>19</sup>. En 1990, cette région était à la quatrième place pour l'espérance de vie à la naissance des hommes, la région Midi-Pyrénées occupant la première. La position de l'Île-de-France en 2005<sup>20</sup> provient notamment de la forte proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures. En effet, il s'agit de catégories qui vivent le plus longtemps tandis que les ouvriers ont l'espérance de vie la moins longue. À part

<sup>19</sup> Fabienne Daguet ; *Dans quelles régions meurt-on le plus tard au début du XXI<sup>e</sup>* ; INSEE, INSEE Première n° 1114 de décembre 2006. Cette partie a été mise à jour pour l'année 2005 à partir de données de l'INSEE.

<sup>20</sup> Dans le texte, l'expression « *espérance de vie en 2001-2002* » est résumée à « *espérance de vie en 2002* ».

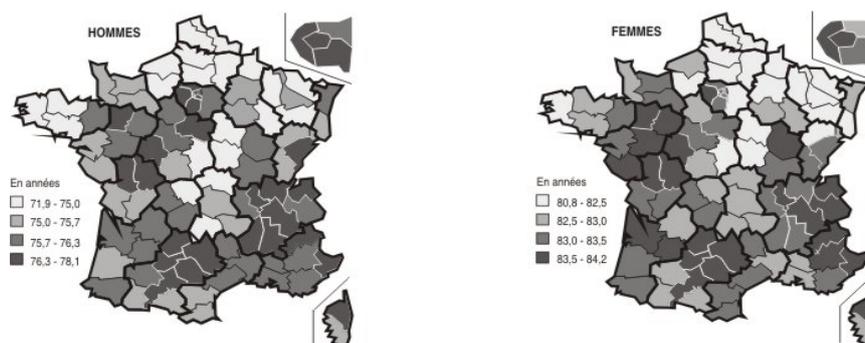
en Île-de-France, l'espérance de vie des hommes est élevée dans les régions Midi-Pyrénées (77,8 ans) et Rhône-Alpes (77,8 ans).

En 2005, c'est également en Île-de-France que les femmes meurent le plus tard (84,5 ans), région suivie de peu par les Pays-de-la-Loire, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Poitou-Charentes. La durée de vie moyenne des femmes s'élève à 83,5 ans dans trois régions : l'Île-de-France, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes.

Pour les deux sexes, c'est dans la moitié nord de l'hexagone que se situent les régions où la mortalité est la plus élevée. Avec des espérances de vie masculine de 73,6 ans et féminine de 81,6 ans, le Nord-Pas-de-Calais occupe la position la moins favorable. La forte mortalité dans le Nord-Pas-de-Calais découle de l'origine ouvrière d'une forte proportion d'habitants, mais aussi du contexte minier et sidérurgique ainsi que des modes de vie régionaux. La Picardie, deuxième région de plus forte mortalité pour les deux sexes, présente des espérances de vie sensiblement plus élevées que le Nord-Pas-de-Calais.

Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'écart d'espérance de vie entre les régions les plus et les moins favorisées a toujours été moindre pour les femmes. Dans les années soixante, la mortalité avant soixante ans contribuait le plus aux écarts d'espérance de vie entre les régions. Désormais, c'est la mortalité après soixante ans qui est déterminante dans les écarts observés.

Carte 1 : Espérance de vie à la naissance 2001-2002



Source : INSEE.

### 2.2. Une espérance de vie plus faible dans les départements d'outremer

Parmi les Départements d'Outre-mer (DOM), la Martinique est la mieux placée en 2003. En 1990, l'espérance de vie des hommes y dépassait celle de la France entière ; elle lui devient comparable au début du XXI<sup>e</sup> siècle. En 1990, la Guyane et la Réunion étaient les deux départements français où la longévité moyenne de chaque sexe était la plus basse. En 2003, l'espérance de vie dans ces deux départements demeure la plus faible parmi les départements d'Outre-mer.

Tableau 5 : Espérance de vie à la naissance (en années)

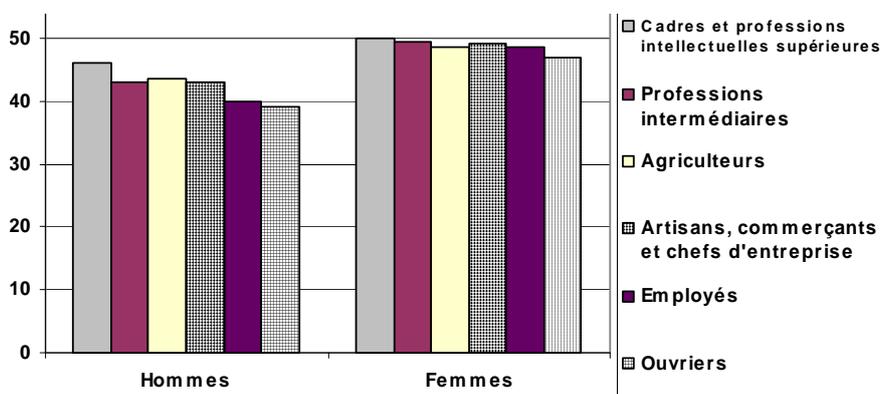
	Guadeloupe		Martinique		Réunion		Guyane		France métropolitaine	
	1990	2003	1990	2003	1990	2003	1990	2003	1990	2003
Hommes	70,7	75,3	73,3	75,9	68,8	71,3	66,6	71,3	72,9	75,9
Femmes	78,4	81,6	79,6	81,7	78,2	79,8	76,1	79,7	81,0	82,9

Source : INSEE - fichier État-civil et estimations localisées de population.

### 2.3. Les ouvriers ont toujours l'espérance de vie la moins longue

Pour les « actifs<sup>21</sup> » masculins comme féminins, les cadres et les membres des professions intellectuelles supérieures ont l'espérance de vie la plus longue et les ouvriers sont les moins privilégiés<sup>22</sup>. Sur la période 1991-1999, les hommes cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure ont une espérance de vie à 35 ans de 46 ans contre 39 ans pour les ouvriers. Pour les femmes, ces chiffres sont de 50 ans pour les cadres et 47 ans pour les ouvrières. Les différences d'espérance de vie selon les catégories sociales sont beaucoup plus fortes chez les hommes que chez les femmes.

Graphique 9 : Espérance de vie des hommes et des femmes à 35 ans par catégorie sociale (pour la période 1991-1999)



Source : INSEE/graphique de la Mission INSEE du CESE.

<sup>21</sup> C'est-à-dire les personnes ayant un emploi ou au chômage.

<sup>22</sup> Christian Monteil, Isabelle Robert-Bobée ; *Les différences sociales de mortalité : en augmentation chez les hommes, stables chez les femmes* ; INSEE Première n° 1025, juin 2005, INSEE.

Les différences de mortalité entre les catégories socioprofessionnelles résultent de plusieurs types de facteurs. C'est d'ailleurs le cumul de ces facteurs plutôt que chacun d'eux pris isolément qui explique in fine les différences de mortalité. Parmi ces facteurs, on peut notamment citer ceux liés aux conditions de travail, aux modes de vie et aux conditions de vie pendant l'enfance.

En ce qui concerne les conditions de travail, certaines catégories sociales sont plus sujettes à des horaires de travail décalés et à une instabilité des parcours professionnels, qui affectent l'état de santé et donc la mortalité. Outre les caractéristiques du travail, la façon de vivre son travail (stress, latitude décisionnelle par exemple) joue également sur le vieillissement des différentes catégories socioprofessionnelles. Les risques professionnels sont aussi très différenciés socialement, à travers par exemple la survenue d'accidents du travail, l'exposition à des substances présentant un risque pour la santé ou encore la pénibilité physique du travail. Les ouvriers sont plus exposés à ces risques que les cadres. En définitive, les conditions de travail jouent plutôt en défaveur des travailleurs les moins qualifiés.

Concernant les modes de vie, il existe notamment des différences sociales importantes en termes d'attention portée à sa santé, de prévention, ainsi que dans le recours aux soins. En particulier, les catégories les moins favorisées consultent plus tardivement que les autres. L'adoption de certains comportements accroît également le risque de mortalité précoce. C'est le cas de la consommation d'alcool, de tabac ou encore d'une alimentation déséquilibrée. Ces comportements varient fortement selon la catégorie sociale, les ouvriers étant plus défavorisés que les cadres.

Enfin, souvent les conditions de vie pendant l'enfance (alimentation, revenu, précarité, logement, etc.) ainsi que la tendance à la reproduction de comportements hérités des parents emportent des effets à plus ou moins long terme sur les conditions d'existence et l'espérance de vie de l'adulte.

### **3. Une morbidité qui pourrait être aggravée par les conditions de vie**

En France, l'Espérance de vie sans incapacité (EVSI) a été calculée pour les années 1981 et 1991, à partir des Enquêtes décennales sur la santé et les soins médicaux (ESSM) des années correspondantes<sup>23</sup>. Ces estimations ont montré que l'accroissement de l'espérance de vie au cours de la décennie des années 1980 s'est accompagné d'une augmentation du temps vécu sans incapacité pour les hommes comme pour les femmes. Ces gains d'espérance de vie entre 1981 et 1991 n'ont donc pas conduit à une augmentation du nombre d'années vécues avec des incapacités, qu'elles soient d'un niveau sévère ou modéré. Les estimations obtenues à partir de la dernière enquête décennale sur la santé en

---

<sup>23</sup> Mme Emmanuelle Cambois (INED), Mme Aurore Clavel (INSERM) et M. Jean Marie Robine (INSERM) ; *L'espérance de vie sans incapacité continue d'augmenter* ; Revue *Solidarité et santé* n° 2 de 2006, DREES, ministère chargé des Affaires sociales.

2002-2003 vont elles aussi dans le sens d'une progression de l'espérance de vie sans incapacité, même si certains métiers restent particulièrement pénibles.

Tableau 6 : Espérances de vie et espérance de vie sans handicap ou gêne dans la vie quotidienne - à 20 ans et 65 ans à partir de l'enquête sur la santé et les soins médicaux (1980-1981 ; 1991-1992 ; 2002-2003)

	Hommes			Femmes		
	1981	1991	2003	1981	1991	2003
À 20 ans						
EV (en années)	51,8	54,0	56,6	59,5	62,0	63,7
EVSI (en années)	42,9	45,5	50,5	47,4	49,9	55,1
EVSI en % d'EV	83	84	89	80	80	87
À 65 ans						
EV (en années)	13,9	15,7	17,1	18,2	20,1	21,5
EVSI (en années)	8,8	10,1	13,5	9,6	12,0	16,1
EVSI en % d'EV	63	64	79	53	59	75

Source :

Ligne de lecture : en 2003, l'espérance de vie à 65 ans des femmes est de 21,5 ans. Au même âge, l'espérance de vie sans incapacité est égale à 16,1 années et représente 75 % de l'espérance de vie totale.

En dépit de cette évolution, on observe une croissance des pensions d'invalidité<sup>24</sup> entre 2000 et 2007. Durant cette période, la masse des pensions, tous régimes confondus, a augmenté de 50,4 %, soit une hausse moyenne annuelle de 6 %. « Cette dynamique s'explique principalement par l'augmentation des effectifs des pensionnés et, dans une moindre mesure, par les revalorisations des pensions à chaque 1<sup>er</sup> janvier et la hausse du salaire de base. »<sup>25</sup> : 80 % de cette augmentation du coût des pensions (hors revalorisations légales) sont ainsi imputables à l'accroissement du nombre de pensionnés.

La Commission des comptes de la Sécurité sociale indique que plus de 94 % des bénéficiaires d'une pension d'invalidité sont âgés de plus de 40 ans et 45 % de plus de 55 ans, avant de préciser : « à partir de 1998, les premières générations de baby-boomers, nées en 1946 et après, ont atteint l'âge moyen d'entrée en invalidité. Cela induit une accélération de la progression des effectifs de pensionnés »<sup>26</sup>.

<sup>24</sup> Par définition, l'état d'invalidité se caractérise par une incapacité permanente réduisant d'au moins deux tiers la capacité de travail ou le gain de l'assuré. À ces critères d'éligibilité s'ajoutent une condition d'ouverture de droits et une condition d'âge : avoir moins de 60 ans.

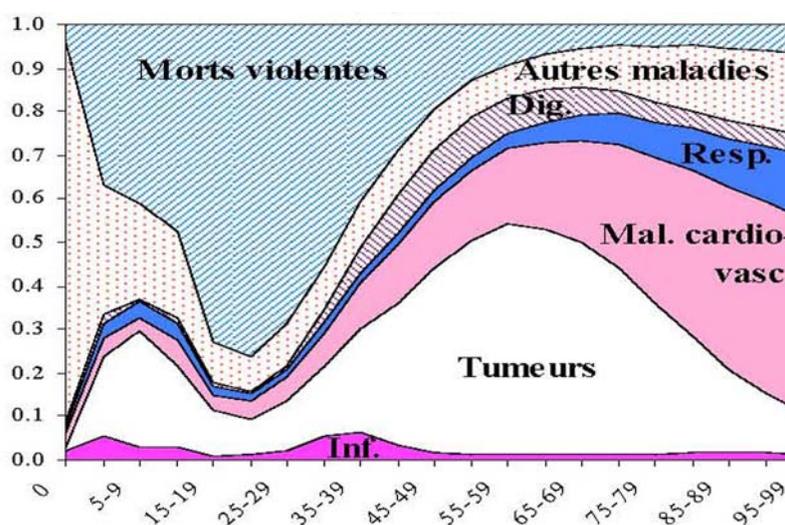
<sup>25</sup> Commission des comptes de la Sécurité sociale - juin 2008.

<sup>26</sup> *Ibid.*

Cet exemple suffit à rappeler combien il importe de distinguer les raisonnements en termes relatifs (on vieillit plus longtemps en bonne santé) des raisonnements en termes absolus (dans le cas présent, augmentation du nombre de bénéficiaires d'une pension d'invalidité).

Par ailleurs, la morbidité continue de se modifier. Au cours de ces dernières années, les maladies cardio-vasculaires, qui étaient la cause principale de décès chez les seniors et demeurent encore très présentes, ont cependant été supplantées à ces âges par les tumeurs, dont les travaux récents montrent de plus en plus le lien avec les pollutions environnementales. Outre la toxicité de certains produits mis en exergue par la journaliste Marie Monique Robin<sup>27</sup>, une expertise collective menée par l'INSERM en 2007 montre les liens entre environnement et cancers, dont l'incidence a augmenté au cours des vingt-cinq dernières années. Au-delà, progressent les maladies de la dégénérescence qui sont comprises dans la tranche « autres maladies » du graphique ci-après.

Graphique 10 : Poids par grands groupes d'âges de sept grands groupes de cause dans la mortalité (2000)



Source : F. Meslé, INED.

<sup>27</sup> Marie-Monique Robin ; *Cancers et environnement : forts soupçons sur les pesticides* ; Rapport de l'INSERM, 2007.

Des incertitudes pèsent toujours, par nature, sur l'avenir. Certaines maladies professionnelles comme l'asbestose qui affecte principalement les personnes exposées à l'amianté ont mis des années à produire leurs premiers effets et rien ne permet d'affirmer que d'autres infections de cet ordre ne se déclareront pas dans les prochaines années. Par ailleurs, le corps médical attire l'attention depuis quelque temps déjà sur les risques qu'entraînent l'obésité, voire le simple surpoids, qui peuvent se traduire par un regain de maladies cardio-vasculaires. Enfin, les prévisions peuvent être bouleversées si jamais une pandémie survient, comme celle que redoute l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en cas de mutation du virus de la grippe aviaire.

D'autres facteurs plus sociaux, comme la pauvreté ou la précarité, peuvent également avoir un effet sévère sur l'espérance de vie. La crainte est fondée d'une augmentation de la morbidité générale lorsque les populations aujourd'hui exclues du monde du travail avanceront en âge. En effet, celles-ci renoncent bien souvent à se soigner, soit qu'elles ne disposent pas des moyens financiers nécessaires, soit qu'elles ignorent comment accéder à la prise en charge par le système public des soins.

Si les politiques de santé publique intègrent les éléments qui viennent d'être évoqués, un investissement important devrait être consenti sur les maladies cardio-vasculaires, les tumeurs et les maladies de la dégénérescence.

#### **4. Un avenir qui n'est pas nécessairement la reproduction du passé**

La question qui se pose est bien de savoir combien d'années nous vivront dans la « séniorité » et dans quelles conditions. Les réformes successives du financement des retraites sont argumentées à partir de l'idée que l'on vit de plus en plus vieux et en bonne santé. L'allongement de la durée de cotisation, si elle se poursuit, et une formation initiale qui repousse l'entrée sur le marché du travail contribueront à une sortie de la vie active à un âge de plus en plus élevé. Or les études disponibles ne démontrent pas de manière claire que le temps gagné en bonne santé soit supérieur à celui gagné tous états de santé confondus.

Dans les prochaines années, la part du vieillissement et de la dépendance dans le coût des dépenses de santé devrait continuer d'augmenter jusqu'à représenter environ 1,3 point de PIB en 2020 selon une étude de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) qui prévoit une augmentation de deux points à cette échéance est de cinq à six points à l'horizon 2050. Or, ces projections font abstraction des médiocres conditions de santé d'une partie croissante de la population. Environ six millions de personnes sont couvertes par la Couverture maladie universelle (CMU) et les enquêtes de santé de 2003 ont montré que parmi les assurés sociaux qui se trouvent au-dessus du plafond de cette couverture universelle 20 % renoncent à un médicament ou à un soin de première nécessité. À terme, cette situation ne sera probablement pas sans effet sur la mortalité ni sur la morbidité, donc sur les dépenses de santé, comme cela a déjà été indiqué.

Enfin, si la corrélation des taux de mortalité et de morbidité avec les conditions d'existence et les catégories socioprofessionnelles n'est plus à démontrer et devrait engager à mettre en œuvre des politiques de prévention correspondantes, la chaîne de causalité qui mène de l'autonomie à la dépendance demeure mal connue. Dans ce cas, le fait d'appartenir à une Catégorie socioprofessionnelle (CSP) favorisée ne prémunit contre rien. Tout au plus dispose-t-on alors des outils culturels et des moyens financiers permettant d'être mieux informé et, peut-être, mieux traité ou pris en charge.

## CHAPITRE II

### UNE RÉALITÉ ÉCONOMIQUE HÉTÉROGÈNE

La « séniorité » est d'abord une période de transition entre l'activité professionnelle et la retraite. C'est aussi celle où les revenus diminuent et où la part de ceux provenant du capital gagnent en importance relative, pérennisant ou accentuant les différences économiques et sociales entre les individus.

#### I - LES SENIORS ENTRE EMPLOI, CHÔMAGE ET RETRAITE

Dans tous les pays d'Europe, le taux d'activité va s'amenuisant à partir de 55 ans, ouvrant aux nouveaux inactifs les perspectives d'une retraite souhaitée ou subie, préparée ou improvisée.

##### A - RAPPELS SUR LE TAUX D'EMPLOI DES PLUS DE 55 ANS EN EUROPE

Lorsqu'on compare, comme vient de le faire la dernière édition des repères statistiques du Conseil économique, social et environnemental<sup>28</sup>, le taux d'emploi en France à celui des autres pays de l'Union européenne, il apparaît que notre pays est proche de la moyenne des vingt-sept, sauf en ce qui concerne l'emploi des personnes les plus jeunes et les plus âgées. La France, en dépit d'une sensibilisation accrue des pouvoirs publics et de la société civile dans son ensemble, à laquelle notre assemblée a largement contribué<sup>29</sup>, se caractérise donc encore par un faible taux d'emploi des 55-64 ans : 38,3 % en 2007 contre 44,7 % pour l'UE, loin derrière la cible de 50 % fixée au niveau communautaire dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Il convient cependant de souligner l'exception notable de l'Île-de-France, où le taux d'emploi des 55-64 ans atteint 47 % (données 2005).

Cette dix-neuvième position<sup>30</sup>, devant la Pologne (29,7 %) ou l'Italie (33,8 %), mais loin derrière la Suède (70 %), le Danemark (58,6 %) ou le Royaume-Uni (57,4 %) traduit malgré tout une tendance à l'amélioration, puisque le taux d'emploi des seniors depuis 2003 s'est légèrement amélioré, comme en témoigne le tableau ci-dessous, passant pour les 55-64 ans de 37 % à 38,3 soit une hausse de 1,3 %. Cette évolution s'effectue cependant à un rythme

<sup>28</sup> Pierre Perez ; *Repères statistiques sur les dimensions économique, social et environnementale de la société française* ; n° 4, décembre 2008.

<sup>29</sup> Bernard Quintreau ; *Dynamique de la population active et emploi : la gestion prévisionnelle des âges à l'horizon 2010* ; avis du Conseil économique et social, 2001 (déjà cité).  
Dominique Taddei, Gérard Allezard, Jean Billet, Michel Gevrey, Bernard Quintreau ; *Scenarii et stratégie pour une France plus active* ; rapport et avis du Conseil économique et social. 2004 (déjà cité également).

<sup>30</sup> Op. cit.

moins rapide en France que dans le reste de l'Union : + 0,2 point en 2007 en France selon la DARES, contre + 1,2 point dans l'Union à 27.

Tableau 7 : Taux d'emploi des seniors

Âges	Années	55-59 ans	60-64 ans	55-64 ans
Ensemble	2003/2007	54,5/55,5	13,3/15,7	37/38,3
Hommes	2003/2007	60,2/58,6	14,4/16,7	40,9/40,5
Femmes	2003/2007	49/52,5	12,2/14,8	33,4/36,2

Estimations DARES, 2007 (en % de la population totale de la même tranche d'âge).

Source :

## B - CHÔMAGE ET ACTIVITÉ : SITUATION FRANÇAISE PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

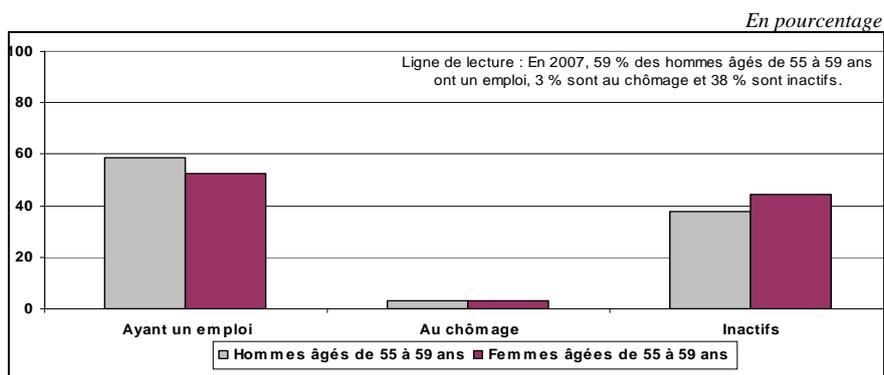
### 1. Les 55-59 ans

En 2007, les taux d'emploi des hommes et des femmes âgés de 55 à 59 ans sont nettement plus faibles que les taux d'emploi des personnes plus jeunes. Le taux d'emploi des hommes est égal à 59 % et celui des femmes à 53 %.

Entre 1983 et 2007, le taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 59 ans oscille entre 53 % (en 1999) et 61 % (en 2004) tandis que le pourcentage d'hommes inactifs sur cette période varie entre 34 % et 42 % et que le pourcentage d'hommes au chômage est faible.

Sur la même période de temps, le pourcentage de femmes ayant un emploi ne cesse d'augmenter, assez lentement puis plus rapidement à partir de 2000, alors que celui de femmes inactives décroît : les deux courbes se rencontrent en 2003, le taux d'emploi des femmes âgées de 55 à 59 ans dépassant pour la première fois en 2005 le pourcentage de femmes inactives. Le graphique ci-après synthétise les éléments de l'année 2007.

Graphique 11 : Situation en 2007 des hommes et des femmes âgés de 55 à 59 ans vis-à-vis de l'emploi



Source : Eurostat/Enquête Force de travail/Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental.

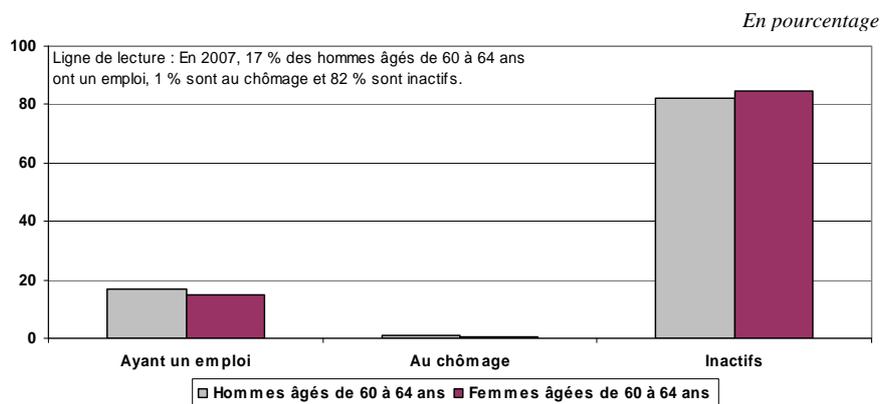
## 2. Les 60 - 64 ans

En 2007, les hommes et les femmes âgés de 60 à 64 ans sont dans leur grande majorité inactifs. Seuls 17 % des hommes âgés de 60 à 64 ans ont encore un emploi contre 15 % pour les femmes. Plus de 80 % des hommes et des femmes dans cette tranche d'âge sont donc inactifs.

Le taux d'emploi des hommes de 60 à 64 ans diminue nettement de 1983 à 1995, de 28 % à environ 10 %, se stabilise autour de ce pourcentage, puis remonte à partir de 2001 pour atteindre 17 % en 2007.

Le taux d'emploi des femmes de 60 à 64 ans diminue lui aussi sur la même période, puis remonte, sans avoir jamais atteint 20 %. En 2007, elles sont cependant presque aussi nombreuses que les hommes à avoir encore un emploi, comme on le voit ci-après.

Graphique 12 : Situation en 2007 des hommes et des femmes âgés de 60 à 64 ans vis-à-vis de l'emploi



Source : Eurostat/Enquête Force de travail/Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental.

Pour ce qui concerne le taux d'emploi des plus de 65 ans, Un certain nombre d'enquêtes, notamment l'enquête emploi en continu de l'INSEE, fournissent des indications, mais elles doivent être considérées avec prudence dans la mesure où les « effectifs » qui permettent d'obtenir ces résultats sont généralement faibles.

On se limitera à dire qu'en 2007, le taux d'emploi des plus de 65 ans apparaît comme supérieur chez les hommes, puisqu'il serait de 2,2 %, et seulement de 1,1 % pour les femmes. Les agriculteurs exploitants, les artisans et commerçants, les chefs d'entreprises, les cadres et les professions intellectuelles supérieures représentent une large majorité de ceux qui entre 65 et 75 ans, voire plus, déclarent avoir un emploi. Ce point sera de nouveau abordé plus loin.

#### C - TOURNER LA PAGE DU TRAVAIL : DES INTENTIONS AUX RÉALITÉS

Le regard que les populations portent sur la cessation d'activité diffère selon les pays et selon les âges de la vie. En fonction de la situation économique et politique locale, de la relation au travail, des formes que revêt la solidarité publique ou privée, collective ou familiale, de l'espérance de vie également, la distance qui sépare les intentions de la réalité est parfois de l'ordre du rêve. Les comparaisons, notamment internationales, utilisées dans les paragraphes qui suivent, le sont sous cette réserve.

### 1. Le point de vue des populations, toutes classes d'âge confondues

Il est intéressant de citer sur ce sujet les résultats des travaux issus de l'enquête commanditée par HSBC<sup>31</sup> auprès de plus de 21 000 adultes de plus de 18 ans dans vingt pays - sur cinq continents - portant sur la retraite et comprenant des questions sur l'âge de départ et sur la prolongation de la vie active.

#### Encadré 1 : Les enquêtes HSBC

Depuis 2004, chaque année, l'Oxford Institute of Ageing (Université d'Oxford) réalise pour HSBC des études sur l'avenir des retraites portant sur le comportement et les attentes des populations à l'égard de la retraite. Les échantillons sont comparables (20 000 personnes ou plus, vingt pays ou plus) sauf l'étude réalisée en 2004 (une dizaine de pays). Les deux dernières ciblent, par tranche d'âge, les 40-79 ans. Les enquêtes sont réalisées dans l'année précédant celle de la publication. Bien que commanditées par un groupe privé qui ambitionne de se doter d'un outil lui permettant d'offrir des solutions adaptées à ses clients, la méthodologie et l'importance des échantillons ont convaincu d'utiliser à deux reprises les conclusions de ces enquêtes.

On remarquera tout d'abord que l'âge idéal de départ à la retraite pour un Français est de 60 ans. Dans les vingt pays sélectionnés, il n'atteint ou ne dépasse, selon HSBC, l'âge de 64 ans que dans trois pays : les États-Unis, la Suède, et le Japon. Pour les européens, l'âge idéal de départ correspond assez étroitement à l'âge de départ effectif, alors qu'il peut exister un écart très important pour les économies en transition : au Brésil, au Mexique et en Inde jusqu'à 50 % des hommes travaillent au-delà de 65 ans, alors que les sondés de ces pays placent à 60 ans l'âge idéal de départ en retraite. L'espérance de vie n'est cependant pas identique dans chacun de ces pays.

Trois autres questions posées méritent ici d'être considérées au regard de la première.

Il a été notamment demandé aux personnes interrogées ce qui devrait déterminer pour eux le départ en retraite en indiquant comme réponse possible soit la capacité à travailler, soit un âge déterminé, soit « le moment venu » laissé au choix individuel. Ce dernier critère n'est choisi par une majorité de sondés qu'en Suède (57 %) et au Royaume-Uni (52 %), à l'opposé il ne recueille pas plus du quart des suffrages en Russie, en Indonésie, en Égypte, en Inde et en Arabie Saoudite. En France, 40 % des individus interrogés se prononcent pour une telle liberté de choix.

Paradoxalement, c'est aussi en Suède que la retraite est associée le plus largement à des connotations positives (89 %), en réponse à une question sur ce thème. Les connotations positives l'emportent d'ailleurs dans tous les pays, sauf... au Japon, en Égypte et en Russie.

<sup>31</sup> HSBC en collaboration l'Oxford Institute of Ageing ; *L'avenir de la retraite, souhaits et aspirations de tous les pays* ; Université d'Oxford, 2006.

Il a par ailleurs été demandé aux sondés d'invoquer des raisons pour justifier le choix de prolongation de la vie active : la contrainte financière est citée en premier en Amérique du Nord, en Europe (38 % des réponses à la question en France) et en Asie devant la forme physique et l'utilité sociale.

Enfin, à titre de comparaison limitée à la France, et bien que cette question ait été posée dans le contexte politique particulier de l'adoption par le Parlement d'un amendement permettant aux salariés de travailler jusqu'à 70 ans, 31 % des Français interrogés par l'institut CSA ont répondu « oui » à la question de savoir si cette mesure était « *plutôt une bonne chose, parce que cela permet aux personnes qui le souhaitent de travailler après 65 ans et d'augmenter leurs revenus* », 66 % ont répondu « non », « *c'est plutôt une mauvaise chose, parce que cela entraînera à terme la remise en cause de l'âge légal de départ à la retraite* ».

## 2. Le point de vue des seniors

Comme le résume une étude de l'INSEE<sup>32</sup>, « *étudiants et retraités sont les inactifs dont la relation à l'emploi est la plus claire... En fin de vie active, plus de 99 %<sup>33</sup> des inactifs retraités ou préretraités de moins de 65 ans déclarent ne pas souhaiter travailler. Ils ont en moyenne 60 ans et leur souhait de travailler diminue avec l'âge : 3,4 % des 50-55 ans et 0,8 % des 60-65 ans* ».

Ces éléments de l'enquête emploi de l'INSEE ne reflètent que l'opinion de personnes qui sont déjà inactives. Ils ne sont cependant pas éloignés des résultats de l'enquête « Intentions de départ à la retraite » menée par l'institut IPSOS pour le compte de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), du Conseil d'orientation des retraites (COR), de l'INSEE, de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et du SIRCOM. Elle a été analysée dans un numéro d'Études et résultats de la DREES de mars 2006<sup>34</sup>.

Cette enquête s'efforçait de tirer les conséquences sur l'âge de départ - en distinguant âge de départ souhaité et âge de départ envisagé - de la réforme des retraites d'août 2003. L'étude de la DREES en retient comme première leçon que les salariés du régime général âgés de 50 à 59 ans souhaiteraient toujours pour la très large majorité d'entre eux cesser de travailler à l'âge de 60 ans. Ils ne seraient que 10 % à vouloir partir idéalement à plus de 60 ans. Ce pourcentage tombe à 0,4 % pour un départ après 65 ans. Leur nombre atteint cependant 18 % lorsque les personnes enquêtées mesurent pleinement, chiffres à l'appui, les conséquences pécuniaires de leurs choix, en tenant compte des éventuelles minorations ou majorations de pensions.

<sup>32</sup> François Chevalier, Isabelle Macariot-Rat, Anne Mansuy ; *Une photographie du marché du travail en 2007* ; INSEE Première n° 1206, août 2008.

<sup>33</sup> Enquête emploi en continu de l'INSEE, dans un échantillon d'environ 72 000 personnes de + de 15 ans, interrogées chaque trimestre.

<sup>34</sup> Benoît Rapoport ; *Les intentions de départ à la retraite des salariés du privé âgés de 54 à 59 ans* ; n° 478 mars 2006.

L'enquête faisait également apparaître une année de décalage en moyenne entre l'âge de liquidation souhaité ou « idéal » et l'âge de départ effectif envisagé.

Un certain nombre d'éléments semblent également influencer les intentions de départ.

Le niveau de diplôme tout d'abord : les titulaires d'un Certificat d'études primaires (CEP) et d'un Brevet d'études professionnelles (BEP) souhaiteraient partir en moyenne deux ans plus tôt à la retraite (58,1 ou 58,2 ans) que les titulaires d'un deuxième cycle ou plus (61,4 ans).

La catégorie socioprofessionnelle ensuite : l'écart entre le souhait d'un ouvrier qualifié (58 ans) et celui d'un cadre (60,6 ans) serait de près de deux ans.

Le salaire également : ce sont les individus qui perçoivent les salaires les plus élevés qui expriment en moyenne le souhait d'être à la retraite le plus tard.

Enfin, la satisfaction éprouvée dans l'emploi et l'état de santé général influent également dans une fourchette d'une à deux années sur la prolongation d'emploi, les salariés ayant un emploi varié ou considérant avoir les moyens de faire un travail de bonne qualité, comme ceux s'estimant en très bonne santé, étant portés à déclarer qu'ils prendront plus tard leur retraite.

D'autres facteurs sont à prendre en compte comme le sexe, la situation familiale, le nombre d'enfants, la détention d'un bien immobilier ou d'épargne. Ils peuvent jouer dans un sens ou dans l'autre : ainsi, les détenteurs d'un bien immobilier souhaiteraient partir plus tôt, les personnes ayant eu de nombreux enfants plus tard... Toutefois, leur effet estimé n'est pas toujours significatif.

## II - LES REVENUS ET LE PATRIMOINE DES SENIORS

« Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales, nets des impôts directs. Il intègre également, selon les définitions usuelles, les revenus du patrimoine. »<sup>35</sup> Le COR a consacré au niveau de vie des retraités comparé à celui des actifs des développements très instructifs dans ses différents rapports, notamment le quatrième et le cinquième, d'où cette définition est extraite. Ces comparaisons soulignent la difficulté qu'il y a à calculer le niveau de vie selon les paramètres pris en compte. De plus, les statistiques accessibles étant généralement établies soit par tranche d'âge, soit par catégories actifs/inactifs/retraités, les développements qui suivent renverront tantôt aux unes, tantôt aux autres, sauf lorsqu'il existe entre elles des croisements ou comparaisons disponibles.

---

<sup>35</sup> Cinquième rapport du COR, novembre 2007.

## A - DES SITUATIONS CONTRASTÉES

Contrairement à un point de vue trop souvent répandu, et bien que les seniors concentrent globalement entre leurs mains une part importante du patrimoine des Français, il convient de rappeler que l'hétérogénéité des situations individuelles renvoie à celle de la société dans son ensemble.

Avant d'examiner plus loin quelques données relatives à leurs revenus et à leurs situations patrimoniales, on doit souligner que, selon Eurostat, le taux de risque de pauvreté pour les personnes en retraite (c'est-à-dire la proportion de personnes dont le revenu équivalent disponible se situe au-dessous du seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national, après transferts sociaux) est, en 2006, pour l'ensemble de l'Union européenne à 27 pays, de 19 %, et de 13 % pour la France (11 % pour les 50-64 ans et 16 % pour les plus de 65 ans).

Les données accessibles pour 2005 permettent de préciser ces chiffres, qui ont peu évolué d'une année sur l'autre, par sexe. Le tableau ci-après donne un aperçu, pour l'Union européenne et un tiers des États qui en font partie, du risque de pauvreté, au sens indiqué ci-dessus, en distinguant entre hommes et femmes et pour la seule tranche d'âge des plus de 65 ans. Ces comparaisons doivent être utilisées avec précaution, car compte tenu des différences, parfois très importants, entre revenus médians nationaux. Le risque de pauvreté est paradoxalement plus faible dans les pays où ce revenu médian est bas.

Tableau 8 : Proportion de femmes et d'hommes âgés de 65 ans et plus exposés au risque de pauvreté en 2005

Tableau :

	UE 25	Allemagne	Irlande	Grèce	Espagne	France	Italie	Portugal	Royaume-Uni
Femmes	21	18	36	30	32	18	26	28	29
Hommes	16	12	30	25	26	15	19	28	24

Source : Eurostat.

La situation des femmes apparaît donc plus fragile que celle des hommes, comme l'avait d'ailleurs relevé le Conseil économique et social au début de l'année 2008, à propos des nombreuses femmes qui « *se retrouvent seules, âgées et propriétaires... avec un faible pouvoir d'achat. Elles bénéficient en effet de très petites retraites et disposent donc de peu de ressources pour faire face aux charges* »<sup>36</sup>. Comme le rappelle le COR<sup>37</sup>, les bénéficiaires de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) - ex-minimum vieillesse -, dont le nombre décroît cependant, sont pour 60 % des femmes.

<sup>36</sup> Corinne Griffond ; *Les viagers immobiliers en France* ; Étude présentée au nom du Conseil économique et social, mars 2008.

<sup>37</sup> Cinquième rapport, déjà cité.

On notera enfin que d'après le COR, selon qu'il est ou non tenu compte d'un « loyer imputé »<sup>38</sup> dans le revenu (trois quarts des retraités à faible retraite sont en effet propriétaires et n'ont donc « *pas de loyer à payer, contrairement à la plupart des pauvres en âge de travailler* »), le taux de pauvreté des personnes âgées de plus de 65 ans s'élève soit à 6,7 %, soit à 9,1 % (chiffres 2003), ce qui permet aux rédacteurs du rapport de novembre 2007 d'écrire que si « *le taux de pauvreté*<sup>39</sup> *des personnes âgées n'est pas nul... il apparaît néanmoins faible* ».

#### B - UN PATRIMOINE QUI JOUE UN GRAND RÔLE DANS LE NIVEAU DE VIE

Lorsqu'il est fait état dans des travaux, articles ou ouvrages de l'importance du patrimoine détenu par les seniors, le taux de propriétaires immobiliers qu'ils comptent dans leurs rangs constitue l'un des exemples les plus souvent invoqués à l'appui de la démonstration. En effet, les seniors sont en très grand nombre propriétaires, puisque 67,5 % des personnes âgées de 50 à 59 ans, 69,5 % des personnes âgées de 60 à 69 ans et 61,4 % des personnes âgées de 70 ans ou plus le sont de leur résidence principale (INSEE, Enquêtes patrimoine, 2004).

Dans la quatrième édition des *Repères statistiques* du Conseil, déjà citée, un tableau détaille la composition du revenu des ménages pour l'année 2006. Certains éléments, qui concernent les seniors, en sont repris ci-dessous :

Tableau 9 : Composition du revenu des ménages en 2006 du revenu avant impôt

*En pourcentage*

	Revenu d'activité	Pensions	Revenus du patrimoine	Prestations familiales /logement	Minimas sociaux (et prime pour l'emploi)
De 45 à 54 ans	85,4	1,7	8,5	3,1	1 (0,3)
De 55 à 64 ans	58,1	25,1	14,5	1,1	1,1 (0,1)
De 65 à 74 ans	12,5	67,0	18,7	0,6	1 (0,2)
75 ans et plus	4,0	73,5	20,8	0,7	1 (0)
Ensemble (18 à 75 ans et plus)	63,4	20,9	10,8	3,5	1 (0,4)

Source : Repères statistiques CESE, INSEE.

Le tableau suivant détaille la composition du patrimoine par âges et catégories socioprofessionnelles :

<sup>38</sup> Certains économistes préconisent d'imputer aux propriétaires fonciers occupant leur logement un « loyer fictif » correspondant à celui qu'ils pourraient tirer d'une location. Cette théorie, adoptée par la comptabilité nationale, revient à considérer que le propriétaire se verse un loyer à lui-même. Ce calcul a pour effet de modifier sensiblement l'estimation des niveaux de vie, notamment en réduisant le nombre de personnes situées sous le seuil de pauvreté. Il convient de préciser que la notion de « loyers imputés » fait polémique, car elle ne tient pas compte par exemple des éventuels « sacrifices passés » pour accéder à la propriété.

<sup>39</sup> Seuil de pauvreté INSEE 2005, 60 % de la médiane, 817 € pour une personne seule.

Tableau 10 : Taux de détention du patrimoine

	Repartition des ménages	Livrets défiscalisés	Livrets soumis à l'impôt	Epargne logement (PEL ou CEL)	Ensemble des valeurs mobilières	Assurance-vie, PEP, épargne retraite	Epargne salariale	Résidence principale	Autres logements
<b>Ensemble 1997-1998</b>	<b>100,0</b>	82,5	6,2	40,9	21,9	45,5	12,7	53,3	18,1
<b>Ensemble 2000</b>	<b>100,0</b>	83,4	7,9	39,7	25,1	46,6	15,2	54,5	19,2
<b>Ensemble 2003-2004</b>	<b>100,0</b>	82,6	5,9	41,3	24,2	43,7	16,7	55,7	17,7
<b>Age de la personne de référence du ménage</b>									
Moins de 30 ans	10,2	84,7	4,4	42,7	13,8	25,5	16,4	13,7	4,4
De 30 à 39 ans	18,5	82,6	9,0	47,5	23,4	44,8	27,0	46,1	10,4
De 40 à 49 ans	19,8	84,4	5,7	45,7	23,1	48,8	26,2	60,9	17,2
De 50 à 59 ans	17,9	81,5	6,1	47,5	30,5	51,0	21,9	67,5	27,1
De 60 à 70 ans	13,1	79,5	4,1	38,7	27,3	45,9	5,6	69,5	24,5
<b>70 ans et plus</b>	<b>20,5</b>	82,7	4,9	26,9	23,9	38,9	1,1	61,4	18,9
<b>catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage</b>									
Agriculteur	1,4	90,2	16,4	72,7	42,3	65,3	7,7	84,3	33,2
Artisan, commerçant, industriel	5,2	74,7	6,2	50,5	42,0	60,9	12,8	63,0	31,3
Profession libérale	1,0	82,9	10,4	67,9	61,2	82,0	14,8	73,0	42,4
Cadre	9,4	89,8	11,5	65,7	50,3	58,2	39,2	65,8	28,5
Profession intermédiaire	13,6	87,4	7,8	53,2	25,2	48,5	31,5	59,2	15,7
Employé	11,5	84,6	4,1	38,6	14,4	39,5	16,7	35,9	10,0
Ouvrier qualifié	14,8	81,0	4,7	40,3	12,4	38,0	27,0	51,5	8,6
Ouvrier non qualifié	4,9	77,1	4,7	28,0	7,4	34,6	14,4	31,4	7,4
Agriculteur retraité	3,1	85,9	6,1	34,9	26,4	39,8	1,1	68,7	21,4
Indépendant retraité	3,4	80,8	5,7	31,1	40,4	49,7	1,2	76,5	33,8
Salarié retraité	25,8	82,7	4,3	32,9	23,8	42,3	3,9	64,6	20,2
<b>Autre inactif</b>	<b>6,0</b>	69,3	3,2	19,6	8,8	17,0	2,7	28,1	9,8
<b>Montant de patrimoine global du ménage</b>									
Moins de 3 000 €	6,8	50,7	2,2	4,9	1,7	7,9	3,3	0,3	0,4
De 3 000 à 105 000 €	40,5	80,6	3,5	32,6	11,9	33,3	12,3	19,7	5,4
De 105 000 à 450 000 €	44,3	88,2	6,7	50,4	30,3	52,6	21,7	90,8	22,5
Plus de 450 000 €	8,4	88,2	15,8	64,6	70,1	75,2	23,0	89,8	65,4

Lecture : 84,7 % des ménages, dont la personne de référence a moins de 30 ans, possèdent un ou plusieurs livrets défiscalisés ; 6,8 % des ménages ont un patrimoine inférieur à 3 000€ Parmi ces ménages, 50,7 % ont un livret défiscalisé et 0,3 % sont propriétaires de leur résidence principale. Taux de détention du patrimoine en 2004.

Source : INSEE (enquêtes patrimoine en 1997-1998, détention d'actifs en 2000 et patrimoine en 2003-2004).

Les travaux du COR publiés en novembre 2007 pointent, dans la partie consacrée au niveau de vie des actifs et des retraités, la sensibilité des comparaisons à l'indicateur retenu - concept de revenus et champ, plus ou moins large, de la population à laquelle on compare la situation des retraités - mais n'en conclut pas moins que la situation médiane « *n'est pas très éloignée de la parité des niveaux de vie* ».

Pourtant, si la mesure effectuée ne prend pas en compte les revenus du patrimoine, le niveau de vie moyen des retraités apparaît comme inférieur d'environ 15 % ; si elle en tient compte, en incluant également les « *loyers imputés* », alors l'écart se resserre à environ 2 %. Ainsi, en 2003, le niveau de vie moyen des retraités par an et par unité de consommation atteignait 15 800 € sur la base des revenus disponibles hors patrimoine, 21 500 € en incluant le patrimoine et les « *loyers imputés* ». Les événements de l'année 2008 liés à la crise des *subprimes* et du secteur bancaire ne seront pas de ce point de vue sans conséquences.

En laissant de côté les seuls retraités, pour concentrer son analyse sur les classes d'âges, le COR se livre à d'intéressantes comparaisons : « *La génération ayant actuellement le niveau de vie le plus élevé est celle des seniors aujourd'hui âgés de 55 à 64 ans. Si l'on prend pour référence (base 100) le niveau de vie moyen de l'ensemble des personnes de moins de 55 ans, le niveau de vie moyen des seniors (55 à 64 ans) est égal à 125 : il atteint 139 pour les représentants de cette génération qui poursuivent leur activité, contre 111 pour ceux qui ont liquidé leur retraite. Le niveau de vie moyen des personnes de 65 ans et plus se situe un peu plus bas : 110 pour les 65 à 74 ans, et 107 pour les 75 ans et plus. Ces chiffres sont calculés en intégrant les revenus du patrimoine et les loyers fictifs, d'où des valeurs relativement élevées pour les plus âgés...* » D'autres facteurs, comme le poids croissant des charges de santé et dépendance, devraient intervenir dans le calcul du niveau de vie réel des retraités, mais ne semblent actuellement pas pris en compte de manière satisfaisante.

Enfin, comme le tableau n° 12 le montre clairement, le niveau de vie des retraités dépend étroitement des pensions versées, or le taux de remplacement net baisse depuis de nombreuses années et risque de continuer à baisser. Il était en 1990 de 85 % pour un salarié non cadre du secteur privé, de 83,6 % en 2003, de 76 % en 2006 et ne serait plus que de 65 % en 2050<sup>40</sup>. M. Philippe Marini a résumé cette dégradation en une phrase dans un rapport d'information du Sénat<sup>41</sup> : « *en moyenne pour les différentes catégories de salariés, à taux de cotisation constants, le taux de remplacement net à la liquidation de retraite diminue de dix points entre la génération 1938 et la génération 1985* ».

<sup>40</sup> Chiffres de l'Observatoire français des conjonctures économiques.

<sup>41</sup> Philippe Marini ; *L'épargne retraite en France trois ans après la loi Fillon : quel complément aux régimes de retraite par répartition ?* Rapport d'information du Sénat n° 486, septembre 2006.

L'étude commandée par HSBC Assurances, menée dans des conditions similaires à la précédente, et dont les résultats ont fait l'objet en 2008 d'une publication intitulée *L'avenir des retraites, investir pour le futur*, tend à montrer que si 31 % des personnes interrogées (dans 25 pays) estiment que leurs gouvernements devraient accroître l'effort de financement public des retraites, elles ont en réalité peu d'espoir d'être entendues. En France, selon la même publication, si 45 % des actifs et 36 % des retraités jugent que l'État devrait subvenir aux besoins des personnes âgées, seulement 28 % des actifs et 33 % des retraités pensent qu'il prendra effectivement en charge la majeure partie des coûts correspondants.

Pour y remédier, aucune des questions posées par l'étude relative aux moyens de faire face à ces dépenses croissantes ne reçoit une majorité de réponses positives : le développement de systèmes de retraites complémentaires privés et l'augmentation de l'âge du départ en retraite sont en France les solutions qui recueillent le plus grand nombre de suffrages (49 et 21 %).

Dans cette même enquête et quelle que soit la région du monde étudiée, toutes générations confondues, les personnes interrogées semblent parfaitement conscientes qu'il leur sera impossible de compter sur une seule source de revenus pour assurer leur retraite. Elles considèrent que ce sera principalement à elles-mêmes et à leurs familles qu'il incombera de subvenir à leurs besoins au cours de cette phase de leur vie.

Cette conception qui semble faire consensus dans nombre de pays développés est à l'opposé de celle qui a construit dans la période de l'après-guerre notre système de protection sociale fondée sur la solidarité intergénérationnelle collective. La France et les politiques publiques qui y sont conduites maintiennent cette conception solidaire notamment à travers les régimes par répartition.

#### C - DES SENIORS QUI FONT UN USAGE SOLIDAIRE DE LEUR PATRIMOINE

Concernant les transferts pécuniaires, d'après l'enquête trigénérationnelle de la CNAV, 33 % des plus âgés donnent à leurs enfants et 30 % à leurs petits enfants, 64 % des « pivots »<sup>42</sup> donnent à leurs enfants (donc à leurs petits-enfants encore jeunes) et 6 % à leurs parents. Quant aux jeunes, 2 % donnent à leurs parents et 0 % à leurs grands-parents. C'est donc la génération « pivot » qui est la plus active et qui fournit le plus d'aide, à la fois aux jeunes et aux plus âgés.

---

<sup>42</sup> On entend par « génération pivot » celle qui, en raison des évolutions démographiques conduisant à la superposition de trois générations adultes, occupe la position intermédiaire. Cette génération dont les ressources sont élevées cumule les aides aux enfants adultes et les aides aux parents âgés.

En effet, alors que traditionnellement, l'aide financière était apportée des adultes envers les parents retraités dont le niveau de vie était inférieur, cette tendance s'est inversée à la fin des Trente glorieuses - qui voyait encore une progression constante de la rémunération des jeunes entrants sur le marché du travail - le flux d'argent circule désormais en sens inverse : les jeunes retraités apportent aux jeunes adultes une partie de leurs moyens d'existence, de formation et d'installation.

L'orientation dominante des solidarités familiales se faisant en direction des jeunes, il est intéressant de considérer les transferts d'argent des seniors en direction de leurs descendants : enfants et petits-enfants.

### **1. Aides et donations dans les transferts intergénérationnels**

Les aides et les donations ont ceci de particulier qu'elles constituent des modes intentionnels de transferts intergénérationnels, contrairement par exemple aux successions. La donation permet le transfert d'un bien ou d'une somme d'argent, l'aide quant à elle est plus proche d'un transfert de ressources que de patrimoine - comme par exemple des versements réguliers d'argent ou la mise à disposition d'un logement.

Selon une étude de l'INSEE publiée en mars 2007<sup>43</sup>, 90 % de l'ensemble des donations sont des donations aux enfants. Cependant, 16 % des ménages ayant des parents encore en vie leur apportent une aide financière.

Plus précisément, Les donations provenant des parents représentent 89 % de l'ensemble des donations recensées dans l'enquête, celles provenant des grands-parents 8 %. Les donations d'un montant supérieur à 100 000 € représentent 10 % de celles réalisées par les parents et par les grands-parents. À l'opposé, 20 % des donations réalisées par les grands-parents et 9 % de celles des parents sont d'un montant inférieur à 3000 €

Si l'on considère un seuil de 30 000 € on constate que les dons des parents sont pour 39 % d'entre eux supérieurs à ce montant, et que 25 % des dons en provenance des grands-parents le sont également. 20 % des donations de plus de 100 000 € ont été reçues par une personne dont le père était membre d'une profession libérale, 18 % chef d'entreprise, 14 % cadre, et 6 % employé ou ouvrier.

D'une manière générale, si l'on considère la nature des donations, 47 % d'entre elles comportent un logement. Celles provenant de ménages où le chef de famille est un commerçant ou un représentant d'une profession libérale dépassent cette moyenne : les donations comportant un logement atteignent alors 52 %. Celles des ménages où le chef de famille est ouvrier ne l'atteignent pas, mais de peu, à 46 %.

---

<sup>43</sup> Marie Cordier, Cédric Houdré, Henri Ruiz ; *Transferts intergénérationnels entre vifs : aides et donations* ; INSEE Première, n°1127, mars 2007.

Les biens professionnels représentent 8 % du total des dons. Ce pourcentage atteint 16 % chez les agriculteurs (en majorité des terrains) et 13 % chez les commerçants ou artisans.

Les évolutions sur un peu plus de dix ans semblent significatives, puisque 10 % des ménages de 1992 avaient transmis une part de leur patrimoine par donation à leurs enfants ne vivant plus avec eux, et 13 % en 2004. 36 % des parents de 1992 avaient déclaré avoir aidé (aide pécuniaire, logement...) leurs enfants dans la même situation, et la moitié d'entre eux en 2004.

La même enquête souligne que les mesures fiscales réduisant les exonérations de droits sur les donations des personnes âgées de plus de 75 ans semblent avoir un impact en entraînant une baisse du nombre de ces donations.

Quoiqu'il en soit, ces donations ont eu des effets manifestement positifs sur le patrimoine des bénéficiaires : « deux sur cinq déclarent que l'ensemble des donations reçues représentent plus du quart de leur patrimoine actuel et un sur cinq estime qu'elles en représentent plus de la moitié »<sup>44</sup>.

S'agissant des aides, et plus particulièrement de celles destinées aux enfants, le niveau de revenu des parents joue un rôle essentiel mais moins décisif que d'autres facteurs comme le niveau des études des enfants et leur durée, où le fait pour les parents d'avoir eux-mêmes bénéficié d'aides de leurs propres parents. Plus de la moitié des parents (53 %) déclarent commencer à aider ou continuer à aider leurs enfants une fois ceux-ci installés, principalement en numéraire.

Au total, comme l'ont écrit récemment MM. Robert Rochefort et Philippe Moati pour le Conseil d'analyse économique (CAE)<sup>45</sup>, les vendeurs de logements étant très majoritairement âgés de plus de 55 ans, « par le jeu des transactions sur le logement, les jeunes transfèrent les ressources disponibles vers les seniors. Avec les donations et héritages, c'est le contraire. En ce qui concerne les seules donations, elles représentent, en 2000, 6 % du revenu accordé par les 55-64 ans à leurs enfants et petits-enfants, 9 % chez les 65-74 ans et même 14 % pour les plus de 75 ans. Pour ceux qui reçoivent, cela représente 6 % d'apport en ressources pour les classes d'âge de moins de 35 ans ». Ces transferts contribuent bien entendu pour partie à la consommation des jeunes adultes.

## 2. Les seniors et leurs descendants

Globalement, l'INSEE chiffre à 6 % du budget des ménages l'aide financière apportée aux descendants (elle monte à 12 % après 80 ans).

<sup>44</sup> Enquête INSEE déjà citée, mars 2007

<sup>45</sup> R. Rochefort et P. Moati ; *Mesurer le pouvoir d'achat* ; CAE, la Documentation française, 2008.

L'aide des seniors en direction de leurs enfants et petits enfants prend des formes diverses : versement des sommes monétaires régulières ou occasionnelles et aide en nature, en particulier lors de l'installation résidentielle (financement d'une partie de l'apport personnel en vue d'un investissement, caution d'un emprunt ou d'un bail, travaux).

L'enquête de la CNAV montre que la mobilité sociale des jeunes, c'est-à-dire, leur parcours ascendant ou descendant dans la société par rapport à leurs parents, influence de façon significative les aides des parents. Les jeunes dont la réussite sociale probable est estimée inférieure à celles de leurs parents reçoivent plus souvent une aide financière que ceux qui se situent à un niveau comparable ou supérieur à celui des parents. Les aides financières participent d'une stratégie parentale de lutte contre la descente sociale du fils ou de la fille. Les seniors jouent un rôle crucial dans cette redistribution puisque les aides parentales s'inscrivent fortement dans une certaine continuité familiale puisque leur fréquence augmente quand les parents perçoivent eux-mêmes des aides financières de la part de leurs propres parents.

Si les donateurs aident d'autant plus souvent que leurs revenus sont élevés, le montant des aides qu'ils versent est relativement indépendant de leur niveau de revenu. La majorité des aides versées semble s'ajuster davantage aux besoins des donataires qu'aux possibilités des donateurs.

### **3. Des apports conjugués de l'État et de la famille réduisent les inégalités**

L'enquête CNAV montre avec finesse comment les prestations sociales ont une action positive sur l'aide parentale. Les parents consentent à accroître leurs efforts pour participer au financement des études ou à l'installation de leur enfant dans un logement indépendant, par exemple, quand celui-ci peut bénéficier par ailleurs de bourses d'études ou d'allocations logement. En l'absence de ces possibilités, beaucoup de ces parents ne pourraient pas assumer la totalité des coûts et des choix différents seraient faits (entrée plus précoce sur le marché du travail ou maintien au domicile parental) dispensant les parents d'aider financièrement leur enfant.

Ainsi l'on comprend que loin de diviser les générations, les aides publiques contribuent à favoriser les solidarités. Il en va de même pour la retraite. Une opinion largement répandue voudrait que les aides apportées par la collectivité publique aux retraités entraînent un désengagement de l'entourage des bénéficiaires de ces aides, soit une éviction des solidarités privées. L'enquête de la CNAV démontre au contraire que le bénéfice d'une aide publique accroît, pour celui ou celle qui la reçoit, les chances de recevoir une aide complémentaire de la part des membres de la famille. Les prestations ont donc des effets incitatifs sur les solidarités intrafamiliales. Il en résulte un redoublement par les transferts privés de la redistribution publique dont la fonction de réduction relative des

inégalités se retrouve ainsi renforcée. Ce mécanisme se vérifie dans sa globalité, quelles que soient les failles des solidarités familiales.

Les entraides intergénérationnelles contribuent donc à amortir les inégalités entre générations : dans une société qui met en scène trois voire quatre générations successives, celle qui a bénéficié de la plus forte accumulation (c'est le cas aujourd'hui de la génération « pivot »), en diffuse en quelque sorte les réserves à celle qui la précède et à celle qui la suit. Cette propagation atténuée à la fois les disparités entre générations et au sein des deux générations les plus désavantagées, les jeunes et les très âgés.

Cette réduction, certes modérée, mais réelle des inégalités sociales, n'est pas uniquement intergénérationnelle. D'après Attias-Donfut (article RFS 2000), l'orientation systématique des plus âgés aux plus jeunes ne contribue pas à accroître, comme on pourrait s'y attendre, les inégalités au sein de chaque génération. On pourrait s'attendre, par exemple, à ce que ces aides financières contribuent à les accroître, notamment parmi les jeunes qui reçoivent d'autant plus souvent des aides économiques que les ressources de leurs parents sont élevées. Et pourtant, l'examen des revenus avant et après réception des dons parentaux ne le confirme pas. Il apparaît au contraire un léger resserrement des écarts de revenus. En effet, si les transferts dans les familles où les parents et enfants appartiennent aux catégories les plus favorisées accroissent les inégalités au même titre que les héritages, ces transferts ne constituent qu'un faible pourcentage des aides accordées. La majorité des transferts *intervivos* bénéficie au contraire à ceux qui ont de faibles ressources, élève surtout les bas revenus des jeunes et réduit les inégalités au sein de cette classe d'âge. La résultante de ces deux processus contraires est donc finalement un léger tassement des écarts.

Ainsi la redistribution intergénérationnelle entraîne, par contrecoup, une redistribution « verticale » auprès des générations les moins nanties, mais aussi une redistribution « horizontale », redressant quelque peu les revenus des plus défavorisés au sein de chaque génération.

## CHAPITRE III

### LES AUTRES RÉALITÉS INTERNATIONALES

L'augmentation de la part et du nombre de seniors dans la population s'observe dans les pays développés comme dans certains pays en développement. L'humanité, qui compte actuellement 10 % de plus de 60 ans verra ce taux passer à 21 % à l'horizon 2040 (33 % dans les pays développés). « Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, en 2050, les personnes âgées de plus de 60 ans seront plus nombreuses que les personnes de moins de 20 ans. La population espagnole sera alors la plus âgée, avec un âge médian de 55 ans. »<sup>46</sup> Des bouleversements économiques et sociaux vont s'ensuivre et affecter la majeure partie de nos sociétés, qui devront très probablement agir sur les politiques familiales, d'immigration et du travail pour gérer au mieux le phénomène.

Les chercheurs participants au XXV<sup>ème</sup> congrès international de la population<sup>47</sup> ont d'ailleurs alerté sur ce risque de vieillissement généralisé de la population résultant de la conjonction de l'allongement de la durée de la vie et d'une baisse de la fécondité.

Si de Nouveaux pays industrialisés (NPI) asiatiques, comme Taïwan ou la Corée du Sud, et certains pays en développement enregistrent une baisse de fécondité - « En Chine, il ne faudra que vingt ans pour que la population de personnes de plus de 65 ans passe de 8 % à 15 % alors qu'il aura fallu un siècle pour que la France enregistre la même évolution »<sup>48</sup> - c'est dans les pays de l'Union européenne et au Japon que le phénomène est le plus marqué, avec un taux de natalité qui s'établit respectivement à 1,4 et 1,5 enfant par femme.

Bien que le risque de vieillissement soit mondial, l'aperçu qui va suivre portera sur la situation dans l'Union européenne, l'Amérique du Nord et le Japon, pays plus proche du nôtre par la culture et/ou le niveau de développement économique que la plupart des pays émergents.

À la fois moteur et révélateur des sociétés, la démographie demeure le refuge des singularités des pays. En dépit de développements économiques parfois très semblables, des différences profondes peuvent être relevées dans l'évolution des populations et leur structuration par âge, qui rendent compte d'une histoire séculaire et commandent en grande partie l'avenir.

---

<sup>46</sup> Alain Antil ; *Faut-il faire travailler les seniors ? "Démographie, les problèmes contemporains", grands dossiers n° 5 ; L'origine des religions.* décembre 2006 - janvier février 2007.

<sup>47</sup> Ce congrès s'est déroulé à Tours du 18 au 25 juillet 2005.

<sup>48</sup> Alain Antil, Op cit.

## I - LES SENIORS DANS L'UNION EUROPÉENNE

Plus encore que la France, les pays de l'Union européenne ont à faire face à un vieillissement de leur population qu'ils vont devoir gérer en fonction de leurs particularités respectives.

### A - UNE TENDANCE AU VIEILLISSEMENT COMME DÉFI COMMUN

Si la « séniorité » interpelle nos sociétés sur leur organisation économique et sociale, elle est avant tout un phénomène démographique. Elle se prête difficilement à une analyse comparative au niveau international du seul fait qu'elle a pour caractéristique de précéder la vieillesse et que ce seuil varie d'un pays à l'autre en fonction des critères retenus<sup>49</sup> et des cultures locales. Si la vieillesse se situe à environ 70 ans dans l'Europe occidentale, la Grande-Bretagne la fixerait à 80 ans. Preuve que les repères d'âge peuvent varier sensiblement, même dans des situations relativement homogènes. Pour autant, des similitudes existent dans l'histoire des populations qui conduisent les pays à relever les défis comparables.

Pratiquement tous les pays développés ont connu un baby-boom au cours du XX<sup>e</sup> siècle, mais avec des écarts de plusieurs années. En Italie, il s'est par exemple produit dans l'entre-deux-guerres, soit une quinzaine d'années avant celui de la France ou des États-Unis, postérieur à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce décalage joue évidemment sur l'importance des générations, mais un effet de masse est observable dans la plupart des pays d'Europe, en particulier ceux situés dans le quart nord-ouest du continent.

Dans les dernières décennies du siècle passé, le nombre de jeunes atteignant les âges d'entrer dans la vie active était beaucoup plus important que celui des personnes atteignant l'âge de la retraite. En 2005 cette situation prévalait encore en France, au Royaume-Uni et en Espagne, avec l'arrivée dans les tranches des 60-64 ans des classes creuses nées durant la Seconde Guerre mondiale, mais déjà plus en Allemagne ni en Italie, le déséquilibre s'expliquant par une natalité plus élevée que chez les autres belligérants au début de la guerre et plus faible que dans les pays voisins dès le début des années quatre-vingt.

Selon les démographes<sup>50</sup>, un déséquilibre structurel entre « entrants » et « sortants » de la population d'âge actif devrait être atteint en 2010 dans l'Union européenne, la situation évoluant ensuite différemment selon les pays en fonction de l'ampleur du baby-boom qu'ils ont connu et du niveau de leur taux de fécondité à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. En France, cet équilibre devrait être à peu près maintenu. En revanche, en Allemagne comme en Italie, où le baby-boom était plus modeste et la fécondité beaucoup plus faible, le rapport entre les 20-24 ans et les 60-64 ans deviendra défavorable dans les prochaines décennies. « *Au total,*

<sup>49</sup> Les définitions de la vieillesse peuvent être démographiques, sanitaires ou épidémiologiques, socioéconomiques, psychologiques, voire résulter de sondages nationaux. Elles peuvent aussi être bâties à partir de critères appartenant à ces diverses catégories.

<sup>50</sup> Alain Monnier ; *Le baby-boom : suite et fin* ; Population et sociétés n° 431, février 2007.

*dans tous les pays, le nombre de jeunes atteignant les âges de l'activité va, dans les prochaines décennies, devenir inférieur à celui de personnes atteignant l'âge de cessation d'activité (...). Dans certains pays européens, l'ampleur de l'écart entre "entrants" et "sortants" - autour de - 40 % en Allemagne ou en Italie - pourrait se révéler un handicap : en l'absence de migration, les jeunes générations ne suffiront pas à remplacer les anciennes. »<sup>51</sup>*

Comme le relève Eurostat, la population des personnes en âge de travailler va décliner en termes relatifs. D'après les dernières projections démographiques, en 2025 il y aura encore le même nombre de personnes en âge de travailler, mais elles ne représenteront plus que 63 % de la population dans l'Union européenne au lieu de 67 % en 2005<sup>52</sup>. Il est vrai que de fortes disparités sont déjà observables : la population des plus de 65 ans représentait cette année-là 18 % à 19 % en Allemagne, en Grèce et en Italie et à peine plus de 11 % en Irlande et en Slovaquie.

En 2005, la Commission européenne a exprimé son inquiétude devant l'évolution démographique synthétisée dans le tableau ci-après.

Tableau 11 : Le scénario Eurostat Livre vert

Scénario de base d'Eurostat, EU-25 (entre parenthèses en milliers)	2005-2050	2005-2010	2010-2030	2030-2050
Population totale	- 2,1 % (- 9 642)	+ 1,2 % (+ 5 444)	+ 1,1 % (+ 4 980)	- 4,3 % (- 20 066)
Enfants (0-14)	- 19,4 % (- 14 415)	- 3,2 % (- 2 391)	- 8,9 % (- 6 411)	- 8,6 % (- 5 612)
Jeunes (15-24)	- 25,0 % (- 14 441)	- 4,3 % (- 2 488)	- 12,3 % (- 6 815)	- 10,6 % (- 5 139)
Jeunes adultes (25-39)	- 25,8 % (-25 683)	- 4,1 % (- 4 037)	- 16,0 % (- 15 271)	- 8,0 % (- 6 375)
Adultes (40-54)	- 19,5 % (- 19 125)	+ 4,2 % (- 4 170)	- 10,0 % (- 10 267)	- 14,1 % (- 13 027)
Travailleurs âgés (55-65)	+ 8,7 % (+ 4 538)	+ 9,6 % (+ 5 024)	+ 15,5 % (+8 832)	- 14,1 % (- 9 318)
« Seniors » (65-79)	+ 44,1 % (+ 25 458)	+ 3,4 % (+1 938)	+ 37,4 % (+ 22 301)	+ 1,5 % (+ 1 219)
Personnes très âgées (80+)	+ 180,5 % (+ 34 026)	+ 17,1 % (+ 3 229)	+ 57,1 % (+ 12 610)	+ 52,4 % (18 187)

Source : Commission européenne.

Elle souligne par ailleurs des changements de structure dans la société parmi lesquels l'augmentation des « travailleurs vieillissants » (55-64 ans) et des seniors (65-79 ans). Pour contrebalancer cette évolution, elle souhaiterait d'une part que les pays mettent en œuvre des politiques natalistes et recourent davantage à l'immigration pour rajeunir la population, d'autre part qu'ils augmentent la productivité et la participation à l'emploi des seniors pour

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> Eurostat ; *La vie des femmes et des hommes en Europe : un portrait statistique* ; Livres statistiques, éditions 2008.

alimenter la croissance et parvenir à un meilleur équilibre entre actifs et retraités. Dans un Livre vert<sup>53</sup>, la Commission rappelle que l'on a jamais vu dans l'histoire une « croissance sans berceaux » et que les Européens n'ont pas le nombre d'enfants qu'ils désirent (2,3 contre 1,5 dans la réalité, même si la taille désirée de la famille varie considérablement d'un État membre à l'autre). Elle déplore d'autant plus les contraintes multiples qui pèsent sur les choix des couples qu'elle considère que la famille continuera à jouer un rôle important dans la solidarité entre les générations.

Pour relever le « défi démographique » dont dépend la croissance, la Commission plaide pour une mise en œuvre résolue par chaque État de l'agenda de Lisbonne en mettant l'accent sur des problèmes visant une plus forte participation à l'emploi, en particulier des femmes, des jeunes et des plus âgés, de façon à compenser la baisse prévisible de la population d'âge actif. Dans cette communication, la Commission affirme même qu'il faudra non seulement atteindre mais aussi dépasser l'objectif de la stratégie de Lisbonne - un taux d'emploi de 70 % -, que l'âge de fin d'activité devra continuer de s'élever pour pallier les effets négatifs de cette évolution.

#### B - DES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DISSEMBLABLES

Les convergences en termes d'espérance de vie et de taille des ménages dans l'Union européenne n'effacent pas pour autant des inégalités anciennes entre États membres, ni les différences de mode de cohabitation passé la soixantaine.

L'espérance de vie à 65 ans continue d'augmenter dans tous les États membres ; plus fortement entre 1990 et 2005 dans les pays où elle était inférieure à la moyenne en début de période, témoignage d'un certain rapprochement des États membres à cet égard. Selon les estimations les plus récentes portants sur l'année 2005, les femmes de l'Union européenne âgées de 65 ans ont une espérance de vie moyenne de près de 20 ans et les hommes du même âge d'environ 17 ans, soit trois années de moins. Tous sexes confondus, on estime que, parmi tous les pays de l'Union européenne, c'est en France que l'espérance de vie est la plus longue : un peu plus de 22 ans pour les femmes et près de 18 ans pour les hommes.

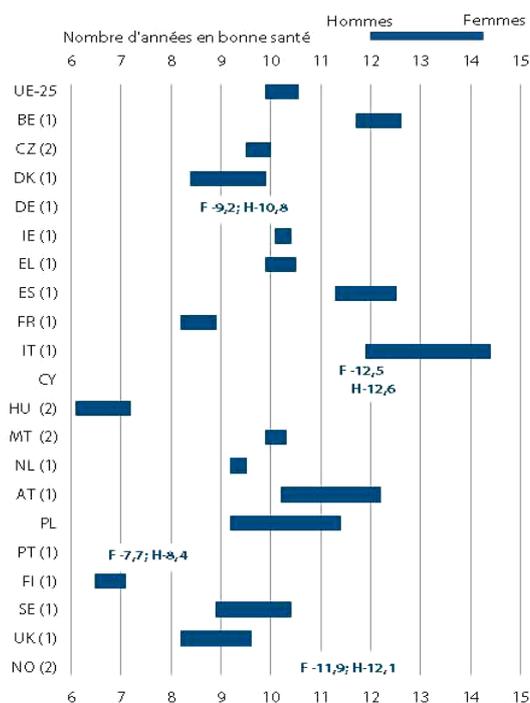
Peut-être plus importante encore au regard de l'économie, comme pour les personnes elles-mêmes, l'espérance de vie en bonne santé met en évidence des tendances identiques mais aussi des différences entre les pays de l'Union.

---

<sup>53</sup> Commission des communautés européennes, *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations*, COM (2005) 94 final, Bruxelles le 16/03/2008.

Presque partout les femmes peuvent espérer une vie exempte de handicap plus longue que celle des hommes<sup>54</sup>. À 65 ans, cette espérance s'établit en moyenne, au niveau de l'Union, à 10,5 ans pour les femmes alors que ce chiffre est inférieur d'environ huit mois pour les hommes. Cette moyenne cache des disparités importantes comme en témoigne le graphique suivant<sup>55</sup>.

Graphique 13 : Espérance de vie sans incapacité pour les hommes et les femmes à 65 ans



(1) Valeur estimée ; (2) Valeur provisoire ; UE-25 estimation.

Lecture : en France, en 2003, le nombre d'années à vivre dans de bonnes conditions de santé à l'âge de 65 ans était de 8,2 ans pour les hommes et de 8,9 ans pour les femmes.

Source : Eurostat, statistiques sur la santé.

<sup>54</sup> L'indicateur des vies en bonne santé mesure le nombre d'années restantes qu'une personne d'un âge spécifique peut encore espérer vivre sans limitation de fonctionnement/incapacité. Ces espérances de santé sont calculées en combinant les informations sur la mortalité et la morbidité. Les données sur cette dernière sont basées sur les mesures de prévalence, c'est-à-dire la proportion d'un groupe d'âge spécifique de la population en bonne et en mauvaise santé. Ces mesures sont établies à partir des données d'Eurobaromètre combinant trois dimensions : santé perçue, problème de santé chronique et restriction d'activité.

<sup>55</sup> Alors que dans la grande majorité des États membres l'espérance de vie sans handicap est légèrement plus longue pour les femmes que pour les hommes, dans trois pays, l'Allemagne, Chypre et le Portugal, c'est l'inverse.

On notera que les écarts constatés ne sont pas toujours directement liés à l'espérance de vie. Cela est particulièrement frappant pour notre pays, où cette dernière est la plus longue et le nombre d'années de vie sans handicap estimé est inférieur à la moyenne de l'Union européenne, à moins de neuf années pour les femmes comme pour les hommes.

En Europe, plus de femmes que d'hommes âgés de 65 à 74 ans vivent seuls. Au niveau de l'Union, compte non tenu des personnes vivant en ménages collectifs, 30 % sont dans ce cas contre à peine 13 % des hommes. Là encore les écarts sont importants entre les pays : le pourcentage de femmes vivant seules oscille de 37 % ou plus en République tchèque, en Estonie ou en Finlande à 22 % ou moins en Espagne ou au Portugal. Pour les hommes, le taux maximum est de 20 % en Lituanie et de 7 % à 8 % en Grèce, en Espagne et au Portugal.

En revanche, les hommes et les femmes sont le même nombre, 22 % à 23 % dans l'ensemble de l'Union européenne à partager un domicile avec une ou plusieurs personnes : un parent (fils, fille...) ou un ami. Ce taux de femmes ou d'hommes vivant en ménage avec d'autres personnes que leur conjoint(e) ou leur partenaire est particulièrement élevé (35 % à 40 %) dans des pays aussi différents que l'Espagne, Malte, la Lettonie ou la Pologne et singulièrement faible aux Pays-Bas (du 8 %) en Finlande, au Royaume-Uni et en France (11 % à 13 %).

Selon Eurostat, « en moyenne, en 2005 dans l'Union européenne un peu moins de 20 % des femmes et des hommes âgés de 65 à 74 ans vivaient avec leur fille ou leur fils, cette part dépassant un tiers en Espagne, en Lituanie et en Pologne et plus de 30 % en Lituanie et en Roumanie. Au contraire, beaucoup moins de femmes et d'hommes de ce groupe d'âge (seulement environ 10 % ou moins) vivaient avec leurs enfants en Allemagne, en France, aux Pays-Bas, en Finlande et au Royaume-Uni »<sup>56</sup>.

## II - DES GÉANTS ÉCONOMIQUES AUX ASSISES PLUS OU MOINS SOLIDES

Chine exceptée, les deux grandes puissances économiques comparables à l'ensemble européen que sont le Japon et les États-Unis se trouvent dans des situations très différentes au regard de leur évolution démographique.

### A - LA JAPON FACE À UN TERRIBLE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE<sup>57</sup>

La fécondité au Japon n'a cessé de décroître tendanciellement depuis le très bref baby-boom de l'après-guerre et est aujourd'hui l'une des plus faibles du monde (1,3 enfant par femme en moyenne). Avec de surcroît une immigration limitée par choix politique, le Japon est confronté à un puissant déclin

<sup>56</sup> Eurostat, Op cit.

<sup>57</sup> Jacques Véron ; *Le Japon face au déclin annoncé de sa population* ; Population et sociétés n° 449, octobre 2008.

démographique. Sa population pourrait diminuer de 25 % (32 millions d'habitants) d'ici à 2050 suivant les projections établies en 2006. Ce déclin s'accompagnerait d'une transformation très profonde de sa structure par âge et d'une diminution de la population active.

En dépit d'une prise de conscience des tendances à l'œuvre, dans les années 1990, la naissance du premier enfant est de plus en plus tardive (28,5 ans) et le célibat féminin a continué d'exploser (59 % des femmes de 25-29 ans, 32 % des 30-34 ans contre 15 % et 6 % environ en 1950). Dans une société où les enfants nés hors mariage demeurent l'exception (2 % des naissances en 2004) les effets de ce célibat prolongé sur la natalité sont dramatiques. Les études engagées par le Japon dans les années 1990 pour analyser les raisons de cet effondrement des naissances proposent des explications multifactorielles. Le contrôle social s'affaiblissant, chacun peut plus facilement qu'avant opter pour un style de vie qui lui convient par rapport à la sexualité, au mariage et au divorce. On n'attend plus comme jadis de chaque jeune qui atteint l'âge idoine qu'il se marie et fonde une famille. Cela se traduit par des mariages de plus en plus tardifs et une tendance au célibat en forte progression pour les hommes comme pour les femmes, entraînant mécaniquement une baisse de la fécondité. Celle-ci ne serait donc pas la conséquence d'un refus de l'enfant mais d'une évolution du rôle et du statut de la femme et, plus largement, des relations hommes-femmes.

S'ajoutent à ces éléments des inquiétudes sur l'avenir et des difficultés matérielles et financières causées par le fait d'élever des enfants. Un sondage réalisé en 2005 indique que 48 % seulement des personnes interrogées pensent qu'il est aisé d'élever un enfant au Japon, contre 98 % en Suède et 78 % aux États-Unis. L'absence d'une politique familiale incitative (aides, congés parentaux...), le manque de structures consacrées à l'accueil de la petite enfance ou encore le coût élevé de l'éducation et du logement expliquent ce pourcentage particulièrement bas. Cet environnement peu favorable à la procréation est encore aggravé la difficulté pour les femmes à conjuguer vie professionnelle et maternité, dans une société où le taux d'activité féminine continue de progresser et où les exigences professionnelles, notamment en termes d'horaires de travail, demeurent fortes.

Dans le même temps, l'espérance de vie à la naissance a augmenté de près de 20 ans chez les hommes et de 23 ans chez les femmes depuis 1950. L'espérance de vie des Japonaises est en 2007 la plus élevée du monde (86 ans). L'espérance de vie à 65 ans a également augmenté de sept ans pour les hommes et dix ans pour les femmes depuis 1950, date à laquelle on enregistrait 2,6 fois plus de naissance de décès alors qu'ils étaient à parité en 2006. Le nombre de ménages comportant une personne de plus de 65 ans a beaucoup augmenté mais, dans cet ensemble, le pourcentage de familles à trois générations a fortement régressé (54 % des ménages en 1975, 21 % en 2006), signe d'une cohabitation intergénérationnelle difficile.

Selon le scénario central des projections, la part des plus de 65 ans dans la population, qui était de 5 % en 1950 et de 25 % en 2007, pourrait atteindre 32 % en 2030 et 40 % en 2050. Le taux de dépendance démographique<sup>58</sup>, passé quant à lui de 43 % en 1990 à 54 % en 2007, pourrait progresser très fortement dans l'avenir en raison de l'augmentation des plus de 65 ans : entre 2000 et 2050, leur nombre, pour cent jeunes de moins de quinze ans, passerait de 119 à 458.

#### B - LA DISPARITÉ DES SITUATIONS NORD-AMÉRICAINES

À la différence de celle de l'Europe et plus encore du Japon, la démographie des États-Unis demeure tonique grâce à une fécondité et une immigration plus soutenues, de sorte que le partenaire principal de l'Europe verra sa population augmenter de 25,6 % entre 2000 et 2025<sup>59</sup>. Un doublement de la population avait eu lieu entre 1940 - 132 millions d'habitants - et 1995, 265 millions. En 1998, les États-Unis comptaient 270 millions d'habitants<sup>60</sup>. Dix ans plus tard, ils en totalisent un peu plus de 303 millions.

On comptait en 2005 14 naissances pour 1 000 habitants aux États-Unis pour seulement 10,5 dans l'Europe des vingt-cinq et une croissance démographique deux fois plus élevée : 9,5 ‰ contre 4,4 ‰.

La forte croissance naturelle s'explique par une fécondité élevée (2,05 enfants par femme en moyenne) qui tranche non seulement avec les tendances du vieux continent et du Japon, mais encore avec celle des NPI (1,2 en Corée du Sud, 1,6 en Chine). La fécondité des Hispaniques s'élève à 2,9 enfants par femme contre 1,9 chez les non-hispaniques.

Les données de 2005 indiquent que les 25-59 ans représentent près de la moitié de la population et que les 15-24 ans sont plus nombreux (14,3 %) que les 60-79 ans (13,1 %).

En revanche, en 2005, l'espérance de vie à la naissance est plus faible aux États-Unis qu'en Europe et au Japon : 75,2 ans pour les hommes (75,8 en Europe et 79,2 au Japon - chiffre 2007) et 80,4 ans pour les femmes (82 ans en Europe et 86 ans au Japon - chiffre 2007). Il est intéressant de noter qu'en 1980 l'espérance de vie était plus élevée aux États-Unis qu'en Europe. Les gains depuis cette date ont été de 5,2 ans pour les hommes (six ans en Europe) et de trois ans pour les femmes (5,2 ans en Europe). Parmi les explications possibles de ce renversement, Gilles Pinson met en avant les inégalités sociales en matière de santé publique<sup>61</sup>. Il relève qu'environ 16 % des non-assurés ont un accès difficile aux soins et que l'état de santé de 20 % des Américains aux revenus les plus bas

<sup>58</sup> Par cette expression, les démographes désignent le rapport entre le nombre de personnes de moins de moins de 15 ans ou de plus de 65 ans et celui des personnes âgées de 15 à 64 ans.

<sup>59</sup> Projections de l'ONU, 2002.

<sup>60</sup> Jean-Claude Chesnais ; *La population des États-Unis depuis 1945* ; Population et sociétés, n° 336, juin 1998.

<sup>61</sup> Gilles Pinson ; *Force et faiblesses de la démographie américaine face à l'Europe* ; Population et sociétés n° 446, juin 2008.

est nettement moins bon que celui de leurs homologues canadiens. L'obésité, indicateur très significatif de l'état de santé d'une population, est particulièrement fréquente dans cette fraction la plus pauvre de la population, mais également plus répandue qu'en Europe toutes classes sociales confondues, ce qui pourrait expliquer le décrochage américain en matière d'espérance de vie. M. Jean-Yves Riaux relève cependant que « *de très nombreux seniors américains vivent aujourd'hui avec la retraite de la sécurité sociale, c'est-à-dire la retraite publique et que l'on assiste à une multiplication des mobil-homes qui se transforment en domiciles principaux* »<sup>62</sup>.

Au Canada, la démographie est beaucoup moins favorable qu'aux États-Unis : les personnes de plus de 65 ans vont représenter 30 % de la population dans les quinze ou vingt prochaines années. Déjà se pose la question du renouvellement des actifs. Pour pallier le vieillissement de la population, le pays a largement ouvert ses frontières. Une province comme le Québec, qui compte sept millions d'habitants, accueille environ 50 000 immigrants par an. Loin de la période dite de la « revanche des berceaux » qui s'était traduite au XIX<sup>e</sup> siècle par un doublement de la population en quarante ans (de 511 000 à 1 200 000 habitants entre 1831 et 1871) et des valeurs prônées par l'Église, le Canada connaît une forte baisse de la nuptialité et de la fécondité, mais aussi une augmentation du pourcentage de personnes vivant seules. Sur le plan du logement, les Canadiens ont innové sur des concepts des résidences hôtelières et d'appartements bénéficiant de services. Certaines résidences disposent même d'équipements médicalisés. Tous les citoyens n'ont cependant pas les moyens de financer leur séjour dans ces logements. À l'instar de l'Angleterre, la retraite publique au Canada représente que 16 % du revenu précédent de la personne et beaucoup doivent s'en contenter.

---

<sup>62</sup> *Ibid.*



## **TITRE II**

### **LES CONSÉQUENCES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DE LA « SÉNIORITÉ »**



Souvent c'est la cessation d'activité (chômage de longue durée, retraite...) qui marque pour un individu son entrée parmi les seniors.

Elle s'accompagne d'un changement de statut social qui oblige chacun à redéfinir son rôle dans la société. Bien que l'implication dans la vie de la cité puisse intervenir très tôt dans l'existence, elle peut aussi se produire ou se renforcer dans cette période de la vie où l'on dispose de davantage de temps.

Cet investissement dans des activités associatives ou politiques se situe au confluent d'aspirations individuelles des seniors et de la vie de la collectivité. La situation et le comportement des seniors, en dépit de leur diversité, impacte également l'économie du pays aux niveaux national et territorial, témoignant de l'imbrication du destin d'une génération avec celui de la société tout entière.



## CHAPITRE I

### UNE TRANSITION QUI REDISTRIBUE LES RÔLES

Les frontières traditionnelles marquant les cycles de vie perdent progressivement de leur netteté. Néanmoins, si formation, travail et inactivité se rencontrent aujourd'hui en proportion variable à tous les âges de la vie et coexistent parfois, la fin de l'activité professionnelle demeure une période charnière de l'existence.

Même si les prévisionnistes de toutes disciplines ont étudié pour la génération des seniors, les questions de démographie, les questions d'emploi, les questions de protection sociale, peu de chercheurs se sont arrêtés sur la ligne de fracture qui fait du travailleur un retraité. En dépit de cette liberté nouvelle, ce changement d'état est plus ou moins bien assumé. Dans la sphère personnelle et de proximité cependant, beaucoup de seniors retrouvent une utilité sociale qu'ils peuvent avoir eu le sentiment de perdre, qui leur évite de se trouver renvoyés à eux-mêmes.

#### I - LA NÉCESSAIRE RECOMPOSITION IDENTITAIRE

Au contraire de certains pays nordiques par exemple, la retraite demeure en France une rupture brutale. Même dans les situations les plus favorables socialement et financièrement, cette étape se caractérise par une perte de facteurs structurants lourds.

##### A - LES DÉBUTS DE L'INACTIVITÉ

Le passage d'un temps imposé, même pour les cadres très autonomes, à des temps choisis librement ou encadrés par des contraintes personnelles constitue l'un des paramètres majeurs de la transition. D'autant que le temps apparaît alors comme éclaté entre vie familiale, culture et développement personnel, loisirs, activités domestiques et activités d'utilité sociale. La situation est à cet égard assez différente dans les pays d'Europe.

#### 1. Une occupation du temps qui varie selon le sexe

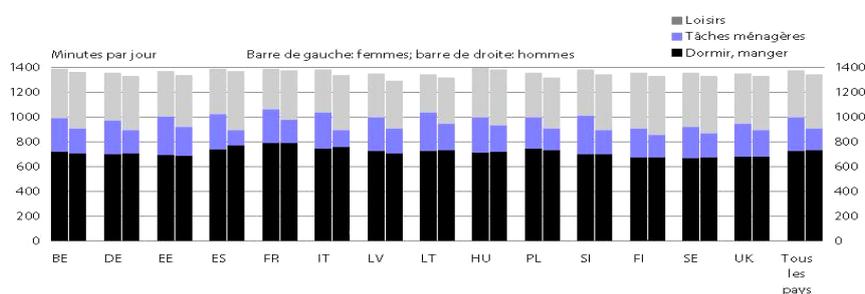
Les études conduites dans quatorze pays de l'Union entre 1998 et 2004 sur les femmes et les hommes âgés de 65 ans et plus, c'est-à-dire après l'âge officiel de la retraite dans la quasi-totalité de ces pays, montrent que les unes et les autres consacrent des durées similaires aux soins personnels, mais des durées différentes aux tâches ménagères et aux activités de loisirs. Dans tous les pays les femmes consacrent en effet plus de temps aux tâches domestiques que les hommes (1 heure 40 de plus en moyenne) quel que soit le temps qu'absorbent ces activités par jour pour les femmes : plus de cinq heures en Italie, en Estonie, en Lituanie et en Slovénie ; moins de quatre heures en Finlande. À titre de

comparaison, les hommes consacrent à ces tâches un peu plus de deux heures en Espagne et en Italie, soit près de trois fois moins que les femmes. Cette différence est d'environ une heure en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni. La différence de temps consacré aux tâches domestiques entre les femmes et les hommes est attribuable pour une grande part au rôle prépondérant joué par les femmes dans la préparation de la nourriture. Par ailleurs, les hommes consacrent plus de temps au jardinage et des durées similaires aux achats.

Il découle de ce qui précède que les femmes ont moins de temps que les hommes à consacrer aux activités de loisirs (six heures par jour contre sept pour les hommes)<sup>63</sup>. Là encore les différences sont importantes d'un pays à l'autre : deux heures par jour en Espagne et 1 heure 40 en Italie ; environ une demi-heure au Royaume-Uni, en Finlande et en Suède.

Les résultats sont synthétisés graphiquement dans l'histogramme suivant :

Graphique 14 : Comment les femmes et les hommes de 65 ans et plus utilisent leur temps



BG, CZ, DK, IE, EL, CY, LU, MT, NL, AT, PT, RO, SK : pas de données.

Source : Eurostat, enquêtes sur l'emploi du temps, 1998-2004.

<sup>63</sup> Les principales activités de loisirs sont la télévision ou les vidéos, les activités physiques, en particulier la marche, et la lecture.

En revanche, les femmes consacrent autant de temps que les hommes aux activités sociales (52 à 54 minutes par jour). Une fois de plus, cependant, on relève un écart entre pays du Nord, où les femmes y consacrent plus de temps que les hommes (environ douze minutes de plus par jour au Royaume-Uni, en Finlande ou en Suède) et les pays du sud, où la situation est inverse (les hommes y consacrent neuf à dix minutes de plus par jour en Espagne et en Italie).

## **2. Une maîtrise des technologies de l'information et de la communication en progression**

### *2.1. Un développement favorisé par un volontarisme politique*

En quinze ans, les Technologies de l'information et de la communication (TIC) sont devenues partie intégrante de la vie quotidienne des ménages. Même si ces technologies et leurs usages continuent de dépendre du niveau d'éducation, des revenus et de l'âge des usagers, la diffusion et l'utilisation des TIC se sont intensifiées et démocratisées.

Selon une récente enquête du CREDOC<sup>64</sup> 75 % de la population est aujourd'hui équipée d'un téléphone portable. En dépit d'écarts d'équipement encore sensibles en fonction du niveau de diplôme, du lieu d'habitation et du niveau de revenus, c'est l'âge qui demeure « *de loin le descripteur sociodémographique le plus prédictif pour expliquer la possession d'un mobile* » : 96 % des 18-24 ans en sont équipés, contre 62 % des 60-69 et 33 % des 70 ans et plus.

Le taux d'équipement en ordinateur, bien qu'étant de 66 % au niveau de la population, reste quant à lui et malgré une progression continue depuis la fin des années quatre-vingt-dix, fortement dépendant du niveau de diplôme (31 % chez les non-diplômés, 89 % chez les diplômés de l'enseignement supérieur), de la catégorie socioprofessionnelle à laquelle on appartient et de son niveau de revenus (91 % des cadres supérieurs et 92 % des titulaires des revenus les plus élevés sont équipés contre 62 % des ouvriers et 41 % des ménages disposant de faibles revenus). Là encore, l'âge apparaît également déterminant : 79 % des 18-24 ans possèdent un micro-ordinateur contre 48 % des 60-69 ans et 17 % des 70 ans et plus. Il convient toutefois de souligner que le taux d'équipement de ces deux dernières classes d'âge est en progression d'environ 10 % et 5 % par an depuis 2005 (+ 12 % et + 6 % entre 2006 et 2007).

Enfin, le taux de pénétration d'Internet, qui a atteint 53 % en 2007 (80 % des personnes disposant d'un ordinateur sont équipés d'une connexion), enregistre sa plus forte hausse chez les 60-69 ans (+ 19 % entre 2006 et 2007) pour atteindre 40 %. La progression demeure il est vrai plus lente chez les plus de 70 ans (+ 5 %).

---

<sup>64</sup> Régis Bigot, Patricia Crouette ; *La diffusion des technologies de l'information dans la société française*, CREDOC, décembre 2007.

Sans se risquer à une comparaison des taux d'équipement entre les différents pays de l'Union européenne, il est possible d'utiliser les données publiées par Eurostat en 2008 pour se faire une idée de l'intensité avec laquelle les seniors utilisent ces équipements. On observe ainsi qu'au niveau européen, une part plus importante d'hommes que de femmes âgées de 55 à 74 ans utilisent régulièrement l'informatique. En 2006, 26 % des hommes ayant répondu à l'enquête communautaire sur l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers déclaraient avoir utilisé un ordinateur au moins une fois par jour au cours des trois mois précédents contre seulement 14 % des femmes. Cette proportion d'utilisateurs, considérablement plus faible, tous sexes confondus, que parmi les personnes plus jeunes, cache comme toujours des disparités : 37 % des hommes et 29 % des femmes scandinaves ont par exemple indiqué avoir utilisé quotidiennement leur ordinateur durant la période balayée par l'enquête.

Celle-ci révèle par ailleurs que l'utilisation d'Internet par les seniors de 55 à 74 ans présente de fortes similitudes avec celle des ordinateurs, un écart significatif étant constaté entre hommes et femmes. Dans l'ensemble de l'Union européenne des 25, les premiers sont en effet 18 % à déclarer utiliser quotidiennement Internet alors que les secondes ne sont que 9 % dans ce cas. La part des hommes qui utilisent l'Internet est trois ou quatre fois plus importante que celle des femmes en Grèce, en Espagne, en Italie, à Chypre, au Luxembourg et en Slovénie, comme on peut le constater dans le graphique joint en annexe n° 2. On notera également un paradoxe : alors que l'utilisation d'Internet par les seniors français demeure modeste, ceux-ci sont les plus connectés d'Europe (25 % des internautes ont plus de 55 ans).

Cette différence d'utilisation par sexe de l'ordinateur domestique s'explique en partie par l'écart encore plus important observé entre les hommes et les femmes en matière de compétences informatiques de base dans la tranche d'âge considérée. Au moment de l'enquête, 12 % des hommes étaient considérés comme ayant des compétences élevées, contre 3 % de femmes, soit quatre fois moins. Partout en Europe la part des femmes ayant des compétences informatiques était inférieure à 10 %, tandis que la part des hommes ayant des compétences élevées était de 10 % ou plus dans onze États membres ainsi qu'en Islande et en Norvège. En outre, des problèmes visuels, auditifs et parfois de dextérité découragent de nombreux seniors (21 % des plus de 50 ans) de s'aventurer dans la société de l'information.

Forte de ce constat, la Commission européenne a adopté en juin 2007 un plan d'action intitulé « Bien vieillir dans la société de l'information », qui a fait passer à plus d'un milliard d'euros les investissements dans la recherche sur les technologies de l'information et de la communication destinées à améliorer la vie des seniors au travail, à leur domicile et dans la société en général. L'objectif affiché est de les aider à rester actifs et à vivre de manière autonome plus longtemps. Cette participation à la vie sociale n'est cependant pas le seul but visé par la Commission, qui espère de cette initiative des retombées commerciales

pour les entreprises européennes, mais aussi une efficacité accrue - et un moindre coût - des services de santé et des services sociaux.

En France, un plan de développement de l'économie numérique (Plan France numérique 2012) a été lancé le 2 avril 2008. Parmi les quatre priorités qui ont été définies figure la volonté de permettre à tous les Français d'accéder aux réseaux et aux services numériques, l'accès à ces services étant devenu une des « *conditions d'intégration dans notre économie, notre société, notre démocratie, notre culture* ». Dans cette perspective, il est prévu qu'un outil d'aide à l'équipement et de formation aux usages du numérique à destination des seniors soit expérimenté pour leur permettre d'accéder plus facilement aux réseaux numériques. En France, la fracture numérique concerne en particulier les personnes âgées : 57 % des personnes sans ordinateur au domicile ou au travail ont plus de 60 ans alors que ce n'est le cas que de 24 % de la population totale (CREDOC 2007). Selon une étude de ce même centre de recherche publiée en janvier 2008, le nombre de seniors âgés de 60 à 69 ans connectés à Internet est de 40 %, mais ce nombre tombe à 11 % pour les plus de 70 ans. Les freins à l'utilisation d'Internet sont multiples, mais deux d'entre eux apparaissent particulièrement importants : 30 % des 60-69 ans et 39 % des plus de 70 ans estiment que c'est trop compliqué ; 23 % des 60-69 ans et 26 % des plus de 70 ans qu'Internet n'est pas utile. Les autres facteurs de réticences se situent tous autour ou en-dessous de 10 % : protection insuffisante des données personnelles, trop cher, service après-vente et/ou qualité insatisfaisants. Même si environ un million de seniors supplémentaires ont acquis une connexion à Internet en 2007 par rapport à 2006, « plus de 5,7 millions de seniors restent « e-exclus » encore aujourd'hui en France, selon le secrétariat chargé du développement de l'économie numérique.

Si l'on en croit les premiers résultats de l'étude « eSangathan » diligentée par la Commission européenne, les potentialités existent pour que les seniors participent bien davantage à l'avenir à l'économie numérique. Cette étude révèle que les seniors (cinquante ans et plus au sens de l'étude) salariés sont parfaitement aptes à se servir des dernières innovations techniques. À la fin de l'expérience à laquelle ils ont participé, 95 % des seniors avaient intégré les outils de travail collaboratifs informatiques proposés, les 5 % restants ayant néanmoins assimilé leur fonctionnement.

Pour autant, les usages de cet outil au sein des entreprises étant souvent en retard sur ceux du grand public, c'est dans la sphère privée que les seniors en fin d'activité et les retraités auront le plus de chances de s'approprier dans les années à venir ces nouveaux usages.

### 2.2. La pratique des seniors comme révélateur de leur apport à la société

La pression due aux nouvelles attentes sociales de ce qui constitue un équipement « normal » joue également sur les seniors. Plusieurs raisons sont invoquées dans la décision de s'équiper en technologies de communications : des raisons d'utilité, une volonté d'indépendance - le thème de l'indépendance, le souhait de se « débrouiller seul » émerge souvent des entretiens conduits par M. Vincent Caradec, sociologue à l'Université de Lille 3. Dans tous les cas, les seniors mettent en avant des valeurs d'utilité et, à travers les motivations de ces achats, ils montrent leur attachement à se montrer utiles envers la société et envers leurs proches ainsi que leur souci de ne pas « peser » à la collectivité.

Ce souci de « ne pas déranger » revient également par rapport aux relations familiales. Beaucoup de retraités s'équipent notamment quand les enfants ont des enfants encore petits ou tout simplement lorsqu'ils habitent avec un conjoint. Ils disent s'équiper « pour les autres », souhaitent le plus souvent plus « être joignables » que joindre les autres.

Pour accéder à la société de l'information il devient chaque jour moins nécessaire de maîtriser la complexité d'usage des ordinateurs dont on a vu qu'elle constitue le principal obstacle pour les seniors. Cette simplification en cours, qui va de pair avec le développement des nouveaux services que sont notamment les sites participatifs les blogs et les réseaux sociaux, encourage les générations les plus âgées à s'équiper et à y entrer, d'autant que des éléments de plus en plus nombreux de leur vie familiale s'y trouvent stockés (photos, vidéos, agendas, événements...).

Ainsi, Les nouvelles technologies de communication jouent aujourd'hui un rôle dans les relations intergénérationnelles. L'usage des TIC, notamment d'Internet, signifie souvent et en premier lieu, nous apprend M. Vincent Caradec, maintenir les contacts avec la famille. Le départ d'un enfant, d'un neveu est parfois l'élément déclencheur qui a poussé à se lancer dans la communication électronique, décision qui, pour certains, impliquait aussi l'achat d'un ordinateur. Même quand les enfants résident en France, parfois dans la même région ou dans la même ville, le souhait de maintenir le contact est souvent à l'origine d'équipements en technologies de communication. Ainsi, « *Maintenir ouverts les canaux de communication : telle semble donc être la règle adoptée par maints retraités* »<sup>65</sup>.

---

<sup>65</sup> MM. Vincent Caradec et Michaël Ève ; *Sociabilité et diffusion des technologies de la communication - Une étude de cas auprès de jeunes retraités* ; Lavoisier, Réseaux, 2002/5, n° 115, pages 151-179.

Mme Laurence Le Douarin<sup>66</sup>, également sociologue à Lille 3, a travaillé plus spécifiquement sur les relations de communication qui s'instaurent entre les grands-parents et les adolescents à travers le prisme des TIC. Son enquête a permis d'observer trois grands cas de figure d'utilisation des TIC et nous montre une utilisation diverse de ces technologies qui peuvent autant servir d'outil de rapprochement que d'outils d'éloignement.

Le premier cas de figure relevé par la chercheuse est la sous-utilisation des TIC. C'est le cas le plus fréquent, il concerne les familles où les relations intergénérationnelles sont précaires ainsi que les familles qui se rencontrent régulièrement tout en privilégiant le face à face dans un cadre ritualisé. Les cadres de rencontre ritualisés (comme le repas de famille du week-end) n'incitent pas particulièrement, pour les jeunes, aux relations individualisées avec l'un de leurs grands-parents.

Le deuxième cas de figure est celui où les TIC participent au rapprochement de la famille en jouant un rôle de compensation ou de cumul. Les TIC jouent un rôle de compensation lorsque l'éloignement géographique ou une rupture biographique (divorce, recomposition) suscite un besoin de compenser ce manque de face à face. Mme Le Douarin donne l'exemple d'une jeune fille qui avait donné à sa grand-mère anglaise l'adresse de son blog pour que celle-ci suive son évolution à distance ou encore, cas plus fréquent, la circulation des photographies numériques. Dans ce cas, les grands-parents jouent souvent le rôle de courroie de transmission en faisant circuler les photos de famille

D'autres motivations poussent les seniors à investir et s'investir dans les TIC. L'engagement associatif en fait partie. Selon l'étude de M. Vincent Caradec, de nombreux seniors disent s'être équipés à cause de leur « travail » dans une association. Ce phénomène nous est confirmé par un ancien informaticien qui organise des cours d'initiation à l'ordinateur pour des retraités et qui a noté qu'une grande partie de ses « élèves » sont des personnes qui souhaitent utiliser les compétences qu'ils auront ainsi acquises dans le cadre de leur engagement dans une association. Le téléphone mobile aussi peut trouver son utilité dans le cadre d'un tel « travail » associatif.

Deux logiques président à ce choix d'équipement. La pression sociale, d'abord, joue un rôle important pour les petites associations créées par les seniors eux-mêmes : il devient important de répondre à des attentes de conformité aux standards de professionnalité d'une « association sérieuse » et il devient donc nécessaire de s'équiper d'une page web et d'une adresse mail par exemple, pour un souci d'image.

---

<sup>66</sup> Laurence le Douarin ; *Les usages des TIC entre grands-parents et adolescents* ; Université de printemps de la FING, juin 2008.

Ensuite, pour beaucoup de militants associatifs l'engagement dans une association joue à cet égard le même rôle que le travail. C'est ainsi que M. Caradec voit apparaître, dans certains propos, des considérations de performance, le souci de se montrer compétent et à la hauteur ou encore de faciliter les relations avec d'autres organisations qui, elles, sont équipées.

Sans qu'il soit encore possible de déterminer à quelle vitesse les seniors vont continuer de s'équiper, d'accroître leur usage puis investir dans les technologies de l'information et de la communication et les nouveaux services auxquels elles permettent d'accéder, tout laisse à penser que leur familiarisation avec les technologies modernes de l'information et de la communication va se poursuivre et s'accroître dans les prochaines années.

#### B - LES CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LA RETRAITE

Au-delà des premiers mois de liberté et d'une projection idéalisée du temps libre, la transition entre vie professionnelle et vie de retraité, est une période de bouleversements rarement vécue de façon paisible et banale même si 85 % des retraités se déclarent plutôt heureux (le contraire serait politiquement incorrect). Pourtant certaines enquêtes<sup>67</sup> évoquent le chiffre de 30 % de retraités atteints de dépression plus ou moins sévère. Un rapport de l'Institut Montaigne publié en novembre 2008 indique que « plus de 25 % des nouveaux retraités seraient en état de dépression ».<sup>68</sup>

M. Renaud Sainsaulieu<sup>69</sup> a identifié les facteurs majeurs de construction identitaire dans et par le travail autour du métier, de la trajectoire professionnelle et de l'identité par le rôle. C'est le cadre de travail, l'équipe de travail, collègues et collaborateurs, la reconnaissance liée au statut qui permet à chacun de se situer dans un espace social. Or ces éléments qui ont construit trente à quarante années de vie pour un individu restent très prégnants mais ne lui permettent plus de se définir socialement.

Cette transition est rendue plus complexe par le nombre et l'ambiguïté des situations, issues des mutations de l'univers de travail, dans lesquelles se trouve particulièrement placé le salarié au moment où il quitte de fait son emploi : il n'est plus actif au sens propre, mais peut rester salarié de son ancienne entreprise ; il peut être un chômeur dispensé de recherche d'emploi, un pré-retraité ou un salarié inactif selon les accords d'entreprise en vigueur dans son ancien emploi et ce n'est qu'après un certain temps qu'il deviendra retraité.

---

<sup>67</sup> Jean-François Marmion ; *Est-on vulnérable à tout âge ?* ; mensuel Sciences Humaines, mars 2008.

<sup>68</sup> Institut Montaigne ; *Engager le citoyen dans la vie associative* ; rapport publié en novembre 2008.

<sup>69</sup> Renaud Sainsaulieu ; *Les Mondes sociaux de l'entreprise* ; Desclée de Brouwer, 1995.

Les travaux de recherche conduits sous la direction de M. Dominique Thierry, qui ont donné matière à l'ouvrage collectif *L'entrée dans la retraite : nouveau départ ou mort sociale* ?<sup>70</sup>, montrent en tout état de cause que quelles qu'en soient les conditions, cette transition nécessite un remaniement identitaire incontournable. Mais ces travaux montrent surtout que les conditions dans lesquelles un individu « entre » dans la retraite sont fortement marquées par sa fin de vie professionnelle.

Si ces aspects ont été jusqu'à ce jour peu étudiés, le nombre important des baby-boomers qui vont franchir cette étape, nous impose de sortir ces questions de la sphère individuelle et d'en faire un enjeu collectif car les conséquences d'une mauvaise transition représentent des coûts sociaux non identifiés aujourd'hui mais pourtant réels. Qu'il s'agisse de la perte de compétences collectives dans l'univers de travail par le départ massif d'une génération, ou des accidents de santé individuels qui surviennent lors de cette étape, les conséquences de cette transition sont des enjeux de politiques publiques qu'il convient de prendre en charge collectivement.

### **1. Vécu individuel selon les catégories socioprofessionnelles**

Les statistiques nous permettent d'avoir une visibilité et ce depuis de nombreuses années sur l'espérance de vie au moment de l'âge de la retraite en fonction des catégories socioprofessionnelles. La pénibilité de certains métiers qu'elle soit physique et aujourd'hui aussi psychique, structure les possibilités d'activités au moment de la retraite, réduisant parfois le champ des possibles pour des raisons de santé ou d'altérations importantes des capacités physiques. Pour certaines catégories, la pression du travail a été telle que le droit légitime au repos s'impose.

Un certain nombre de médecins et particulièrement les psychiatres ou psychothérapeutes affirment qu'il existerait un lien entre l'apparition de dépressions ou d'autres maladies, au moment ou juste après les départs en retraite qui correspondent à des phénomènes de somatisation. Les personnes concernées sont souvent des « enrégés du boulot » ou à l'inverse des gens écartés pour diverses raisons. Les cadres semblent particulièrement exposés mais il s'agit probablement d'un phénomène de visibilité, les non-cadres ayant plus de réticences à consulter ces mêmes médecins.

Cependant le « saut dans la retraite » semble plus perturbant et déstabilisant pour les personnes, surtout les hommes, qui ont occupé des fonctions élevées dans les organisations.

---

<sup>70</sup> Dominique Thierry (sous la direction de), *L'entrée dans la retraite : nouveau départ ou mort sociale ? Les enjeux individuels et collectifs*, Éditions Liaisons, 2006.

Les difficultés financières qui font suite à une diminution importante des ressources dans ce changement de statut peut contraindre une personne à un repli mal vécu mais souvent, le niveau de vie et l'argent s'ils constituent une préoccupation verbalisée comme telle, ne sont pas les seuls déterminants dans le vécu de cette période de transition.

Outre les catégories socioprofessionnelles traditionnelles, les déterminants d'une transition positive semblent s'appuyer sur deux thèmes : le rapport de la personne aux changements et les formes de socialisation qu'elle a déjà éprouvées.

Au regard d'enquêtes qualitatives<sup>71</sup>, il apparaît que l'expérience du changement qu'il soit professionnel, géographique, familial, constitue une ressource personnelle mobilisable au moment de la transition de la vie professionnelle à la retraite. Cette expérience aide à éviter l'enfermement dans le regret, la rancœur et les contentieux et offre au contraire une capacité à dynamiser cette nouvelle étape.

L'habitude de socialisation, qu'elle soit militante, artistique, sportive, religieuse, constitue une source de repères indéniable. Ces liens constituent ce que le sociologue M. Jean-Pierre Worms appelle le capital social d'une personne.

Le remaniement identitaire apparaît donc comme un exercice difficile conditionné par les ressources personnelles forgées pour chacun par son histoire personnelle et sa propre trajectoire d'expériences vécues, par les aides que son environnement personnel ou institutionnel lui apportera mais aussi par l'environnement de travail et tout particulièrement la dernière étape de la vie professionnelle.

Ce constat invite les entreprises et les pouvoirs publics à être particulièrement vigilants sur les conditions de travail des seniors en activité et sur la préparation, pendant cette période de fin de vie professionnelle, de l'étape de vie suivante.

## **2. Vécu selon les conditions de départ (licenciement, chômage, retraite choisie)**

Si les catégories socioprofessionnelles ne suffisent pas à donner une lecture différenciée des conditions de la transition entre la vie professionnelle et la retraite, il apparaît à l'évidence que les conditions du départ déterminent aussi la qualité de cette transition.

Lorsqu'un salarié, quel que soit son niveau de responsabilité dans l'entreprise, a la possibilité de préparer son remplacement, de rencontrer la personne qui lui succédera à son poste, lorsqu'il a le temps de transmettre ses compétences, le sentiment d'une vie de travail accomplie lui permet de penser son avenir hors travail dans les meilleures conditions. Même si aucun individu n'échappe aux bouleversements identitaires évoqués ci-dessus, cette transition où

---

<sup>71</sup> *Ibid.*

le salarié sent sa carrière valorisée et son utilité sociale reconnue, lui permet de se projeter positivement vers une nouvelle vie. Il peut faire des projets soit totalement nouveaux en réalisant des rêves parfois dans une sphère très différente de contexte professionnel, soit se réinvestir dans une association par exemple, où il pourra proposer les compétences acquises au cours de son expérience professionnelle. Les travaux dirigés par M. Dominique Thierry montrent dans cette situation, à travers les interviews réalisés, que le « pot de départ » est un moment de cette transition qui n'est pas qu'anecdotique. C'est souvent le moment de donner de la visibilité à une carrière professionnelle et de marquer la reconnaissance de l'entreprise, des collaborateurs mais aussi de la société à l'« œuvre accomplie ». Cet évènement concourt à faire de ce départ une étape vécue positivement.

À l'opposé, des départs brutaux, parfois du jour au lendemain, dans des situations de licenciements qu'ils soient le fait de plans sociaux ou de licenciements individuels, ou encore de transactions de gré à gré comme elles se pratiquent de plus en plus pour les cadres, sont toujours dramatiques et créent une longue période de mal être, des difficultés à poser les jalons d'une nouvelle vie de retraité. Sans revenir sur les fréquents problèmes de santé qui apparaissent dans cette situation de rupture brutale, le salarié consacre un temps long à tenter de faire un impossible deuil. Pour lui, pour ses proches, ce sont autant de mois parfois d'années gâchés et qui retardent la construction d'une vie nouvelle dans une dynamique positive et privent aussi la société d'une action citoyenne possible. Sans nier la réalité des contraintes économiques des entreprises et les mutations qui conduisent parfois à des licenciements inéluctables, les conditions de rupture relèvent d'une responsabilité globale qui doit permettre d'assurer les transitions quelles qu'elles soient, chômage ou retraite, dans de meilleures conditions.

Certaines transitions paraissent, de l'extérieur, plus faciles lorsque le salarié choisit dans une négociation de gré à gré le moment et les conditions de son départ. La retraite est alors une décision d'opportunité, peut être assortie d'avantages financiers mais elle reste souvent difficile quand c'est une obligation. Les départs anticipés sont toujours vécus dans le fond comme des licenciements. Le sentiment d'inutilité et donc de négation identitaire l'emporte. Lorsque ce choix est contraint par une situation où les conditions de travail sont devenues si difficiles que la seule issue pour la personne est de quitter ce lieu de travail devenu anxiogène, la reconstruction d'une vie nouvelle sera là encore difficile puisqu'il s'agit alors d'un choix par défaut.

La difficulté de ces départs montre que l'engouement français à partir tôt n'est pas une diminution de la « valeur travail ». Ceux qui trouvent satisfaction et reconnaissance dans leur emploi ne sont pas forcément pressés de le quitter, ceux qui ont le sentiment d'une dégradation de leurs conditions de travail, aspirent à partir le plus vite possible.

Il apparaît donc que cette étape particulière de la vie des individus est fortement conditionnée par les dernières années de travail et les conditions dans lesquelles elles ont été vécues. Ce constat renforce la nécessité de préparer pendant les dernières années professionnelles, la transition entre la vie professionnelle et la retraite.

### **3. La reprise d'activité**

La fin de carrière professionnelle d'un actif n'est pas toujours synonyme d'arrêt d'activité marchande. De plus en plus de retraités potentiels décident de poursuivre une activité alors même qu'ils ont liquidé leurs droits à la retraite. Cette possibilité ouverte par la loi de 2003 et modifiée récemment peut être utilisée à différentes fins : celle de compléter des revenus insuffisants, celle de conserver un emploi pour conserver un statut social, celle de la satisfaction à poursuivre sous une forme différente et choisie la mise en œuvre des compétences acquises dans la vie professionnelle en créant sa propre entreprise.

La possibilité offerte par la loi de 2003 de reprendre une activité ouvrant droit à rémunération était limitée par deux conditions, un plafond de ressources et la nécessité d'un temps de latence avant de reprendre un emploi. Il semble donc difficile à ce jour d'en faire un bilan. Les générations qui arrivent aujourd'hui à l'âge de la retraite ont eu des carrières plus complètes et mieux rémunérées que les cohortes précédentes. Contrairement au Japon, aux États-Unis et à bien d'autres pays, les prestations vieillesse versées dans le cadre d'une réglementation collective sont d'un niveau relativement élevé. On peut donc imaginer que le besoin de reprendre une activité « marchande » relève plus d'une volonté individuelle de conserver l'identité sociale que procure le travail que d'un besoin financier vital. En sera-t-il de même dans les années à venir où l'effet de décrochement du niveau des retraites par rapport aux salaires sera plus important ?

Comment mesurer l'impact des retraites encore beaucoup plus faibles des femmes dans un contexte où les séparations des couples modifient les compensations qui s'opéraient naturellement ou du fait des politiques de « réversion » ?

Cependant de plus en plus de personnes particulièrement des cadres créent leur entreprise au moment du départ en retraite. Il s'agit alors de micro-entreprises majoritairement dans le secteur du conseil aux entreprises. L'enquête INSEE précise que les nouveaux entrepreneurs de 2006 sont plus nombreux qu'en 2002 à créer leur entreprise pour assurer leur propre emploi et plus de quatre nouvelles entreprises sur cinq n'ont pas de salarié. Parmi les créateurs antérieurement salariés, 26 % étaient cadres.

Dans l'étude réalisée en avril 2006, par le greffe du tribunal de commerce de Paris sur le thème : « Qui sont les entrepreneurs « seniors » parisiens ? Quelles sont les caractéristiques des entreprises qu'ils dirigent ? », on note que les seniors sont dynamiques en matière de création d'entreprise. Ils ont

immatriculé 2 816 nouvelles entités au registre du commerce en 2005, en progression de 16,3 % par rapport à 2003.

Comme pour les entreprises actives, ils choisissent très fréquemment d'exercer une activité liée aux services aux entreprises. Formes juridiques préférées, les créations de SARL/EURL, de sociétés civiles et de sociétés par actions enregistrent une hausse par rapport à 2003. Les structures plus faiblement capitalisées, dotées d'un capital inférieur à 7 500 € sont plus nombreuses en 2005. Il s'agit là d'une conséquence directe de la loi pour l'Initiative économique du 1<sup>er</sup> août 2003 qui permet de créer une SARL/EURL avec un capital d'un euro minimum. La loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 du 4 août 2008, instaure le statut de l'entrepreneur individuel communément appelé auto-entrepreneur avec comme date d'application le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Ce statut s'adresse en particulier aux personnes qui ne veulent pas nécessairement créer une société commerciale pour exercer leur nouvelle activité et souhaitent pouvoir débiter ou arrêter facilement leur activité indépendante. Cette nouvelle possibilité pourrait répondre au souhait d'un certain nombre de seniors déjà retraités de poursuivre de façon souple une « activité marchande ».

#### C - UNE PLACE ET UN DEVENIR DES SENIORS QUI DIFFÈRENT D'UN CONTINENT À L'AUTRE

Le modèle sociétal européen, en dépit des variations enregistrées d'un État membre à l'autre, continue d'assurer « naturellement » l'insertion des seniors dans la vie sociale. Il apparaît singulier quand on le compare aux situations observables aux États-Unis et au Japon.

##### **1. La tendance au repli générationnel aux États-Unis**

Nous verrons plus avant comment les seniors américains entendent défendre leurs intérêts que l'on pourrait presque qualifier de catégoriels et nous contenterons d'évoquer ici les voies empruntées dès les années soixante par certains Américains fortunés à la retraite, qui ont choisi d'habiter dans des ensembles résidentiels clôturés.

La défense du modèle de société américain se confondant assez largement avec le libre jeu des acteurs dans le champ économique et social, la défense d'intérêts générationnels et d'un certain mode de vie peut en effet conduire des seniors, à constituer des *gated communities*, que l'on trouve principalement dans la *sun belt* (Floride, Arizona et Californie en particulier). Le contrat y est l'autorité suprême. Rien n'empêche donc les hommes et femmes qui créent ces communautés fermées d'inscrire dans les clauses du contrat des conditions d'âge minimal pour y résider et interdire, par exemple, aux moins de 55 ans d'y séjourner de manière permanente. Ainsi existe-t-il en Floride des quartiers pour personnes retraités. Exemple de *gated retirement community* : *Leisure world*, située à Orange County au sud de Los-Angeles, vaste cité de retraités comptant 19 000 âmes, où la moyenne d'âge de la population atteint aujourd'hui 77 ans.

Cette fragmentation sociale et/ou générationnelle alimente la peur de l'autre. La séparation physique matérialisée par le mur d'enceinte cesse alors de n'être qu'un moyen d'assurer la sécurité des personnes et des biens contre les classes ou les générations dangereuses pour devenir une séparation symbolique entre « nous » et les autres.

Ce rejet des différences, qui conduit à un repli sur ses semblables, est à la base même de ces cités fortifiées, comme on les nomme parfois. D'aucuns y voient le symptôme d'une « *faillite des États à assurer une cohésion sociale, et une redistribution de la richesse* »<sup>72</sup>. L'enfermement volontaire des seniors dans un mouvement exactement inverse à celui des prisons, puisque les « bons » sont ici à l'intérieur et les « méchants » à l'extérieur, permet au sein de cette communauté où est recréée une forme d'unicité sociale, l'épanouissement d'un modèle d'organisation et d'un mode de vie censé être mis en péril par les dysfonctionnements de la société au-delà des murs où, aux dires des habitants, les « changements ethniques » et les transformations de l'environnement socio-économique sont potentiellement menaçants.

Cet éclatement en communautés de classes et/ou de générations, signe d'une solidarité sociale qui s'amenuise, n'est cependant pas inexorable. Selon M. Jean-Yves Ruau<sup>73</sup>, ce désir générationnel qui a finalement conduit à des ghettos d'âge qui connaissent quelques exemples ailleurs dans le monde, se retrouve beaucoup moins chez les baby-boomers. On peut donc penser ou du moins espérer qu'ils ne feront pas école.

## **2. L'éclatement des solidarités traditionnelles au Japon**

Les conséquences sociales de la démographie crépusculaire du Japon sont particulièrement sévères pour les seniors les plus âgés et pèsent lourdement sur les relations intergénérationnelles. Témoignage de respect et obligation morale, la prise en charge des aînés se trouve mise à mal par la réalité du travail, les déplacements qu'impose le mode de vie urbain et les conditions de logements en ville, qui n'autorisent guère l'hébergement de plusieurs générations sous un même toit. Cette urbanisation continue du Japon s'est accompagnée d'une désertification des campagnes. Certains hameaux ou villages sont majoritairement peuplés par des personnes de plus de 60 ans, ce qui ne manque pas de poser des problèmes en termes d'équipements.

C'est en particulier en milieu rural que l'on observe la recrudescence des suicides de seniors, témoignage d'un affaiblissement des solidarités traditionnelles et d'une progression de la solitude. Cette dernière est également invoquée, avec le manque de ressources, pour expliquer l'augmentation de la délinquance chez les seniors japonais<sup>74</sup>. Alors que les infractions au Code pénal

---

<sup>72</sup> Olivier Lamalice, Op. cit.

<sup>73</sup> Audition devant la section du cadre de vie, le 15 octobre 2008.

<sup>74</sup> Philippe Mesmer ; « Il vole pour retourner en prison » ; Article, *Le Monde*, édition du 9 décembre 2008.

ont régressé de 6,5 % au niveau national en 2007, les vols, agressions et homicides commis par les plus de 65 ans ont augmenté de 4 % en un an, record depuis que ces statistiques existent (1986). Une enquête diligentée par le ministère de la Justice japonais met en évidence le creusement des inégalités et le fait que 45 % des allocataires de l'équivalent du RMI japonais sont des personnes âgées. Pour expliquer les dérives comportementales, d'autres insistent sur la dissolution des liens du sang et des attaches communautaires ou sur l'absence quasi totale de prise en charge des personnes âgées. Ainsi des sexagénaires volent et récidivent pour aller en prison, où ils peuvent manger, dormir et travailler. D'autres finissent par supprimer leur conjoint malade ou sénile après s'en être occupé seuls pendant des années. Des voix s'élèvent aujourd'hui pour appeler à une mobilisation nationale visant à sortir économiquement et socialement les seniors les plus fragilisés de leur isolement.

## II - LA SOLIDARITÉ FAMILIALE DE PROXIMITÉ

La situation de la France semble moins sombre que celle des pays évoqués. La vitalité des solidarités entre générations est une réalité désormais reconnue et largement confirmée par de multiples enquêtes nationales et internationales. En France comme ailleurs en Europe, de nombreux échanges intergénérationnels, des transferts de patrimoine aux formes d'entraides plus cachées - dons en nature ou en espèces, services domestiques, aides au logement, etc. -, participent d'un vaste système de relations qui définit aujourd'hui la vie familiale.

La protection sociale a modifié les relations entre générations. La généralisation des retraites et l'amélioration importante des revenus et des modes de vie des retraités ont permis à ces derniers de développer de nouveaux rôles dans la famille : plutôt que de représenter une charge pour les seules générations suivantes (les retraités d'antan avaient déjà perdu leurs ascendants), ils constituent désormais des ressources pour la famille, occupant une position « pivot » auprès à la fois de leurs ascendants et de leurs descendants.

Quelque soit sa forme - aide en nature ou aide financière -, l'aide familiale est avant tout sociale. Les formes de soutiens diffèrent en fonction des milieux sociaux mais, si, globalement, l'on retrouve chacune de ces formes d'entraides dans tous les milieux, on remarque toutefois, d'après une étude de la CNAV<sup>75</sup>, que le soutien réalisé auprès des descendants dépend en partie de la mobilité sociale - descendante ou ascendante - de ceux qui en bénéficient. Par exemple, les aides financières accordées aux jeunes (notamment l'aide au logement)

---

<sup>75</sup> L'enquête de la CNAV sur les rapports de générations est très bien présentée dans l'article de Claudine Attias-Donfut « Rapports de générations, transferts intrafamiliaux et dynamique macrosociale » in *Revue française de sociologie*, 41-4, 2000, 643-684. Il s'agit d'une enquête trigénérationnelle, initiée par la CNAV et réalisée en collaboration avec l'INSEE sous la direction de Claudine Attias-Donfut. L'enquête a eu pour objectif principal l'étude des relations et des diverses formes d'entraide entre générations. Elle a porté à la fois sur la génération des quinquagénaires, sur leurs parents et sur leurs enfants adultes. L'échantillon se compose de 1958 personnes des générations intermédiaires, 1217 de leurs parents et 1493 de leurs enfants.

s'adressent plus particulièrement à ceux qui sont en risque de déclassement social alors que l'aide en temps, la garde des petits-enfants notamment est surtout consacrée aux jeunes parents en position de mobilité ascendante.

Sociale, l'aide familiale est également largement sexuée, hommes et femmes apportant de manière différente leur contribution à la solidarité familiale. Toujours d'après l'étude de la CNAV, les hommes donnent plus souvent de l'argent, les femmes plus souvent du temps. On remarque aussi que la forte solidarité mère-fille structure à la fois les aides descendantes (soin aux petits-enfants pour assurer la promotion sociale de la fille) et les aides ascendantes (auprès des mères âgées dépendantes).

#### A - SOUTIEN AUPRÈS DES ENFANTS ET PETITS-ENFANTS

Les seniors, à travers leur soutien auprès de leurs enfants ayant eux-mêmes des enfants en bas âge jouent avant tout un rôle de « liant » entre les trois générations. L'enquête réalisée par la CNAV<sup>76</sup> nous apprend que non seulement les petits-enfants vont garder un lien privilégié avec le grand-parent qui s'est occupé d'eux mais, de plus, les parents dont les enfants en bas âge ont été gardés par les grands-parents vont également garder des relations étroites avec ces derniers lorsqu'ils vieilliront. C'est aussi ce que démontre M. Jean Charles Wolff dans sa thèse de doctorat<sup>77</sup> en indiquant que, comparés à ceux de leur génération qui n'ont pas bénéficié de la garde de leurs enfants, les « pivots » rendent en moyenne dix visites supplémentaires à leurs parents. La garde passée étant présentée comme une variable déterminante des contacts entre une génération et celle de leurs parents, on peut imaginer qu'il en sera de même pour les « pivots » et leurs enfants.

##### **1. La participation auprès de la formation de la personnalité de l'enfant**

Les grands-parents développent avec leurs petits-enfants des liens affectifs qui contribuent à la formation de la personnalité de l'enfant. Cette place dans la vie de l'enfant est d'ailleurs reconnue par la loi qui accorde aux grands-parents des droits spécifiques, en particulier en termes de visite.

Auprès de leurs petits-enfants, les grands-parents transmettent notamment la mémoire familiale ainsi que nombre de normes et valeurs familiales que sont les modèles d'éducation, les pratiques religieuses ou encore les valeurs politiques.

Pour ce qui est des modèles d'éducation, l'enquête de la CNAV nous apprend que les continuités sont grandes entre générations et ne disparaissent qu'à la quatrième génération. Le style d'éducation appliqué par les jeunes parents

---

<sup>76</sup> *Ibid.*

<sup>77</sup> Jean-Charles Wolff ; *Altruisme, échange et réciprocité : les transferts inter vivos entre deux et entre trois générations* ; Nantes, Université de Nantes. Thèse de doctorat ès Sciences économiques, 1998.

à leurs enfants est corrélé à celui que leurs parents leur ont donné mais ne l'est plus avec celui donné par les grands-parents.

Concernant la transmission de la pratique religieuse, l'enquête de la CNAV indique que si la comparaison des pratiques religieuses en confirme le déclin historique, elle confirme également la forte détermination du milieu familial. En effet, si le taux de non pratiquants est doublé entre la génération des jeunes et celui des grands-parents, il n'en reste pas moins que 80 % des jeunes pratiquants réguliers sont à 80 % des enfants de pratiquants et à 81 % des petits-enfants de pratiquants (réguliers ou occasionnels). Toujours d'après l'enquête, ces résultats témoignent en partie de transmissions directes entre grands-parents et petits-enfants, sautant une génération. « *Certains grands-parents, indique l'enquête, (surtout les grands-mères) exercent un rôle actif de missionnaires auprès des petits-enfants que les parents élèvent sans tradition religieuse.* »

Les seniors jouent également un rôle important quant à la transmission des valeurs politiques. C'est ce qu'a étudié la sociologue Mme Anne Muxel dans son ouvrage *Les jeunes et la politique*<sup>78</sup> en repérant de véritables généalogies d'engagement politique. Selon la sociologue du CEVIPOF, l'héritage des grands-parents s'exprime dans les identifications fréquentes avec un grand-père ou une grand-mère, qui se concentrent sur des traits de sa personnalité, ses goûts et ses intérêts.

Les sociologues Mmes Claudine Attias-Donfut et Martine Ségalen, dans *Grands-parents : la famille à travers les générations*<sup>79</sup> corroborent ce fait et l'expliquent en partie par un lien préférentiel qui se créerait souvent avec l'un des quatre grands-parents.

Enfin, les seniors jouent un rôle crucial dans la transmission de la mémoire familiale. Les anthropologues sont unanimes pour faire valoir le « besoin des ancêtres », c'est-à-dire le besoin qu'ont les individus, pour se légitimer, de se relier à leurs ascendants et à leurs morts. Ce besoin d'affiliation n'a pas disparu dans le monde moderne, c'est notamment ce qu'analyse M. Jean-Hugues Déchaux<sup>80</sup> à propos de la mémoire familiale des ancêtres en montrant que la lignée fonde l'identité des individus.

## 2. Un soutien pour les enfants, parents de jeunes enfants

Au regard des générations passées, l'investissement grand-parental s'accroît continuellement. Le taux d'aide pour la garde de leur enfant reçu par le jeune parent est aujourd'hui bien supérieur à celui des deux générations antérieures.

<sup>78</sup> Anne Muxel ; *Les jeunes et la politique* ; Paris, Hachette, 1996. Débat avec Pascal Perrineau.

<sup>79</sup> Claudine Attias-Donfut, Martine Ségalen ; *Grands-parents : la famille à travers les générations* ; Paris, Odile Jacob, 1998.

<sup>80</sup> Jean-Hugues Déchaux ; *Le souvenir des morts, Essai sur le lien de filiation* ; Paris, Presses universitaires de France, 1997.

Ces changements s'inscrivent dans la mutation actuelle des trajectoires scolaires ou professionnelles des femmes et l'aide des grands-parents à ce moment du cycle de vie, où les enfants sont en bas âge, contribue alors à promouvoir les trajectoires professionnelles féminines.

En effet, en France, si l'augmentation du taux d'activité féminin a entraîné le développement des structures collectives de gardes d'enfants, celles-ci restent largement insuffisantes.

Dans un avis de 2005 consacré aux modes d'accueil pour la petite enfance, le CESR de la région Île-de France<sup>81</sup> rappelait qu'en 2002, sur le plan national, « plus de la moitié des enfants de moins de trois ans sont gardés par un de leurs parents, on atteint deux tiers des enfants si on analyse l'ensemble des modes d'accueil individuel de type familial ». C'est ainsi qu'en France, plus qu'en Europe du Nord, le rôle des ascendants reste essentiel. En Suède par exemple, où des choix différents ont été effectués, à l'issue du congé parental et ce dès l'âge d'un an « les enfants ont droit à une place dans un système de garde ou dans un système éducatif à temps complet en dehors de la maison, ce qui conduit à ce que 75 % des enfants de 1 à 6 ans soient inscrits dans ces institutions ».<sup>82</sup>

L'enquête de la CNAV a démontré que les jeunes femmes qui connaissent la plus forte promotion professionnelle sont souvent celles qui peuvent s'appuyer sur leurs parents pour la garde de leurs enfants. Ainsi, 85 % des grands-mères et 75 % des grands-pères remplissent cette fonction régulièrement ou occasionnellement. Ce type de garde étant le plus souvent assuré par la grand-mère, il exprime une solidarité féminine intergénérationnelle pour promouvoir la réussite professionnelle des jeunes femmes. On notera au passage qu'en plus d'apporter un soutien bien utile, ces comportements sont dans la ligne de l'évolution des attitudes féminines vers plus d'égalité entre les sexes accélérant ainsi certains changements de société, notamment, on le voit à travers cet exemple, comme l'émancipation féminine. Cependant, toutes les femmes ne sont pas en situation égale face à cette offre familiale d'émancipation, car contrairement aux structures d'accueil collectives qui sont des structures de proximité, tous les jeunes parents n'ont pas la chance de pouvoir compter sur le support de leurs propres parents, surtout à une époque où les familles sont souvent séparées par une importante distance géographique.

---

<sup>81</sup> Dominique Fabre ; *Modes d'accueil pour la petite enfance en Ile-de-France* ; Rapport et avis n° 2005-08 du 21 avril 2005 ; Conseil économique et social régional d'Île-de-France.

<sup>82</sup> Ibid.

## B - SOUTIEN AUPRÈS DES PARENTS DÉPENDANTS

Contrairement à la majorité des aides adressées aux jeunes générations (ce que nous verrons dans le point suivant), les aides apportées aux parents âgés se font rarement sous forme financière. Celles-ci se traduisent davantage par des services domestiques et, le cas échéant, par des soins et des aides à la vie quotidienne, en réponse à la perte d'autonomie des vieux parents<sup>83</sup>.

Ici encore, les « pivots » jouent un rôle central. Ce sont eux, principalement, qui aident leurs parents - surtout après le décès de leur conjoint - sous plusieurs formes, cohabitation ou pourvoyance de soins et de services. Chacune de ces aides représente une forme de soutien économique et tend à diminuer lorsque les revenus des parents s'élèvent.

La forme la plus complète du soutien aux parents dépendants est la cohabitation. En France, les personnes âgées avec incapacité sont 11 % à cohabiter avec un enfant (contre 6 % des personnes âgées sans incapacité). La cohabitation répond donc, pour une part, à une réponse à la dépendance d'un parent âgé, dès lors que celui-ci ne peut compter sur la présence d'un conjoint<sup>84</sup>. On distingue la cohabitation de toujours et la re-cohabitation. Les cohabitants de toujours sont souvent, pour deux tiers d'entre eux, des hommes et la cohabitation a lieu dans le domicile des parents. À l'inverse, la re-cohabitation se passe le plus souvent avec la fille et généralement au domicile de celle-ci.

L'aide à distance est la plus fréquente, 65 % des personnes âgées vivant seules reçoivent une aide à distance, c'est-à-dire une aide venant d'une personne ne faisant pas partie du ménage. La majorité des aidants à distance sont des membres de la famille (de 70 à 90 %) dont les deux tiers sont les enfants de la personne dépendante. Aussi, comme c'est aussi le cas de la cohabitation intergénérationnelle, la fréquence de l'aide à distance apportée par l'entourage croît avec le degré d'incapacité de la personne âgée. Selon l'enquête européenne *Share*<sup>85</sup>, dans chacun des pays considérés, la proportion des ménages aidés est

<sup>83</sup> D'après l'enquête *Share*, plus de quatre européens de plus de 85 ans sur dix déclarent une incapacité sévère.

<sup>84</sup> De manière générale, l'implication des enfants dépend sensiblement du fait que le parent dépendant puisse ou non compter sur son conjoint. Dans le cas de la France, le taux d'implication passe d'un enfant sur dix à quatre enfants sur dix.

<sup>85</sup> L'enquête européenne SHARE (*Survey on Health Ageing and Retirement in Europe*) menée tous les deux ans depuis 2004, est une opération internationale et multidisciplinaire, menée pour la France en collaboration avec l'INSEE.

Elle interroge à travers toute l'Europe un échantillon de ménages dont au moins un membre est âgé de cinquante ans et plus. L'objectif est de créer un panel européen axé sur les questions sanitaires et socio-économiques liées au vieillissement. Les questions posées, identiques dans tous les pays, portent sur l'état de santé, les consommations médicales, le statut socioéconomique, les conditions de vie. L'enquête 2006 a porté sur quatorze pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Suède, Suisse.

supérieure de dix points quand le ménage comprend un individu souffrant d'une incapacité sévère plutôt que d'une incapacité modérée ou légère.

L'enquête de la CNAV montre que ce sont les femmes qui sont les principales dispensatrices et bénéficiaires des soins, surtout lorsqu'elles vivent seules. Ainsi, on notera que les rapports entre générations sont étroitement articulés aux rapports de sexes, une charge particulière pesant sur les femmes. Contrairement aux Pays-Bas ou à la Suède où l'implication fils/fille auprès de leurs parents est égale, en Allemagne et en France, lorsqu'un parent est seul, près d'une fille sur deux lui apporte un soutien à distance, contre un fils sur quatre. L'aide de proximité est donc largement sexuée en France. Si l'aide financière est assumée par le couple et si l'homme participe à l'accompagnement matériel (notamment à travers le bricolage), l'essentiel de la charge d'accompagnement physique des personnes âgées ou des petits-enfants incombe encore à la femme. L'aide féminine se réalise d'ailleurs quelque soit le lien de parenté avec les personnes âgées (parents ou beaux-parents, parfois collatéraux) ce qui implique fréquemment, pour la femme, un accroissement de la charge d'accompagnement.

Contrairement à une idée reçue, l'enquête CNAV démontre que l'entraide familiale s'accroît significativement lorsque interviennent les aides professionnelles subventionnées par les pouvoirs publics.

## CHAPITRE II

### UNE IMPLICATION NOUVELLE DANS LA VIE DE LA CITÉ

L'implication des seniors dans la vie de la cité peut revêtir des formes multiples. Quand ils rejoignent des structures collectives, cette implication se manifeste essentiellement dans les champs associatif et politique.

#### I - LES ENJEUX SOCIÉTAUX DE L'IMPLICATION ASSOCIATIVE

Contrairement aux idées reçues, il n'y a pas aujourd'hui de montée de l'individualisme mais des formes différentes de positionnement par rapport aux collectifs. La mondialisation a contribué à diffuser un sentiment d'impuissance et de fatalité : les structures de la société nous dépassent, on ne peut pas les changer et l'engagement individuel se replie sur la sphère de proximité, familiale ou dont l'environnement est familier donc accessible : « *On peut alors voir les résultats de ce qu'on fait* ». C'est moins un projet à fortiori global qui motive mais plutôt une action surtout si elle est concrète et à effet immédiat.

L'engagement des seniors peut revêtir diverses formes. Les réalisations des seniors sont d'ailleurs encouragées par le gouvernement puisque l'un des objectifs du plan national « Bien vieillir » (l'axe 6) tend justement à valoriser toutes les formes de leur participation à la vie de la cité. L'enquête déjà citée d'HSBC en 2006 résume ce qui semble être un sentiment général dans les économies avancées dont les « *populations en bonne santé et aisées, s'éloignent de la perception de la retraite comme une période prolongée de loisirs et commencent à la voir plutôt comme une étape active de la vie dans laquelle ils peuvent contribuer à la société* ».

Dans un contexte où les grands corps intermédiaires peinent à maintenir leur influence et leur attractivité qu'ils soient politiques, syndicaux ou religieux, le monde associatif joue alors un rôle irremplaçable et représente un projet collectif accessible.

#### A - L'IMPLICATION ASSOCIATIVE DES SENIORS, UNE RÉALITÉ

Les bénévoles du monde associatif sont quatorze millions, recrutés parmi les vingt et un millions d'adhérents, et leur taux d'engagement est important quelle que soit la tranche d'âge.

De très nombreux seniors, comme le tableau suivant permet de le constater, sont adhérents d'une association, tous ne sont évidemment pas bénévoles.

Tableau 12 : Taux d'adhésion à une association par âge et par sexe (%)

	Hommes	Femmes	Ensemble
De 55 à 59 ans	36,4	31,0	33,7
De 60 à 64 ans	39,5	35,3	37,4
De 65 à 69 ans	48,1	40,8	44,3
De 70 à 74 ans	48,9	34,4	41
75 ans et plus	35,8	32,8	34
Ensemble (15 à 75 ans et plus)	37,5	29,8	33,5

Source : Statistiques sur les ressources et les conditions de vie, INSEE 2006.

Sans doute convient-il également de rappeler que le bénévolat, contrairement au volontariat, n'entraîne pas l'obligation d'un temps d'activité déterminé. Le bénévole ne bénéficie d'aucune rémunération, à l'exclusion du remboursement éventuel de ses frais de déplacement et de tickets repas.

Cinquante pour cent des dirigeants du monde associatif sont des retraités et soixante-dix pour cent sont des hommes. Les deux tableaux ci-dessous, tirés d'une publication du ministère de la Santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative<sup>86</sup>, permettent de mesurer plus précisément la première de ces deux réalités par tranche d'âge et par statut.

Tableau 13 : Âge du président selon le secteur d'activité (en %)

	18-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56-65 ans	Plus 65 ans	Total
Action caritative et humanitaire	3	7	18	25	47	100
Action sociale	7	13	22	24	34	100
Santé	5	20	22	27	26	100
Défense des droits et causes	3	10	16	18	54	100
Éducation, formation, insertion	7	16	25	24	28	100
Chasse et pêche	5	10	26	33	27	100
Sports	11	21	29	25	15	100
Culture	7	12	22	29	31	100
Loisirs	8	11	17	24	41	100
Défense d'intérêts économiques	2	17	27	30	24	100
Autres	5	11	26	30	28	100
<b>Total</b>	7	14	22	25	32	100

Source : Enquête CNRS-Matisse/centre d'économie de la Sorbonne, 2005-2006.

<sup>86</sup> *Les chiffres-clés de la vie associative, 2007.*

Tableau 14 : Statut d'activité du président (en %)

	Associations sans salariés	Associations employeurs	Total
En activité dans le secteur privé	26	35	28
En activité dans le secteur public	17	21	18
Retraité du secteur privé	27	19	26
Retraité du secteur public	20	16	20
En recherche d'emploi	2	2	2
Sans activité professionnelle	7	6	7
Total	100	100	100

Source : Enquête CNRS-Matisse/Centre d'économie de la Sorbonne, 2005-2006.

Le dernier des tableaux reproduits ici détaille plus explicitement par tranche d'âge le degré de participation des adhérents. Plus de 67,5 % des adhérents âgés de 55 à 59 ans ont un engagement qui dépasse la simple adhésion. Il ne diminue de nouveau qu'après 75 ans.

La prise de responsabilités par les adhérents les plus jeunes, alors que les responsabilités globales sont considérées comme complexes, peu gratifiantes, voire risquées, représente, avec le renouvellement des dirigeants associatifs, un défi concret pour ce secteur mais aussi pour la société.

Tableau 15 : Répartition des adhérents à une association selon le degré de participation (en %)

	Ont une responsabilité	Participant actif (occasionnel ou régulier)	Simple adhérent	Ensemble
15 à 29 ans	54,2	28,4	17,4	100
30 à 39 ans	47,6	30,9	21,5	100
40 à 49 ans	43,1	28,0	28,9	100
50 à 54 ans	42,8	28,6	28,6	100
De 55 à 59 ans	38,8	28,8	32,4	100
De 60 à 64 ans	40	33,7	26,4	100
De 65 à 69 ans	43,5	32,8	23,6	100
De 70 à 74 ans	40,6	41,3	18,1	100
75 ans et plus	42,5	45,9	11,7	100
Ensemble (15 à 75 ans et plus)	45,1	32,2	22,8	100

Source : Statistiques sur les ressources et les conditions de vie, INSEE 2006.

Pourtant ces chiffres qui montrent une vitalité apparente du monde associatif en France nous placent à un rang moyen d'implication associative en Europe. Les Pays-Bas, l'Angleterre, l'Allemagne et plus loin de nous le Canada ont un taux d'engagement bénévole supérieur à la France. Concernant le seul nombre des adhérents, on citera le cas des États-Unis, où l'*American Association of Retired Persons* (AARP), qui s'adresse aux plus de 50 ans et défend leurs intérêts, déclare compter plus de 40 millions de membres dans cinquante États.

La défense des intérêts des retraités constitue en effet une forme d'engagement associatif. En France également, certains optent pour un engagement militant dans le syndicalisme retraité, même s'il s'agit pour certains d'entre eux de poursuivre une activité syndicale débutée dans l'entreprise.

Le principe de l'organisation des retraités anciens syndicalistes plonge ses racines dans l'histoire de certaines corporations (cheminots, mineurs etc.) à la fin du XIX<sup>e</sup> mais le syndicalisme moderne des retraités s'est organisé surtout depuis les années 1970. Les Unions confédérales de retraités (UCR) ont pris, pour certaines, la forme d'associations (loi 1901) et pour l'UCR CGT, la forme de syndicat (loi 1884). Ces organisations bénéficient du principe de représentativité et siègent ainsi dans de nombreux organismes de représentation sociale et structures institutionnelles comme le Comité national des retraités et personnes âgées (CNRPA).

Leurs effectifs se concentrent autour de quelques professions, piliers historiques du syndicalisme et quelques grands bassins d'emploi.

Les travaux de Mme Sophie Bérout (Université Lyon II) et M. Georges Ubbiali (Université de Bourgogne) montrent que pratiquement les trois quarts des anciens syndiqués rompent avec l'organisation syndicale quand cesse le rapport au travail. Ceux qui poursuivent et s'investissent activement dans le syndicalisme retraité présentent quelques traits communs : leur engagement syndical a été précoce (65,5 % étaient syndiqués avant 30 ans) et ils occupaient des responsabilités syndicales avant la retraite (élus CE, délégué syndical ou membre du bureau du syndicat). On peut alors parler d'activisme puisque ces militants retraités consacrent pratiquement un quart de leur temps à l'activité syndicale. Les femmes y sont peu présentes et surtout très peu représentées dans les instances dirigeantes des confédérations de retraités.

Les structures syndicales pour les retraités ont été la forme dominante d'organisation des retraités jusque dans les années 1980. Parallèlement au développement des politiques spécifiques en direction de la vieillesse sont apparues des associations de retraités qui aujourd'hui sont regroupées au sein de la Confédération française des retraités, revendiquent presque deux millions d'adhérents et sont dotées de moyens importants. Bien que n'ayant pas la puissance de l'AARP, ces associations mènent des actions de lobbying pour la défense des intérêts des retraités. Si leur action s'apparente dans la forme à celle du syndicalisme, elles rassemblent des publics substantiellement différents, souvent issus de classes moyennes ou des cadres. À leurs côtés, les UCR sont

bien faibles. Elles tentent de trouver leur place et inscrivent leur action dans le cadre d'une solidarité intergénérationnelle des salariés. La tendance au vieillissement pose la question de leur poids dans les confédérations de salariés qui leur ont toutes aujourd'hui reconnu un droit d'expression statutaire dans leurs instances.

Le syndicalisme retraité se fait aujourd'hui le défenseur des intérêts de ses adhérents en termes de politique de santé et de protection sociale. Les questions de citoyenneté sont aussi abordées. Mais peu de structures s'intéressent encore à l'entreprise et au travail alors que ces anciens salariés possèdent souvent la « mémoire » de l'entreprise et l'emmènent avec eux sans avoir eu toujours la possibilité de la transmettre.

#### B - VALORISER LE BÉNÉVOLAT

À cette étape de la vie à laquelle s'intéresse ce rapport, les nouveaux retraités constituent un potentiel évidemment important d'engagement bénévole. Certes ils s'interrogent, souhaitent trouver un lieu d'implication et d'utilité sociale mais ne savent pas où s'engager alors que parallèlement des associations recherchent en permanence des bénévoles. L'association France Bénévolat dont la première mission est le rapprochement entre les bénévoles potentiels et les associations a conduit de nombreuses études sur les enjeux et les conditions de développement du bénévolat.

Même si les associations sont extrêmement diverses par leur taille, par le fait qu'elles emploient ou non des salariés, leur caractéristique principale est de s'appuyer sur un tissu de bénévoles « carburant essentiel » de leur fonctionnement. Contrairement aux idées reçues, les bénévoles se répartissent dans toutes les strates d'âge de la société.

Tableau 16 : Répartition du volume de travail bénévole selon le secteur d'activité

	<i>En pourcentage</i>			
	Associations sans salarié	Associations employeurs	Total	Évolution annuelle moyenne sur six ans
Action humanitaire	9	12	10	23,7
Action sociale/santé	11	21	13	- 0,3
Défense des droits et des causes	12	5	10	3,5
Éducation/formation/insertion	3	5	4	- 3,0
Sports	28	33	29	5,8
Culture	18	12	16	9,2
Loisirs et vie sociale	14	8	12	- 0,3
Économie, développement local	3	4	4	31,7
Autres	2	NS	1	14,5
Total	100	100	100	5,0
Volume du travail bénévole en ETP	712 600	222 800	935 400	
Répartition du volume de travail bénévole en %	76,20	23,80	100	

Source : Enquête CNRS - Matisse/Centre d'économie de la Sorbonne - 2005-2006.

La tendance à croire que les bénévoles sont essentiellement des retraités est liée au fait que les dirigeants des associations sont majoritairement des seniors. Ces nouveaux retraités disposent d'un capital essentiel, le temps mais la sociologie de cette génération de bénévoles potentiels issus du baby-boom semble avoir des exigences dont il convient de tenir compte pour réussir l'enjeu du développement du bénévolat tant au profit des personnes susceptibles de s'engager que de l'ensemble de la société qui pourra bénéficier de leur engagement. L'image du bénévolat, contraignant dévoreur de temps, fait fuir un certain nombre de bonnes volontés.

Le monde associatif a le devoir impératif aujourd'hui de rendre plus transparentes les conditions de son fonctionnement, de respecter les temps de vie des bénévoles qui offrent leur disponibilité.

Les seniors d'aujourd'hui ont encore majoritairement leurs parents, souvent très âgés. La prise en charge du grand âge est assurée essentiellement par les aidants familiaux donc par ces enfants, disponibles et essentiellement par les femmes de cette génération pivot.

Les enfants de ces mêmes seniors sont aujourd'hui de jeunes parents actifs qui font appel ponctuellement et parfois très régulièrement à ces jeunes grands-parents disponibles. Un rapport du Conseil économique et social régional d'Île-de-France, déjà cité, a montré que 30 % de la garde des enfants de moins de trois ans échappe à toutes les formes d'accueil identifiées et officielles. Cette génération y joue un rôle prépondérant comme démontré précédemment.

Ces temps au service de la famille représentent un véritable « service social » invisible, non comptabilisé dans notre PIB et pourtant essentiel, comme c'est le cas du bénévolat en général. Pourtant, une étude de l'INSEE publiée en 2004<sup>87</sup> chiffre la valeur monétaire du bénévolat aux alentours de 1 % du PIB, pour un peu plus de 1,5 milliard d'euros (valeur 2002).

#### C - LES COLLECTIVITÉS ET L'INTERGÉNÉRATION

Le terme « intergénération » bien qu'employé aujourd'hui très fréquemment (il suffit de voir le nombre de colloques dont il est le titre !) n'a pourtant pas encore sa place dans le dictionnaire. Seul l'adjectif correspondant a trouvé place dans le Larousse où il y est associé à titre d'exemple au mot solidarité : « solidarité intergénérationnelle ».

Si ce concept semble faire sens, il s'appuie pourtant sur l'idée de génération, elle-même polysémique : on évoque la génération d'après guerre, la génération 1968. D'aucuns évoqueront les adolescents, les adultes, les retraités et si l'on en reste à ce dernier groupe, nous avons identifié trois générations de retraités aux caractéristiques et aux attentes très différentes ; et que dire des démographies pour lesquels la génération se résume à la cohorte des naissances d'une année !

Quand des élus s'engagent à favoriser le « lien intergénérationnel », de quoi parle-t-on ? De qui parle-t-on ?

M. Mohammed Malki<sup>88</sup>, dans l'étude qu'il a réalisée pour le compte du ministère délégué à la Sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapés et à la famille, attribue l'émergence de ce concept aux acteurs gérontologiques qui dans les années 1980, ont favorisé les rencontres entre les personnes âgées résidant en établissement et les enfants des écoles.

La crise économique des années 1990 laissant sur le carreau de nombreux jeunes en recherche d'emploi a contribué à faire émerger des associations et des réseaux d'aide à l'emploi (Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise-EGEE, Association générale des intervenants retraités actions de bénévoles pour la coopération et le développement-AGIRabcd, Solidarités nouvelles face au chômage-SNC, Association pour la valorisation en relation avec les professionnels-AVARAP, Jeunesse et entreprises, etc.).

Cette démarche faite d'initiatives locales spontanées a été valorisée et a trouvé une visibilité « politique » lorsque l'année 1993 a été désignée « année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations ».

<sup>87</sup> Lionel Prouteau et François-Charles Wolff ; *Le travail bénévole : un essai de quantification et de valorisation* ; Economie et statistique, n° 373, 2004.

<sup>88</sup> Mohamed Malki ; *L'intergénération : une démarche de proximité* ; Guide méthodologique, La Documentation française, septembre 2005.

Quel que soit son domaine d'intervention, l'intergénération tente d'apporter une réponse à une situation d'isolement, celles des personnes très âgées, celles des jeunes sans emploi, celle de jeunes parents isolés, en offrant des lieux de rencontre et des actions d'aide qui relèvent moins aujourd'hui de comportements caritatifs mais sont plus souvent, pour les bénévoles qui s'y engagent, de l'ordre du « mieux vivre ensemble ».

Aujourd'hui encore nombre de collectivités territoriales abordent la question du vieillissement en considérant les questions de santé, d'hébergement et donc de services nécessaires aux personnes âgées souvent proches de la dépendance. Leur place dans la cité, voire dans la vie publique, l'existence d'une génération de jeunes retraités actifs est encore peu prise en compte. Pourtant des élus locaux sont aujourd'hui persuadés que l'intergénération représente l'un des axes importants de leur politique municipale au point que certains ont désigné des adjoints chargés de l'intergénération. D'autres à l'exemple de Rennes, de Nantes et probablement bien d'autres, ont aujourd'hui défini deux mandats différents confiés à des adjoints distincts, l'un prenant en charge les problèmes du grand âge dans la ville et l'autre ceux des jeunes retraités à qui est souvent associée cette démarche d'intergénération.

Toutes les villes ont maintenant leur forum des associations, temps et lieux où se donnent à voir toute la vitalité associative locale. Mais l'émiettement quand ce n'est pas la concurrence entre des associations dont les objectifs sont proches nuit à l'efficacité de leur action.

Les municipalités conscientes du rôle essentiel joué doivent permettre les synergies entre les porteurs de projet en favorisant la mise en réseau et l'impulsion des projets. Soutenir et valoriser les actions locales nécessite la mobilisation de professionnels des services et des relais locaux. L'action municipale a besoin de la dynamique des associations sans lesquelles elle n'aurait souvent pas les moyens d'assurer dans de bonnes conditions les services publics locaux mais en aucun cas, ces associations ne peuvent suppléer le travail des professionnels. Comme le dit M. Dominique Thierry, vice-président de France Bénévolat : « *les bénévoles ne sont pas des salariés qu'on ne paie pas* ».

#### D - IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT DU BÉNÉVOLAT ASSOCIATIF

##### **1. Des bénévoles au service de l'action dans les quartiers**

Les bénévoles constituent aujourd'hui l'un des piliers du capital social d'un territoire. Tous les élus locaux de la plus petite commune rurale aux grandes métropoles urbaines l'ont bien compris et sont convaincus de la place irremplaçable des associations dans le maintien du lien social et du développement des solidarités locales même si au nom de contraintes budgétaires, ils n'apportent pas toujours un soutien financier à la hauteur des enjeux. France Bénévolat suggère pour s'en convaincre d'imaginer « *une grève*

*d'un mois des associations* » ; les conséquences seraient bien pires que les grèves syndicales les plus dures !

Au cours des décennies passées, elles ont été souvent des ferments d'initiatives sociales. Elles ont fait émerger des besoins en offrant des services d'abord sous forme de bénévolat qui se sont professionnalisés pour créer de véritables gisements d'emplois. L'exemple des services à la personne que l'on considère comme l'un des plus créateurs d'emplois dans les années à venir, illustre le rôle positif joué par les associations.

De fait, les associations dans leur diversité sont en situation d'exercice d'une mission d'intérêt général. Les collectivités s'appuient sur leurs compétences et leur action dans de multiples domaines, sportif, culturel, activités sociales autant de lieux où elles jouent un véritable rôle de prévention et de cohésion sociale.

Une nouvelle sphère de compétences pourrait être investie de façon plus professionnelle par les associations. Les actifs vivent aujourd'hui pour la plupart dans une autre commune que celle où ils travaillent. Cette situation a pour corollaire, des temps de déplacement longs couplés à des horaires de plus en plus désynchronisés, l'éloignement des lieux où les enfants de ces actifs passent la journée.

M. Éric Le Breton<sup>89</sup> parle de l'émergence d'un nouveau besoin social, le « péri-travail » nouvelle zone d'enjeux sociaux émergeant à la croisée de deux domaines traités séparément par des acteurs spécialisés. Le premier relève directement du travail (organisation du travail, horaires, etc.) et donc de la compétence des partenaires sociaux. Le second concerne l'aménagement du territoire et concerne les pouvoirs publics locaux ou l'État. La gestion quotidienne de ce « péri-travail » est déjà souvent le fait de façon informelle des aidants familiaux que sont les grands-parents ou des relations de voisinage pour compléter les offres de services collectifs. Les salariés dont les capacités financières le permettent s'organisent. Beaucoup d'autres peinent et des modifications dans leur emploi, dans leurs horaires de travail, dans leur lieu de résidence peuvent transformer cette zone de « péri-travail » en difficultés insurmontables. L'action collective doit accompagner le changement social sur ces nouvelles lignes de rupture. À l'image des associations qui ont permis de créer le secteur des services à la personne, des nouvelles formes d'organisations soutenues au départ par l'action bénévole dans laquelle les seniors peuvent trouver une place prépondérante pourraient ouvrir le champ de nouveaux emplois dans ce secteur dit du « péri-travail ».

---

<sup>89</sup> Éric Le Breton ; *Domicile travail : les salariés à bout de souffle* ; Editions les carnets de l'info, mai 2008.

Les jeunes retraités sont aussi plus présents dans le quartier dans la journée et peuvent y jouer un rôle d'animation et de présence d'adultes en capacité de participer à certaines activités périscolaires et de transmettre l'histoire quand eux-mêmes sont restés dans leur commune d'origine.

Le dynamisme des associations telles « Lire et faire lire » mais aussi bien d'autres montrent l'importance de la présence d'adultes et le rôle qu'ils peuvent jouer.

Lire et faire lire est un programme national périscolaire d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. À la demande des directeurs des structures éducatives (écoles maternelles et primaires, crèches, centres de loisirs, bibliothèques...) et en cohérence avec le projet éducatif et les pratiques pédagogiques des structures, des retraités bénévoles offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature. Des séances de lecture à haute voix sont ainsi organisées en petit groupe (trois à cinq enfants volontaires), une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations. En 2007, 4 700 structures pédagogiques ont accueilli 11 142 lecteurs intervenant auprès de plus de 200 000 enfants.

Dans les quartiers en difficulté, la plupart des enfants et des jeunes vivent dans un périmètre territorial restreint. Ils ne vont pas en centre ville, ils ne partent pas en vacances. Leur expérience de la mobilité est restreinte. Ainsi un collègue du Val d'Oise a observé que pour les stages de découverte du collège, les élèves démarchaient les boutiques et entreprises de leur rue. L'intérêt de ces stages en termes de choix d'orientation professionnelle est évidemment dénaturé. Les enseignants proposent alors l'organisation d'une « classe de mobilité » pour apprendre à découvrir des lieux et modes de fonctionnement inconnus. L'accompagnement d'adultes extérieurs à l'école peut être une véritable richesse et l'expérience de jeunes retraités très positive tant en termes de partage d'expérience que d'intergénération.

L'absence de « récits de vie », selon certaines études pourrait contribuer à la violence à l'école, y compris chez les très jeunes. Les racines familiales sont lointaines, plus personne ne les « raconte ». Or le passé est nécessaire pour se projeter vers un avenir et l'absence de ces repères laisse place à des expressions de désarroi, parfois même des réactions communautaristes, symboles de recherche d'identité. La présence d'adultes bénévoles, de grands-parents « virtuels » est essentielle.

Les émeutes qui se produisent épisodiquement dans certains quartiers en déshérence, montrent le besoin de médiation sociale permanente par la présence d'adultes. Si la collectivité ne peut se dédouaner de ses responsabilités dans ce domaine et doit assurer la présence des services publics, renforcer l'action des professionnels de l'action sociale, le rôle des bénévoles est indispensable. Les sociologues qui se sont penchés sur l'analyse des événements de 2005 à la Courneuve puis de 2007 à Villiers-le-Bel, ont tous noté l'importance du rôle joué par les associations de terrain dans ces quartiers, dont on ne prend souvent la mesure que lorsqu'elles disparaissent et que les tensions se renforcent.

L'éducation populaire des années d'après guerre active et visible à travers différents mouvements laïcs ou caritatifs n'existe pratiquement plus. Pourtant la nécessité de recréer des lieux d'éducation à la citoyenneté s'impose à l'évidence. Il est urgent de reconstruire pour toutes les générations et pour chaque génération un pacte social où se retrouvent à égalité droits et devoirs. Mais encore faut-il que ces mots aient un sens et ils ne peuvent en trouver un que dans le concret du vécu quotidien.

## 2. Des bénévoles au service de causes nationales

Dans certaines circonstances exceptionnelles, tous les services publics de l'État et des collectivités territoriales les plus efficaces ne peuvent répondre aux besoins des citoyens. La disponibilité en temps notamment, des retraités actifs peut être une ressource indispensable au service de tous. La tempête de décembre 1999 a été l'un des exemples d'une situation exceptionnelle où des associations de retraités bénévoles ont complété de façon exemplaire l'action des pouvoirs publics débordés par l'étendue des dégâts de la tempête et des conséquences pour la population. Pendant des semaines après les premières interventions d'urgence, ils ont permis le rétablissement de services pour les populations sinistrées.

Le contre exemple en quelque sorte a été fourni par la situation catastrophique vécue en Chine au début du mois de février 2008. La moitié de la Chine a alors été balayée par une tempête de neige d'une ampleur sans précédent alors que des millions de personnes cherchaient à rejoindre leur famille à l'occasion du nouvel an chinois. Des centaines de milliers de personnes se sont retrouvées bloquées dans les gares pendant plusieurs jours sans secours. Le journaliste chinois M. Qiu Feng explique dans un article<sup>90</sup> : *« l'absence préjudiciable d'un véritable service public mais surtout la quasi inexistence de formes d'entraide et d'assistance non institutionnelles telles que peuvent être les associations. Il ajoute que toutes les compassions individuelles dispersées n'ont jamais pu se structurer pour devenir une force d'assistance concrète et efficace. La Chine ne permet pas aujourd'hui à une organisation créée de façon spontanée par des gens ordinaires avec des intentions philanthropiques d'exister. Cette absence se ressent en cas de crise ».*

---

<sup>90</sup> *Courrier international*, n° 901.

Ces deux exemples montrent combien la disponibilité des seniors à condition qu'elle soit organisée dans un cadre collectif, peut s'avérer indispensable au bien être de toute une société.

#### E - POUR UNE BONNE GOUVERNANCE COLLECTIVITÉS/ASSOCIATIONS

La gestion par les municipalités des ressources associatives se borne souvent à l'octroi de subventions annuelles. D'une politique de saupoudrage souvent plus soutenue par le lobbying que par des objectifs clairs, on est passé depuis une dizaine d'années à une gestion plus rigoureuse. La loi fait obligation de justifier par des dossiers étayés, les demandes de subventions déposées par les associations et surtout de présenter un bilan de l'utilisation des fonds attribués. Si cette obligation semble justifiée et légitime, dans son application elle a conduit à une certaine standardisation des activités pour les faire entrer dans les critères demandés par l'administration territoriale. Outre la complexité des dossiers qui pose problème à nombre de petites associations, les indicateurs demandés concernent directement l'action visible de l'association mais ne permettent pas forcément de rendre compte de son rôle social, rôle qu'on ne mesure hélas que lorsque l'association n'existe plus.

De plus pour toutes les associations qui présentent un intérêt général et concourent par leur action à soutenir l'action publique, il apparaît aujourd'hui indispensable de prévoir une forme de « professionnalisation » des acteurs du monde associatif qui passe par des temps de formation des bénévoles. Cette formation a un coût important et souvent pas d'effets immédiats sur les indicateurs de bonne gestion de l'association. Il y a donc lieu d'être inquiets des baisses d'aide à la formation des associations dans les budgets publics.

Aujourd'hui, le maintien de la cohésion sociale nécessite l'action concertée de tous les acteurs professionnels et bénévoles mais les collectivités locales ont du mal à situer leurs objectifs, identifier la contribution des associations à leur politique et à évaluer l'impact de ces associations en matière d'utilité sociale. Or il est de la responsabilité des acteurs publics, de donner les orientations, de définir les axes d'une politique locale en ce sens, de faire une véritable gestion des ressources associatives concertée en assortissant leur soutien financier à la réalisation de projets bien définis et dont les calendriers de réalisation laissent le temps aux associations et à leurs bénévoles d'agir avant d'avoir à justifier de l'utilisation des fonds publics qui leur sont alloués.

#### **II - LES SENIORS : UN « POUVOIR GRIS » ?**

La visibilité de l'implication associative des retraités, en particulier dans les postes de responsabilité, peut donner à penser que les retraités s'emparent du pouvoir et le nombre important des baby-boomers bientôt en retraite se traduirait

alors par l'émergence d'un véritable « pouvoir gris » pour reprendre le titre de l'ouvrage récent du politologue M. Jean-Philippe Viriot Durandal<sup>91</sup>.

#### A - LE POUVOIR DU NOMBRE

Les plus de 60 ans représentent environ 20 % de la population mais déjà plus d'un quart du corps électoral. Dans les pays tels que la France, où l'inscription sur les listes électorales implique une démarche individuelle et volontaire, le taux d'inscription des plus âgés est alors nettement plus important que celui des plus jeunes : les travaux de Héran et Rouault en 1995 montraient déjà que seuls 75 % des jeunes de moins de 20 ans sont inscrits quand 95 % des plus de 60 ans le sont.

Leur éducation, leur comportement civique, leur disponibilité expliquent qu'ils votent proportionnellement plus que les autres tranches d'âge, si bien qu'ils représentent 30 % des votants.

Tableau 17 : Participation à l'élection présidentielle et aux élections législatives de 2007 selon l'âge

Tranche d'âge	Vote systématique	Abstention systématique	Vote intermittent	Abstention totale aux législatives	Abstention totale à la présidentielle
18-24 ans	30,9	12,3	56,8	51,8	12,9
25-29 ans	29,6	12,7	57,7	50,4	13,4
30-34 ans	37,4	10,4	52,2	42,7	11,0
35-39 ans	45,9	8,8	45,3	35,5	9,0
40-44 ans	51,7	7,9	40,4	29,2	8,3
45-49 ans	53,0	6,7	40,3	27,2	7,1
50-54 ans	57,7	5,5	36,8	23,4	6,2
55-59 ans	60,9	5,3	33,9	21,4	5,9
60-64 ans	64,0	4,9	31,1	17,8	5,7
65-69 ans	65,5	5,2	29,3	18,6	5,7
70-74 ans	64,1	7,0	28,9	20,1	8,4
75-79 ans	60,8	11,0	28,2	23,2	11,9
80 ans et plus	58,9	17,1	24,0	29,1	18,2

Champ : électeurs inscrits en France métropolitaine.

Source : INSEE, enquête participation électorale 2007.

Des estimations portent ce poids à 40 % des votants en 2020, ce chiffre étant à peu près équivalent dans l'ensemble des pays d'Europe (Royaume-Uni/41, Pays-Bas/42, Italie et Danemark/44, etc.). Ces perspectives assurent aux plus de 60 ans un potentiel électoral croissant dans la plupart des pays développés.

<sup>91</sup> M. Jean-Philippe Viriot Durandal, *Le pouvoir gris - Sociologie des groupes de pression des retraités*, Collection Le Lien social, Presses universitaires de France, 2003

## Encadré 2 : Une illustration : les élections présidentielles américaines

Aux États-Unis, lors des présidentielles de 1996 84 % des seniors ont voté contre seulement 57 % des jeunes. En 2008, la mobilisation des 18-29 ans semble avoir profité au Président Obama.

Globalement, à cette élection, 66 % des électeurs de 18-29 ans ont voté pour le président élu et 52 % des 30-44 ans, 49 % des électeurs de 45-59 ans ont également choisi M. Obama et M. Mac Cain, et 51 % des électeurs de plus de 60 ans ont voté pour le candidat républicain contre 47 % pour le démocrate. Une forte mobilisation des jeunes en faveur du candidat élu a eu plus d'impact sur l'élection qu'un vote finalement moins tranché des seniors, dont le conservatisme mérite donc d'être relativisé.

Le lien des jeunes à la politique semble plus distendu et la perte de crédibilité des grandes institutions politiques, philosophiques, etc., risque de renforcer ce comportement quand, à l'inverse, les plus âgés considèrent le vote comme une manifestation de la citoyenneté, la logique du vote par devoir étant encore prégnante, notamment chez les plus âgés. Par ailleurs, les jeunes sont plus sensibles au caractère majeur d'une élection présidentielle et délaissent plus volontiers les autres élections. Paradoxalement c'est la faiblesse d'implication des jeunes qui favorise ce risque de « pouvoir gris ».

Face à cette évolution des chercheurs américains se sont risqués à des propositions qui si elles nous semblent invraisemblables, n'en sont pas moins symptomatiques des risques de ségrégation par l'âge posés à nos sociétés démocratiques. De la proposition du professeur Stewart de l'université de Californie de supprimer le droit de vote à 70 ans à des positions moins radicales qui suggèrent de pondérer le vote par tranches d'âge, apparaissent les dangers de ségrégation du corps électoral. Un tel comportement serait la porte ouverte à d'autres découpages, sexe, origine ethnique dans une forme de « démocratie de redressement ».

Ces propositions se fondent sur l'idée que le déséquilibre démographique annoncé serait nuisible au dynamisme économique et politique des sociétés modernes. Les retraités constitueraient une communauté d'intérêts dangereuse pour l'équilibre social.

## B - LE MYTHE DU POUVOIR GRIS

Toutes les études fines montrent que le vote des personnes âgées n'est pas homogène. Leurs suffrages restent assez partagés sur l'échiquier politique et bien d'autres facteurs que l'âge sont déterminants dans le comportement électoral.

Par exemple, si les 60-69 ans ont voté au premier tour de la présidentielle de 2007 à 41 % pour le candidat de l'UMP et les 45-59 ans à 26 %, les travaux du Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF)<sup>92</sup> conduits sur les législatives montrent bien qu'il faut nuancer une analyse du vote des seniors qui le décrirait comme naturellement « conservateur » : ainsi, contrairement aux autres classes d'âge, les plus de 65 ans déclarent à 50 % voter en fonction de la

<sup>92</sup> CEVIPOF ; *Le panel électoral français* ; ministère de l'Intérieur - enquête page 4 - été 2007.

personnalité du candidat dans leur circonscription, alors que les moins de 64 ans se déterminent très majoritairement en fonction de l'étiquette politique nationale.

Le vote en faveur d'un candidat de l'UMP au second tour des législatives augmente avec l'âge, mais la proportion est la même (55 %<sup>93</sup>), chez les 50-64 ans que chez les 65 ans ou plus.

Par ailleurs, les seniors font preuve d'un grand civisme puisqu'au même second tour, seulement 8 % des plus de 65 ans et 16 % des 50-64 ans n'ont pas voté, contre 49 % des 18-24 ans. Ces derniers semblent se satisfaire pour partie au moins du résultat, puisque la proportion d'entre eux qui estiment que la société française est bien représentée au sein de la nouvelle assemblée sont très nombreux (61 %), moins il est vrai que chez les plus de 65 ans (72 %).

L'appartenance à une famille ou à des collectifs, la situation socio-économique, la religion constituent les déterminants du vote. Le vote est souvent enraciné dans une histoire individuelle bien antérieure à la retraite. Le fait que le retraité intègre un groupe social qui bénéficie des politiques publiques de la vieillesse n'efface pas ses repères identitaires.

Les personnes âgées ne sont pas hermétiques aux soucis et aux problématiques des autres classes d'âge du fait de leur entourage familial. M. Vincent Drouin<sup>94</sup> note, au terme d'une étude sur les élections présidentielles de 1995 et 2002 et législatives de 1997, que les plus de 65 ans s'inquiètent en premier lieu, du chômage comme leurs cadets alors qu'ils ne sont plus directement concernés par l'évolution du marché de l'emploi. Ils y sont de fait confrontés à travers les préoccupations de leurs enfants et petits enfants et cette préoccupation prime sur des intérêts catégoriels de niveau de retraite par exemple.

La question de la sécurité souvent très importante pour cette tranche d'âge semble avoir joué un grand rôle dans les votes des élections de 2002 bien au-delà des générations âgées.

Comme le conclut M. Jean-Philippe Viriot Durandal : « *l'adéquation entre catégorie sociale retraité, intérêt matériel et préférence politique sur laquelle repose la peur d'un pouvoir gris, ne semble pas se fonder sur une perception rationnelle et scientifique du vote* ».

Une représentation culturelle bien ancrée associe conservatisme et vieillissement. Or le positionnement à droite des plus de 60 ans s'explique tant par des considérations de générations, d'histoire et de structuration sociologique de l'électorat que par un effet d'âge au sens strict. L'apparition des cohortes de baby-boomers plus favorables aux partis de gauche est de nature à modifier les comportements électoraux et les idées reçues. Cependant le concept de conservatisme, associé à une valeur politique de droite pourrait prendre un autre

---

<sup>93</sup> En pourcentage de suffrages exprimés.

<sup>94</sup> Vincent Drouin., *La force électorale des retraités : l'exemple français*, Cahiers de la Fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA), 2002.

sens. Ainsi, il est aujourd'hui difficile d'anticiper sur les comportements électoraux de cette génération.

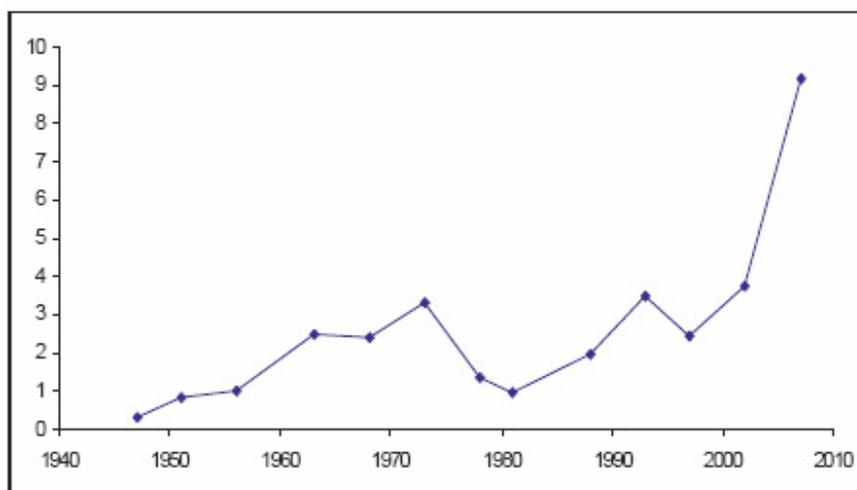
Dans ce débat, les propositions qui visent à minorer la voix ou le vote des personnes âgées renvoient consciemment ou non à des questions plus fondamentales sur les conditions de coexistence des générations d'âge différent dans une société politique démocratique. Ce sont des questions de droits de l'homme, de droit à la vie, de droit à la santé qui nous sont ainsi posées.

#### C - PLACE DES SENIORS DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

##### 1. La représentation en politique des seniors : quelques exemples parmi les mandats nationaux ou locaux

La plupart des élus au Parlement ou dans les collectivités territoriales sont des seniors. Cette situation s'explique d'une part par l'investissement important dans la sphère du travail pour nombre d'actifs et d'autre part par les difficultés de renouvellement pour ces mandats : les élus souhaitent conserver leurs sièges surtout quand ils sont retraités. Une étude de M. Louis Chauvel<sup>95</sup> souligne ainsi le vieillissement actuel de l'Assemblée, où les moins de 40 ans ont presque disparu, comme le montre le graphique suivant :

Graphique 15 : Nombre de députés de plus de 60 ans pour un député de moins de 40 ans



Source : Base Sycomore, Assemblée nationale.

<sup>95</sup> Louis Chauvel ; *L'âge de l'Assemblée (1946-2007), soixante ans de renouvellement du corps législatif : bientôt, la troisième génération* ; octobre 2007 ; [www.laviedesidees.fr](http://www.laviedesidees.fr).

Même les jeunes cinquantenaires sont marginalisés : « *les gagnants de ce mouvement sont les jeunes sexagénaires, de 60 à 64 ans, qui représentent 22,4 % de la nouvelle Assemblée<sup>96</sup>, contre 13,8 % en 2002 et 9,6 % en 1997 : un doublement en dix ans, bien au-delà du simple effet " naturel " du vieillissement du baby-boom. Le constat s'impose : les générations arrivées tôt en politique repartent tard, et celles qui attendent trop patiemment le renouvellement ne seront guère récompensées* ». 59 % des députés ont plus de 55 ans. 167 députés ont plus de 60 ans alors que les moins de 40 ans sont 23 contre plus de 100 en 1981. Les moins de 40 ans, dans un contexte il est vrai assez exceptionnel, représentaient près de 35 % de l'Assemblée de 1946 !

Le même auteur indique que c'est vers l'âge de 40 ans que l'on connaît le devenir politique d'une génération, comme « *celle de 1947 qui bénéficie précocement d'une succession anticipée, et qui se renforce au long de sa trajectoire, faute de relève ultérieure* », alors que « *les cohortes nées dans les années 1960 et 1970 semblent incapables de se faire une place dans un jeu trop verrouillé* ».

Le tableau ci-après livre une comparaison internationale très partielle du nombre de représentants de plus de 60 ans pour un représentant de moins de 40 ans dans les chambres basses de sept pays :

Tableau 18 : Nombre de représentants de plus de 60 ans pour un de 40 ans

Pays	Allemagne	Australie	France	Italie	Lettonie	Royaume-Uni	Suède
Nombre de représentants	0,78	0,44	9	2,66	0,59	3	0,44

Source : Recueils biographiques nationaux, Louis Chauvel.

Cette représentation élevée des plus de 60 ans parmi les élites politiques se confirme au Sénat : après le renouvellement de 2008, sur 343 sénateurs, 153 ont entre 61 et 70 ans, 45 ont entre 71 et 80 ans et deux ont plus de 80 ans. 58,3 % des sénateurs ont 61 ans ou plus. Au Conseil économique, social et environnemental 54 % des conseillers de la mandature 2004-2009 sont nés avant 1949.

À l'échelon municipal, on a pu parler, lors des élections de mars 2008, de « *papy-boom des maires* »<sup>97</sup>. Les moins de 40 ans passent de 5,30 % à 4,17 %, alors que les plus de 60 ans sont désormais 39,98 %, contre 28,5 % aux élections précédentes, en 2001. Les maires élus en 2008 sont décrits comme des jeunes retraités issus de la fonction publique installés en zone périurbaine, plutôt aisés, soucieux de s'impliquer dans la vie locale. Les données socioprofessionnelles confirment que les retraités sont de loin les plus nombreux - 32,33 %, contre 29,7 % des maires élus en 2001.

<sup>96</sup> Élu(e) en 2007.

<sup>97</sup> Xavier Ternisien ; « Article » ; paru dans *Le Monde*, 26 novembre 2008.

Cette implication dans la vie citoyenne locale n'est pas sans poser problème dans certains lieux. Les migrations résidentielles qui conduisent un certain nombre de retraités vers des communes rurales où ils ont une résidence secondaire qui devient leur résidence principale au moment de la retraite, créent des incompréhensions voire des conflits entre les « autochtones » et ces citoyens « étrangers », souvent citadins que les responsabilités professionnelles antérieures ont amené à conduire des projets et qui s'imposent dans un paysage local qui ne les comprend guère. Ces mêmes nouveaux citoyens retraités sont souvent les relais les plus actifs des phénomènes de contestation de type « NIMBY » qui se développent à l'occasion de l'implantation d'infrastructures industrielles, routières ou autres aménagements du territoire lourds et qui peuvent perturber un environnement dans lequel ils sont venus s'installer précisément pour retrouver le calme après la vie trépidante et bruyante de leur univers professionnel. Habités à fonctionner avec des réseaux, ils prennent le pouvoir dans ces associations de défense de citoyens ou de consommateurs au détriment des locaux cantonnés dans un rôle de soutien plus passif quand ce n'est de franche opposition.

## **2. Les instances consultatives spécifiques des seniors**

Comme décrit dans les paragraphes précédents, les seniors sont aussi très présents dans la sphère associative notamment dans celle à caractère solidaire ou d'action sociale. Ils revendiquent aussi leur place aux différents échelons de décision au niveau local. Au plus près de leur quotidien, ils sont très présents dans les comités de quartier mais trouvent leur place aussi dans les conseils municipaux d'ainés ou conseils de sages, ces instances consultatives instituées dans certaines collectivités locales pour donner la parole et entendre les souhaits de cette génération de citoyens. Au niveau des départements, la création des Comités départementaux des retraités et des personnes âgées (CODERPA) a notamment permis leur expression dans les politiques départementales de gérontologie.

Au niveau national, on rappellera tout d'abord l'existence du CNRPA, créé par le décret du 4 août 1982. Le CNRPA est une instance administrative consultative placée auprès du ministre chargé des personnes âgées et présidé par le ministre. Ce comité permet la participation des retraités et des personnes âgées à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de solidarité nationale les concernant.

Les associations siègent pour la moitié au sein de cette instance de trente-deux membres organisée en trois collèges. Les cinq commissions de travail portent sur les thèmes d'actualité : ressources des retraités, animation territoriale, prévention/convergence, place des retraités dans la société, réglementation.

Le CNRPA anime depuis sa création le réseau des CODERPA désormais placés auprès des conseils généraux par la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales. Grâce à ce réseau, le CNRPA a ainsi publié en 2007 les résultats d'une enquête sur la place et le rôle des retraités dans la cité.

Il remet au ministre chargé des personnes âgées, avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, un rapport sur les évolutions du rôle et de la place des retraités et des personnes âgées au sein de la société.

Au niveau départemental, les CODERPA sont des instances consultatives placées auprès des présidents de conseils généraux. La composition et les modalités de fonctionnement de ces instances, qui réunissent notamment des représentants des associations et organisations représentatives, sur le plan local, des retraités et personnes âgées, sont fixées par délibération du conseil général. Les membres du comité sont nommés par arrêté du président du conseil général. En janvier 2006, 76 conseils généraux avaient déjà mis en place leur propre CODERPA.

Lieux de dialogue, d'information, de réflexion et de proposition, ces organismes sont consultés sur les projets d'application territoriale des textes réglementaires concernant les personnes âgées, en matière de prévention, de soutien aux personnes en situation de handicap, en établissement et à domicile, de coordination gérontologique, de qualité des prises en charge etc.

Au-delà, ils peuvent débattre de leur propre initiative de toute question concernant les personnes âgées. Ils peuvent se voir confier, par le président du conseil général, toute mission au bénéfice des personnes âgées.

La mise en place des CODERPA par les conseils généraux a été très progressive : en juin 2006, une vingtaine de départements n'en n'avaient pas créés. Moins de 40 CODERPA disposaient d'une adresse de messagerie électronique.

Enfin, on évoquera ici le cas des conseils de « sages », « d'anciens », « d'ainés » : ce sont des conseils municipaux fonctionnant sur les mêmes principes que les conseils de quartiers. Il s'agit d'instances de réflexion et de propositions, dont les avis et les études sont destinés à éclairer les conseils municipaux sur les différents projets intéressant la commune.

Les conseils de sages, d'anciens ou d'ainés étant simplement consultatifs, les décisions relèvent toujours du ressort des élus au suffrage universel. Les sages, anciens ou aînés ne sont pas eux-mêmes forcément élus, ils peuvent être tirés au sort après avoir déposé leur candidature ou encore être choisis par cooptation. (conditions d'âge, de résidence, de non cumul avec certaines fonctions...). Généralement, ces conseils donnent leurs avis sur des dossiers que la municipalité leur soumet, y compris des dossiers d'intérêt général. Ils peuvent être à l'initiative de réflexions à mener et peuvent éventuellement collaborer avec d'autres structures (tels que les conseils de jeunes, les conseils de quartier, certaines associations...).

On en recense plus de 250, dans des villes comme Amiens, le Havre, Cherbourg, Meaux, Boulogne Billancourt, Troyes, Nancy, Mulhouse, Dijon, Belfort, Chartres, Tours, Clermont-Ferrand, Quimper, Angers, Saumur, La Rochelle, Niort, Périgueux, Toulouse, Grenoble, Saint-Etienne, Marseille, Avignon...

\*  
\*            \*

Si la question du pouvoir gris se pose, c'est qu'elle reflète une crainte diffuse d'un pouvoir qui du fait du nombre deviendrait néfaste pour l'avenir de notre société. Inconsciemment cette inquiétude se fonde sur une image négative du vieillissement entretenue à deux niveaux, d'une part en termes de coûts sociaux (dérives des comptes de la protection sociale) et d'autre part fondée sur le jeunisme ambiant qui valorise une norme unique « jeune, beau, dynamique ».

Les titres de la presse et des ouvrages récents sont éloquents : « Le casse du siècle » pour évoquer l'avenir des régimes de retraite, le « Papy crash », etc. Ces messages induisent chez les jeunes le sentiment qu'ils n'auront plus de protection collective au moment de leur retraite et qu'ils doivent s'assurer une protection individuelle.

## CHAPITRE III

### LES ENJEUX COLLECTIFS : UNE OPPORTUNITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

#### I - LES ENJEUX ÉCONOMIQUES DE LA TRANSITION TRAVAIL/RETRAITE

Les enjeux d'une transition réussie entre la vie active et la retraite ne sont pas seulement des enjeux individuels. Les déterminants des départs en retraite sont liés à la réglementation en vigueur dans chaque pays, à l'organisation du travail et aux conditions de la fin de vie professionnelle.

Ce chapitre n'a pas pour objet d'intervenir sur la réglementation en matière de retraite et notamment sur les critères d'âge de départ mais de définir dans quelle mesure une meilleure prise en compte de cette fin de vie professionnelle peut être un atout pour les entreprises ou les administrations, pour la société et pour les individus et peut permettre ainsi une entrée dans la retraite dans les meilleures conditions. Cette question est posée dans un contexte de faible taux d'emploi des seniors en France.

#### A - LE COÛT SOCIAL DES DÉPARTS PRÉCOCES

Avant d'aborder les conséquences des politiques de gestion de l'emploi, il convient d'apprécier la population qui nous intéresse. Quels sont les salariés qui souhaitent partir le plus tôt possible ? Qu'est-ce qui détermine véritablement les départs ?

##### 1. Les déterminants des départs en retraite précoces

L'aspiration à un départ précoce dépend de facteurs économiques mais aussi d'autres données. Les analyses que nous allons présenter ici sont issues de deux travaux : la combinaison des données quantitatives fournies par l'enquête *Share*, présentée plus haut et des indicateurs de droits à la retraite de l'OCDE, analysée et présentée par Didier Blanchet (INSEE) et Thierry Debrand<sup>98</sup> (IRDES) et une étude qualitative de la CNAV<sup>99</sup>.

<sup>98</sup> Didier Blanchet et Thierry Debrand ; *Souhaiter prendre sa retraite le plus tôt possible : santé, satisfaction au travail et facteurs monétaires* ; Économie et statistique, n° 403-404, 2007.

<sup>99</sup> La CNAV a réalisé une étude visant à cerner les motivations des assurés à liquider leur retraite le plus rapidement possible. Elle a mené en juillet 2007 une enquête qualitative auprès de cinquante assurés âgés de 55 à 65 ans venus déposer en agence un dossier de retraite ou demander des renseignements. Parallèlement, des entretiens individuels et en groupe ont été conduits. Cette enquête a été présentée lors de la réunion du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2008 organisée par le groupe d'études parlementaires sur la longévité, ordre du jour : « Les motivations de départ en retraite », présentation de Claudine Attias-Donfut.

De nombreuses études<sup>100</sup> ont été consacrées aux incitations monétaires ou financières découlant du mode de calcul des droits à la retraite. L'individu choisit de partir à l'âge où la perte de revenu courant ou actualisé qui découle du départ en retraite arrive au même point que le gain obtenu en termes de loisir ou d'inactivité.

Ces facteurs monétaires sont eux-mêmes d'une assez grande variété : ils incluent non seulement les droits propres de l'individu mais aussi le revenu du travail, le patrimoine dont dispose le ménage, les droits propres ou dérivés auxquels peut prétendre le conjoint ou encore les possibilités de cumul emploi-retraite après liquidation, ainsi que la fiscalité.

Ainsi l'on verra qu'un taux de remplacement élevé constitue souvent une incitation à partir plus tôt. Pour autant, la progressivité du barème en fonction de l'âge de départ joue également. Il convient toutefois de ne pas exagérer l'effet automatique de ces mesures incitatives de nature économique : l'enquête *Share* montre en effet que les mesures d'incitation à la poursuite d'activité (surcote<sup>101</sup>, cumul emploi-retraite, retraite progressive...) prises par le gouvernement en 2003 n'ont eu jusqu'à présent qu'un effet limité. Les incitations ne seraient pas, en France, suffisamment importantes pour changer les pratiques, ce qui n'est pas le cas, par exemple, de la Finlande dont le système de surcote est très incitatif, comme l'a expliqué Mme Guillemard lors de son audition.

Un autre facteur économique déterminant réside dans les craintes de réformes futures. Une enquête IPSOS<sup>102</sup> réalisée en 2008 illustre notre propos en montrant l'inquiétude des actifs pour leur retraite, en particulier quant au maintien de leur niveau de vie (27 % des personnes interrogées se disent très inquiètes, 10 % seulement font confiance au système actuel pour financer leur retraite et 59 % ont entamé une démarche d'épargne en vue de la retraite).

Que ce soit l'enquête *Share* ou celle de la CNAV, toutes deux mettent en exergue l'importance de la qualité des conditions de travail dans le choix du départ, et notamment de trois de ses aspects : l'environnement de travail, la nature du travail effectué ou encore l'organisation du travail.

---

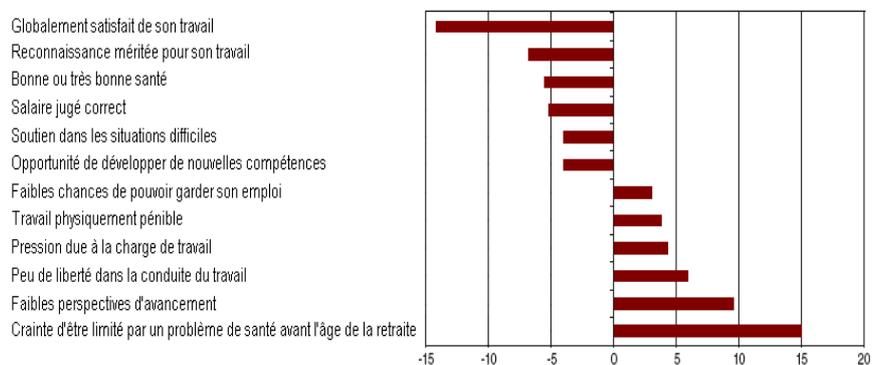
<sup>100</sup> Sur ce thème, lire J. Gruber et D.A. Wise (éds.), *Social security and retirement around the world*, NBER, University of Chicago Press, 1999 ; S. Blöndal et S. Scarpetta, « *The Retirement decision in OECD countries* », *OECD Economics department working papers*, 1998, n° 202 ; R. Duval, « *The retirement effects of old-ages pension and early retirement schemes in OECD countries* », *working paper*, OECD, n° 370, 2003 ; J.-O. Hairault, F. Langot, T. Sopraseuth, « *Les effets à rebours de l'âge de la retraite sur le taux d'emploi des seniors* », *Économie et Statistique*, n° 397, 2006.

<sup>101</sup> La surcote permet aux assurés de majorer leur pension sous condition de prolongation d'activité après 60 ans et au-delà de la durée d'assurance requise pour l'obtention du taux plein. En 2007, 55 600 nouveaux retraités ont bénéficié de la surcote soit 7,2 % de l'ensemble du flux de droit direct de l'année. Le montant mensuel de la surcote s'établit à 35,7 € pour une durée moyenne de six trimestres supplémentaires.

<sup>102</sup> Menée en 2008 pour l'Observatoire des retraites auprès d'un échantillon représentatif de 512 salariés de plus de 45 ans.

L'enquête quantitative internationale *Share* vient confirmer les conclusions de l'enquête CNAV. Être globalement satisfait de son travail fait baisser d'environ 14 points la probabilité de souhaiter prendre sa retraite « le plus tôt possible ». Les éléments du tableau ci-après résument les motivations du souhait de poursuivre ou de cesser son activité professionnelle.

Graphique 16 : Effet du jugement porté en Europe sur son travail et son état de santé sur la probabilité de vouloir partir en retraite au plus tôt



Lecture : se déclarer globalement satisfait de son travail fait baisser de 14,2 points la probabilité de vouloir partir en retraite au plus tôt. Tous les effets reportés sur ce graphique sont significatifs au seuil de 5 %, sauf pour la variable « faibles chances de pouvoir garder son emploi jusqu'à l'âge de la retraite ». Les effets sont estimés sur l'ensemble des dix pays couverts, avec contrôle des effets de l'âge, du genre, du pays et des caractéristiques de l'emploi.

Source : INSEE Première n° 1052, décembre 2005 - Enquête *Share*.

## 2. Le coût des politiques de gestion de l'emploi par l'âge

Le faible taux d'emploi des seniors en France (38,3 % contre 44,7 % pour la moyenne européenne en 2007) représente un coût très important. Un coût pour l'assurance chômage, avec, en 2006, plus de 400 000 dispensés de recherche d'emploi (soit 17 % du budget de l'UNEDIC) et des préretraités qui ont encore bénéficié à 39 000 personnes en 2006. De plus, 480 000 salariés entrent en invalidité chaque année dont 41 % ont plus de 55 ans.

Ce coût pour la collectivité ne concerne pas seulement les seniors en fin de carrière, il concerne également les nouveaux retraités. Beaucoup d'entre eux, dès le début de leur vie de retraités connaîtront des problèmes de santé, physique ou psychologique, liés à une rupture mal préparée avec le monde du travail<sup>103</sup>.

La retraite « couperet », celle qui fait passer du jour au lendemain d'une activité à temps plein à une oisiveté totale et définitive, est dénoncée depuis longtemps par la majorité des chercheurs. Un grand consensus existe également chez les psychosociologues : un retrait progressif de l'activité professionnelle

<sup>103</sup> Dominique Thierry ; *Entrée dans la retraite, nouveau départ ou mort sociale ?* Éditions Liaisons, 2006.

ménage des transitions, adapte des rythmes de vie, bref, constitue un idéal qui permet d'éviter la dépression que connaissent nombre de jeunes retraités, malgré leur souhait de départ de partir tôt.

Le coût social des accidents de santé qui parviennent dans les semaines ou les mois qui suivent le départ en retraite n'est évidemment pas mesurable même s'il y a consensus du corps médical sur le fait que ce passage brutal est souvent la cause d'accidents de santé. Bien que les risques soient difficilement identifiables, il ne fait nul doute qu'une politique d'amélioration des conditions de départs en retraite et d'amélioration des transitions constituerait une prévention précieuse.

#### B - LES CONSÉQUENCES DE LA GESTION DE L'EMPLOI PAR L'ÂGE

Mme Anne-Marie Guillemard, dans son ouvrage, *L'âge de l'emploi*<sup>104</sup>, nous montre que toutes les sociétés développées faisant face à l'expérience d'un vieillissement important de leur population active n'ont pas réagi de la même manière. Certains pays d'Europe continentale (Allemagne, Belgique, France...), au nom de la sauvegarde de l'emploi dans une période de fort chômage, ont encouragé les dispositifs de sortie anticipée du marché du travail pour les 55-64 ans à l'aide de multiples dispositifs publics. Ces pays connaissent aujourd'hui un taux d'emploi de seniors relativement bas.

Face à ce même phénomène, d'autres pays - les États-Unis, le Royaume-Uni, les pays scandinaves et le Japon - ont choisi de renforcer leurs politiques actives d'emploi en direction des plus âgés. Ces pays connaissent aujourd'hui le taux d'emploi des seniors le plus élevé des pays développés, les pays scandinaves étant les champions d'Europe en la matière (Suède : 70 %, Danemark (60,2 %), Finlande 52,7 %), comme cela a été rappelé plus haut.

Ces deux politiques ont donné naissance à des marchés du travail plus ou moins dynamiques et, surtout, concernant les seniors, ont participé à renforcer les mentalités sur la question de la retraite : fuite du travail, idéalisation de la retraite, sortie précoce de l'activité sans transition pour les uns ; meilleures fins de carrière, départ moins précoce et, *in fine*, un meilleur vécu de la retraite pour les autres.

En France, force est de constater que la gestion de l'emploi par l'âge n'a pas apporté les résultats escomptés : un faible taux d'emploi des seniors n'a pas créé mécaniquement une forte intégration des jeunes dans le marché du travail. Les chiffres montrent le contraire : les pays qui connaissent un fort taux d'emploi de leurs seniors - la Suède, le Royaume-Uni et le Danemark - sont également les meilleurs élèves d'Europe concernant le taux d'emploi des jeunes<sup>105</sup>.

<sup>104</sup> Anne-Marie Guillemard ; *L'âge de l'emploi. Les sociétés à l'épreuve du vieillissement*, Paris, Armand Colin, 2003.

<sup>105</sup> D'après Anne-Marie Guillemard dans *Sociétal n° 45*, le taux d'emploi des 16-19 ans au Danemark est de 60 %, chiffre à comparer à 24 % pour la moyenne européenne et à 12 % en France.

Selon de nombreux chercheurs, la gestion de l'emploi par l'âge aurait provoqué un effet négatif pour les jeunes et les seniors. Cette politique, loin d'inclure les jeunes actifs, a contribué à l'émergence d'une « culture de l'âge » qui ne considère comme véritablement productifs les seules personnes « ni trop jeunes ni trop âgées », entre 30 et 50 ans.

Enfin, pour ce qui nous concerne, cette « culture de la sortie précoce » qui s'est développée dans les pays d'Europe continentale est à la source de pratiques très discriminantes pour les seniors : en reléguant hors du marché du travail nombre d'entre eux, on a laissé penser que les seniors n'étaient pas « reclassables ». La conséquence aujourd'hui est que nombre d'employeurs hésitent à promouvoir ou à former leurs salariés de 40-45 ans.

La gestion de l'emploi par l'âge a donc, en France, créé les conditions pour que les seniors souhaitent durablement sortir de l'activité au plus tôt.

#### C - LES CONSÉQUENCES DE LA GESTION DES CARRIÈRES PAR L'ÂGE DANS LES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES EN ENTREPRISES

Une manière de sortir de la gestion de l'emploi par l'âge consiste à inventer des fonctions hors hiérarchie, tournées vers le conseil, le tutorat et la transmission de l'expérience, à rendre attractive la fin de carrière des seniors et leur permettre de choisir véritablement leur départ.

Cette idée répond à un second enjeu, économique cette fois-ci, car les années 2000 sont celles de la sortie massive du marché du travail des baby-boomers, une sortie qui aura pour conséquences la perte de nombreux savoir-faire qui ne connaîtront pas de transmission et, tout simplement, le manque de main d'œuvre qui risque de peser très fortement sur la croissance nationale.

M. Robert Rochefort, directeur du CREDOC, dans son ouvrage, *La retraite à 70 ans ?*<sup>106</sup>, insiste notamment sur la pénurie actuelle d'ingénieurs en France. Selon l'économiste, chaque année, 25 000 diplômés sortent des 250 écoles d'ingénieurs du territoire et ne suffisent pas à endiguer les flots massifs de départs en retraite qui vont toucher les milieux scientifiques. Plus largement, des enquêtes nationales confiées par l'UNEDIC au CREDOC aux printemps 2002 et 2003<sup>107</sup> montrent que 56 % des projets d'embauche formulés par les employeurs pour l'année 2003 se heurtent déjà à des difficultés de recrutement. Sur le million trois cent mille recrutements envisagés, 725 000 sont délicats à concrétiser.

La solution à ce problème ne réside pas uniquement dans le prolongement de l'activité des seniors, il réside aussi sans doute dans l'augmentation du solde migratoire et de la formation des migrants, dans l'augmentation de la main d'œuvre féminine, et surtout, dans le recrutement, à l'instar du Danemark par exemple, des jeunes plus tôt dans l'entreprise. Il s'agira, en conséquence, de

<sup>106</sup> Robert Rochefort ; *La retraite à 70 ans ?* ; Paris, Belin, 2004.

<sup>107</sup> in, Robert Rochefort, *La retraite à 70 ans ?*, Paris, Belin, 2004.

permettre à chacun de reprendre des études plusieurs fois dans la vie à temps partiel ou à temps plein en disposant de la rémunération préalablement épargnée. Il s'agira, en substance, de revoir radicalement notre manière de gérer l'emploi par l'âge.

Beaucoup d'entreprises verront des savoir-faire se perdre, faute de transmission. Sur ce sujet, un document de travail<sup>108</sup> du Centre d'études de l'emploi (CEE) est intéressant à maints égards. À travers des entretiens individuels et collectifs, cette étude nous apprend que les relations entre jeunes entrants et seniors ne sont, comme nous sommes souvent enclins à le croire, pas toujours conflictuelles et que ces coopérations se révèlent souvent productrices de sens et sources de gratifications pour les plus âgés, leur permettant de donner une cohérence globale à leur itinéraire, de valoriser leur expérience en la partageant avec d'autres et d'accéder à une reconnaissance sociale et symbolique qui vient compenser l'image parfois dévalorisante de leur situation d'anciens.

Ainsi la transmission représente un outil dont les entreprises pourraient se saisir pour dynamiser les fins de parcours, inciter les anciens à se maintenir dans l'emploi et relever le défi d'un éventuel allongement de la vie professionnelle en limitant les phénomènes de déprise.

Les organisations ont donc tout intérêt à s'inscrire de plus en plus dans une logique préventive et à promouvoir une véritable gestion de la diversité des âges.

## **II - DES REGARDS DIFFÉRENTS SUR LES CYCLES DE VIE ET LE TRAVAIL**

Face au vieillissement démographique, les sociétés réagissent différemment. Elles se trouvent confrontées à des réalités qui remettent en question des modèles économiques et sociaux élaborés dans l'Europe de la reconstruction. Les adaptations s'annoncent plus ou moins faciles suivant le statut social conféré aux différentes classes d'âge, en particulier aux seniors. À cet égard, la durée de carrière et le système de protection sociale (retraite, santé), intimement liés, revêtent une importance particulière.

### **A - À L'UNION EUROPÉENNE : AUTANT DE RÉALITÉS QUE DE PAYS**

La conviction de l'Union européenne est que nos sociétés vont devoir inventer des voies nouvelles pour mettre en valeur le potentiel de croissance que représentent les jeunes générations et les citoyens âgés et être obligées de repenser la place des seniors et les solidarités entre les générations.

---

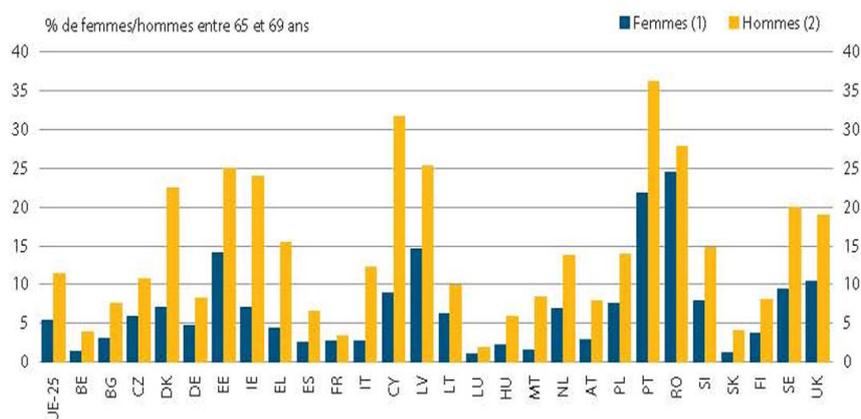
<sup>108</sup> Béatrice Delay ; *Les rapports entre les jeunes et les anciens dans les grandes entreprises. La responsabilité organisationnelle dans la construction de dynamiques intergénérationnelles coopératives* ; Document de travail n° 103, CEE, septembre 2008.

La Commission européenne prévoit que les seniors, au sens où elle entend (65-79 ans), vont voir leur nombre s'accroître fortement (+ 37,4 %) entre 2010 et 2030. Dans le Livre vert de 2005, elle écrit d'eux : « *Leur consommation s'oriente vers de nouveaux biens et services. Ils souhaitent aussi participer activement à la vie sociale : leur rôle est déjà considérable dans le secteur associatif. Ils pourront souhaiter poursuivre une activité professionnelle, ou combiner emploi à temps partiel et retraite, ce qui se développe aux États-Unis. Le taux d'activité des 55-74 ans est de 5,6 % dans l'Union (en 2003) contre 18,5 % aux USA* »<sup>109</sup>. De nouvelles frontières et transitions entre activité et inactivité se dessinent.

### 1. Le grand écart des taux d'emploi

L'âge officiel de la retraite diffère d'un pays de l'Union à l'autre (entre 60 et 65 ans dans la plupart d'entre eux), mais plus encore l'âge effectif de la cessation d'activité, comme cela a déjà été indiqué<sup>110</sup>. Dans la majorité des pays, peu de personnes occupent encore un emploi après l'âge officiel de la retraite : dans l'UE-25, seulement 5 % des femmes âgées de 65 à 69 ans occupaient un emploi en 2005 et à peine 11 % des hommes. Dans quelques pays pourtant, un nombre significatif de personnes continuent à travailler au-delà de 65 ans, la plupart d'entre elles dans le secteur agricole.

Graphique 17 : taux d'emploi des femmes et des hommes entre 65 et 69 ans, 2005



LU : 2004 ; UE-25 : estimations.

(1) BE, BG, EE, CY, LT, LU, MT, AT, SI, SK : données non fiables ;

(2) EE, LT, LU, MT, SI, SK : données non fiables.

Source : Eurostat, EFT.

<sup>109</sup> CCE, Op cit.

<sup>110</sup> Les chiffres cités infra sont ceux publiés par Eurostat en 2008.

La probabilité de voir des personnes âgées de 55 ans et plus occuper un emploi est fortement liée à leur niveau de scolarité, en particulier pour les femmes. Dans presque tous les États membres, l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes âgées de 55 à 59 ans est d'autant plus marqué que le niveau scolaire est modeste. Au niveau de l'Union des 25, il était de 11 points entre les femmes et les hommes ayant suivi un enseignement de troisième cycle est de 21 points pour celles et ceux n'ayant qu'un niveau scolaire de base. La même constatation peut être faite pour les seniors appartenant à la tranche d'âge suivante.

Eurostat relève par ailleurs que relativement peu de femmes et d'hommes ont des horaires de travail réduits au cours des années qui précèdent leur retraite, même si cette proportion augmente à partir de 55 ans. Le travail à temps partiel augmente à l'approche de la retraite, donc au basculement de la cinquantaine vers la soixantaine, et plus encore après l'âge officiel de la retraite. L'objectif européen fixé au Conseil de Stockholm des 23 et 24 mars 2001, qui est d'atteindre en 2010 un taux d'emploi de 50 % pour les personnes âgées de 55 à 64 ans, se heurte à une sérieuse difficulté : l'état de santé quelquefois fragile des « travailleurs vieillissants ».

## **2. Les effets des nouvelles organisations du travail sur la santé des seniors**

Une étude récente<sup>111</sup> s'est intéressée aux liens existant en Europe entre l'organisation du travail et la santé des seniors. Il ressort de ce travail que l'état de santé des seniors en emploi est lié aux facteurs suivants : « *Un niveau de pression ressentie peu élevé mais surtout un niveau de récompense reçue important sont associés à une bonne santé pour les hommes comme pour les femmes (...) les résultats relèvent enfin l'importance sur la santé du manque de soutien au travail et du sentiment d'insécurité vis-à-vis de l'emploi, quel que soit le sexe, ces deux facteurs sont notamment corrélés au risque de souffrir de dépression* »<sup>112</sup>. La sécurité de l'emploi est une source de stress particulièrement importante pour les seniors, leurs possibilités de retrouver un emploi, si jamais ils le perdent, étant faibles.

Tous les pays ne sont pas égaux face aux risques professionnels sur la santé. Non seulement les travailleurs du Nord de l'Europe se perçoivent plus souvent en bonne santé que ceux vivant dans le Sud<sup>113</sup>, mais encore les indicateurs de pénibilité du travail leur sont aussi favorables. Pour les auteurs de l'enquête « *trois groupes de pays sont identifiables. Les seniors vivants en Suède, Danemark, Pays-Bas et en Suisse déclarent avoir des conditions de*

<sup>111</sup> Thierry Debrand et Pascale Lengagne ; *Pénibilité au travail et santé des seniors en Europe* ; Économie statistique n° 403-404, 2007.

<sup>112</sup> Thierry Debrand et Pascale Lengagne, Op cit.

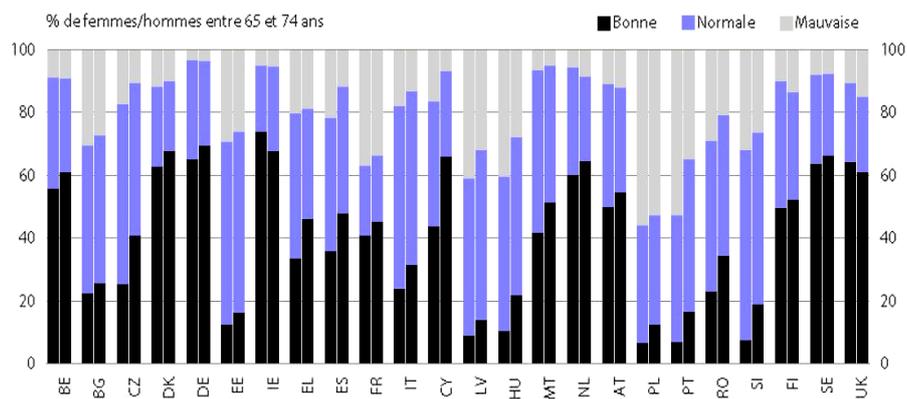
<sup>113</sup> Comme cette perception est démentie par les espérances de vie, des explications telles que des différences de niveau d'éducation, d'histoire, le système de protection sociale et de culture sont souvent avancées pour commenter ces différences.

*travail plus satisfaisantes au regard des indicateurs retenus. Les Italiens et les Grecs seraient les plus défavorisés, les autres pays se situant dans une position intermédiaire. »*

Toutes choses égales par ailleurs, recevoir une récompense forte (en termes de salaire, perspectives d'avancement et reconnaissance) est associé à un meilleur état de santé, quel que soit l'indicateur de santé considéré, le comportement des cadres malgré l'augmentation du stress au travail, venant corroborer cette analyse. Dans tous les cas, la situation des femmes est plus défavorable que celle des hommes : moins de latitude décisionnelle, de récompenses, confrontées plus souvent à l'insécurité de l'emploi et au manque de soutien au travail.

L'état de santé des seniors venant de quitter l'emploi ou s'appêtant à le faire diffère sensiblement entre la vieille Europe et les États ayant récemment rejoint l'Union. Les études menées au niveau de l'UE-25 entre 1996 et 2003 sur la perception qu'ont les Européens de leur propre santé font apparaître d'une part que parmi les personnes âgées de 65 à 74 ans moins de femmes que d'hommes s'estiment en bonne santé (Royaume-Uni et Irlande exceptés), d'autre part que cette auto-perception de l'état de santé est lié au niveau de prospérité du pays comme l'indique le graphique ci-après.

Graphique 18 : État de santé auto-estimée pour les femmes et les hommes entre 65 et 74 ans, 2004



Barre de gauche : femmes ; barre de droite : hommes.  
 LT, LU, SK : pas de données ; UK : les données sont pour l'Angleterre.  
 Source : Eurostat, Enquêtes sur la santé, 1996-2003.

## B - « ÉTHIQUE » DU TRAVAIL

**1. Une représentation culturelle française ?**

Le comportement par rapport au travail en fin de carrière professionnelle, pose la question de la représentation culturelle du travail dans les sociétés, ce que Mme Anne-Marie Guillemard appelle l'éthique du travail. En France, le développement du travail salarié, les droits acquis pour protéger la santé des vieux travailleurs puis le développement du chômage ont progressivement induit l'idée qu'à l'âge de la retraite, tout salarié rêve d'arrêter de travailler et de plus que c'est un devoir moral de laisser la place aux jeunes. Certains retraités avouent qu'ils auraient préféré continuer mais n'osent l'exprimer publiquement. Cette représentation culturelle se fonde sur notre histoire, sur les politiques publiques qui ont encouragé les départs anticipés.

La notion de travail assimilée et confondue à celle d'emploi renvoie à une ambivalence voire une contradiction. C'est un lieu de contraintes certes mais c'est aussi la forme dominante de socialisation, d'émancipation et donc de construction identitaire et pour nombre de personnes une source de plaisir dans l'exercice d'un métier valorisant. Quand le travail est contesté, ce n'est pas le travail en lui-même qui est remis en cause mais les conditions d'exercice de ce travail. Cette ambivalence - entre contrainte et reconnaissance sociale - a construit notre modèle français de représentation culturelle du travail.

**2. L'Europe du Nord face au travail des seniors**

Les expériences internationales ne peuvent pas être distinguées du contexte dans lequel elles ont été conduites. Elles ne sauraient donc être présentées comme des modèles transposables n'importe où. Elles fournissent simplement des éclairages qui sont autant de pistes de réflexion.

Le rapport au travail est différent d'un pays à l'autre. Mme Anne-Marie Guillemard relève par exemple que celui-ci est très différent du nôtre dans les pays scandinaves. Elle observe que « *L'éthique du travail y est beaucoup plus forte et bien plus encouragée par des dispositifs publics dans les pays nordiques que chez nous* »<sup>114</sup>.

Ainsi ont-ils abandonné les critères d'âges-seuils et les durées de cotisation standards, considérant que l'ancienne temporalité des parcours de vie distinguant l'âge de l'apprentissage et de la formation de celui de la vie active puis de la retraite a vécu. Ce brouillage des temporalités sociales qui va de pair avec un brouillage des transitions entre formation, vie professionnelle et inactivité naguère ordonnées, engendre une diversité de situations plus grande que par le passé, en particulier au moment de la sortie du travail. Pour répondre à cette temporalité flexible, les pays scandinaves offrent davantage de choix dans la manière dont on prend sa retraite et dans la façon d'organiser son temps de vie.

---

<sup>114</sup> Anne-Marie Guillemard, audition devant la section du cadre de vie, 5 novembre 2008.

S'employant depuis 1998 à faire remonter son taux d'emploi, la Finlande est aujourd'hui au-dessus de l'horizon européen. La réforme des retraites qu'elle a opérée a ouvert des possibilités de départ permettant à chacun d'exercer plus largement sa souveraineté sur le temps, la manière d'organiser sa vie. La solution finlandaise a consisté à abolir tout critère standard d'âge et de durée d'activité pour offrir des possibilités étendues de départ de 55 à 70 ans, assorties d'incitations. Des surcotes beaucoup plus incitatives que celles qui ont été mises en œuvre dans notre pays ont été instituées puisqu'elles tiennent compte de la durée de carrière et qu'elles fonctionnent à un âge qui peut être atteint par tous : on peut en bénéficier dès l'âge de 55 ans. Évitant les durées standards, cette politique supprime *ipso facto* les inégalités qu'elles engendrent en raison des parcours de vie flexible déjà évoqués et qui se multiplient. Tous les critères de la réforme ont été négociés avec les partenaires sociaux pendant cinq ans pour parvenir à un dispositif qui ne lèse personne. Les grandes lignes de la réforme ont été esquissées à la faveur d'un premier plan pour l'emploi des seniors mis en œuvre entre 1998 et 2002, date à laquelle ont commencé les discussions sur la réforme de la retraite, qui se sont achevées en 2008. Le consensus s'est donc patiemment construit sur une dizaine d'années.

Différents obstacles s'opposent à la mise en œuvre des critères de Lisbonne pour le travail des seniors, qui ne sont pas identiques dans tous les pays. Outre les réticences des intéressés eux-mêmes pour des raisons de santé ou de convenances personnelles, on peut citer celles des employeurs à recruter des personnes de plus de 50 ans - en France la moitié des employeurs se déclarent dans ce cas - mais aussi, paradoxalement, la faiblesse du système de prise en charge des personnes âgées dont la charge du coup pèse sur cette génération pivot. Ainsi, en Italie où les institutions sont peu nombreuses, ce sont les femmes qui pallient les défaillances : elles partent à la retraite à soixante ans avec une « prime de fécondité » pour s'occuper des personnes âgées, voire des enfants.

### **3. Les seniors aux États-Unis : du travail à la retraite et de la retraite au travail ?**

On a déjà indiqué que la durée d'activité dépend en grande partie du niveau de la protection sociale en matière de retraite et de soins du pays où l'on vit : plus elle est faible, plus on est incité à avoir une carrière longue ; en revanche, qu'elles soient satisfaisantes ne suffit pas à provoquer des cessations d'activité précoces, d'autres paramètres, culturels notamment, entrant en ligne de compte.

Les États-Unis font partie des pays où la valeur travail est affirmée avec force et où le travail est synonyme d'insertion. Les Américains ont donc tendance à exercer une activité professionnelle le plus longtemps possible. À ce puissant trait culturel s'ajoutent des arguments économiques. Certes, contrairement à une idée reçue, la retraite publique représente aux États-Unis un tiers du revenu précédent, à quoi s'ajoutent la retraite d'entreprise et la retraite par capitalisation éventuellement constitué par la personne. Cette retraite de l'État est deux fois plus élevée qu'en Angleterre où elle ne représente que 16 %

du revenu précédent du retraité. Cependant, lorsque les retraites d'entreprise et les retraites privées s'effondrent suite à une mauvaise gestion des fonds de pension ou à une crise plus générale, les pensionnés qui ne disposent plus que de cette retraite d'État se retrouvent au seuil de la misère. On assiste alors, comme c'est le cas actuellement, à une reprise du travail de personnes en retraite depuis plusieurs années.

Très différent du nôtre, le modèle social américain s'est construit sur un État faible et une société civile puissante organisée en groupes de pression. Les seniors ont le leur : l'*American Association of Retired Persons* (AARP) évoquée plus haut, qui est devenue le principal lobby américain. En capacité de peser sur les élections dans la mesure où les seniors votent davantage que leurs cadets, l'AARP est un interlocuteur du pouvoir fédéral, capable par exemple de négocier des accords sur la couverture santé des seniors. Aux États-Unis, on est ailleurs senior à partir du moment où l'on reçoit l'invitation à adhérer à cette association américaine des retraités, qui regroupe quarante millions d'adhérents, c'est-à-dire la moitié de la classe d'âge. Dans un souci d'efficacité, l'AARP cherche en effet à agréger le maximum de personnes grâce à une adhésion peu coûteuse. Elle commercialise en outre des produits et services et emploie plus de 200 000 personnes aux États-Unis. Aujourd'hui le produit des adhésions ajouté à celui de ses activités marchandes (assurances, produits d'épargne, voyages...) représente un budget d'un milliard d'euros environ. Elle est donc en position de faire pression tant sur les entreprises que sur les différents pouvoirs politiques locaux ou fédéraux pour faire valoir les intérêts de ses adhérents. Elle assure en outre une structuration sociale forte qui permet d'apporter des solidarités au niveau local sur l'ensemble du territoire.

#### **4. Le Japon aux prises avec ses seniors**

Comme cela a été souligné dans le titre I, la singularité du Japon par rapport aux autres pays industrialisés de longue date réside dans sa démographie. Les plus de 60 ans y représentent déjà 30 % de la population (environ 20 % en France) et les jeunes de moins de 14 ans 15 % (environ 20 % en France). On enregistre depuis 2001 une réduction de l'offre de travail. Le nombre d'actifs devrait ainsi passer de 67 millions en 2000 un à 63 millions en 2025. Par surcroît, « *Au cours des trente dernières années, le taux global d'activité a diminué sensiblement en raison de la tendance à quitter plutôt le marché du travail, particulièrement pour les hommes.* »<sup>115</sup> Cette constatation tempère quelque peu le discours traditionnel sur le choix que feraient les Japonais de quitter leur travail le plus tard possible, non pour des raisons financières, mais pour leur propre bien-être et celui de la société. Cela ne contredit pas pour autant l'image qu'ils souhaitent donner d'eux-mêmes à leur entourage, de gens qui contribuent encore à la vie économique et sociale de la société et qui participent

---

<sup>115</sup> Jacques Véron, Op cit.

pleinement de la vie de la cité. Les retraités sont d'ailleurs très nombreux à s'engager dans des activités associatives en qualité de bénévoles.

Il reste cependant qu'environ 70 % des individus âgés de 60 à 64 ans sont encore en activité contre 35 % dans l'Union européenne, avec un âge médian de sortie du marché du travail postérieur à 65 ans (l'âge effectif de la retraite dans l'UE-25 en 2005 était de 61 ans pour les hommes et de 59 ans pour les femmes). Désormais, le Japon entend maintenir un maximum de seniors au travail pour limiter le nombre de retraités, assurer la transmission des savoirs et ainsi limiter l'immigration.

Sur le premier point, il convient de distinguer la situation des travailleurs qui ont effectué l'essentiel sinon l'intégralité de leur carrière dans la même entreprise, des travailleurs qui occupaient des emplois précaires (un tiers de la population environ) et dont la retraite est très modeste. Ces retraités sont souvent contraints d'occuper de petits emplois pour survivre. Mme Anne-Marie Guillemard estime cependant qu'une réforme « *relativement importante a permis aux Japonais d'avoir des retraites décentes et [que] s'ils cumulent emploi et retraite de façon importante en comparaison de la situation européenne, ils ne le font pas pour des questions purement financières* »<sup>116</sup>. Il arrive néanmoins que des cadres de la Fonction publique poursuivent une activité dans le secteur privé après leur retraite pour subvenir aux besoins d'un enfant à charge ou améliorer leurs conditions d'existence comme l'indique M. Jean-Yves Ruaux<sup>117</sup>.

Sur le second point, on notera que le Japon comptait un peu plus de deux millions d'étrangers en 2006 - près de 60 % sont Coréens ou Chinois - et que si le gouvernement envisage de mettre en œuvre une politique d'immigration moins restrictive que celle actuellement en vigueur, un recours massif à l'immigration semble exclu.

Pour faire face au bouleversement de la structure par âge de la population, le Japon s'oriente donc vers le maintien des seniors au travail et la robotisation de la société, le pays étant particulièrement en pointe en matière de domotique.

---

<sup>116</sup> Anne-Marie Guillemard, Op cit.

<sup>117</sup> *Ibid.*



## CHAPITRE IV

### LES IMPLICATIONS TERRITORIALES DE LA MONTÉE EN PUISSANCE DES SENIORS

Qu'ils soient sédentaires ou mobiles, les seniors puis les personnes âgées posent aux responsables des collectivités locales des problèmes complexes et financièrement délicats à résoudre en termes d'aménagement de l'espace public. Les seniors représentent cependant une richesse pour les territoires, qu'il serait imprudent de sous-estimer.

#### I - LA PRISE EN COMPTE DE LA « SÉNIORITÉ » DANS LES POLITIQUES LOCALES STRUCTURANTES

On rappellera que notre assemblée a consacré des développements à ces problématiques dans un avis récent présenté par M. Michel Coquillion en septembre 2007 et intitulé *Impact de l'allongement de la durée de vie sur le système d'aides et de soins*.

##### A - UNE CITÉ POUR TOUS LES ÂGES

Autour d'un cœur historique ancien et resserré, la ville s'est agrandie par vagues. Les Trente glorieuses ont ajouté à la ville centre, une enceinte de grands ensembles puis une vague pavillonnaire de lotissements d'abord denses et bien équipés qui s'étale maintenant dans la campagne environnante jusqu'à 50 kms autour du cœur de la ville et même plus autour de Paris. Ces quartiers nouveaux, grands ensembles de logements collectifs ou lotissements de résidences individuelles construits en périphérie ont matérialisé la ségrégation sociale. Parallèlement, autour des années 1960, les voies et transports en commun ont structuré les villes modernes surtout dans un souci de rapidité de déplacement et d'optimisation des infrastructures. C'est globalement aujourd'hui la géographie de toutes les grandes métropoles et villes moyennes en France. Comme l'a rappelé le récent rapport de notre assemblée *Réunifier et réconcilier la ville, constat et propositions*, « à l'aube de la décennie soixante-dix, apparaît une nouvelle réalité urbaine, en rupture avec "l'enchantement" des grands ensembles... L'achèvement des " Trente glorieuses " et l'entrée dans une longue période de crise vont bouleverser le paysage social, économique et urbain. »<sup>118</sup> Les fondements de la politique de la ville sont posés très tôt, dès le rapport de M. Hubert Dubedout en 1982 « qui voici vingt-cinq ans avait, en termes simples, pratiquement tout dit »<sup>119</sup>. Les problèmes d'exclusion, d'isolement de certains

---

<sup>118</sup> Gérard Le Gall ; *Réunifier et réconcilier la ville, constat et propositions* ; avis du Conseil économique et social, janvier 2008.

<sup>119</sup> *Ibid.*

quartiers, les violences qu'ils engendrent, ont conduit progressivement les élus à repenser l'urbanisation. La création de l'ANRU en 2003 a permis, en raison des moyens dont elle dispose, d'amplifier l'action en faveur du réaménagement urbain des quartiers. Les collectivités territoriales affichent leur volonté de mettre en œuvre des politiques qui favorisent le lien social, la mixité générationnelle et le « bien vivre pour tous » dans la ville avec plus ou moins de réussite.

La ville au sens étymologique est d'abord une concentration d'habitats donc un ensemble de logements reliés par des espaces publics et où s'ajoutent naturellement des services.

Favoriser la mixité générationnelle, nécessite de construire les conditions d'une mixité fonctionnelle entre les différents services et lieux d'activité économique et d'une mixité sociale entre les différentes classes sociales qui habitent la ville. M. Michel Bille, sociologue à Poitiers affirme « *l'intergénérationnel ne consiste pas à organiser des rencontres formelles à date et heure dites entre l'école maternelle et la maison de retraite mais bien plutôt à concevoir l'espace social de telle sorte que des rencontres " naturelles " voire inévitables puissent se produire* ».

### **1. Penser l'espace public**

La première exigence concerne l'espace public. Mme Ariella Masboungi insiste sur la qualité du travail sur les espaces publics. Il doit conduire à une réflexion sur les fortes hétérogénéités qui s'y côtoient et tendre à leur permettre d'y cohabiter harmonieusement.

Au contraire des logiques sectorielles qui créent la séparation, des successions d'enclos qui deviennent des enclaves tels les parkings, les voies privatives etc. Mme Ariella Masboungi parle de « ville passante » : ouvrir des espaces publics, penser les transports en commun et leurs réseaux comme des traits d'union qui concourent à la transformation du paysage qu'ils traversent. Dans une telle ville, la place de l'automobile est règlementée et progressivement réduite permettant le déplacement à pied entre différents lieux sans prendre de risques en traversant des voies rapides.

Dans le même sens, un avis de 2007 du Conseil économique et social de Bretagne<sup>120</sup> souligne l'importance d'un habitat « *inclusif, évolutif et durable* » : « *l'habitat doit être pensé de manière inclusive, c'est-à-dire que son organisation générale doit favoriser les conditions d'une inclusion citoyenne et sociale, d'un vivre ensemble à tout âge à l'opposé d'une logique de relégation de la vieillesse ou de ségrégation socio-spatiale et générationnelle* ».

---

<sup>120</sup> Nicole François et Bernard Pivette ; *Bien vieillir en Bretagne* ; Avis 2007-6 du Conseil économique et social régional de Bretagne, octobre 2007.

Le laboratoire interdisciplinaire Solidarités, sociétés et territoires de l'université de Toulouse a mené pendant deux ans une étude comparative entre trois villes d'Europe, Hanovre, Saragosse et Toulouse et a étudié la place laissée ou offerte aux personnes vieillissantes dans les espaces publics montrant l'importance des acteurs locaux à leur donner « droit de cité » au milieu de toutes les autres générations qui occupent l'espace. Cette étude montre qu'outre Pyrénées, les ruptures entre générations dans l'espace public urbain, sur les trottoirs par exemple sont moins marquées qu'en France ; les personnes âgées y sont plus visibles.

De multiples exemples en France ou en Europe donnent aujourd'hui à voir ce que peut être un lieu ouvert qui permet de « marier les âges de la ville » : c'est la magnifique réalisation du miroir d'eau sur les quais à Bordeaux ou de la place des terreaux à Lyon. C'est aussi dans le cadre de la réhabilitation de l'île de Nantes, l'aménagement spectaculaire des anciens chantiers navals dont la structure a été maintenue. Les immenses photos de départ de bateaux et d'ouvriers au travail offrent aux générations d'ainés la possibilité de dire, de raconter leur vécu et le passé industriel du lieu. L'attention portée dans l'aménagement à un espace qui fait place à la mémoire sans nostalgie, devenu par la magie des créateurs, lieu de loisirs, de rencontre, permet à tous, enfants, adultes nantais ou touristes, aînés, de trouver des occasions d'échanges, de découvertes et de rêve.

De telles réalisations qui animent aujourd'hui les centres villes favorisent les rencontres et créent les conditions d'une mixité générationnelle naturelle, chacun y trouvant un attrait, le jeu, la rencontre ou la mémoire d'un lieu.

La place de l'eau dans une ville quand elle est présente, aménagée pour être accessible, apporte avec des espaces verts et des espaces de tranquillité, tous les ingrédients d'un vivre ensemble apaisé.

Ces réalisations sont d'abord aujourd'hui objet d'image pour les villes. Elles sont lieux de rencontre dominical et l'impact positif en termes de mixité sociale et générationnelle est limité par leur aspect exceptionnel et leur localisation dans les centres villes.

Les associer à une politique de transports en commun qui favorisent la circulation entre tous les quartiers, les développer dans les quartiers périphériques sont les conditions nécessaires à une mixité sociologique et générationnelle favorisée par ailleurs par une offre de logement diversifiée.

Une approche urbanistique dynamisant l'espace public dans tous les quartiers répond à la nécessité de penser une ville qui permette à tous les âges, à toutes les générations de se côtoyer, de « s'approprier » dans cet espace public et ainsi de se respecter aux antipodes de certaines villes américaines qui ont laissé s'installer des quartiers totalement fermés, *sun cities* ou condominiums et autres lieux de ségrégation.

À cette ville passante doivent être associées les conditions de réalisation d'une « ville durable » dont notre assemblée, devançant le Grenelle de l'environnement, a souhaité à plusieurs reprises dans ses travaux la réalisation. Ainsi, dans l'avis *Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie*<sup>121</sup>, le Conseil économique, social et environnemental rappelait que « le concept de développement durable remet en cause les pratiques les plus usuelles de construction, gaspilleuses en énergie, en espaces et paysages, coûteuses en maintenance et peu favorables au lien social » et appelait « à une réflexion préalable s'inscrivant dans un souci d'aménagement du territoire ».

## 2. Mixité résidentielle : des contre-exemples

Le sentiment d'insécurité, la culture du jeunisme et son corollaire le rejet de la vieillesse, la tendance aux communautarismes divers pourrait conduire à une ségrégation progressive, « une discrimination même prétendument favorable à ceux qui en font l'objet : les jeunes avec les jeunes, les vieux avec les vieux et surtout les très vieux avec les très vieux » comme le dénonce M. Michel Billé, sociologue à Poitiers<sup>122</sup>.

La question de la mixité sociale est posée à notre société : faut-il ségréguer ou intégrer ? Faut-il sérier ou mélanger ?

Nous avons déjà mentionné les cités fermées et quasi autonomes qui ont vu le jour aux États-Unis - *Llewellyn Park* (New-Jersey), premier lotissement périurbain aux États-Unis comprenant des équipements collectifs fut enclos en 1854. Elles peuvent aujourd'hui regrouper plusieurs milliers d'habitants et se sont particulièrement développées à partir des années 1990, en s'étendant aux classes moyennes, créant ainsi des niches commerciales plus rentables que les *sun cities* des plus aisés qui ont été les premières à prospérer. En effet, « même si les premières incarnations d'après-guerre visaient généralement des clients de retraités fortunés qui voulaient s'offrir une vie dans les climats plus cléments de Californie, du Texas, de l'Arizona et de la Floride »<sup>123</sup>, toutes les *gated communities* ne sont pas peuplées de seniors et tous les seniors ne vivent pas dans des cités fermées. Ces structures demeurent néanmoins nombreuses : il en existait 205 000 en 1999, 42 millions d'Américains vivant ainsi sous un gouvernement privé local<sup>124</sup>.

Où qu'elles soient situées, y compris en dehors des États-Unis, les communautés privées reposent toutes sur les mêmes principes : la privatisation d'un espace public, la sécurisation de cet espace et des habitations qui s'y

<sup>121</sup> Cécile Felzines ; *Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie* ; Les éditions des Journaux officiels. Rapport et avis du Conseil économique et social, décembre 2005.

<sup>122</sup> in *Habitat social et vieillissement* ; Ouvrage rédigé sous la direction de M. Serge Guérin, La Documentation française, 2008.

<sup>123</sup> Olivier Lamalice ; *Communautés privées, communautés clôturées : la dimension sécuritaire du phénomène des gated communities* ; ministère de la Sécurité publique du Québec, Direction de la planification et des politiques, 2007.

<sup>124</sup> Chris Webster ; *Gated cities of tomorrow* ; *Town planning review*, Vol.72, n° 2, 2001.

trouvent par une enclosure, l'entre soi social et la gouvernance territoriale privée. Elles ont pour effet principal de produire de la différenciation socio-spatiale et, ce faisant, d'accentuer la ségrégation locale.

Ces lotissements très homogènes morphologiquement et socialement constituent des enclaves territoriales qui se construisent en fonction d'intérêts particuliers. Ceux-ci qui s'expriment au travers d'une micro démocratie locale établie sur une base contractuelle.

Certaines *gated communities* aux USA ont fait sécession avec leurs municipalités, en créant leur propre ville privée afin de fournir les meilleurs services publics à leurs résidents. Cette vision de la vie sociale est en effet sous-tendue par le développement d'un idéal communautaire et une privatisation des services publics du type usagers-payeur qui génère un repli identitaire et une fracture de la solidarité.

Ces ghettos d'âge qui connaissent quelques exemples ailleurs dans le monde Singapour, Johannesburg, Nairobi et même Sao Polo. La France n'a pas échappé à cette tendance. De récents travaux de géographie sociale ont mis l'accent sur l'importance que prennent les programmes résidentiels clôturés commercialisés en France, en particulier sous l'effet de stratégies actives de promoteurs - c'était déjà le cas aux États-Unis au XIX<sup>e</sup> siècle -, exploitant dans le domaine de l'immobilier l'aspiration à la sécurité.

Selon la carte des programmes résidentiels clôturés en France par aire ou unité urbaine dressée en 2002, ceux-ci sont particulièrement nombreux dans le Sud de Paris et de Toulouse<sup>125</sup>. Ces espaces résidentiels protégés ne revêtent pas toutes les caractéristiques des *gated cities*, en particulier au regard de leur autonomie de fonctionnement. Il convient cependant de veiller à ce que les politiques publiques continuent de promouvoir une forme d'organisation ouverte de la ville, favorable à la mixité sociale et générationnelle.

### 3. Mixité résidentielle : de bonnes pratiques

Le comportement résidentiel est lié à des choix individuels de vie, contraint souvent par des questions de revenus ou de localisation d'emploi mais peut aussi être influencé par des politiques territoriales de mixité sociale clairement affichées et par une offre de logements attractive.

Pour que la génération des seniors, nombreuse et avide d'indépendance et de liberté dans ses nouveaux modes de vie au moment de la retraite, ne s'enferme pas dans une conception ghettoïsante, il faut que la gestion de l'espace public et privé l'incite à intégrer cette dimension sociale aussi dans les choix de logement et de lieux de vie. « *L'intergénération, ça ne se décrète pas, ça se vit* » dit Pierre-Henri Daure, directeur de la Fédération dijonnaise des œuvres de

---

<sup>125</sup> Voir Gérald Billard, Jacques Chevalier, François Madoré, *Ville fermée, ville surveillée. La sécurisation des espaces résidentiels en France et en Amérique du Nord*, Presses universitaires de Rennes, 2005.

soutien à domicile (FEDOSAD), pilier de la résidence « générations » à Saint Apollinaire.

L'expérience conduite dans cette petite ville de Bourgogne, par la volonté des élus, propose dans un même espace des logements sociaux attribués outre les critères de revenus, sur des critères d'âge afin de favoriser la mixité générationnelle. Installée au cœur d'un quartier résidentiel plus vaste, le Val Sully, cette résidence « Générations » est un site conçu pour favoriser les rencontres entre les jeunes parents et les aînés. Trois acteurs se sont engagés dans ce projet, l'OPAC, la municipalité et l'association de services à domicile la FEDOSAD. Au-delà du partenariat de conception et de construction, ces trois acteurs se sont engagés à faire vivre « l'intergénération » par un programme d'animation permanente coordonnée par une personne rémunérée à cet effet. La commission d'attribution s'attache à maintenir l'équilibre entre les générations présentes. Les logements ont été volontairement dimensionnés « petits » pour inciter les jeunes parents à déménager lorsque la famille s'agrandit. Ce choix crée le mouvement et après quelques années d'expérience, semble permettre de diffuser au-delà de l'expérience de la résidence, sa philosophie intergénérationnelle matérialisée dans une charte qui s'intitule « Bonjour voisin ! »

D'autres expériences innovantes voient le jour en France, en Belgique. Autant que les réalisations, c'est leur valeur symbole dans une ville qui peut permettre de faire bouger les représentations et modifier les comportements. D'autres exemples de recomposition de quartiers pour garder l'habitat en ville ou de redensification de cœurs de villages autour d'une métropole pensée dans un projet d'ensemble comme à Rennes, incitent les habitants à imaginer un futur différent, à sortir des représentations construites autour des lotissements de parcelles closes encourageant l'individualisme et l'enfermement.

Ainsi la métropole de Rennes sur le site de La Courrouze a affirmé la volonté de « *construire une ville où la mixité favorise le brassage des populations grâce à une programmation de construction et de réhabilitation diversifiée* ». La mixité sociale passe par le respect de règles définies localement qui prévoit 50 % de logements aidés dont 25 % de locatif social. À la diversité sociale s'ajoute la diversité des formes urbaines et des habitats. Les différents types de logement sont proposés, du logement collectif et intermédiaire à l'individuel dense (maison de ville groupées) mais pas de logement pavillonnaire dévoreur d'espace. Outre des commerces de proximité, le site accueille aussi un parc d'activités tertiaires. La réflexion sur la desserte en transports en commun s'est associée à celle des liaisons douces (vélos, piétons) et aux liaisons inter quartiers. L'atmosphère paysagère qui se dégageait à l'origine du site a conduit à préserver une coulée verte comme véritable colonne vertébrale de l'ensemble. L'ensemble s'inscrit dans un souci de développement durable avec une consommation économe du foncier et un traitement optimisé des déchets, des eaux pluviales, des nuisances sonores et une gestion de l'énergie maîtrisée. La

mixité des formes urbaines et des fonctions ainsi programmée est de nature à favoriser la mixité sociale et la mixité générationnelle.

La ville de Saintes a conduit la réhabilitation d'un faubourg dans le même esprit en reconstituant à partir d'un foncier très parcellisé, une circulation et des espaces publics qui redonnent vie à un quartier vieillissant.

Trouver dans chaque lieu, dans chaque quartier le bon équilibre entre le logement, les services, des équipements moteurs pour l'économie et l'emploi et des possibilités de déplacement offrent les conditions de « bien habiter la ville » dans son ensemble et créer naturellement les conditions d'une intergénération réussie. La réalisation d'une telle politique se heurte plus souvent à des contraintes règlementaires (celles du cahier des charges des lotissements par exemple), des normes de construction, à l'épuisement du Coefficient d'occupation du sol (COS), aux interdictions multiples et diverses ou à des habitudes ancestrales qu'à des problèmes de financement. Plus que de lourds projets urbanistiques, c'est une nouvelle approche de la ville qu'il faut valoriser.

## B - DÉPLACEMENTS ET MODES DE TRANSPORTS.

### 1. Les cultures de la mobilité

Si l'on observe le mode de déplacement usuel dans différents pays du monde, on constate d'importantes différences qui relèvent d'effets culturels et de politiques publiques qui les ont créés ou encouragés.

Aux États-Unis, la culture de la voiture individuelle s'est développée alors que l'urbanisation se souciait peu des déplacements piétonniers ou à vélo. Aujourd'hui seuls 8 % des déplacements des plus de 65 ans se font à pied ou à bicyclette. Les grandes villes américaines dans un souci de santé publique : lutte contre l'obésité, tentent de développer la pratique de la marche à pied mais les comportements de déplacement ancrés dans les habitudes sont difficiles à faire évoluer. À l'opposé, cette pratique de déplacement à pied ou à vélo concerne 55 % des allemands et 48 % des néerlandais. La France se situe dans une moyenne intermédiaire avec une différence entre les zones rurales et les pôles urbains.

En France comme en Europe, on mesure à quel point les questions d'environnement et de santé publique vont imposer de maintenir ou d'améliorer ces cultures de la mobilité.

L'importance des habitudes de déplacement acquises pendant la période de vie active, influence fortement le comportement des seniors lorsqu'ils prennent leur retraite. On ne bouleverse pas ses pratiques brusquement en vieillissant.

Les cadres, grands voyageurs, ceux que M. Éric Le Breton dans son ouvrage *Domicile-travail, les salariés à bout de souffle*<sup>126</sup> appelle les « sherpas de l'entreprise » ou ceux qu'ils nomment « les navetteurs », grands utilisateurs

---

<sup>126</sup> Éditions Les carnets de l'info, 2008.

de leur véhicule individuel entre leur domicile et leur travail, continueront à se déplacer ainsi pendant de nombreuses années après leur retraite si des politiques publiques incitatives ne les invitent pas à modifier leur comportement. Or dans les questions de réchauffement climatiques, la part d'émission de gaz à effets de serre provient essentiellement du transport. Ce seront donc des acteurs importants dans l'amélioration de nos comportements collectifs qu'il est important de « conscientiser ».

À l'opposé M. Éric Le Breton évoque ceux qu'ils qualifient de « précaires mobiles » ou d' « insulaires », ces actifs pour lesquels les déplacements sont contraints ou restreints par des raisons financières. Leur mobilité est alors réduite à l'obligation d'aller travailler ou pire réduite au quartier pour ceux qui n'ont pas d'emploi. À l'âge de la retraite l'horizon de déplacement de ces seniors risquent de se réduire. À l'image de l'exclusion des jeunes des « quartiers », l'importance des politiques de déplacement urbain conçues par les collectivités territoriales devra aussi prendre en compte l'enfermement que peut représenter le vieillissement lorsque les ressources financières obligent à limiter les déplacements. Un phénomène similaire concerne les personnes vieillissant dans les communes rurales isolées. Leur permettre de conserver une certaine mobilité nécessitera d'inventer de nouvelles formes d'entraide.

## **2. Les transports en commun**

Au-delà de l'obligation de réduire les déplacements par mode individuel pour des raisons environnementales, si la culture de l'utilisation du véhicule individuel est maintenue, le vieillissement s'accompagnera alors progressivement de ce que les sociologues nomment « *la déprise de l'espace urbain* » dont le rythme sera devenu trop rapide et trop dense. Les transports en commun comme moyen de déplacement usuel doivent donc être largement développés pour les seniors comme pour tous les catégories de population. Toutes les grandes agglomérations s'y emploient. Au-delà du maillage des quartiers qui relève d'arbitrages complexes pour les élus, deux autres approches peuvent améliorer le taux d'utilisation des transports en commun pour les seniors.

Toutes les collectivités territoriales sont confrontées aux charges financières lourdes représentées par le financement public de ce mode de transport. Pourtant dès l'origine, la plupart ont instauré la gratuité pour les personnes âgées de plus de soixante ou soixante-cinq ans. Ces choix correspondaient alors à la faiblesse des revenus de ces générations souvent peu solvables. Comme il est évoqué précédemment aujourd'hui ces mêmes générations sont souvent plus riches que la moyenne des actifs habitant l'agglomération. Les municipalités sont alors devant des choix cornéliens : remise en cause d'avantages acquis coûteux en termes électoral, équité sociale, encouragement à l'utilisation de ce mode de transport... Ce « privilège » n'est-il pas pourtant un élément attracteur fondamental pour modifier les comportements culturels de déplacement ? La question est ouverte et mérite une analyse fine des

comportements, l'objectif principal étant bien aujourd'hui de réduire l'usage de la voiture individuelle dans l'espace urbain et périurbain.

Sous un autre aspect, toutes les municipalités œuvrent dans le même sens, celui de l'amélioration de l'accessibilité. La question du vieillissement est alors envisagée sous l'angle du handicap, du manque, de la réduction de mobilité, de l'incompétence. Pourtant les plus âgés ont un autre rapport au temps, à l'espace, le « savoir d'une profondeur historique de l'existence et de la ville » pour reprendre les termes de M. Serge Clément dans un article intitulé « Transports urbains et vieillissement »<sup>127</sup>. Mettre en avant les questions d'accessibilité n'incite pas les jeunes retraités à emprunter les transports en commun. Ils ne se sentent alors pas concernés. Une information positive et valorisante de l'utilisation des transports en commun par les seniors mériterait d'être pensée et transmise. L'usage des transports collectifs est un moment de sociabilité intense. C'est une plongée dans l'espace public pour le meilleur (l'occasion de rencontres « exotiques »...) ou le plus difficile (les conflits, le côtoiement de la misère). C'est quoi qu'il en soit, une pratique de la mixité sociale, un moment de « frottement social » pour reprendre les mots d'Éric Le Breton. La présence de générations différentes, quand cette intergénération est pensée et valorisée, ne peut être que positive pour tous.

## C - LES CONDITIONS DE LOGEMENT

### 1. Les seniors propriétaires

Parmi les seniors (60/70 ans) selon l'enquête logement INSEE 2002, 63 % vivent en couple et 5 % ont encore des enfants à charge. Les trois quart d'entre eux sont propriétaires et n'ont souvent plus de charges de remboursement pour leur logement.

Pour ceux là, le moment de la retraite marque la rupture de la contrainte résidentielle liée au travail. Il autorise les mobilités totales, déménagements tels qu'évoqués ci-dessus mais aussi les mobilités partielles, résidence secondaire ou double résidence. Outre les disponibilités financières, interviennent aussi alors des arbitrages sociaux et familiaux : habiter près des enfants ou près de ses parents âgés, revenir vers sa région natale ou aller vers les régions attractives découvertes par exemple à l'occasion de vacances. Ces choix migratoires conçus comme de nouveaux projets de vie, synonymes d'élargissement d'horizon, de nouveautés, voire d'éternelles vacances, peuvent aussi s'avérer coûteux en termes de perte de sociabilité.

---

<sup>127</sup> M. Serge Clément ; *Transports urbains et vieillissement, innovations toulousaines*; CNAF informations sociales n° 130, CAIRN, 2006.

Ces choix se font naturellement dans la sphère privée chacun composant avec ses envies, son rythme et ses ressources propres. L'image alors intériorisée est celle du senior dynamique repoussant inconsciemment ou pas, le plus loin possible un avenir plus difficile au moment d'une éventuelle apparition de la dépendance. Ce clivage est soigneusement entretenu dans les médias et empêche d'imaginer, d'apprivoiser l'idée d'un vieillissement à venir et de prévoir des ruptures qui peuvent alors devenir dramatiques. Un accident de santé, un conjoint qui disparaît, sont autant d'évènements qui peuvent remettre en cause tout l'équilibre imaginé.

Dans un contexte de vieillissement très important de sa population, le Québec a initié des politiques d'informations largement médiatisées invitant les jeunes retraités à penser le logement en termes évolutifs prenant en compte dans sa conception les problématiques du vieillissement même s'il semble encore éloigné. Dans un avis<sup>128</sup> déjà cité, notre assemblée soulignait le besoin de logements conçus et réalisés pour pouvoir évoluer dans le temps, et permettre ainsi l'adaptation à la composition des familles, à l'âge des occupants, aux situations de handicaps et de mobilité restreinte, par exemple au moyen de salles d'eau adaptées et d'équipements ou de pré-équipements en domotique.

Ces migrations liées à la perspective de l'accroissement en nombre de cette tranche d'âge posent de multiples questions en matière de logement :

- le devenir de patrimoines immobiliers accumulés au cours de la vie active dans un cadre marqué par une augmentation constante de la propriété de la résidence principale ;

- l'accroissement de la « part de marché » détenue par les retraités sur le stock de logements, notamment de type familiaux sous l'effet des pratiques de double résidence et de détention de résidences secondaires pour les plus aisés.

Dans un contexte de pénurie de logements dans les grandes métropoles, ce parc immobilier sous utilisé peut contribuer à renforcer les conflits intergénérationnels si les politiques publiques d'urbanisme ne veillent pas à un équilibre social dans l'offre de logements.

## **2. Les seniors dans le parc locatif**

Un quart des ménages à cette étape de leur vie sont locataires et 13 % le sont dans le parc social. Si globalement ce taux est resté constant depuis une dizaine d'années, il a actuellement tendance à augmenter notamment dans la tranche d'âge des soixante/soixante-cinq ans, ce qui constitue un phénomène nouveau. Si le parc social était à l'origine conçu pour offrir un logement transitoire avant l'accession à la propriété, on assiste aujourd'hui à des comportements inversés. Les ruptures des parcours de vie, divorces en augmentation notamment au moment de la retraite, conduisent des anciens

---

<sup>128</sup> Cécile Felzines, Op. Cit.

« propriétaires » à revenir vers le logement locatif et parfois vers le logement social quand leurs conditions de vie se sont fortement dégradées. Cette demande émergente trouve difficilement une réponse adaptée.

Les possibilités de colocation parfois souhaitée par des personnes seules, pour rompre la solitude ou pour des raisons économiques, sont aujourd'hui difficiles dans le parc existant. Les logements ne sont pas adaptés à l'indépendance de colocataires et la réglementation notamment en termes d'aides au logement ne prévoit pas la colocation. Celle-ci n'a en effet pas de statut particulier. Chaque colocataire doit figurer sur le bail et est solidaire des obligations des autres colocataires vis-à-vis du bailleur qui peut exiger des garanties supplémentaires.

Les colocataires pourront sous réserve de remplir les conditions percevoir l'aide personnalisée au logement, les caisses d'allocations familiales divisant, pour en effectuer le calcul, le montant du loyer par le nombre de locataires figurant au bail. Les difficultés apparaissent lorsqu'un colocataire quitte ou se joint aux autres : un avenant au bail est alors indispensable. En revanche, il semble que la sous-location ne permette pas de bénéficier de l'APL.

Cette forme de cohabitation beaucoup plus répandue dans les pays anglo-saxons, émerge en France essentiellement sous l'influence de contraintes économiques.

Dans ce contexte, les jeunes grands-parents pourraient aussi jouer un rôle grandissant auprès de petits enfants en quête de logement pendant leurs études ou au début de leur carrière professionnelle souvent faite de contrats précaires ; « Tanguy va chez sa grand'mère » n'est plus une réalité anecdotique !

L'aménagement des grands appartements correspondant à la demande des familles nombreuses des décennies passées pourrait évoluer vers une sorte de « duo » appartement/studio qui permettrait une cohabitation choisie répondant à ces nouvelles demandes.

Les politiques de la ville ont ciblé les catégories de jeunes habitants en difficulté d'insertion, mis l'accent sur l'éducation et la prévention de la délinquance, l'aide aux jeunes ménages. Pour l'autre extrémité de la vie, elles pensent hébergement médicalisé, adaptation des logements et des transports. En prenant en compte l'importance en nombre de cette génération de retraités encore actifs, de nouvelles politiques intergénérationnelles pourraient répondre aux attentes différenciées des différentes étapes de la vie familiale.

Dans le parc locatif privé ou social, la présence plus nombreuse de seniors avec l'arrivée des baby boomers peut aussi être une opportunité en termes de médiation sociale. Les responsables de ces ensembles locatifs reconnaissent le rôle positif déjà joué par cette génération. Ils jouent souvent un rôle moteur dans les associations de locataires, en participant régulièrement, en y prenant des responsabilités. Là où ils ont été instaurés, ils deviennent souvent naturellement les « référents d'escaliers ». Ils remplacent de fait un métier souvent disparu, celui de « gardien d'immeuble » en assurant la circulation de l'information et la

médiation au quotidien. Les questions d'environnement, de développement durable, d'éducation à la gestion des déchets dans un ensemble locatif sont difficiles à mettre en œuvre et passent souvent par des ambassadeurs locaux connus et reconnus. Ce rôle essentiel mériterait une identification et une reconnaissance plus visible.

Ces jeunes retraités encore actifs peuvent aussi être des « passeurs de compétences ». À l'occasion d'un entretien avec la rapporteure, M. Patrick Kamoun, conseiller de l'Union sociale pour l'habitat, citait l'exemple d'un artisan retraité, ancien réparateur de cycles qui aidait les jeunes de son immeuble à réparer leur mobylette et avait progressivement créé autour de lui, un réseau d'entraide très positif.

## **II - LA QUESTION DES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES**

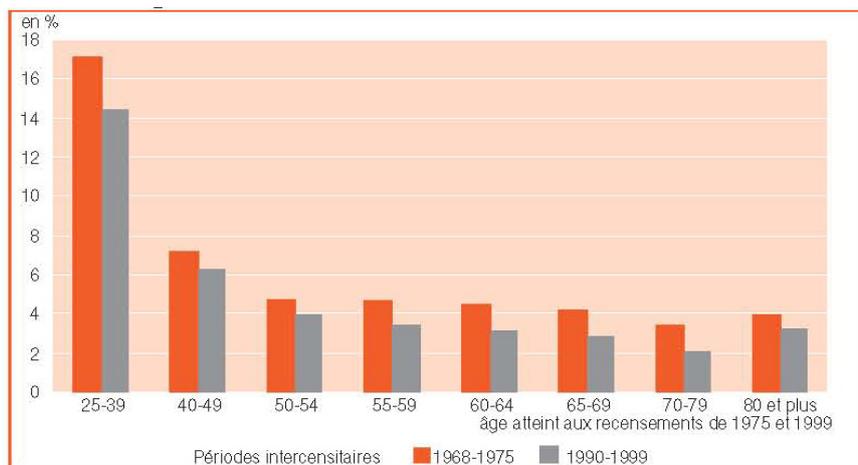
La mobilité résidentielle ne peut s'analyser qu'au travers des flux migratoires interrégionaux tels qu'appréhendés à l'issue de chaque recensement. Leur importance quantitative, leur sens, leur structuration varient dans le temps. Ils peuvent être abordés sous un angle territorial mais aussi comportemental. On s'intéresse alors aux stratégies résidentielles des ménages. Les données disponibles ne permettent pas toujours d'avoir une photographie très fine de la nature complexe de ces flux migratoires, de leurs origines et de leurs effets, mais quelques éléments existent grâce auxquels il est possible de situer approximativement la place qu'occupent les seniors dans cet ensemble.

### **A - DES LOGIQUES PERSONNELLES QUI ÉVOLUENT DANS L'ESPACE ET LE TEMPS**

#### **1. Des migrations qui demeurent limitées jusqu'à présent**

La mobilité résidentielle n'est pas identique à tous les âges. Elle concerne principalement les moins de quarante ans, mais les seniors, en particulier les Franciliens, demeurent nombreux à changer la région à l'heure de la retraite. Il reste que la mobilité résidentielle décroît fortement avec l'âge comme l'indique histogramme suivant.

Graphique 19 : Taux moyen annuel d'emménagement<sup>1</sup> selon l'âge durant les périodes intercensitaires



<sup>1</sup> Le taux annuel moyen d'emménagement est utilisé car les périodes intercensitaires n'ont pas la même longueur.

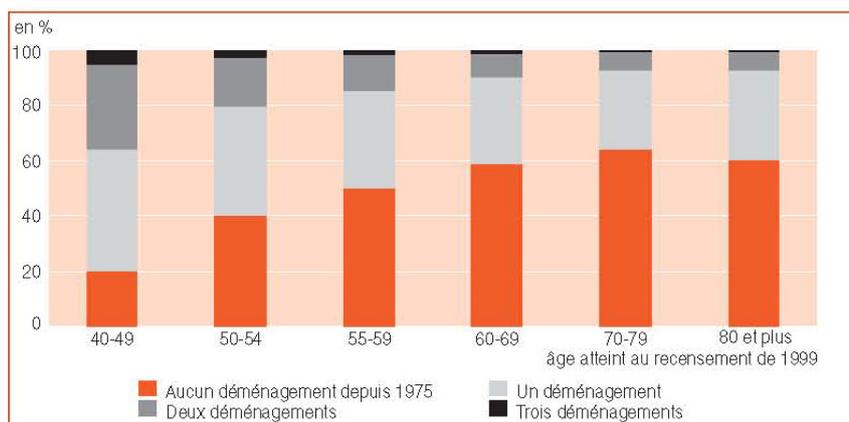
Champ : population des ménages (hors collectivités).

Source : INSEE, échantillon démographique permanent (EDP).

Virginie Christel note que « Selon les données fournies par l'échantillon démographique permanent, les personnes âgées de 60 ans ou plus déménagent rarement : seule une personne sur cinq a changé de logement entre 1990 et 1999 contre une sur deux pour l'ensemble des résidents de métropole. La mobilité se réduit en effet nettement avec l'âge, les déménagements étant sur cette période 2,1 fois moins nombreux en proportion entre 60 et 80 ans qu'entre 40 et 50 ans. Entre 70 et 80 ans, la propension à déménager atteint son plus bas niveau »<sup>129</sup>.

Le graphique ci-après atteste du fait qu'en 1999 60 % des personnes appartenant à cette tranche d'âge occupaient leur appartement depuis près de vingt-cinq ans.

<sup>129</sup> Virginie Christel ; *Trajectoires résidentielles des personnes âgées* ; in Données sociales - La Société française, INSEE 2006.

Graphique 20 : Nombre de déménagement<sup>1</sup> selon l'âge entre 1975 et 1999

<sup>1</sup> Dans l'échantillon démographique permanent, seuls les changements de résidence entre deux recensements peuvent être repérés. De ce fait, la mobilité est sous-estimée car plusieurs déménagements peuvent être intervenus entre deux recensements successifs.

Champ : population des ménages (hors collectivités).

Source : INSEE, Échantillon démographique permanent (EDP).

Or, plus l'occupation du logement est pérenne, plus les obstacles psychologiques à un déménagement se renforcent, par les ruptures relationnelles et les changements d'habitude qu'il implique.

Enfin, les données recueillies au recensement de 1999 font apparaître que les seniors de moins de 80 ans ont été moins enclins à déménager dans les années 1990 que par le passé, en quoi d'ailleurs les seniors s'inscrivent dans une tendance générale, la diminution de mobilité s'observant à tous les âges sur cette période.

Cette moindre mobilité des seniors se retrouve au niveau régional voire départemental. Ainsi, dans le département du Rhône, les taux d'entrée et de sortie s'élèvent respectivement à 14 % et 16 % pour l'ensemble de la population contre 4 % et 8 % pour les seniors<sup>130</sup>. En 1999, 77 % des habitants de plus de soixante ans résidaient déjà dans le même logement en 1990 alors que ce n'était le cas que de 45 % de la population totale, et 2 % seulement ont effectué une mobilité de longue distance (changement de région).

Pour autant, les retraités bougent. Dans leur rapport<sup>131</sup> *Viellissement, activités et territoires à l'horizon 2030*, MM. Michel Godet et Marc Mousli reprennent l'estimation de Jacques Huguenin suivant laquelle 7 % des personnes âgées auraient quitté leur département et 5 % leur région entre 1982 et 1990 (le pourcentage serait peu différent entre 1990 et 1999). En outre, ils considèrent

<sup>130</sup> Dossier INSEE Rhône-Alpes n° 145, mars 2003.

<sup>131</sup> Michel Godet et Marc Mousli ; *Viellissement, activités et territoires à l'horizon 2030, Conseil d'analyse économique* ; La Documentation française, Paris 2006.

que les tendances à la mobilité constatées sur les populations nées dans les années 1920 à 1940 vont s'amplifier à l'horizon 2030, au point d'en faire une des tendances lourdes des décennies à venir. À la génération soixante-huit, vont en effet succéder les quadragénaires des années 2000 dont un certain nombre auront eu l'habitude et le pouvoir de déterminer eux-mêmes les espaces qu'ils décidaient d'occuper. Nombre de localisations d'activités relèvent en effet de choix effectués en fonction de critères personnels, rendus possibles par la densité des infrastructures et la présence des services publics sur la majeure partie de notre territoire.

De plus, si une partie seulement de ces classes d'âge aura pratiqué des déplacements fréquents et lointains, tous ou presque auront pris l'habitude d'entretenir à titre personnel ou professionnel des relations de proximité avec des personnes physiquement éloignées. Les rapporteurs du Conseil d'analyse économique (CAE) forment l'hypothèse qu'une fois à la retraite ces générations conserveront « *cette vision mondialisée qui les déconnecte (...) des territoires auxquels leurs parents et leurs grands-parents restaient attachés - dans les deux sens du terme* »<sup>132</sup>. Les retraités sont déjà plus nombreux aujourd'hui qu'hier à effectuer de longs séjours dans des pays où le coût de la vie est de beaucoup inférieur à celui de la France. Quelques-uns s'y installent même définitivement, en particulier dans des pays du Maghreb comme le Maroc ou la Tunisie. Les chiffres relatifs à ces migrations demeurent peu fiables, mais la proportion de retraités français s'installant à l'étranger est pour l'heure insignifiante et a de grandes chances de rester.

Notons enfin que les choix résidentiels des retraités ne sont pas définitifs et qu'aux mobilités des seniors succèdent souvent une mobilité du quatrième âge (au-delà de 85 ans), souvent dictée par les prémices de la dépendance ou une modification dans la composition du ménage (veuvage...). Ces événements familiaux incitent les plus âgés à revenir dans des centres urbains où la proximité des services, médicaux en particulier, leur permet de conserver une certaine autonomie. Ils se tournent alors davantage vers des logements locatifs plus petits que leur précédente habitation. La modification de la structure familiale joue d'ailleurs à tous les âges, en particulier le fait de se retrouver seul. L'éclatement du couple par séparation ou décès d'un des conjoints se traduit par un surcroît de mobilité : « *les personnes qui vivaient en couple en 1990 et qui sont seules en 1999 déménagent plus que les autres (23 % contre 19 %), l'écart étant particulièrement marqué avant 70 ans* »<sup>133</sup>.

Si les migrations saisonnières ou celles de la fin de vie sont difficiles à saisir statistiquement, quelques données peuvent toutefois être avancées.

---

<sup>132</sup> *Ibid.*

<sup>133</sup> Virginie Christel, *Op cit.*

## 2. Des profils et des motivations convergents

Quelques grandes caractéristiques sont communes à la majorité des seniors mobiles. Les raisons de cette mobilité, pourtant très personnelles, peuvent en effet être classées et regroupées en catégories qui permettent de juger des tendances qui se dessinent assez clairement sur la période récente.

### 2.1. Qui sont-ils ?

On observera tout d'abord que les seniors qui ont pris leur retraite entre 1990 et 1999 ont 1,4 fois plus de chances de déménager que ceux qui occupent un emploi en 1999. Ces nouveaux retraités sont en outre davantage enclins à s'installer dans un autre département (9,2 %) que les autres personnes âgées (5,2 %). Gageons que la plus grande liberté dans le choix du lieu d'habitation que permet le passage à la retraite s'est confirmée dans les années qui ont suivi. Selon le CAE, 25 % des Parisiens et 12,5 % des habitants des grandes villes de province iraient s'installer ailleurs lors de leur retraite, soit un retraité parisien sur quatre et un citadin de province sur huit, confirmant ainsi l'idée que la mobilité des seniors est surtout le fait d'urbains aspirant à une meilleure qualité de vie<sup>134</sup>. Ce pourcentage augmente avec les revenus, la position sociale et l'instruction. Si les retraités les plus mobiles sont les anciens cadres et professions intermédiaires, les anciens agriculteurs se caractérisent, eux, par leur forte sédentarité. La décision de mobilité étant prise dans les années qui suivent le départ en retraite, il est donc possible d'écrire que la population migrante est plus jeune<sup>135</sup> et plus riche que la moyenne des retraités. Deux facteurs favorisent également cette mobilité : l'absence d'enfant à charge et le fait d'être né dans un département autre que celui où l'on a effectué sa carrière professionnelle.

La mobilité des seniors ne se résume pas à un changement pur et simple de domicile. Les jeunes seniors, qui vivent encore le plus souvent en couple, sont soit au faite de leur carrière professionnelle, soit tout juste retraités et disposent de deux pensions. Un certain nombre d'entre eux ont donc les moyens de vivre en double résidence. Cet usage de plus en plus répandu consiste en une utilisation souple de résidences secondaires qui deviennent une seconde résidence à part entière. Ces mouvements pendulaires de longues durées renforcent la complexité des phénomènes migratoires chez les seniors. Il est notamment difficile pour les élus locaux de savoir qui occupe les résidences secondaires qui se situent sur leur territoire et pour quelle durée.

---

<sup>134</sup> Cette idée est en partie corroborée par le fait que l'Île-de-France est la région qui voit partir non seulement le plus de seniors de 60 ans et plus, mais aussi le plus de famille (30-59 ans). Ces migrations sont à contre-courant de celles des jeunes.

<sup>135</sup> Dans son étude sur le département du Rhône, l'INSEE relève que la propension à déménager varie beaucoup avec l'âge : « Chez les 60-74 ans elle est relativement plus élevée que pour le reste des seniors. Cette période de la vie, qui correspond aux premières années de la retraite, est propice à un changement de résidence (...), de 75 à 84 ans elle diminue, alors qu'elle augmente à nouveau chez les plus de 85 ans ». Dossier INSEE Rhône-Alpes n° 145 - mars 2003.

Notons enfin, pour être complet, que notre pays attire aussi des retraités venant d'autres pays européens, en particulier d'anciens touristes britanniques ou néerlandais, qui s'installent temporairement ou définitivement dans des régions qu'ils ont fréquentées en villégiature. Ces migrations intra-européennes, faibles mais non sans effet sur le coût du foncier ou de l'immobilier dans quelques microrégions, demeurent difficiles à quantifier.

Avant d'aborder les raisons principales à l'origine de la mobilité résidentielle des seniors, il est intéressant de prendre connaissance du tableau synthétique établi par le BIPE dans le cadre de l'étude réalisée en 2005 sur *Les migrations résidentielles en France à l'horizon 2010*.

Tableau 19 : Les seniors (55-64 ans) ou de nouveaux comportements de mobilité

	<b>Groupe 1 : 26 %</b>	<b>Groupe 2 : 50 %</b>	<b>Groupe 3 : 24 %</b>
Île-de-France	§ « Privilégiés » > Urbains nomades > Voyagent au lieu de déménager	§ « Moins favorisés » (faible revenu, peu de patrimoine) > Demandent sécurité > Veulent rester près de leurs proches	§ « Privilégiés verts » > Revenus plus élevés > Sensibles nature climat > Résidence secondaire > Décidés
	<b>Proportion de « mobiles » : 16 %</b>	<b>Proportion de « mobiles » : 13 %</b>	<b>Proportion de « mobiles » : 86 %</b>

	<b>Groupe 2 : 50 %</b>	<b>Groupe 3 : 24 %</b>
Province	▪ « Sédentaires » > Demandent de la sécurité > Retraités peu actifs > Sensibles à la nature > Restent proches de leurs enfants	▪ « Privilégiés » > Revenus élevés > Préretraités actifs > Résidence secondaire + voyage
	<b>Proportion de « mobiles » : 5 %</b>	<b>Proportion de « mobiles » : 38 %</b>

« Mobiles » : ménages déclarant leur intention de changer de région dans les cinq années à venir.

Source : BIPE, M. Pierre Grapin, 10 octobre 2006.

Comme on le constate, le bureau d'études distingue lui aussi l'Île-de-France de la province et met en évidence le niveau de revenus comme variable déterminante du degré de mobilité. À partir d'une enquête qualitative menée auprès de groupes de seniors, le BIPE a construit une typologie fondée sur les intentions de mobilité, beaucoup plus marquées chez les Franciliens que chez les provinciaux.

Trois groupes caractérisent l'Île-de-France : les « seniors privilégiés », qui représentent le quart de la population et pour qui la mobilité est plutôt synonyme de voyage ; les « privilégiés verts », de loin les plus mobiles, qui quittent l'Île-de-France pour s'installer dans le Sud et sur la façade atlantique ; les « seniors moins favorisés » enfin, qui représentent la moitié de la population, sont moins mobiles que les autres et se montrent plus attachés à leur entourage et leur environnement.

Le classement ne porte que sur deux groupes en province : les « seniors sédentaires », qui composent plus de la moitié de la population, les moins mobiles des personnes enquêtées, souvent parce qu'ils vivent déjà dans des régions agréables, et les « provinciaux privilégiés », beaucoup plus mobiles et disposant de revenus élevés.

Le BIPE estime que cette typologie traduit des comportements durables sur le moyen terme car ils sont exprimés par la génération des baby-boomers, importante en nombre, disposant de revenus élevés et ayant exprimé au cours du passé une forte propension à réaliser ses projets de vie. À plus long terme, les comportements de mobilité sont plus difficiles à prévoir compte tenu, en particulier, des incertitudes concernant les mutations économiques.

## 2.2. *Quelles sont leurs raisons ?*

Il serait trop simple de résumer la mobilité des seniors à leur recherche de calme et de soleil. Non que l'aspiration à une meilleure qualité de vie ou que l'héliotropisme soient des leurres, mais les motivations sont plus diverses et varient suivant les personnes et leur situation.

Pour les seniors, le principal moteur de la mobilité reste le passage à la retraite. Ainsi, près de la moitié des seniors franciliens dans ce cas déclaraient en 2005 vouloir changer de logement dans les cinq ans à venir, dont 58 % pour changer de région<sup>136</sup>. Ces pourcentages sont inférieurs pour les provinciaux.

Les chercheurs<sup>137</sup> distinguent quatre segments dans la population des retraités :

- ceux qui restent là où ils vivaient lorsqu'ils ont cessé leur activité ;
- ceux qui travaillaient dans une ville de la région et, à leur retraite, s'installent dans une campagne proche ;
- ceux qui, partis faire carrière au loin, reviennent dans la région de leur enfance ;
- ceux qui n'ont pas de lien particulier avec la région, n'y ont jamais vécu autrement qu'en touristes, mais la trouvent agréable et viennent s'y installer pour leur retraite.

Cette typologie classique, qui n'épuise pas la réalité, en rend cependant assez fidèlement compte.

Les choix opérés pour son bien-être personnel, considérations financières et matérielles mises à part, relèvent de l'histoire de chacun.

---

<sup>136</sup> BIPE, Op. Cit.

<sup>137</sup> Jean-Marie Callois, Luc Mazuel, Véronique Roussel, Yannick Senecebe et Dominique Vollet, *Les retraités et les espaces ruraux du Massif central*, Rapport au commissariat du Massif et à la DRAF Auvergne, 2003.

Le retour au pays se pratique encore. Parmi les personnes âgées de 60 à 70 ans en 1999, 12 % des migrants changent de département pour s'installer dans leur département de naissance ou dans celui de leur conjoint. L'enquête de l'INSEE sur le département du Rhône révèle que les personnes âgées venues s'y installer dans la période intercesitaire (1990-1999) sont 27 % à y être nées. Par ailleurs, 23 % des sortants du département l'ont quitté pour regagner leur département de naissance.

L'autre choix tient à des considérations relevant davantage de l'agrément. Le rejet de la grande ville, l'attrait du soleil, de la mer et de la campagne jouent alors un rôle majeur. Le retraité peut, comme l'écrit le CAE, « voter avec ses pieds » et migrer en comparant les offres et « s'implanter là où la balance avantages-coûts est la plus conforme à son niveau de revenu et à sa carte de préférences »<sup>138</sup> à l'instar du touriste. Le comportement n'est cependant pas aussi froidement rationnel. Si certaines portions du territoire présentant des aménités particulières sont en partie investies par les retraités, c'est surtout parce que ceux-ci ont précédemment été des pratiquants réguliers de ces endroits comme touristes, voire comme vacanciers depuis leur enfance. Ce type de mobilité résidentielle est donc autant une fidélité qu'une rupture.

Dans ce cas, l'existence ou non d'une résidence secondaire, voire le projet d'en acheter une ailleurs que dans la région dans laquelle on réside, influe directement sur la décision. On rappellera que la proportion de ménages propriétaires d'une résidence secondaire est supérieure chez les seniors à la majorité nationale (13 %) et plus encore chez les seniors franciliens. Ceux des futurs seniors qui le peuvent, achètent souvent une résidence secondaire dans le but réalisé ou pas de venir s'installer dans leur région d'élection, ou bien d'y effectuer des séjours prolongés. La possession d'une résidence secondaire augmente d'ailleurs graduellement de trente à soixante ans en s'accéléralant après cinquante ans, puis diminue ensuite, un peu plus vite que la possession d'une résidence principale<sup>139</sup>. En 2003, les ménages âgés de 55 à 60 ans possédaient cependant moins de résidences secondaires que les personnes du même âge en 1999.

C'est précisément sur ce point que la typologie reprise plus haut s'avère incomplète : elle néglige les « multirésidents » qui restent domiciliés dans leur résidence principale mais passent plus de temps qu'auparavant dans leur résidence secondaire ou, à l'inverse, y élisent domicile et conservent un pied-à-terre en ville. Ce comportement de nomadisme et de pluri-résidentialité progresse depuis le début des années 2000, où l'on observe un accroissement de la population dans la plupart des communes en milieu rural.

---

<sup>138</sup> Conseil d'analyse économique, Op cit.

<sup>139</sup> Sources : DGI Filocom 1999 et 2003.

N'oublions pas, enfin, les cas de mobilité contrainte qui surviennent à la suite d'une diminution précoce des capacités physiques, pouvant par exemple rendre la maintenance quotidienne d'une maison individuelle pénible sinon impossible, ou d'événements familiaux qui viennent bouleverser des projets de vie. Même dans des situations ordinaires, on relève qu'une inversion de tendance dans l'immigration se produit vers 70 ans : au-delà de cet âge, 40 % des migrations sont dirigées dans les centres-villes contre 33 % des migrations des 60-70 ans, plus attirés par la ruralité.

Mobilité résidentielle ne signifie pas nécessairement mobilité géographique. On signalera pour terminer que lorsque les seniors déménagent c'est souvent pour occuper des logements plus confortables et plus petits, dans un souci d'ajuster le domicile à la taille de leur ménage et à leurs ressources financières. À partir de 70 ans, le statut de locataire est préféré à celui de propriétaire et cette tendance se renforce significativement avec l'âge.

### 2.3. Un cas particulier : les migrations des « chibanis »

Les « chibanis », les « cheveux blancs » en arabe dialectal, ce sont les vieux immigrés maghrébins. Anciens ouvriers, mères au foyer, commerçants, ils sont arrivés pendant les Trente glorieuses à l'époque où la France avait besoin de bras. Comme les baby boomers, ils atteignent aujourd'hui l'âge de la retraite. Ils ont vécu toute leur vie de travail avec l'idée qu'ils repartiraient « au pays » dès que possible. Mais à l'âge de la retraite, le retour n'est pas si simple. Pour nombre d'entre eux, ayant travaillé dans le bâtiment dans des conditions souvent précaires, la retraite en termes financier équivaut au « minimum vieillesse ». S'agissant alors d'une prestation sociale, ils doivent justifier d'un domicile en France. Le logement est souvent un autre problème. S'ils optent pour un retour épisodique au pays pour y retrouver leurs racines et leur famille, le séjour ne doit pas être trop long pour qu'ils conservent leur droit à logement dans les foyers qui sont souvent leur lieu de vie, ou les allocations liées à leur logement. S'ils choisissent un retour plus long ou plus définitif, ils ne peuvent plus bénéficier des prestations santé. Ces contraintes matérielles et l'envie de repartir les confrontent à un dilemme terrible : partir ou rester ? Ou aller ?

M. Moncef Labidi, président de l'association Ayyem Zamen et « sociologue militant », côtoie depuis sept ans ces vieux immigrés, ces « chibanis » si discrets qu'on les oublie souvent. « *J'ai constaté une vraie détresse* », raconte-t-il. « *Ces personnes sont perdues, pour elles-mêmes et pour les leurs. Leur vieillesse n'a pas été préparée. Ils ne sont pris en charge par personne. Ils sont en situation d'errance perpétuelle. Pourtant, alors que le poids des ans fait s'affaïsser peu à peu leurs épaules, beaucoup n'arrivent pas à franchir le pas. Car il est difficile de quitter un pays auquel on s'est attaché pour en rejoindre un autre qui a sans doute beaucoup changé ; difficile de renoncer à la retraite ou à l'accompagnement sanitaire et social dont on a besoin et auquel on a droit ; difficile aussi de revenir dans son village aussi pauvre que quand on est parti.* »

Un rapport du Haut conseil à l'intégration (HCI), remis au Premier ministre en mars 2004, s'adresse aux maires pour qu'ils facilitent l'accès des « chibanis » aux aides à domicile. Environ 90 000 Maghrébins de plus de soixante-cinq ans vivaient en France en 1999. Le nombre de Marocains a triplé en dix ans, celui des Algériens plus que doublé.

Un grand nombre vit dans des foyers dont certains sont dans un état d'abandon jugé « alarmant » par le HCI, les autres sont « les premières victimes » des logements insalubres et marchands de sommeil.

#### B - DES PRÉFÉRENCES TERRITORIALES QUI S'ÉLARGISSENT ET SE DIVERSIFIENT

Complexes et susceptibles d'évolutions sinon de changements rapides, les phénomènes migratoires affectent diversement les territoires en fonction des choix de localisation résidentielle des ménages. Certaines régions en profitent, d'autres en pâtissent, mais celles qui en tirent avantage subissent aussi des impacts qu'il leur faut gérer en termes d'immobilier, de services et d'équipements.

##### **1. La mobilité facteur de déséquilibres régionaux**

Si des tendances générales peuvent être esquissées, les mobilités résidentielles prennent tout leur sens au niveau infranational.

###### *1.1. Des tendances de fond*

Les années 1990 ont vu une réduction et un retournement géographique des flux migratoires. Au cœur des Trente glorieuses, les populations convergeaient vers les régions les plus industrialisées. Aujourd'hui, ils se font vers des régions moins développées mais plus attractives, que ce soit pour la population active ou les seniors. Ainsi, les flux migratoires désignent le Languedoc-Roussillon comme la région la plus attractive de France - elle était déficitaire dans les années cinquante-soixante - alors que son PIB est un des plus faible de notre pays. Or la migration des retraités ne saurait à elle seule expliquer cette situation. L'étude du BIPE déjà cité, confirme les déplacements vers le Sud et met en évidence un courant de migration vers la façade atlantique, un regain d'attractivité de certaines zones rurales et la désaffection croissante de l'Île-de-France. Naguère particulièrement attractive, cette région a vu son solde migratoire passer de - 307 000 entre 1982 et 1990 à - 569 000 entre 1990 et 1999. Elle pourrait accuser, selon le BIPE, une diminution d'un million de personnes en raison de la conjonction d'une proportion croissante de jeunes actifs souhaitant quitter la région parisienne et de l'arrivée à l'âge de la retraite de la vague des baby-boomers aspirant à un cadre de vie plus agréable.

Tablant sur une accélération des déplacements interrégionaux constatés au cours de la précédente décennie - près de sept millions de déplacements de personnes, dont une moitié sera constituée de personnes appartenant à une famille avec enfants - le BIPE prévoit le creusement de l'écart entre la France du Sud et de l'Ouest d'une part, celle du Nord et de l'Est de l'autre. Vingt départements, dont Paris, devraient perdre une partie plus ou moins importante de leur population tandis que les trente-neuf plus attractifs devraient expliquer près de 90 % de la variation démographique nationale. Le déplacement des populations seniors, plus riches, devrait favoriser davantage des régions du Sud.

Cette prévision extrapole les tendances récentes puisque depuis 1990 les régions du sud apparaissent comme les plus prisées. L'INSEE précise que 2,8 millions de personnes âgées de soixante ans ont plus déménagé entre 1990 et 1999 et que dans un cas sur cinq ce mouvement s'est accompagné d'un changement de région. Les plus attractives d'entre elles se situent plutôt au Sud (Languedoc-Roussillon, PACA et Corse), à l'Ouest (Poitou-Charentes) et au Sud du Bassin parisien (Bourgogne, Centre). Plus du tiers des personnes âgées qui déménagent vivent dans ces régions en 1999 et n'y habitaient pas au recensement précédent. Selon le BIPE, en 2010, l'Île-de-France sera la région la plus jeune ; l'Auvergne, le Limousin et le Poitou-Charentes seront les plus vieilles.

Notons enfin que si les villes de moins de 20 000 habitants séduisent tous les seniors, les communes rurales attirent essentiellement ceux d'entre eux âgés de moins de soixante-dix ans. Après quatre-vingt ans, le mouvement s'inverse, de la commune rurale vers le bourg ou la ville.

### *1.2. Des régions plus ou moins attractives pour les seniors*

Si l'on s'en réfère aux soldes migratoires, cinq régions méridionales (PACA, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Corse) se distinguent (+ 30 à 74 pour 10 000 habitants) devant des régions du grand ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Limousin et Centre). Les régions qui enregistrent le plus fort solde négatif se situent plutôt au Nord et à l'Est (Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne). On observe ainsi une singulière convergence des comportements de localisation des actifs, des retraités et des vacanciers. La mobilité diffère suivant les âges, il importe cependant d'opérer une distinction plus fine des mobilités géographiques.

Tableau 20 : Taux annuels de migration nette 1999-2004, selon l'âge (pour 10 000 habitants)

*a. Région Île-de-France*

	Population totale de cinq ans ou plus	20-29 ans	30-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus
Île-de-France	- 67,5	171,2	-125,9	-96,5	-120,9

*b. Sept régions peu attractives*

	Population totale de cinq ans ou plus	20-29 ans	30-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus
Nord-Pas-de-Calais	- 46,5	-113,1	-65,3	-30,1	-20,3
Picardie	- 35,2	-101,5	-10,8	-23,1	-14,3
Lorraine	- 28,2	-63,6	-39,0	-23,4	-11,2
Alsace	- 11,2	41,6	-35,1	-18,6	-9,4
Haute-Normandie	- 31,3	-76,7	-27,3	-21,2	-8,9
Champagne-Ardenne	- 56,6	-138,7	-83,2	-37,2	-7,0
Franche-Comté	- 21,4	-102,7	-12,6	-11,2	-2,0

*c. Une région d'actifs, globalement attractive*

	Population totale de cinq ans ou plus	20-29 ans	30-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus
Rhône-Alpes	22,3	51,0	50,0	5,9	-2,4

*d. Douze régions prisées par les seniors*

	Population totale de cinq ans ou plus	20-29 ans	30-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus
Centre	- 3,2	-111,5	28,8	11,3	16,6
Bourgogne	- 20,1	-171,8	-44,4	14,0	22,0
Midi-Pyrénées	61,8	70,4	102,5	53,7	30,3
Limousin	23,1	-80,3	38,7	36,2	31,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48,6	55,9	73,9	46,8	33,5
Auvergne	27,9	-95,8	55,6	46,2	33,9
Basse-Normandie	- 10,2	-176,6	4,1	15,9	34,3
Pays de la Loire	24,8	-104,1	72,4	36,0	34,6
Poitou-Charentes	32,8	-120,4	75,3	55,7	37,3
Aquitaine	62,1	-0,9	102,3	66,8	45,2
Bretagne	47,2	-57,8	88,4	56,7	51,5
Corse	53,6	-52,4	100,9	89,7	55,8

*e. Languedoc-Roussillon, la région la plus attractive de France*

	Population totale de cinq ans ou plus	20-29 ans	30-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus
Languedoc-Roussillon	106,7	8,3	142,0	122,8	83,1

Lecture : entre 1999 et 2004, sur 10 000 habitants, l'Île-de-France en a perdu en moyenne chaque année 67,5 du fait de ses échanges avec les autres régions métropolitaines.

Source : Conseil d'analyse économique.

Comme permet de le constater le tableau qui précède, seules trois régions attirent à des degrés divers des populations de tous âges : le Languedoc-Roussillon, PACA et Midi-Pyrénées. Il révèle en outre les comportements convergents des familles (30-59 ans) et des seniors, les régions plébiscitées étant les mêmes, Bourgogne exceptée. Les seniors se montrent en outre particulièrement sensibles aux charmes du soleil et de la mer. Le Languedoc-Roussillon, la Corse, la Bretagne, l'Aquitaine et le Poitou-Charentes étant les cinq principales régions bénéficiant des migrations des retraités.

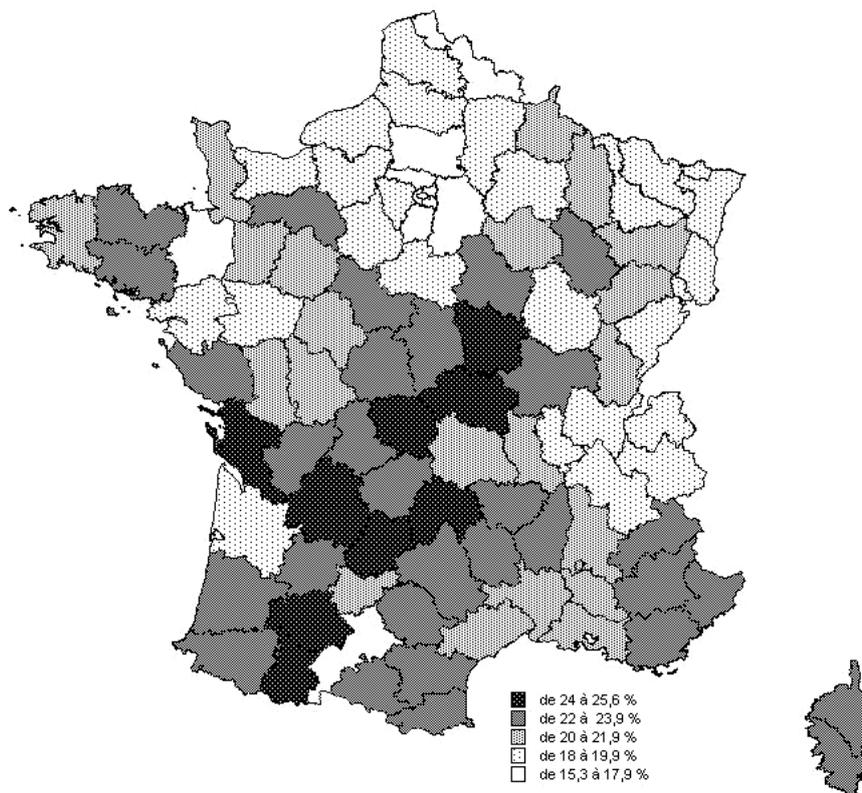
En revanche, « *l'Île-de-France est le point de départ de 44 % des flux migratoires interrégionaux des personnes âgées, alors que les Franciliens ne représentent que 14 % de la population de plus de 60 ans vivant en France métropolitaine. Un quart des Franciliens âgés de 60 ou plus a déménagé entre 1990 et 1999 : la moitié est restée dans la région et l'autre moitié s'est installée en province. Entre 60-70 ans cette dernière proportion atteint 58 % contre seulement 29 % pour les personnes âgées de 80 ans et plus. À l'inverse, la Bretagne, les Pays de la Loire et l'Alsace se classent en tête des régions qui conservent leurs seniors, avec moins de 12 % de départs vers une autre région.* »<sup>140</sup>

Pour exacts qu'ils soient, ces constats mériteraient d'être affinés au niveau des bassins de vie. Entre ce niveau et celui de la région, nous disposons d'une carte établie à partir des données de l'enquête annuelle de recensement de 2007, qui permet de visualiser à l'échelon la part des personnes âgées de 55 à 74 ans en pourcentage de la population des départements.

---

<sup>140</sup> Virginie Christel, Op cit.

Carte 2 : Pourcentage de la population âgée de 55 à 74 dans la population départementale au 1<sup>er</sup> janvier 2007

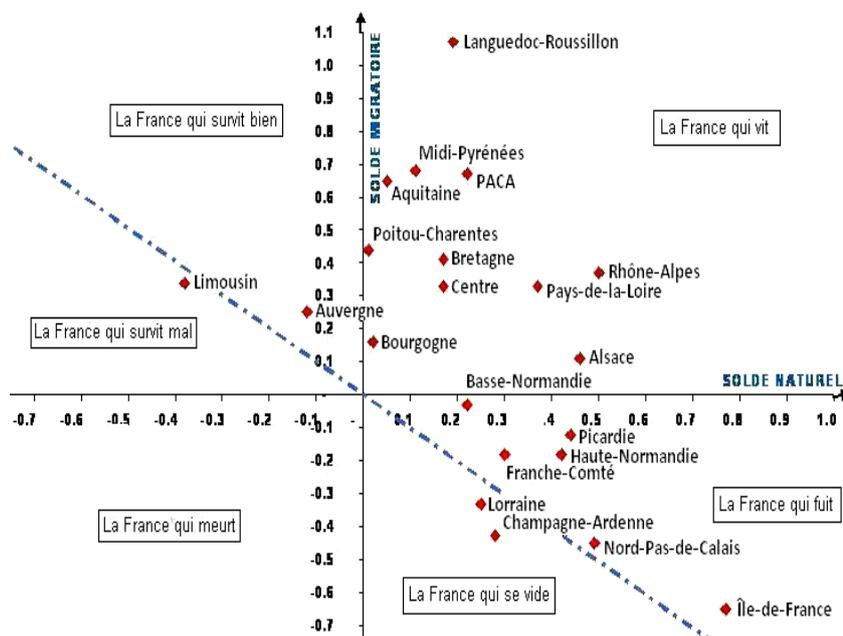


Source : INSEE/carte de la Mission INSEE du CESE.

Les projections du BIPE pour la période 1999-2010, établies à partir des données du recensement 1999 de la population et confirmées par celle du recensement de 2004, concluent à la poursuite des disparités régionales. Suivant ces projections, le Nord et l'Est conserveraient des soldes migratoires négatifs, l'Île-de-France voyant son déficit migratoire passer de - 550 000 à - 1 000 000 de personnes, (soit 92 500 par an), le Midi, la façade atlantique et, fait nouveau, le Centre et le Limousin connaîtraient une attractivité accrue ; tous ces mouvements s'expliquant en grande partie par le comportement des seniors.

Le classement des régions sur cette même période, selon le solde naturel et le solde migratoire représenté graphiquement ci-dessous, fait apparaître que les disparités régionales résultent bien plus des soldes migratoires, qui expliquent souvent les trois quarts de la variation démographique, que des soldes naturels.

Graphique 21 : Six France - Période 1999-2010



Source : BIPE.

Parmi les dix régions qui présentent un solde naturel et un solde migratoire positifs, quatre témoignent d'une attractivité particulière (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, PACA et Aquitaine). Toutes enregistrent un solde positif de seniors. Huit régions enregistrent un excédent naturel entamé plus ou moins fortement par un solde migratoire négatif (« la France qui fuit »), deux d'entre elles (Lorraine et Champagne-Ardenne) accusant même une perte de population supérieure à son modeste excédent naturel (« la France qui se vide »). Dans toutes ces régions, le taux annuel de migration nette de seniors est négatif. Deux régions, enfin, compensent un déficit naturel par l'accueil d'une population extérieure en âge d'activité et de seniors : l'une survit plutôt bien, l'Auvergne, l'autre plutôt mal, le Limousin.

Au total, il apparaît que la mobilité résidentielle des seniors, en décalage par rapport à celle des plus jeunes, s'inscrit dans les flux interrégionaux majoritaires.

## 2. Les conséquences locales de la migration des seniors

L'attractivité d'un territoire ne repose pas que sur des valeurs économiques. Ce sont plutôt des éléments plus difficilement mesurables, comme la qualité de vie, celle des services, la richesse de l'environnement ou le potentiel culturel qui attirent les seniors. Cependant, si leur arrivée contribue au dynamisme des espaces qui les accueillent, elle ne va pas sans créer un certain nombre de difficultés ou d'effets pervers.

### 2.1. La mobilité résidentielle des seniors : une chance pour les territoires d'accueil

Si l'arrivée des seniors dans des grandes agglomérations comporte moins d'incidence sur l'économie locale que dans les régions rurales ou dans les petites communes, où les nouveaux venus ne sont pas dilués dans la masse, des études réalisées aux États-Unis<sup>141</sup> montrent que l'arrivée d'un retraité crée entre 0,2 et 0,7 emploi. Cet écart important s'explique par le niveau de revenu des arrivants. Cet effet, atténué, se produit aussi en cas de multi-résidentialité. On assiste en somme à des transferts de revenus privés, comme le soulignent les experts Conseil d'analyse économique<sup>142</sup>, qui résultent, soit du libre choix de résidence des retraités, soit de l'ubiquité des seniors actifs - mais aussi des actifs plus jeunes - qui travaillent dans un endroit mais passent leur temps libre (week-end, congés) en tout ou partie là où ils ont acquis une résidence. S'agissant des retraités, MM. Michel Godet et Marc Mousli relèvent qu'ils « *disposent de près du quart du revenu des Français*<sup>143</sup> [et] *ne résident pas, surtout pour les plus riches d'entre eux, près des usines et des bureaux et préfèrent le littoral ou la montagne... de même, si l'on observe la géographie des revenus des capitaux, on voit que les départements dans lesquels la part des revenus mobiliers français excède celle des traitements et salaires se situent plutôt à l'ouest ou au sud, dans des départements résidentiels.* »<sup>144</sup> La géographie du montant de pension par habitant montre en effet que des départements comme le Var où les Alpes-Maritimes bénéficient de la présence de nombreux retraités riches, beaucoup moins nombreux à Paris, dans les départements de la petite et de la grande Couronne, ou encore dans le Nord-Pas de Calais. Le même rapport met en évidence une ressemblance des géographies des dépenses de tourisme, des résidences secondaires et des retraités : la corrélation est de 0,68 entre les revenus des retraites par habitant et des dépenses de touristes français ; elle est de 0,7 entre la part des résidences secondaires dans le logement et le revenu de retraite par habitant. On peut donc conclure de ces éléments que les retraités qui disposent de revenus suffisants tendent à se localiser dans des espaces

<sup>141</sup> Steve Deller, Martin Shields et Judith Stallmann, 1998.

<sup>142</sup> Op cit.

<sup>143</sup> Les pensions de retraite représentaient, en 1999, 23,5 % du revenu des ménages déclaré à l'impôt.

<sup>144</sup> *Ibid.*

touristiques et que ce sont les mêmes facteurs qui attirent les touristes et les seniors retraités ou ceux sur le point de le devenir.

Les seniors amenant leurs revenus avec eux, ils alimentent la consommation locale, renforçant la tendance à la dissociation entre le lieu de production et lieu de consommation, si caractéristique de notre société. C'est pourquoi, pour importante qu'elle soit, il ne faut pas surestimer la présence d'emplois comme moteur du développement des villes et des territoires, car ce dernier dépend en grande partie des revenus extérieurs qui viennent les irriguer. L'enjeu que représente cette économie présenteielle, qui ne sauraient bien évidemment se limiter à la présence des seniors sera évoquée plus avant.

L'économiste Laurent Davezies a montré l'importance de cette économie présenteielle dans un récent ouvrage<sup>145</sup>. Chiffres à l'appui, il démontre que sur un territoire, la consommation n'est pas déterminée par la richesse économique mais par la présence de consommateurs. Or dans la plupart des régions de France à l'exception de l'Île-de-France ou de la région Rhône-Alpes, les revenus des retraités comptent pour 30 % du revenu disponible sur le territoire.

*« On pourrait ainsi mettre à jour un **concept d'économie locale rentière**, le terme n'étant pas ici pris au sens péjoratif du terme. Ce sont simplement des économies qui captent les revenus des retraités résidant dans leur région. Ce concept renvoie à une logique de la désirabilité territoriale: des retraités qui font le choix de vivre dans un territoire parce qu'il y fait bon vivre. »*<sup>146</sup>

D'ores et déjà il est possible d'en pointer trois avantages : elle permet de mieux absorber les chocs conjoncturels que l'économie traditionnelle car elle repose sur des revenus faiblement élastiques, elle génère des ressources aux collectivités par le biais de la fiscalité, elle maintient ou développe l'économie marchande. Ce dernier point est particulièrement important pour les plus petites communes, qui ont vu disparaître les deux tiers de leurs commerces de proximité entre 1980 et 1998, celles comptant de 250 à 500 habitants en ayant perdu la moitié. Aujourd'hui, environ la moitié des communes françaises n'en se possède plus un seul.

Les migrations des seniors, lorsque ces derniers deviennent résidents permanents de la commune où ils élisent domicile, souvent touristique comme nous l'avons vu, contribuent au maintien de l'ouverture des commerces toute l'année et, partant, à l'animation de la ville hors saison. Leur présence dynamise en outre les services associés à la qualité de la vie quotidienne à domicile (entretien de la maison, maintenance informatique, préparation et portage des repas...), au logement et au cadre de vie (gardiennage, jardinage...), pour autant que le pouvoir d'achat des ménages se maintienne, comme la solvabilisation de la demande. Selon l'étude du BIPE, *« le senior actif (jusqu'à 75 ans) met l'accent sur les services de soutien, de confort et d'accompagnement : son*

<sup>145</sup> M. Laurent Davezies ; *La République et ses territoires* ; Éditions du Seuil, 2008.

<sup>146</sup> Extrait des actes du séminaire de l'Observatoire international de prospective régionale du 12 septembre 2008.

*niveau d'exigence sera de plus en plus élevé* »<sup>147</sup>. Même s'ils ne sauraient en aucun cas se substituer aux emplois industriels, rappelons que les emplois de services à la personne ont contribué pour moitié au développement de l'emploi dans les deux dernières décennies. C'est probablement le poids de l'activité productive marchande et des services à la personne qui incite à avancer l'idée que l'emploi commence à suivre le logement alors que pendant des années - celles des Trente glorieuses notamment - l'immigration (donc le logement) suivait l'emploi. Pour les territoires, cela suppose de connaître et comprendre les besoins résultant de l'accroissement des seniors et de savoir y répondre, c'est-à-dire de construire une offre adaptée renforçant *ipso facto* leur attractivité, donc leur population. Or, dans beaucoup de petites communes, les résidents sont d'autant plus les bienvenus que nombre d'entre elles sont dépeuplées et abritent un habitat dégradé et que d'autres, qui ont perdu tout ou partie de leurs activités économiques traditionnelles, doivent se réorienter vers une économie résidentielle et touristique. C'est actuellement les territoires faiblement « métropolisés » et les moins productifs qui, à l'instar du Languedoc-Roussillon, capte les richesses plus qu'elle ne les crée, qui connaissent apparemment le développement économique, social et démographique le plus rapide.

L'étude américaine précédemment citée indique que l'arrivée sur un espace donné de 500 ménages à bas revenus (ménages de 1,5 personne en moyenne) entraîne un accroissement de la population de 819 personnes. Le même nombre de ménages à hauts revenus (ménages types de 2,3 personnes en moyenne) génèrent une augmentation de la population de 1 416 individus.

Si les seniors participent à l'accroissement démographique des communes petites ou moyenne, cette tendance ne semble pas toujours suffisamment prise en compte par les collectivités locales, plus sensibles à l'accueil de populations susceptibles de générer des activités économiques directes que des seniors, dont la venue n'est jamais affichée comme un objectif. En conséquence, la mise en valeur d'atouts pouvant procurer un avantage dans la concurrence qui oppose les territoires entre eux n'est que fort peu envisagée dans cette perspective. Pourtant, d'après le Conseil d'analyse économique, « *la production marchande exportée procure (...) en moyenne, à une aire urbaine ou à un bassin d'emploi français 20 % à 25 % de ses revenus. Les ressources présentes (dont les deux tiers sont constitués par des retraites) en représentent plus de 40 %.* »<sup>148</sup> Ceci explique en grande partie pourquoi les territoires présentés il y a peu comme les grands perdants de la mondialisation (monde rural, villes petites ou moyennes, littoral atlantique...) connaissent aujourd'hui une embellie.

---

<sup>147</sup> BIPE, Op. cit.

<sup>148</sup> CAE, Op. cit.

## 2.2. *Toute médaille a son revers*

La mobilité résidentielle des seniors, si elle se polarise sur des espaces peu nombreux, peut occasionner des tensions et des fragilités en termes de peuplement, d'emploi, de logement et de prospective.

En premier lieu, les tendances actuelles au vieillissement de la population peuvent se trouver renforcées dans des zones où le solde naturel est déjà faible voire négatif si, année après année, se poursuivent des migrations de retraités. Sur le long terme et à un certain niveau géographique, cette localisation peut avoir des effets économiques négatifs. Ainsi, la survenue éventuelle de la dépendance peut venir grever le budget des départements puisque ce sont eux, et en aucun cas les communes, qui gèrent l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). En outre, puisque les seniors migrants comptent plutôt parmi les ménages aisés, on peut assister ici ou là à une double homogénéisation sociale des communes : par l'âge et par le revenu. Enfin, lorsque les seniors optent pour une double résidence, le logement n'est que partiellement occupé dans l'année et comme il est rarement réservé à l'usage exclusif de leurs propriétaires - en profitent souvent la famille et les amis -, la gestion de la population en termes de besoins et de services devient très difficile pour les élus.

L'essor des emplois de service à la personne a alimenté la précarité en favorisant l'émergence de nouvelles normes en matière de contrats ou de temps de travail (CDD, temps partiel, horaires atypiques...), qui s'accompagne souvent de bas salaires, d'une moindre protection sociale et d'un chômage récurrent. Par ailleurs, certains maires peuvent être tentés de ne plus accorder d'importance au développement économique qu'au travers de la survie du petit commerce, certes essentiel pour la vie d'une commune, mais qui n'épuise assurément pas le champ de l'économie. Les emplois industriels voire artisanaux, qui apportent parfois des nuisances (bruit, circulation...) courent le risque de n'être accueillis qu'avec circonspection, susceptible qu'ils sont de déplaire à la population nouvelle.

L'incidence la plus forte concerne incontestablement le foncier et le logement, en premier lieu parce qu'en 2010 les deux tiers de la demande, en partie alimentée par les seniors, vont se concentrer sur la moitié du territoire, les onze régions les plus dynamiques devant expliquer, selon le BIPE, 70 % de la variation totale du nombre de ménages. Compte tenu de leur revenu disponible, les seniors alimentent la flambée des prix du foncier et de l'immobilier, entraînant une ségrégation spatiale dont souffrent en premier lieu les jeunes, moins fortunés et parfois en concurrence sur certains biens avec ceux des seniors qui souhaitent réduire la taille de leur logement à l'occasion de leur mobilité. Dans les zones les plus tendues, où les disponibilités foncières sont inexistantes, la ségrégation spatiale est figée et interdit quasiment la production de logements sociaux ailleurs qu'en périphérie. Ainsi, par leur capacité à rivaliser avec les achats de logements touristiques, les seniors peuvent à l'occasion contrarier des politiques publiques visant à attirer des activités économiques susceptibles de faire venir de jeunes couples du seul fait qu'ils n'ont la possibilité de se loger

qu'à plusieurs kilomètres de leur lieu de travail. À titre d'exemple, le maire de Pornichet affirmait en 2004 vouloir éviter que n'émerge dans sa ville des quartiers ghettos : « *la quasi-totalité des logements situés près du rivage sont occupés selon lui par des retraités, aucun de ces biens ne sont accessibles aux actifs travaillant dans la commune* »<sup>149</sup>. À l'inverse, certaines communes balnéaires qui jouent exclusivement la carte de l'économie touristique et cherchent à étendre la durée de la saison en favorisant la construction de lotissements non destinés à des résidents permanents et ne se préoccupent guère de la transformation de résidences secondaires en résidences principales - elles représentent parfois 50 % du parc - renforcent eux-mêmes la ségrégation.

Le contrôle de ces effets pervers par les municipalités au moyen d'une gestion appropriée du foncier pour éviter une inflation trop importante et les phénomènes ségrégatifs qui l'accompagnent s'avère délicate. Elle est électoralement dangereuse pour les élus en place et coûteuse pour les finances de la commune. Pour constituer des réserves foncières, la ville doit préempter au prix du marché puis assurer un portage d'autant plus onéreux qu'il s'étend dans la durée. Beaucoup de communes n'ont pas ou plus ces moyens, ni même les compétences techniques pour organiser une telle politique régulant les effets discriminatoires du marché foncier et immobilier laissé à lui-même.

À supposer que les dynamiques locales engendrées par la mobilité résidentielle des seniors soient discernables dans toutes leurs dimensions présentes et futures, ce dont on peut raisonnablement douter, il convient de déterminer si cette présence contraint ou non les choix de développement locaux qui peuvent être faits et de ne pas céder à des réflexes protectionnistes ou de pur rejet qui priveraient la commune des bénéfices de l'économie présente pour se prémunir contre d'éventuels effets indésirables. Difficiles à cerner avec précision, la balance coût-bénéfice est donc compliquée à établir, d'autant qu'elle excède le seul le champ de la rationalité économique.

Trop peu de communes mettent en place des stratégies cohérentes visant à faire coïncider et prospérer les activités productives locales et la vie du territoire d'une part, l'arrivée de populations nouvelles, parmi lesquels les seniors, d'autre part, en évitant les ségrégations sociogéographiques et les conflits d'usage. Selon le Conseil d'analyse économique, ce second écueil n'a pas été évité à Sophia-Antipolis en raison d'une politique locale de consommation systématique de la rente résidentielle entravant le besoin de développement des installations de recherche et de production. Tout l'enjeu local réside donc dans la recherche d'un équilibre dynamique très délicat à réaliser et à pérenniser.

---

<sup>149</sup> M. Didier Besingrand, *Les maires face à la mobilité résidentielle de retraite sur la façade atlantique française : variations entre bienveillance, indifférence et dédain*, Communication présentée au colloque « Espaces et sociétés aujourd'hui », Rennes 2004.

### 3. Des équilibres fragiles dans le monde rural

Un certain nombre de problématiques liées à ce vieillissement général se trouvent accentuées en milieu rural (accès aux services, mobilité...). Ainsi, selon la MSA, plus de 50 % des habitations dans ces zones du territoire datent d'avant 1949 et surtout, plus de 40 % d'entre elles n'offriraient pas le confort minimum. Le besoin d'équipements collectifs et de services publics risque quant à lui d'être encore plus criant dans le futur qu'il ne l'est parfois aujourd'hui dans certaines communes rurales isolées. Par exemple, en milieu urbain dense, lorsque les générations ne sont pas trop éloignées les unes des autres, la solidarité intrafamiliale peut réduire le besoin d'aide professionnalisée, notamment aux personnes âgées. En revanche, là où la densité de population est faible, le recours indispensable à des professionnels devra être complété par un bénévolat de proximité.

Certains sociologues<sup>150</sup> ont par ailleurs affirmé que si on parle relativement peu des seniors ruraux, c'est parce que le retraité rural, agriculteur ou artisan, ne correspond pas au modèle du retraité actif et citoyen qu'il s'agit de promouvoir. En effet, les retraités du monde rural ne sont pas coupés de la vie publique, bien au contraire : ce qui les concerne on ne constate pas de rupture entre la sphère publique et la sphère privée, mais au contraire une continuité dans l'univers de vie et les pratiques sociales, une imbrication du travail et de l'activité. De même qu'ils maintiennent des activités en relation avec leur activité professionnelle antérieure - quand ils ne restent pas en activité très au-delà de l'âge médian de départ en retraite - ces seniors restent impliqués dans les conseils municipaux où des associations locales sans que la retraite implique des changements déterminants de comportement.

Enfin, leur ancrage territorial reste fort. Ils partent rarement loin pendant leurs loisirs. La transmission du patrimoine, celle du foncier pour les agriculteurs ou celle de leur entreprise pour les artisans, tient une place toujours très importante dans les rapports entre générations. On sait d'ailleurs que ce sont les agriculteurs qui ont le plus souvent recours à la forme de la donation entre vifs pour transmettre leur patrimoine professionnel.

---

<sup>150</sup> Mme Catherine Gucher ; article paru dans *Transrural initiatives* ; septembre 2004.

### III - QUELQUES ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE

#### A - LES PROJECTIONS DE POPULATION

En septembre 2006, l'INSEE a publié des projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050<sup>151</sup>. Sous les hypothèses du scénario central<sup>152</sup>, la population de la France métropolitaine s'établirait à 67,2 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2030 contre 60,7 millions en 2005. Sa croissance serait ininterrompue jusqu'en 2030.

Sur la période allant de 2009 à 2030, la population âgée de 55 à 64 ans devrait continuer d'augmenter à un rythme important jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011, à un rythme moindre ensuite. Du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 1<sup>er</sup> janvier 2011, cette population devrait progresser de 2,5 millions de personnes en passant de 5,5 millions à 8 millions. Cette augmentation marquant l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom dans cette classe d'âge. En 2011 et 2012, les personnes âgées de 55 à 64 ans regrouperont 12,8 % de la population de France métropolitaine pour se stabiliser ensuite autour de 12,4 %.

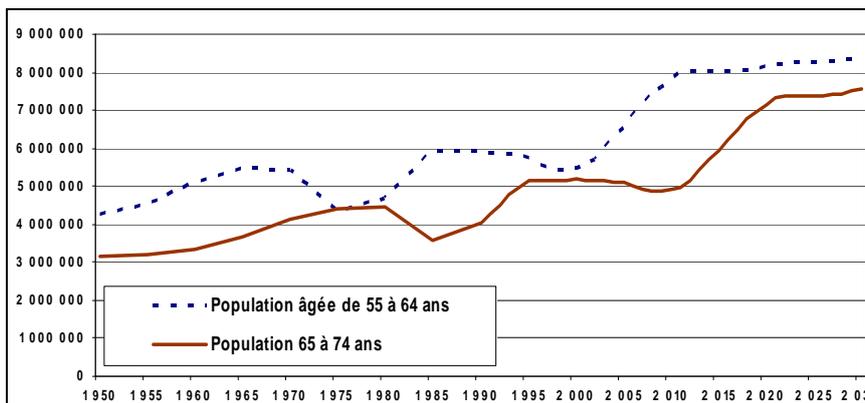
Sur la période allant de 2009 à 2030, la population âgée de 65 à 74 ans va augmenter de façon dynamique de 2011 à 2021 passant de 5 millions à 7,3 millions de personnes. À partir de 2021, elle regroupera environ 11,2 % de la population de la France métropolitaine. Dans cette tranche d'âge, les femmes resteront légèrement plus nombreuses que les hommes.

---

<sup>151</sup> Projections de population 2005-2050, pour la France métropolitaine, INSEE, INSEE Résultats n° 57 de septembre 2006.

<sup>152</sup> Le scénario central des projections de population (qualifié aussi de scénario tendanciel puisqu'il prolonge des tendances observées par le passé) retient une descendance moyenne finale de 1,9 enfant par femme. L'indicateur conjoncturel de fécondité se maintiendrait à 1,9 enfant par femme sur toute la période (niveau moyen des années 2000-2005), avec une hausse de l'âge moyen à la maternité jusqu'à 30 ans en 2010 puis une stabilisation à ce niveau. Le solde migratoire est désormais supposé se maintenir à + 100 000 personnes par an, niveau moyen des années 2004-2005. Quant à la mortalité, elle est supposée continuer baisser, selon la tendance estimée sur les 15 dernières années (1988 à 2002).

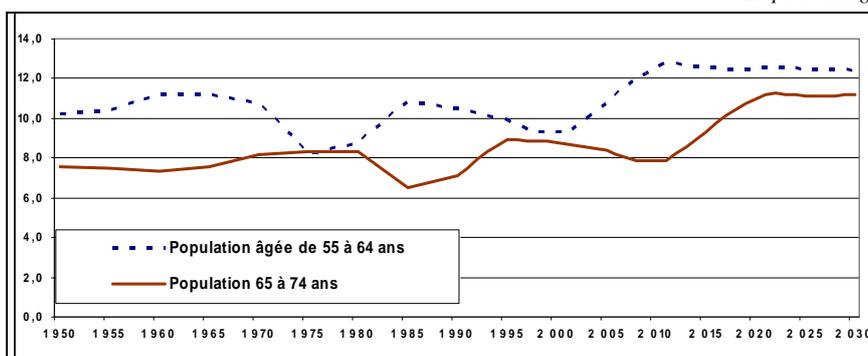
Graphique 22 : Effectif au 1<sup>er</sup> janvier en France métropolitaine de la population âgée de 55 à 64 ans et de 65 à 74 ans de 1950 à 2030



Source : INSEE/projections à partir de 2009 selon le scénario central/calcul et graphique de la Mission INSEE du CESE.

Graphique 23 : Part au 1<sup>er</sup> janvier dans la population totale de la population âgée de 55 à 64 ans et part dans la population totale de la population âgée de 65 à 74 ans de 1950 à 2030

*En pourcentage*



Source : INSEE/projections à partir de 2009 selon le scénario central/calcul et graphique de la Mission INSEE du CESE.

On peut pousser les projections encore plus loin. Celles réalisées par l'INSEE à l'horizon 2050 indiquent que dans tous les cas de figure les effectifs de la population française vont augmenter. Cette croissance globale n'exclut cependant pas un déclin de la population des moins de vingt ans et une augmentation des plus âgés. Suivant les hypothèses les plus de 60 ans passeraient de 12,6 millions à 21,2 ou 23,4 millions, soit environ 70 % de croissance dans les quatre prochaines décennies. En d'autres termes, la croissance démographique de la France va se faire par le sommet de la pyramide des âges, d'autant que les

génération du baby-boom vont atteindre ces âges dans les années 2030-2050. D'ores et déjà, on relève que le passage à la retraite de trois générations du baby-boom équivaut à quatre générations de l'entre-deux-guerres. Cette évolution interroge et impose de mettre en œuvre des politiques publiques adaptées. Dans les vingt ans qui viennent, il faudra non seulement financer les retraites mais encore être capable de répondre à une augmentation des dépenses de santé et à la prise en charge de la dépendance.

Paradoxalement, les éléments qui viennent d'être rappelés ne doivent pas donner à penser que ceux qui vont entrer sur le marché du travail seront moins nombreux que ceux qui vont en sortir, créant ainsi une pénurie généralisée de main-d'œuvre. En effet, la population âgée de 15 à 64 ans est passée d'un peu moins de 30 millions d'individus au sortir de la dernière guerre à 40 millions aujourd'hui. Or, les projections indiquent qu'elle pourrait être comprise entre 36 et 45 millions en 2050. En revanche, c'est dans la population âgée de 55 à 64 ans que se recruteront demain les futurs seniors actifs. Les 55-64 ans étaient quatre millions en 1946, un peu plus de six millions dans les années 2000 ; ils seront six millions d'ici à trois ans et cet effectif devrait rester à peu près stable jusqu'en 2050. Ainsi, les hommes et les femmes appartenant à cette tranche d'âge, qui représentaient environ 15 % des 15-64 ans depuis 1946, vont bientôt, et durablement, en représenter 20 %. Ils apparaissent donc comme des réserves potentielles de main-d'œuvre. À taux d'emploi constant (42 %) ils seraient environ 3,3 millions d'actifs occupés en 2050 (ils sont aujourd'hui 2,8 millions). Si l'on retient le taux d'emploi validé au Conseil de Lisbonne en 2000 (50 %), ils devraient alors être quatre millions.

#### B - QUELS SCÉNARIOS DE VIEILLISSEMENT ?

Le rapport, déjà cité, de la DIACT et du CAE<sup>153</sup> envisage un scénario de couleur « grise », un « rose » et un « noir ».

Dans le scénario « gris », le nombre de seniors continue à augmenter grâce à l'allongement de la durée de la vie. La dégradation des relations intergénérationnelles, pour partie liée à la question de l'emploi difficile des jeunes, pour partie aux bouleversements qui affectent la structure familiale, est inégalement compensée par l'apparition de nouvelles solidarités entre générations. L'héritage, de plus en plus tardif, s'efface au profit de la donation. Si une majorité de retraités vieillissent là où ils ont passé leur vie, ce qui soulève des difficultés de déplacement et d'accès aux services, une minorité reste très mobile, du moins tant que leurs revenus et leur état de santé le permettent. La tension sur l'immobilier s'accroît avec l'augmentation du nombre des ménages. Les pouvoirs publics ne parviennent plus à faire face aux besoins en matière de santé et de dépendance : le patrimoine des seniors est de plus en plus sollicité, et ceux qui n'en ont pas se retrouvent en situation difficile. Les entreprises qui

<sup>153</sup> MM. Michel Godet et Marc Mousli ; *Vieillesse, activités et territoires à l'horizon 2030, Conseil d'analyse économique* ; La Documentation française, Paris 2006.

réussissent le mieux sont celles qui ont innové, dans les domaines de la formation et de la gestion du personnel, et parviennent à maintenir en activité les sexagénaires.

Dans le scénario « rose », l'augmentation des revenus et des naissances, une immigration à la fois bien maîtrisée et intégrée, sans qu'il y ait par ailleurs de creusement des inégalités, permettent, dans une situation économique globalement favorable, de préserver l'essentiel du système de protection sociale. Les migrations des retraités sont régulées par les territoires, tandis que les solidarités intergénérationnelles se structurent et s'organisent. Les limites d'âge à l'activité disparaissent, mais le renouvellement des dirigeants dans les sphères économiques et politiques s'avèrent correct. Une croissance qui retrouve et se maintient à un niveau élevé permet de surmonter les difficultés de main d'œuvre et les inégalités territoriales, tout en conduisant à une baisse du chômage.

Dans le scénario « noir » enfin, la chute de la fécondité, l'émigration des jeunes diplômés vers des pays plus attractifs, s'accompagnent d'une hausse des causes de mortalité comme l'alcoolisme, d'une régression de la recherche médicale ainsi que d'une généralisation des systèmes d'assurance individuelle. En effet, la solidarité nationale ne joue plus son rôle. Les déséquilibres territoriaux s'accroissent, en relation avec le creusement des inégalités entre seniors riches et seniors pauvres. La gérontocratie s'installe et s'accroît, suscitant une « guerre des âges » plus ou moins larvée, les jeunes cherchant à évincer les vieux de la vie publique. Économiquement, une situation extrêmement dégradée, accompagnée d'une diminution de la population active, conduit à une hausse du chômage, tandis que les retraités sont contraints à la pluriactivité pour survivre, et que le travail au noir explose.

Le scénario « rose », comme le souligne Mme Béatrice Majnoni d'Intignano dans son commentaire de l'ouvrage, n'est pas le plus probable, en raison notamment de l'optimisme de l'hypothèse économique (3,5 % de croissance annuelle) sur laquelle il repose. Parmi ce qui fait balancer entre le « noir » et le « gris », le même commentaire souligne l'importance des choix destinés à favoriser le taux d'emploi des seniors, notamment les moins qualifiés d'entre eux et les femmes, plus nombreuses, celle des conséquences du pouvoir politique croissant des retraités et enfin les résultats de la lutte contre le chômage, si contrastés aujourd'hui en Europe.

On peut ajouter que la prise de conscience des autorités politiques locales, en particulier à l'échelle des agglomérations et à celle des régions, les actions qu'elles conduiront pour lutter contre les déséquilibres internes à leur propre territoire, pèseront d'un grand poids dans la réalisation d'un scénario ou d'un autre. La situation de la Bretagne est à cet égard intéressante. Le CESR, dans un avis déjà cité, observe que la situation est très contrastée entre les quatre départements qui composent la région. L'indice de vieillissement de la population, c'est-à-dire le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour

cent personnes âgées de moins de 20 ans, est de 93,5 pour les Côtes-d'Armor et de 58,1 pour l'Ille-et-Vilaine (chiffres de la DRASS, 2004).

\*  
\*           \*

Un autre ouvrage, rédigé sous la direction du recteur Gérard-François Dumont<sup>154</sup>, élabore à partir de seize variables (natalité, mortalité, migrations aux divers âges et internationales, modes et capacités de financement des politiques publiques, logement, création d'emplois et de richesses, etc.), quatre grands scénarios à l'horizon 2030 à partir de 256 scénarios mathématiquement possibles. Compte tenu du titre de l'ouvrage, il n'est pas surprenant que les questions de décentralisation, de mobilité, de gouvernance territoriale, aient joué un grand rôle dans leur élaboration. Ils sont bâtis en tenant compte d'une tendance lourde et de deux « ruptures » : ainsi, par exemple, pour la variable « construction de logements », la tendance lourde est « insuffisante » et les deux ruptures « satisfaction des besoins » et « durablement insuffisante ».

Ces scénarios portent des noms de vents, Aquilo, Auster, Zephyrus et Eurus. Aquilo est optimiste. Une décentralisation efficace et un rôle de péréquation renforcé de l'État jouent en faveur des territoires. Les besoins en logement sont satisfaits et la fécondité est en hausse. Les politiques publiques sont financées grâce à un endettement accru, mais sont orientées vers l'investissement, permettant des retours en termes de richesses et d'emplois.

Auster est un scénario intermédiaire dans lequel se profilent des tensions entre générations. La protection sociale des personnes âgées est assurée, mais le reste de la société doit de plus en plus se prendre en charge. La création de richesses est réelle, mais les inégalités territoriales se creusent. L'endettement est allégé par une réduction des politiques qui ne concernent pas les personnes âgées.

Zephyrus est le second scénario intermédiaire, qualifié de « jacobin » par ses auteurs. Fondé sur une politique de redistribution par l'État essentiellement grâce au renforcement des minimas sociaux, il est relativement favorable aux personnes âgées mais conduit à de profondes fractures entre territoires. Il en résulte des tensions durables sur le logement dans les zones où se concentre l'emploi.

Enfin, Eurus est le plus sombre : hiver démographique, crise du modèle social, hausse de l'âge réel de prise de la retraite sous contrainte d'insuffisance des revenus, flambée des coûts de l'énergie, conduisent à une perte d'attractivité de la France et à l'émigration de ses jeunes diplômés.

---

<sup>154</sup> Populations et territoires de France en 2030 ; *Le scénario d'un futur choisi* ; L'Harmattan, 2008.

Quels que soient leurs noms ou leurs couleurs, quelles que soient les compétences et les éventuels tropismes ou inclinations de leurs auteurs, les divers scénarios décrits brièvement ici - d'autres auraient sans doute tout autant mérités de l'être - ont été retenus parce qu'ils décrivent la même inquiétude devant les évolutions démographiques. Elles reposent en effet, pour une grande part, non sur des hypothèses mais sur des certitudes. Ces travaux reflètent tous la conviction que les politiques publiques, et non le laisser-faire, peuvent permettre d'éviter que les « scénarios noirs » ne se réalisent.

Comme l'a écrit M. Serge Guérin<sup>155</sup>, « *il est dommage que Bismarck et Beveridge, les " inventeurs " de nos systèmes de retraite, n'aient pas fait de la prospective et compris que l'âge comme l'espérance de vie étaient évolutifs !* ».

---

<sup>155</sup> M. Serge Guérin ; *Vive les vieux !* ; Michalon, 2008.

## CONCLUSION

Le troisième âge a longtemps été synonyme de retrait de la vie active et de vieillissement. Aujourd'hui, on parle de troisième vie, souvent équivalente à la moitié du temps de vie active, avant de parler de quatrième âge qui recouvre l'âge où apparaît éventuellement la dépendance.

Une nouvelle génération est ainsi progressivement apparue qui ne souhaite pas être un poids, une charge, mais jouer pleinement une fonction sociale reconnue pour ne pas être en marge. Cependant compte tenu des effectifs qu'elle représente, l'équilibre économique et social entre les générations pourrait être remis en cause.

Les scénarios évoqués dans les éléments de perspectives qui terminent ce rapport donnent à penser que si le vieillissement de la population est un fait incontestable, l'avenir n'est pas pour autant écrit. Il se construira à partir des politiques publiques qui sauront influencer les déterminants de ces différents scénarios.

Deux questions semblent essentielles : celle de la population active qui permettra d'assurer ou non le maintien de notre système de protection sociale dans une solidarité intergénérationnelle acceptable et celle de l'équilibre des territoires ouverts à l'économie présentielle sans accroître les tensions sur l'immobilier et les dépenses futures liées au vieillissement et à la dépendance.

La prise de conscience tant pour les individus que pour les acteurs institutionnels de notre responsabilité collective nécessite un engagement politique au plus haut niveau : des campagnes d'information nationale, des messages positifs sur l'âge et sur la richesse de l'intergénérationnel tant dans le milieu de travail que dans la quotidien de la cité.

L'équilibre des régimes de retraite constitue une préoccupation dans notre pays. Mais nous devons aussi penser à la qualité de vie des seniors et à la valeur ajoutée qu'ils peuvent apporter à la société française pour contribuer à la cohésion sociale et à une coopération intergénérationnelle renouvelée.



## ANNEXES



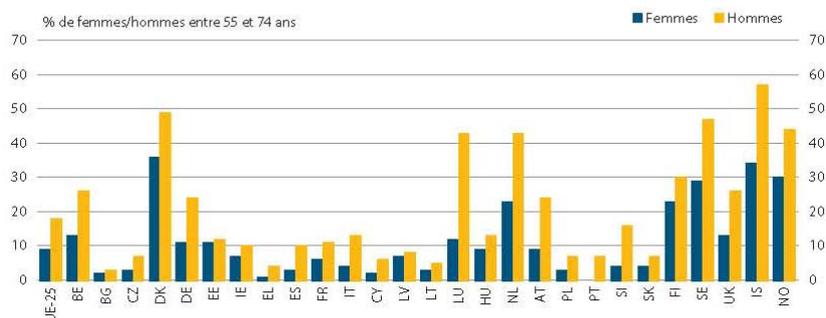
Annexe 1 : Répartition en 2006 des personnes âgées de 15 ans et plus selon l'âge quinquennal et le niveau d'éducation le plus élevé

	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75 et +	Total
Pas d'études	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	2	2	1	1
Primaire	6	2	3	4	6	7	10	18	26	33	44	54	65	20
Brevet des collèges ou professionnel court non diplômé	73	15	13	14	17	22	24	23	18	16	15	14	14	22
Diplômes niveau CAP ou BEP	8	18	17	20	29	32	30	27	25	23	20	14	7	21
Autres diplômes professionnels niveau bac	0	1	2	2	2	1	1	1	3	3	3	2	1	2
Bac pro, bac pro-agricole	0	7	7	6	3	1	1	1	0	0	0	0	0	2
Bac général, bac technologique	11	31	14	13	11	11	12	11	8	7	7	5	6	12
Capacité en droit, DAEU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dut, BTS	0	11	18	17	13	10	8	7	6	4	2	2	1	8
CPGE, 1 <sup>er</sup> cycle universitaire disciplinaire	1	4	1	2	2	2	2	1	2	2	1	1	0	2
Université 2nd cycle, écoles niveau licence-maitrise	0	9	12	12	8	6	5	5	5	4	3	2	2	6
Université troisième cycle, grandes écoles	0	2	11	10	8	6	6	4	4	4	3	2	2	5
Doctorats sauf santé	0	0	0	0	1	1	1	0	1	0	1	0	0	0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête emploi 2006 (variable Actop, Cite 97, AGQ)



Annexe 2 : L'utilisation d'Internet par les seniors dans l'UE-25



MT, RO : pas de données,

PT : pas de données pour les femmes,

Source : Eurostat, Enquête communautaire sur l'utilisation des TIC par les ménages et par les particuliers.



Annexe 3 : Liste des personnalités rencontrées

- Mme Claudine Attias-Donfut, sociologue, directrice des recherches à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) ;
- Mme Maïté Callet Pellen, adjointe chargée des seniors à la ville de Nantes ;
- M. Patrick Kamoun, conseiller à l'Union sociale pour l'habitat ;
- Mme Catherine Marcadier, conseillère technique chargée des personnes âgées au secrétariat d'État chargé de la Solidarité ;
- Marc Mousli ; consultant et chercheur en prospective et en management ;
- M. Henri Nogues, professeur émérite de l'Université de Nantes ;
- M. Richard Robert ; professeur associé à l'Institut des sciences politiques, rédacteur en chef de la revue Cadres CFTD ;
- M. Patrick Rougevin-Bâville, chargé de mission au Plan respect et égalité des chances au ministère du Logement et de la ville ;
- M. Wiedmer et Mlle Scatollin, représentants le groupe HSBC.

La rapporteure tient à assurer de sa reconnaissance ces personnalités, ainsi que toutes celles rencontrées dans le cadre de la préparation du rapport et de l'avis qu'elle aurait omis de citer.



LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Geneviève Bel

*Les femmes face au travail à temps partiel*

Communication du Conseil économique et social, février 2008

Les éditions des Journaux officiels, 2008

Anne Pla

*Bilan démographique 2007*

INSEE Première n° 1170, janvier 2008

DREES, ministère chargé de la Santé

*L'état de santé de la population en France en 2006*

Indicateurs associés à la loi relative à la politique de santé publique

Fabienne Daguet

*Dans quelles régions meurt-on le plus tard au début du XXI<sup>e</sup>*

INSEE Première n° 1114, décembre 2006

Christian Monteil, Isabelle Robert-Bobée

*Les différences sociales de mortalité : en augmentation chez les hommes, stables chez les femmes*

INSEE Première n° 1025, juin 2005

Emmanuelle Cambois (INED), Aurore Clavel (INSERM) et Jean Marie Robine (INSERM)

*L'espérance de vie sans incapacité continue d'augmenter*

Revue Solidarité et Santé n° 2, 2006, DREES, ministère chargé des Affaires sociales

Marie-Monique Robin

*Le monde selon Monsanto : de la dioxine aux OGM, une multinationale qui vous veut du bien*

Arte éditions/La Découverte, 2008

Pierre Perez

*Repères statistiques sur les dimensions économique, social et environnementale de la société française*, n° 4, décembre 2008

Les éditions des Journaux officiels, 2008

Bernard Quintreau  
*Dynamique de la population active et emploi : la gestion prévisionnelle des âges à l'horizon 2010*  
Avis et rapport du Conseil économique et social  
Les éditions des Journaux officiels, 2001

Bernard Quintreau, Nicole Raoult  
*La diversité des âges*  
Éditions Liaisons, 2005

Dominique Taddei, Gérard Alezard, Jean Billet, Michel Gevrey,  
Bernard Quintreau  
*Scenarii et stratégie pour une France plus active*  
Étude du Conseil économique et social  
Les éditions des Journaux officiels, 2004

HSBC en collaboration l'Oxford Institute of Ageing  
*L'avenir de la retraite, souhaits et aspirations de tous les pays*  
Université d'Oxford, 2006

François Chevalier, Isabelle Macariot-Rat, Anne Mansuy  
*Une photographie du marché du travail en 2007*  
INSEE première n° 1206, août 2008

Benoît Rapoport  
*Les intentions de départ à la retraite des salariés du privé âgés de 54 à 59 ans*  
DREES, Études et résultats n° 478, mars 2006

Corinne Griffond  
*Les voyageurs immobiliers en France*  
Étude du Conseil économique et social  
Les éditions des Journaux officiels, 2008

Philippe Marini  
*L'épargne retraite en France trois ans après la loi Fillon : quel complément aux régimes de retraite par répartition ?*  
Rapport d'information du Sénat n° 486, septembre 2006

Marie Cordier, Cédric Houdré, Henri Ruiz  
*Transferts intergénérationnels entre vifs : aides et donations*  
INSEE Première, n° 1127, mars 2007

Alain Antil

*Faut-il faire travailler les seniors ?*

*in Sciences humaines*

Les grands dossiers n° 5, décembre 2006 - janvier-février 2007

Alain Monnier

*Le baby-boom : suite et fin*

Population et sociétés n° 431, février 2007

Eurostat

*La vie des femmes et des hommes en Europe : un portrait statistique*

Livres statistiques, Éditions 2008

Jacques Véron

*Le Japon face au déclin annoncé de sa population*

Population et sociétés n° 449, octobre 2008

Jean-Claude Chesnais

*La population des États-Unis depuis 1945*

Population et sociétés, n° 336, juin 1998

Gilles Pinson

*Force et faiblesses de la démographie américaine face à l'Europe*

Population et sociétés n° 446, juin 2008

Régis Bigot, Patricia Croutte

*La diffusion des technologies de l'information dans la société française*

CREDOC, décembre 2007

Vincent Caradec et Michaël Ève

*Sociabilité et diffusion des technologies de la communication - Une étude de cas*

*auprès de jeunes retraités*

Réseaux n° 115, Lavoisier, 2002

Laurence Le Douarin

*Les usages des TIC entre grands-parents et adolescents*

Université de Printemps de la FING, juin 2008

Robert Rochefort et Philippe Moati

*Mesurer le pouvoir d'achat*

CAE

La Documentation française, 2008

Renaud Sainsaulieu, Isabelle Francfort, Florence Orty, Marc Vhalde  
*Les Mondes sociaux de l'entreprise*  
Desclée de Brouwer, 1995

Jean-François Marmion  
*Est-on vulnérable à tout âge ?*  
Mensuel Sciences humaines, mars 2008

Institut Montaigne  
*Engager le citoyen dans la vie associative*  
Rapport publié en novembre 2008

Dominique Thierry (sous la direction de )  
*Entrée dans la retraite : nouveau départ ou mort sociale ?*  
Éditions Liaisons, 2006

Jean-Charles Wolff  
*Altruisme, échange et réciprocité : les transferts inter vivos entre deux et entre trois générations*  
Thèse de doctorat, Université de Nantes, 1998

Anne Muxel  
*Les jeunes et la politique*  
Hachette, 1996

Claudine Attias-Donfut, Martine Ségalen  
*Grands-parents : la famille à travers les générations*  
Odile Jacob, 1998

Jean-Hugues Déchaux  
*Le souvenir des morts, Essai sur le lien de filiation*  
Presses universitaires de France, 1997

Dominique Fabre  
*Modes d'accueil pour la petite enfance en Île-de-France*  
Rapport et avis n° 2005-08 du 21 avril 2005  
Conseil économique et social régional d'Île-de-France

Lionel Prouteau et François-Charles Wolff  
*Le travail bénévole : un essai de quantification et de valorisation*  
Économie et statistique, n° 373, 2004

Mohammed Malki  
*L'intergénération : une démarche de proximité*

Guide méthodologique  
La Documentation française, 2005

Éric Le Breton  
*Domicile travail : les salariés à bout de souffle*  
Éditions les carnets de l'info, mai 2008

CEVIPOF  
*Le panel électoral français*  
Ministère de l'Intérieur - enquête page 4 - été 2007

Olivier Lamalice  
*Communautés privées, communautés clôturées : la dimension sécuritaire du phénomène des gated communities*  
Ministère de la sécurité publique du Québec, Direction de la planification et des politiques, 2007

Chris Webster  
*Gated cities of to-morrow*  
Town planning review, Vol 72(2), 2001

Ministère de la Santé et des solidarités  
*Plan national « bien vieillir », 2007-2009*

Anne-Marie Guillemard  
*L'âge de l'emploi ; Les sociétés à l'épreuve du vieillissement*  
Armand Colin, 2003

Didier Blanchet et Thierry Debrand  
*Souhaiter prendre sa retraite le plus tôt possible : santé, satisfaction au travail et facteurs monétaires*  
Économie et statistique, n° 403-404, 2007

Gérard-François Dumont (direction)  
*Populations et territoires de France en 2030 - Le scénario d'un futur choisi*  
L'Harmattan, 2008

Jonathan Gruber et David Wise  
*Social security and retirement around the world : micro estimation*  
NBER, University of Chicago Press, 1999

Jean-Olivier Hairault, François Langot, Thepthida Sopraseuth  
*Les effets à rebours de l'âge de la retraite sur le taux d'emploi des seniors*  
Économie et statistiques, n° 397, 2006

Romain Duval  
*The Retirement Effects of Old-Ages Pension and Early Retirement Schemes in OECD countries*  
Working paper, OECD, n° 370, 2003

Sveinbjörn Blöndal et Stefano Scarpetta  
*The Retirement Decision in OECD Countries*  
OECD Economics Department Working Papers, 1998, n° 202

Robert Rochefort  
*La retraite à 70 ans ?*  
Belin, 2004

Béatrice Delay  
*Les rapports entre les jeunes et les anciens dans les grandes entreprises*  
*La responsabilité organisationnelle dans la construction de dynamiques*  
*intergénérationnelles coopératives*  
Document de travail n° 103, CEE, septembre 2008

Thierry Debrand et Pascale Lengagne  
*Pénibilité au travail et santé des seniors en Europe*  
Économie statistique n° 403-404, 2007

Michel Coquillion  
*Impact de l'allongement de la durée de vie sur le système d'aides et de soins*  
Avis et rapport du Conseil économique et social  
Les éditions des Journaux officiels, 2007

Gérard Le Gall  
*Réunifier et réconcilier la ville, constat et propositions*  
Avis du Conseil économique et social  
Les éditions des Journaux officiels, 2008

Nicole François et Bernard Pivette  
*Bien vieillir en Bretagne*  
Avis n° 2007-6 du Conseil économique et social régional de Bretagne,  
octobre 2007

Cécile Felzines  
*Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie*  
Avis et rapport du Conseil économique et social  
Les éditions des Journaux officiels, 2005

Serge Guérin (sous la direction de)  
*Habitat social et vieillissement : représentations, formes et liens*  
La Documentation française, 2008

Serge Clément  
*Transports Urbains et vieillissement, innovations toulousaines*  
CNAF informations sociales n° 130, CAIRN, 2006

Virginie Christel  
*Trajectoires résidentielles des personnes âgées*  
in Données sociales - La Société française, INSEE 2006

Michel Godet et Marc Mousli  
*Vieillesse, activités et territoires à l'horizon 2030*  
Conseil d'analyse économique  
La Documentation française, 2006

Laurent Davezies  
*La République et ses territoires - La circulation invisible des richesses*  
Éditions du Seuil, 2008

Serge Guérin  
*Vive les vieux !*  
Michalon, 2008



## TABLE DES SIGLES

AARP	American Association of Retired Persons
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées
BEP	Brevet d'études professionnelles
CAE	Conseil d'analyse économique
CEE	Centre d'études de l'emploi
CEP	Certificat d'études primaires
CEVIPOF	Centre d'études de la vie politique française
CMU	Couverture maladie universelle
CNAM	Caisse nationale d'assurance maladie
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNRPA	Comité national des retraités et personnes âgées
CODERPA	Comité départemental des retraités et personnes âgées
COR	Conseil d'orientation des retraites
COS	Coefficient d'occupation du sol
CSP	Catégorie socioprofessionnelle
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (ministère du Travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville)
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère de la Santé et des solidarités)
ESSM	Enquêtes décennales sur la santé et les soins médicaux
EVSI	Espérance de vie sans incapacité
FEDOSAD	Fédération dijonnaise des œuvres de soutien à domicile
HCI	Haut conseil à l'intégration
NPI	Nouveau pays industrialisé
OMS	Organisation mondiale de la santé
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UCR	Union confédérale de retraités
UE	Union européenne



## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1	Répartition des seniors en quatre groupes d'âge .....	17
Tableau 2	Estimation de la population au 1er janvier 2006 par âge quinquennal.....	28
Tableau 3	Âge moyen et structure des populations par âge (scénario central de projection).....	30
Tableau 4	Espérance de vie à divers âges .....	32
Tableau 5	Espérance de vie à la naissance (en années).....	35
Tableau 6	Espérances de vie et espérance de vie sans handicap ou gène dans la vie quotidienne - à 20 ans et 65 ans à partir de l'enquête sur la santé et les soins médicaux (1980-1981 ; 1991-1992 ; 2002-2003).....	37
Tableau 7	Taux d'emploi des seniors .....	42
Tableau 8	Proportion de femmes et d'hommes âgés de 65 ans et plus exposés au risque de pauvreté en 2005 .....	48
Tableau 9	Composition du revenu des ménages en 2006 du revenu avant impôt.....	49
Tableau 10	Taux de détention du patrimoine.....	50
Tableau 11	Le scénario Eurostat Livre vert .....	59
Tableau 12	Taux d'adhésion à une association par âge et par sexe (%) ...	92
Tableau 13	Âge du Président selon le secteur d'activité (en %) .....	92
Tableau 14	Statut d'activité du président (en %) .....	93
Tableau 15	Répartition des adhérents à une association selon le degré de participation (en %) .....	93
Tableau 16	Répartition du volume de travail bénévole selon le secteur d'activité.....	96
Tableau 17	Participation à l'élection présidentielle et aux élections législatives de 2007 selon l'âge.....	103
Tableau 18	Nombre de représentants de plus de 60 ans pour un de 40 ans .....	107
Tableau 19	Les seniors (55-64 ans) ou de nouveaux comportements de mobilité .....	141
Tableau 20	Taux annuels de migration nette 1999-2004, selon l'âge (pour 10 000 habitants) .....	147
Graphique 1	Bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse et invalidité (1960-2005).....	18
Graphique 2	La cohabitation selon l'âge et le sexe (2005) .....	20
Graphique 3	Pyramide des âges - France métropolitaine (estimation au 1 <sup>er</sup> janvier 2008) .....	22
Graphique 4	Population totale au 1 <sup>er</sup> janvier par groupe d'âges de 1977 à 2007.....	24
Graphique 5	Effectif au 1er janvier 2007 de la population française pour chaque âge allant de 55 à 85 ans .....	25

Graphique 6	Effectif au 1er janvier de la classe d'âge 55 à 64 ans pour la France entière entre 1991 et 2007 .....	26
Graphique 7	Effectif au 1 <sup>er</sup> janvier de la classe d'âge 65 à 74 ans pour la France entière entre 1991 et 2007 .....	27
Graphique 8	Espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes (1950-2007).....	31
Graphique 9	Espérance de vie des hommes et des femmes à 35 ans par catégorie sociale (pour la période 1991-1999) .....	35
Graphique 10	Poids par grands groupes d'âges de sept grands groupes de cause dans la mortalité (2000).....	38
Graphique 11	Situation en 2007 des hommes et des femmes âgés de 55 à 59 ans vis-à-vis de l'emploi .....	43
Graphique 12	Situation en 2007 des hommes et des femmes âgés de 60 à 64 ans vis-à-vis de l'emploi .....	44
Graphique 13	Espérance de vie sans incapacité pour les hommes et les femmes à 65 ans.....	61
Graphique 14	Comment les femmes et les hommes de 65 ans et plus utilisent leur temps .....	72
Graphique 15	Nombre de députés de plus de 60 ans pour un député de moins de 40 ans.....	106
Graphique 16	Effet du jugement porté en Europe sur son travail et son état de santé sur la probabilité de vouloir partir en retraite au plus tôt.....	113
Graphique 17	Taux d'emploi des femmes et des hommes entre 65 et 69 ans, 2005 .....	117
Graphique 18	État de santé auto-estimée pour les femmes et les hommes entre 65 et 74 ans, 2004.....	119
Graphique 19	Taux moyen annuel d'emménagement <sup>1</sup> selon l'âge durant les périodes intercensitaires.....	137
Graphique 20	Nombre de déménagement <sup>1</sup> selon l'âge entre 1975 et 1999..	138
Graphique 21	Six France - Période 1999-2010.....	150
Graphique 22	Effectif au 1er janvier en France métropolitaine de la population âgée de 55 à 64 ans et de 65 à 74 ans de 1950 à 2030.....	158
Graphique 23	Part au 1er janvier dans la population totale de la population âgée de 55 à 64 ans et part dans la population totale de la population âgée de 65 à 74 ans de 1950 à 2030..	158
Carte 1	Espérance de vie à la naissance 2001-2002.....	34
Carte 2	Pourcentage de la population âgée de 55 à 74 dans la population départementale au 1 <sup>er</sup> janvier 2007.....	149
Encadré 1	Les enquêtes HSBC.....	45
Encadré 2	Une illustration les élections présidentielles américaines .....	104



Avec le départ à la retraite des enfants du baby-boom et l'allongement de la durée de la vie, émerge une génération nouvelle, les « seniors ».

C'est souvent en termes de vieillissement et de charges que les acteurs publics ou privés appréhendent cette nouvelle réalité, dont ils sous-estiment les opportunités, comme la disponibilité et le désir d'utilité sociale des seniors.

Ceux-ci jouent déjà dans la solidarité familiale un rôle pivot. L'avis, s'inspirant de cet exemple, souhaite voir se développer une solidarité intergénérationnelle profitable à la société tout entière.